This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491735

Digitized by Google

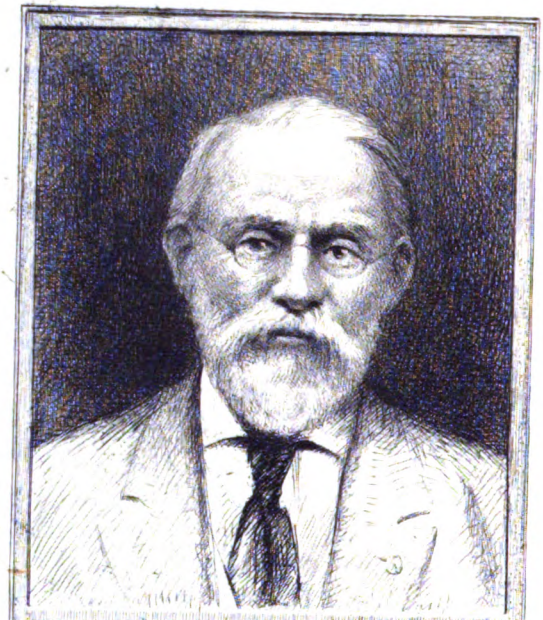

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Vᵉ SÉRIE

TOME CINQUIÈME

ANNÉE 1897

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1898

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

V^e^ SÉRIE

TOME SIXIÈME

ANNÉE 1898

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

—

1899

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LIOT, libraire.

ET A PARIS

Chez M. L. SAUVAITRE, libraire, 72, boulevard Haussmann.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Vᵉ SÉRIE

TOME SIXIÈME

ANNÉE 1898

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

1899

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Exposition d'Horticulture, tenue à Evreux, les 1er, 2, 3, 4 et 5 juin 1898. Séance publique du 5 juin. Discours prononcé par M. Louis Passy, député, président de la Société. I

Liste des récompenses VI

Section de l'arrondissement des Andelys. Concours agricole tenu aux Andelys le 25 septembre 1898. Liste des récompenses. XIII

Section de l'arrondissement de Louviers. Concours agricole tenu à Amfreville-la-Campagne, le 25 septembre 1898. Liste des récompenses XXIII

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours linier de 1898. Liste des lauréats. XXVII

Section de l'arrondissement de Bernay. Communication sur la culture de la vigne dans l'arrondissement de Bernay dans les temps anciens, par M. Camille Fouquet, lue à la séance du 16 octobre 1898 XXIX

Allocution prononcée par M. Louis Passy, président de la Société, en quittant le fauteuil de la présidence. Séance générale du 29 janvier 1899 XXXIX

Le mouton dans le département de l'Eure, par M. Bourgne, membre de la Société. XLI

Note sur les découvertes archéologiques de Saint-Maur-de-Glanfeuil (Maine-et-Loire), par M. le comte Ch. de Boury, vice-président de la Société 1

Digitized by Google

Section de l'arrondissement de Bernay. Notice par M. l'abbé Dubois, membre de la Société, sur Valailles aux XVII^e et XVIII^e siècles, d'après les anciens registres de l'Etat civil 6

Les Figurines en terre cuite des Eburovices, Veliocasses et Lexovii; étude générale sur les Vénus à gaine de la Gaule romaine, par M. Léon Coutil, correspondant du ministère de l'Instruction publique. 16

Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles, par M. Adolphe Le Maréchal, analysés et publiés par M. Louis Régnier (*Suite*) 89

Ouvrages imprimés, offerts à la Société par les auteurs ou par les éditeurs, ou envoyés par le Gouvernement. . 167

Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832. 171

Composition de la Société, membres du bureau. 174

Liste générale des membres de la Société. 175

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

EXPOSITION D'HORTICULTURE

Tenue à Evreux, les 1er, 2, 3, 4 *et* 5 *juin* 1898.

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LOUIS PASSY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

« MESDAMES, MESSIEURS, MES CHERS CONFRÈRES,

« Il y a douze ans, la *Société d'agriculture de l'Eure* organisait une Exposition d'horticulture dont le succès fut éclatant. Ma bonne fortune, qui m'avait assuré la présidence de la Société en 1886, me donne la nouvelle occasion de présider la distribution des récompenses de 1898. En 1886, l'Exposition d'horticulture était une annexe du concours régional. C'est spontanément que vous avez voulu placer aujourd'hui une Exposition d'horticulture dans le cadre permanent de vos concours agricoles.

« Les nombreuses adhésions que la Société a recueil-

Digitized by Google

lies, la faveur de M. le président de la République, le bienveillant appui de l'administration préfectorale et municipale, l'accord unanime des bonnes volontés, le talent de quelques horticulteurs éminents, la sympathie d'un public toujours prêt à admirer les jolies choses et de plus en plus capable d'en apprécier le mérite, voilà les raisons qui ont provoqué de la part de la Société un vigoureux effort dignement récompensé par le plus honorable succès.

« Pour tous ceux qui s'occupent un peu ou beaucoup d'horticulture, le caractère de cette exposition était tracé d'avance. A cette époque de l'année, une exposition d'horticulture est presque tout entière consacrée à la culture d'agrément. Tout l'intérêt s'attache aux produits des serres et aux cultures préparées de légumes ou de fruits. Le printemps n'a pas encore répandu dans les jardins les rayons bienfaisants du soleil. L'été n'a pas donné naissance à ces innombrables plantes de pleine terre qui sont le naturel ornement du sol français, et nous ne pouvons pas encore prévoir si l'automne nous donnera les fruits qui sont la fortune de la Normandie et que vous avez admirés lors du concours organisé par la Société pomologique. Ainsi la saison printanière avait imprimé d'avance son cachet de luxe à notre Exposition, en ouvrant un concours entre les horticulteurs de profession et les amateurs par vocation, entre les cultures qui relèvent principalement de la science, de l'art et du goût.

« Je vous faisais remarquer, il y a douze ans, à quel point l'horticulture était entrée dans les mœurs publiques et à quel point le culte des fleurs était devenu une habitude nationale. Le mouvement s'est étendu dans

Digitized by Google

tous nos départements ; mais il faut bien reconnaître que les grandes expositions de la Société nationale d'horticulture, au printemps et à l'automne, ont imprimé à ce mouvement un essor imprévu. Ces expositions surprennent et ravissent en même temps ; ce sont des éblouissements dans l'ensemble, et des étonnements dans le détail. On est surpris des plantes pour ainsi dire nouvelles : car elles sont transformées d'une manière si extraordinaire qu'elles ne ressemblent plus à ce qu'elles étaient et qu'elles doivent leurs nouveaux charmes à l'art plus encore qu'à la nature.

« La mode, qui ne se fatigue jamais à montrer sa puissance par de rapides changements dans la vogue de toutes choses, excite la création de ces merveilles florales qui jettent dans l'enthousiasme les vrais amateurs. Mais n'oublions pas qu'en saluant dans toutes les expositions les découvertes des cultures savantes, la France reçoit les prémices naturelles que lui envoient les rives ensoleillées de la Méditerranée, et que la nature et l'art s'unissent pour nous maintenir au premier rang dans les honneurs de l'horticulture internationale. Notre Exposition d'Evreux prouve que notre département, comme tant d'autres, a des maîtres incontestés en horticulture et en culture maraîchère, et qu'on les trouve au printemps, comme on les trouverait en été et en automne, toujours sous les armes et prêts à entrer en noble rivalité avec les horticulteurs de toutes nos provinces.

« Mais combien nous serions au-dessous de nos propres sentiments, de nos espérances et même de nos volontés, si nous ne cherchions pas tous les moyens pour faire naître et entretenir dans nos campagnes ce goût,

Digitized by Google

cette passion du jardinage que nous constatons et que nous célébrons aujourd'hui ! Que pouvons-nous faire de mieux si ce n'est d'honorer avec vous les maîtres de nos enfants, et de les engager, par nos grands remerciements et nos modestes récompenses, à répandre autour d'eux les bonnes paroles et les bons exemples de l'enseignement agricole et horticole ?

« Il faut répéter bien haut que la *Société d'agriculture de l'Eure* a lutté depuis trente ans pour faire entrer dans son programme d'études et d'encouragement l'enseignement de l'agriculture par nos écoles primaires.

« Vous devez vous rappeler le zèle avec lequel plusieurs de nos confrères ont attaché leur nom à la propagande de cette belle et bonne œuvre. Je nommerai parmi les morts, notre vénéré président M. Izarn, le rapporteur émérite de nos concours d'enseignement agricole. Parmi les vivants, je nommerai M. Lecointre, dont l'excellent manuel doit être dans toutes les mains. C'est avec entrain que nous nous sommes associés jadis, dans les divers arrondissements, à des efforts que diverses circonstances ont malheureusement et momentanément suspendus. Vous permettrez bien à un membre du Conseil supérieur de l'enseignement agricole de souhaiter que le mouvement de ces concours soit repris et généralisé. Je ferai cependant une remarque : l'agriculture embrasse tant d'objets divers dans un cadre tellement grand, que les instituteurs ne peuvent offrir aux enfants que des notions générales, dont ces derniers ne saisissent pas l'application, et qui, en tout cas, ne forment pas le fond du métier de cultivateur. Il n'en est pas de même de l'horticulture et du jardinage. Le sujet est plus restreint, l'application est plus facile. Les exemples sautent

Digitized by Google

aux yeux et se gravent aisément dans l'esprit, de telle sorte que je ne saurais trop louer les instituteurs qui travaillent à initier nos enfants aux mystères de la nature sous la forme pratique de l'étude des fleurs et des fruits.

« Tout le monde n'est pas destiné à être cultivateur, mais personne ne peut dire qu'il ne sera pas heureux d'être un jour jardinier. L'exemple de l'empereur Dioclétien, qui se reposa du pouvoir suprême en cultivant des légumes et surtout des laitues, mérite d'être perpétuellement cité. Et me voici tout naturellement conduit à apprendre aux ouvriers du jardinage que nous récompensons aujourd'hui qu'ils ont eu des prédécesseurs dont ils ne se doutaient guère : un empereur romain, sans compter une foule de grands hommes dans la politique ou la littérature. Croyez-moi, la nature a des charmes irrésistibles, et personne ne peut dire qu'un jour donné on ne tombera pas sous son empire.

« Vous allez entendre les noms de nos lauréats. Ces noms réveilleront tour à tour en votre mémoire d'agréables souvenirs et de nobles exemples. Vos applaudissements seront nos remerciements : nos remerciements à tous ceux qui ont témoigné leurs sympathies à notre Compagnie, nos remerciements à tous ceux qui ont bien voulu en profiter. Mais de cette longue et très longue liste de lauréats, permettez-moi de détacher un nom, de le mettre en pleine lumière : le nom de l'organisateur de ce concours, du doyen de l'horticulture dans notre département ; le nom du professeur distingué qui, malgré son âge, est notre vaillant confrère, de M. Piéton. »

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

1° Récompenses aux Instituteurs qui par leurs leçons et la bonne tenue de leurs jardins ont le plus contribué à répandre l'enseignement horticole dans le département.

MÉDAILLES DE VERMEIL

Offertes par M. le Comte de Salvandy, M. Campigny à Rosy;
— par M. Charles Fortier, M. Deschamps à Triqueville;
— par M. Georges Bonjean, M. A. Gombert à Epaignes;
— par M. Join-Lambert, M. Parey à Nassandres;
— par M. le Comte de Boury, M. Picard à Saint-Aubin-sur-Gaillon;
— par M. Leroy (Modeste), député; M. Vazard à Damville; M. Saucray à Bournainville; M. Rault à Condé-sur-Iton.

MÉDAILLES D'ARGENT

Offertes par M. Corbeau, conseiller général ; MM. Berteaux à Ézy; Gautier à Thômer-la-Sôgne; Guillard à Breteuil; Hérichon à la Poterie-Mathieu; Massé à Andé; Mauger à Beaumont; Meslin à Brionne; Pinard à Saint-Pierre-d'Autils; Riché à Bezu-Saint-Éloi.

MÉDAILLES DE BRONZE

MM. Avenel à Bernay; Bance à Beuzeville; Caron à Chambray; Delhomme à Neaufles-sur-Risle; Deschamps à Condé-sur-Risle; Duchemin à Trouville-la-Haule ; Duval au Neubourg; Fricotté à Heudicourt; Lansmont à Bourg-Achard; Lecoq à Droisy; Nicolle à Pullay; Noblet à Pacy; Singeot à Bernay.

Digitized by Google

MENTIONS HONORABLES

MM. Beaucousin à Verneuil; Bourneville à Bourneville; Caron à Goupillières; Chefdeville à Berthouville; Cointre à Fontaine-la-Soret; Dandin à Theil-Nolent; Daubichon à Bois-Arnault; Deporte à Drucourt; Fleury à Tourny; Fontaine à la Chapelle-Gauthier; Franchet à Dame-Marie ; Got à Folleville ; Grieu à Courbépine ; Gueurel à Montreuil l'Argillé; Guillemette à Ambenay; Guillomet à Beaumontel ; Yvelin à Bourth; Labiche à la Goulafrière; Lainé à Thibouville; Lapôtre à Rugles; Leblond à Fontaine-la-Louvet; Legendre à Chéronvilliers; Legras au Plessis-Grohan ; Lemalle à Saint-Aubin-de-Scellon; Letondu à Serquigny; Leveau à Acon; Maignan à Tilleul-Othon; Mesnil à Criquebeuf-sur-Seine ; Mineray à Beaumesnil; Moutardier à Plasnes; Purtel à Saint-Pierre-de-Cernières; Pounnerest à Fiquefleur-Équainville ; Roger aux Jonquerets-de-Livet ; Rousselin à Launay ; Rousset à Quittebeuf; Soligny à Saint-Marcel ; Thouin aux Essarts; Touzé à Ailly ; Villez à Saint-Germain-sur-Avre.

2° Récompenses offertes par le Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux aux propriétaires et cultivateurs de l'arrondissement d'Evreux pour les meilleures plantations de pommiers à cidre.

Méd. d'or : M. Thaurin à Evreux. — Méd. de vermeil : M. Turblin à Boissy-sur-Damville. — Méd. d'argent : M. le marquis d'Alvimare au Val-David. — Mentions honorables : M. Lenoir à Pacy-sur-Eure et M. Allix à la Futelaye près Saint-André.

3° Prix aux jardiniers et aides-jardiniers pour longs et honorables services.

MÉDAILLES DE VERMEIL

(Gr. m.) (off. par M. Louis Passy, président de la Société), M. Noël (Etienne), jardinier, chez M. Trutat, à Vaux-sur-Eure (50 ans de services). — (Offerte par M. le marquis de Chambray), M. Vilain, jardinier chez Mme Aurelly, à Tillières-sur-Avre (30 ans de servi-

Digitized by Google

ces). — (Offerte par M. le comte de Fayet), M. Hardy (Auguste), jardinier chez Mme Alaboissette à Aubevoye (25 ans de services). — (Offerte par M. le baron de Nanteuil), M. Fromont (Désiré), chez M. Maillard, horticulteur, à Gravigny (25 ans de services). (Offerte par M. comte de Mare), M. Omont (Achille), chez M. Lapeltey, horticulteur à Evreux (25 ans de services).

MÉDAILLES D'ARGENT

(Offerte par M. le marquis de l'Espinasse), M. Portais, jardinier à l'asile des aliénés de Navarre (21 ans de services). — (Offerte par M. Fauchet, conseiller municipal, M. Alcide Nacfer, jardinier au Jardin botanique d'Evreux (19 ans de services). — (Offerte par M. Léon Petit), M. Boileau chez M. le comte d'Yanville à Morainville, près Damville (12 ans de services).

MÉDAILLE DE BRONZE

M. Edmond Thierry, jardinier chez M. Baraguey, à la Neuve-Lyre (10 ans de services).

4° Horticulture.

Objet d'art (offert par M. le Président de la République), M. Lapeltey, horticulteur à Evreux, pour l'ensemble de son exposition de fleurs.

Méd. d'or (offerte par M. Parissot, sénateur), M. Lanéelle, horticulteur à Gravigny, pour l'ensemble de son exposition de fleurs.

Le Jury décerne à M. Piéton, avec ses félicitations, une médaille de vermeil offerte par la Société des Amis des Arts, pour la bonne tenue du Jardin botanique et pour la parfaite organisation du concours.

1er Concours. *Palmiers, Cycadées, Araliacées, Pandanées.* — Méd. de vermeil(gr. m.) (offerte par M. le Président Molle), M. Lapeltey. — Méd. de vermeil (offerte par M. Lautour, conseiller municipal), M. Lanéelle, horticulteur à Gravigny.

3e Concours. *Dracœna.* — Méd. d'argent (gr. m.) (offerte par l'*Union commerciale industrielle d'Evreux*), M. Lapeltey. — Méd. d'argent, M. Lanéelle.

4e Concours. *Broméliacées.* — Méd. d'argent, M. Lapeltey.

Digitized by Google

7e Concours. *Fougères de serre.* — Méd. d'argent (offerte par M. le marquis de l'Espinasse), M. Lapeltey. — Méd. de bronze, M. Triquet, horticulteur à Evreux.

8e Concours. *Bégonia à feuilles ornementales.* — Prix *ex æquo*, méd. d'argent (offerte par la Société des Agriculteurs de France), MM. Lapeltey et Lanéelle.

9e Concours. *Coléus.* — Méd. d'argent, M. Dugage, horticulteur à Evreux. — Méd. de bronze, M. Lapeltey.

10e Concours. *Gloxinia .* — Méd. d'argent, M. Lanéelle.

11e Concours. *Plantes vertes mélangées.* — Méd. d'argent (offerte par l'*Union commerciale et industrielle d'Evreux*), M. Triquet et M. Dugage.

12e Concours. *Pelargoniums à grandes fleurs.* — Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par M. Izarn), M. Lanéelle. — Méd. de vermeil (p. m.), M. Dugage. — Méd. de bronze, M. Lapeltey.

13e Concours. *Pelargoniums zonales.* — Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par MM. Bagot et Bellenger), conseillers municipaux, M. Lanéelle. — Méd. de vermeil ; M. Triquet. — Méd. d'argent (gr. m.) (offerte par M. le Marquis de Champigny,) M. Dugage. — Méd. d'argent (p. m.), M. Lapeltey. — Méd. d'argent, M. Desmonts, horticulteur à Lieurey.

13e *bis* Concours. *Pelargonium peltatum.* — Mention honorable, M. Lapeltey.

14e Concours. *Begonia tuberculeux.* — Méd. d'argent (gr. m.), M. Lanéelle. — Méd. d'argent (p. m.) (offerte par M. Cauchepin à Bernay), M. Dugage.

CONCOURS IMPRÉVUS

Pétunias. — Méd. d'argent (gr. m.), M. Lanéelle.

Hydrangea et Nicotiana. — Méd. d'argent, M. Lapeltey.

Cannas florifères. — Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par l'*Union commerciale et industrielle d'Evreux*), M. Noël, grainetier à Evreux.

Plantes annuelles. — Méd. d'argent (gr. m.) (offerte par M. Ferray, conseiller d'arrondissement), M. Noël.

Concours imprévu. *Jardiniers amateurs.* — Méd. d'or, M. Béraut, jardinier en chef chez M. de la Haye-Jousselin à Saint-Aubin d'Ecrosville, pour l'ensemble de son exposition.

Digitized by Google

18e Concours. *Rhododendrons en fleurs.* — Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par M. Cochin, conseiller municipal), M. Lapeltey.

20e Concours. *Rosiers haute tige.* — Méd. d'or, M. Lapeltey. — Méd. de vermeil (gr. m.) (MM. Beaucantin et Renard), horticulteurs à Rouen.

21e Concours. *Rosiers basse tige.* — Méd. de vermeil (offerte par l'*Union commerciale et industrielle d'Evreux*), M. Lanéelle. — Méd. d'argent, M. Triquet.

22e Concours. *Collections de roses en fleurs coupées.* — Méd. de vermeil (offerte par M. Olry), M. Dugage. — Méd. d'argent, M. Pelletier, rosiériste à Stains.

24e Concours. *La plus belle collection de pensées.* — Méd. d'argent (gr. m.), M. Lanéelle. — Méd. d'argent, M. Gavard, jardinier à Evreux.

26e Concours. *Fougères.* — Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par M. Joseph l'Hopital, Président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux), M. Lapeltey.

27e Concours. *Conifères.* — Méd. de vermeil (offerte par la *Société des agriculteurs de France*), M. Lapeltey.

28e Concours. *Arbres et arbustes à feuillage persistant.* — Méd. de vermeil (offerte par l'*Union commerciale et industrielle d'Evreux*), MM. Beaucantin et Renard.

29e Concours. *Mosaïculture.* — Méd. d'argent (offerte par Mme Méry de Bellegarde), M. Wagner, jardinier au grand séminaire.

Jardiniers amateurs. Rhododendrons en fleurs coupées. — Méd. d'argent, M. Childebrant, jardinier chez Mme Guignard, au Buisson-Hocpin.

ARBORICULTURE

31e Concours. *Fruits forcés détachés des arbres.* — Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par M. Olry), M. Enot, horticulteur à la Guéroulde.

FRUITS DE PRIMEURS

33e Concours. *Arbres à fruits à noyaux en pots.* — Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par la section de Bernay), M. Enot. — Méd. d'argent, M. Lanéelle à Gravigny.

Digitized by Google

36e Concours. *Fraises.* — Mention honorable, Mme Mériot, jardinière à Evreux.

CULTURE MARAICHÈRE

38e Concours. *Légumes forcés de la saison.* — Méd. d'or, M. Enot, horticulteur à la Guéroulde, pour l'ensemble de son exposition de légumes forcés et de melons.

Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par M. Join-Lambert), M. Lainé, horticulteur à Brionne, pour l'ensemble de son exposition maraîchère.

JARDINIERS AMATEURS

Prix *ex æquo.* Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par M. Labbé, conseiller municipal), M. Portais, jardinier à l'Asile des Aliénés de Navarre ; méd. de vermeil (offerte par M. Hérissey, conseiller municipal), M. Wagner, jardinier du grand séminaire pour l'ensemble de leurs expositions maraîchères.

40e Concours. *Asperges.* — Méd. d'argent (offerte par la Corporation de Saint-Fiacre), M. Noël à Evreux. — Méd. de bronze, offerte par M. Tyssandier conseiller d'arrondissement), l'Ecole normale d'Evreux.

42e Concours. *Choux-fleurs.* — Méd. d'argent (gr. m.), M. Noël.

BOUQUETS, GARNITURES D'APPARTEMENTS

44e et 45e Concours. — Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par Mme de Lestanville et Melle de la Roncière le Noury), Mme Lapeltey à Evreux.

Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par la Corporation de Saint-Fiacre), Mme Dugage à Evreux. — Méd. d'argent, Mme Triquet à Evreux.

INDUSTRIE HORTICOLE

Méd. d'argent : M. Radiguet, opticien à Evreux, pour l'ensemble de son exposition ; M. Delaunay, coutelier à Bernay, pour sa coutellerie horticole ; M. Sortais, constructeur à Evreux, pour l'ensemble de son exposition industrielle ; M Béjot, à Paris, rue de Turenne, pour ses tondeuses ; M. Buisson, serrurier à Evreux, pour sa grille

Digitized by Google

de jardin ; M. Lemarié-Dubois, à Evreux, pour ses poteries artistiques. — Méd. de bronze : M. Dajon, constructeur à Evreux, pour ses ratissoires; M. Thénon, à Evreux, pour sa charrue ; M. Toutain, à Paris, pour ses instruments ; M. Franquet, à Paris, pour ses instruments d'optique ; Mme Chapuis, à Paris, pour son exposition de vases à fleurs et de lampes de serre. — Diplômes de mérite : M. Jacquemin, directeur de l'institut de la Clère, pour ses recherches scientifiques ; la Société française du Lysol, à Paris (insecticides),

HERBIERS ET TABLEAUX D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET HORTICOLE

Méd. de vermeil (gr. m.), M. Feuillanbois, inspecteur des forêts à Fontainebleau, pour son herbier. — Méd. de vermeil, M. Fricotté, instituteur à Heudicourt, pour son exposition d'enseignement agricole. — Méd. d'argent, M. Livet, instituteur à Bois-Leroi (id.) ; M. Couvé, instituteur à Villez-Champ-Dominel, pour son herbier agricole ; M. Deliège, instituteur à Bétheny, près Reims, pour ses tableaux agricoles. —Mention honorable, M. Francis Orengo, pour sa notice sur la culture de l'œillet en serre.

CONCOURS SPÉCIAL

Méd. d'argent, M. de Clerq, artiste peintre à Bruxelles, pour ses tableaux.

PLANS DE JARDINS

Méd. d'argent (offerte par M. Robert Méry de Bellegarde), MM. Beaucantin et Le Morvan, architectes-paysagistes à Rouen, 10, rue Ecuyère.

APICULTURE

Méd. d'argent (offerte par la *Société des Agriculteurs de France*), Ecole normale d'instituteurs d'Evreux.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

CONCOURS AGRICOLE

Tenu aux Andelys, le 25 septembre 1898.

LISTE DES RÉCOMPENSES

PRIX DE CULTURE

Prix d'honneur, M. Goré, à Boisemont, méd. d'or de la *Société d'agriculture de l'Eure.*

1er prix, M. Tremel, de Guiseniers, méd. de vermeil du ministre de l'agriculture.

2e prix, M. Rayé, au Buc-Heudeville, méd. de vermeil offerte par M. de Caumont, propriétaire à Villers-Andelys.

PETITE CULTURE

1° M. Pesant, de Guiseniers, méd. d'or (p. m.) offerte par la *Société d'agriculture.*

2° M. Mignard, de Guiseniers, méd. d'argent offerte par la *Société des agriculteurs de France.*

3° M. Cœffier, de Léomesnil-Boisemont, méd. d'argent offerte par la *Société des agriculteurs de France.*

CULTURE DE LA VALLÉE

1° M. Brière, de Mousseaux-Bouafles, méd. de vermeil de la *Société des agriculteurs de France,*

2° M. Chapelain, de Bouafles, méd. d'argent du ministre de l'agriculture.

Digitized by Google

3° M. Leroy, de Bouafles, méd. d'argent du ministre de l'agriculture.

CULTURES SPECIALES

1° M. Sébastien, agriculteur à Feuquerolles-Andelys, méd. d'argent offerte par la *Société des agriculteurs de France.*

2° M. Denizot, agriculteur à Fleury-sur-Andelle, méd. d'argent offerte par la *Société d'agriculture de l'Eure.*

Le trésorier de la *Société libre d'agriculture de l'Eure* donne lecture de la partie du palmarès relative aux vieux serviteurs qui, par la durée de leur présence dans une même exploitation, ont mérité une distinction honorifique :

Ouvriers et serviteurs de l'agriculture.

CHARRETIERS

1er prix, M. Xavier Mondet, chez M. Doré, à Gamaches, méd. de bronze (offerte par la *Société d'agriculture de France*) (40 ans), 40 fr.; 2e prix, M. Doulé, chez M. Rouget, à Chauvincourt, méd. de bronze (34 ans), 30 fr.; M. Louis Martel, chez M. Albert Dechaumont, à Boisemont, méd. de bronze (31 ans), 20 fr.; M. Adippe Paslin, chez M. Duboc, à Gaillardbois, méd. de bronze (30 ans), 30 fr.; 3e prix, M. Samson, chez M. Doré, à Gamaches, méd. de bronze (26 ans), 20 fr.; M. Mulot, chez M. Lesigne, à Mézières, méd. de bronze (26 ans), 20 fr.; M. Norbert Cellier, chez MM. Léon Dufour et Bréard, aux Andelys (26 ans), 20 fr.

Mentions honorables : M. Frédéric Aspret, chez M. Brice Marre, le Thil-en-Vexin (25 ans); M. Clovis Elin, chez M. Rousselin, à Hacqueville (20 ans).

BERGERS

1er prix, M. Delamotte, chez M. Doré, à Gamaches (32 ans), 40 fr.; 2e prix, M. Pichard, chez M. Fessart, à Mantelle (26 ans), 30 fr.; 3e prix, M. Jean Aimé, chez Mme veuve Boivin, à Fontenay, (21 ans), 20 fr.; rappel de 1er prix, méd. d'argent, M. Th. Mignot, chez M. Gavignot, à Boisdenemetz (31 ans).

Mentions honorables. — M. Louis Flanet, chez M. Pantin, à

Digitized by Google

Guiseniers (18 ans) ; M. Pierre-Joseph Rougerez, chez M. Fleury, à la Bucaille (19 ans) ; M. Florentin Loseille, chez M. Bultel, à Brémulle (15 ans).

VACHERS

1er prix, M. Ch. Bove, chez M. Narcisse Hébert, à Hacqueville (34 ans), 40 fr. ; 2e prix, M. Guichaux, chez M. Moutard, à Fontenay (30 ans), 30 fr. Rappel de 1er prix, M. François Loretz, chez M. Amaury, à Forêt-la-Forêt, médaille d'argent (34 ans).

Mentions honorables. — M. Trachsel, chez M. Rouget, à Chauvincourt (16 ans) ; M. Maysonnave, chez M. Gavignot, Boisdenemetz (15 ans).

HOMMES DE COUR

1er prix, méd. de bronze, offerte par la *Société d'Agriculture*, M. Casimir Gras, chez M. Loriot à Grainville (46 ans), 40 fr. ; 2e prix, M. Languedot, chez M. Gavignot, à Boisdenemetz, méd. de bronze offerte par la *Société d'Agriculture* (42 ans), 30 fr. ; 3e prix. M. Pierre Le Batard, chez M. Chéron, à Gaillardbois, méd. de bronze, offerte par la *Société d'agriculture*, 20 fr. (39 ans) ; M. Joseph Lesage, chez M. Chéron, à Gaillardbois, méd. de bronze, offerte par la *Société d'agriculture*, 20 fr. (38 ans) ; M. Ratel, chez M. Chevallier, à Hébécourt, méd. de bronze, offerte par la *Société d'agriculture*, 20 fr. (38 ans).

Mentions honorables. — M. Soutivier chez M. Longlier (31 ans) ; M. Breton, chez M. Flichy (25 ans).

ANCIENS OUVRIERS ET SERVITEURS DIVERS DE L'AGRICULTURE

M. Herpin chez M. Lebrun de Boisemont, méd. d'argent, offerte par le ministre de l'agriculture (45 ans) ; M. Pesier, chez M. Dechaumont, à Boisemont, méd. d'argent, offerte par le ministre de l'agriculture (44 ans) ; M. Durier, chez M. Laumonier-Darras, à Saussay, méd. de vermeil (27 ans) ; M. Pedron, chez M. Lebrun, de Villers, méd. d'argent, offerte par le ministre de l'agriculture (31 ans).

Digitized by Google

Mentions honorables. — M. Camus, de Courcelles, à la Laiterie Centrale (28 ans); M. Michel Menu, chez M. Pithon, à Tourny (29 ans); M. Elphège Degisors, chez M. Pithon, à Tourny (28 ans); M. Léopold Paulet, chez M. Pithon, à Tourny (35 ans); M. Massien, chez M. Flichy, à Mouflaines (27 ans).

SERVANTES PARTICULIÈRES ET SERVITEURS

Récompenses offertes par les maîtres et patrons. — Mme Gasse, méd. de vermeil (gr. m.), offerte par M. Montier; Mlle Sidonie Ricœur, méd. de vermeil, offerte par Mlle de La Boullaye; Mme Marie Etienne, chez Mme Stœsser, méd. de vermeil (25 ans); M. Albert Lécuyer chez MM. Sauvé et Oudin, méd. de vermeil; Mme Sophie Belhomme, chez Mme Levaché, méd. de verm. (42 ans); Mme Y. Gelin, chez M. Narcisse Hébert, méd. d'argent (20 ans); M. Dubus, chez M. Anquetin, méd. d'argent, offerte par M. Anquetin (26 ans).

M. Thirel, chez M. Coulouma, aux Andelys, méd. de vermeil, offerte par M. Coulouma.

Mme Filleul, de Morgny, méd. d'argent, offerte par M. Louis Passy, député, et 30 francs.

SERVANTES AGRICOLES

1er prix, Mme Sanson, chez M. Doré, à Gamaches (33 ans), 40 fr., Mme Léontine Colmare, chez M. Langlois, à Puchay (33 ans), 40 fr.; 2e prix, Mme Ismérie Lenormand, chez M. Calot, à Hennezis (30 ans), 30 fr.; 3e prix, Mme Saint-Etienne, chez M. Trémel-Léter, à Guiseniers (25 ans), 20 francs.

Mentions honorables. — Mme Therès, chez M. Trémel-Leter, à Guiseniers (22 ans), et Mme veuve Guimier, chez M. Jullien, à Ecouis (24 ans).

MOISSONNEURS

1er prix M. Pierre Carbonnet, chez M. Flichy, à Mouflaines (56 ans), 40 fr.; 2e prix, M. Mery Pointel, chez M. Rousselin, à Roncherolles (46 ans), 30 fr.; 3e *ex æquo*, M. Dujardin, chez M. Langlois, Cuverville (41 ans), 20 fr.; M. Aubé, chez M. Saintard, Civières (40 ans), 20 fr.; rappel de 1er prix,

Digitized by Google

M. Félix Stalin, chez M. Sarrazin, à Forêt-la-Folie, méd. d'argent offerte par la *Société d'agriculture de l'Eure* (51 ans); rappel de 1er prix, M. Bougosse (Sénateur), à Cahaignes, méd. d'argent (59 ans).

Mentions honorables. — M. François Hubert, chez M. Remy, Les Hogues (17 ans); M. Jacques Therès, chez M. Tremel, Guiseniers (22 ans); M. Laurent Peronnet, chez M. Laurent père, Radepont (17 ans); M. François Mathis, chez M. Nasse, La Heunière (17 ans); M. Beudon, chez M. Sarrazin, Fontenay (20 ans); M. Canteloup, père, chez M. Sarrazin, Fontenay (20 ans); M. Canteloup fils, chez M. Sarrazin, Fontenay (20 ans); M. Alexandre Fiévé, chez M. Rousselin, Hacqueville (27 ans); Sainte-Marie Tregnier, chez M. Pantin, La Bucaille-Guiseniers (24 ans).

M. Dechaumont, vice-président du comité d'organisation, continue la lecture du palmarès :

INSTRUMENTS

Instruments de culture. — Méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par la Chambre de commerce d'Evreux), M. Montandon, à Tourny, pour l'ensemble de son exposition; méd. de vermeil (gr. m.) (offerte par la Chambre de commerce d'Evreux), M. Liot, pour ses semoirs; méd. d'argent (gr. m.) (offerte par M. le vicomte de Nouë), M. Lamarre, pour ensemble; méd. d'argent (p. m.) (offerte par M. le vicomte de Nouë), M. L'Hermitte, pour ensemble; méd. d'argent (p. m.), M. Laloue pour compas nouveau modèle; méd. d'argent (p. m.), M. Rigault, pour ensemble; méd. de bronze, M. Fréret, pour ses entourages; méd. de bronze, M. Lavenant, pour ses cuves; méd. de bronze, M. Trognon, pour son appareil acétylène; méd. de bronze, M. Naquet, pour ses charrues; mention honorable, M. Malhappe, pour son cric; mention honorable, M. Longlier, pour ses faulx.

Voitures. — Méd. d'argent, MM. Guérin, Cahagne, Legrix.

ESPÈCE CHEVALINE

Etalons de trait. — 1er prix, méd. de vermeil (gr. m.), (offerte par M. Peynaud), et 30 fr., M. Anquetin, à Heudicourt, pour son étalon *Crépy;* 2e prix, méd. d'argent (offerte par M. de Valon), M. Alain Galais, à Lisors.

Digitized by Google

Chevaux entiers de 4 et 5 ans. — 1er prix, méd. de vermeil (offerte par M. de Cornulier), et 30 fr., M. Amaury, à Forêt; 2e prix, méd. d'argent et 20 fr. du Syndicat, M. G. Feugueur, à la Londe; 3e prix, méd. de bronze., M. Hyacinthe Maleuvre, à Fresne.

Poulains de 18 mois. — 1er prix, méd. de vermeil et 30 fr., M. Delahaye, à Fresne; 2e prix, méd. d'argent et 20 fr., du Syndicat, M. Delahaye; 3e prix, méd. de bronze (*Société des Agriculteurs*), M. Rayer, au Buc-d'Heuqueville; 4e prix, méd. de bronze, M. Denesle, à Marcouville.

Poulains de 30 mois. — 1er prix, méd. de vermeil (offerte par M. le comte Lecouteulx) et 30 fr., M. Lefebvre de Sainte-Marie; 2e prix, méd. d'argent et 20 fr., du Syndicat, M. H. Fessart, de Mantelle-Andelys; 3e prix, méd. de bronze, M. Denesle, de Marcouville.

Pouliches. — 1er prix, méd. de vermeil (offerte par M. Cavelier), et 30 fr., M. Doré, de Gamaches; 2e prix, méd. d'argent (Société des Agriculteurs), et 20 fr. du Syndicat, M. Fessart, de Mantelle-Andelys; 3e prix, méd. de bronze (*Société des Agriculteurs*), M. Rayer, du Buc-Heuqueville.

Juments. — 1er prix, méd. de vermeil (offerte par M. de Valon), et 30 fr., M. Anquetin, d'Heudicourt; 2e prix, méd. d'argent (offerte par M. de Valon), et 20 fr., du Syndicat, M. Doré, de Gamaches; 3e prix, méd. de bronze et 20 fr. du Syndicat, M. Rayer, au Buc-Heuqueville; 4e mention honorable, M. Fessart, Mantelle-Andelys; 5e mention honorable, M. Hébert, de Cantiers.

MOUTONS

RACE MÉRINOS

Béliers. — M. Doré, Gamaches, méd. de vermeil (offerte par M. Lefebvre), de Port-Mort, et 20 fr.

Antenais. — M. Doré, méd. d'argent et 20 fr.

Brebis. — M. Doré, méd. d'argent et 20 fr.

RACE DISHLEY-MÉRINOS

Béliers. — M. Fleury, Bucaille, 1er prix, méd. de vermeil (offerte par M. Hamelin), et 20 fr.; M. Marion, Chauvincourt, 2e prix, méd.

Digitized by Google

d'argent et 10 fr. (offerte par le Syndicat) M. Defontenay, Houville, 3e prix, méd. de bronze.

Brebis. — M. Marion, Chauvincourt, 1er prix, méd. de vermeil et 20 fr.; M. Fleury, Bucaille, 2e prix, méd. d'argent et 10 fr. du Syndicat; M. Defontenay, Houville, 3e prix, méd. de bronze; M. Denesle, Marcouville, 4e prix, méd. de bronze.

Agnelles. — M. Marion, Chauvincourt, méd. d'argent et 20 fr.

ESPÈCE BOVINE

Jeunes taureaux. — M. Doré, Gamaches, prix unique, méd. de vermeil et 20 fr.

Taureaux. — 1er prix, M. Anquetin, d'Heudicourt, méd. de vermeil offerte par M. le marquis de Fayet), et 30 fr.; 2e prix, M. Amaury. à Forêt, méd. d'argent et 20 fr. du Syndicat; 3e prix M. Leroy, Grainville, méd. de bronze (offerte par la *Société des agriculteurs de France*); 4e prix, M. Doré, à Gamaches, méd. de bronze.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix, M. Doré, Gamaches, méd. de vermeil (offerte par M. Le Vavasseur), et 30 fr.; 2e prix, M. Doré, méd. d'argent, mérite exceptionnel, et 20 fr. du Syndicat; 3e prix, M. Amaury, à Forêt, méd. de bronze, et 20 fr., du Syndicat; 4e prix, M. Amaury, méd. de bronze et 20 fr. du Syndicat; 5e prix, M. Doré, Gamaches, méd. de bronze; 6e prix, M. Flichy, Mouflaines, mention honorable; 7e prix, M. Flichy, Mouflaines, mention honorable.

Jeunes vaches. — Prix unique, M. Doré, à Gamaches, méd. de vermeil (offerte par M. Carbonnier), et 30 fr.

Vaches pleines ou à lait. — 1er prix, M. Amaury, à Forêt, méd. de vermeil et 30 fr.; 2e prix, M. Amaury (mérite exceptionnel), méd. d'argent et 20 fr. du Syndicat; 3e prix, M. Tremel, à Guiseniers, méd. de bronze (offerte par la Société d'agriculture de l'Eure), et 20 fr. du Syndicat; 4e prix, M. Rayer, au Buc, méd. de bronze et 20 fr. du Syndicat; 5e prix, M. Rayer, méd. de bronze; 6e prix, M. Michel, de Feuquerolles, méd. de bronze.

Génisses de un ou deux ans. —1er prix, M. Doré à Gamaches, méd. de vermeil (offerte par M. Guynemer), et 30 fr.; 2e prix, M. Henri Denesle, à Marcouville, méd. d'argent et 20 fr. du Syndicat; 3e prix, M. Doré, à Gamaches, méd. de bronze.

Digitized by Google

ESPÈCE PORCINE

Verrats. — M. Defontenay, prix unique, méd. d'argent et 10 fr.

Coches suitées ou pleines. — M. Doré, 1er prix, méd. de vermeil et 10 fr.; M. Rouget, Orgeville, 2e prix, méd. d'argent; M. Jouen, à Paix, 3e prix, méd. de bronze; M. Sébastien, Feuquerolles, 4e prix, mention honorable.

Jeunes truies. — M. Defontenay, prix unique, méd. d'argent et 10 fr.

M. Doré-Letailleur de Gamaches, méd. d'or (offerte par M. Milliard au cultivateur dont l'exposition a été la plus remarquable).

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Méd. de bronze à Mme Fessart, de Mantelle, pour son lot de poules normandes; méd. de bronze à Mme Jouen, à Paix, pour son lot de dindons et exposition de poulets; méd. de bronze à Mme Sébastien, à Feuquerolles, pour son lot d'oies de Toulouse.

INSTITUTEURS

Enseignement agricole. — Méd. de vermeil (offerte par M. Louis Passy), M. Leroux fils, du Petit-Andely, pour son Enseignement pratique agricole mis sous les yeux du jury, par le travail de ses élèves, avec félicitations, et son musée agricole; méd. d'argent, M. Meurdrac, à Barquet, pour son travail sur les ennemis du pommier; méd. d'argent, M. Drieux, à Corny, pour son travail sur la culture du pommier; méd. de bronze, M. Saval, instituteur en congé, pour son travail sur l'agriculture datant de 1894; méd. de bronze, M. Livet, à Bois-Leroy, pour le hannetonnage; méd. de bronze, M. Fricotté pour son musée agricole.

PRODUITS INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Industrie beurrière. — 1er prix, méd. de vermeil, Mme Boucherot, à Maurepas (offerte par M. Passy); 2e prix, méd. d'argent, MM. Reichlin, à Douville, et Longfier, à Vatimesnil; 3e prix, méd. de bronze, M. Sébastien, à Feuquerolles.

Digitized by Google

Fromages. — Méd. d'argent, MM. Hurard et Beaucousin, marchands de fromages à Frenelles, pour l'ensemble de leur exposition.

PRODUITS AGRICOLES

Méd. d'argent, M. Campigny, à Nézé-Mézières, pour l'ensemble de son exposition et spécialement pour la graine de betterave fourragère récoltée par lui-même; méd. d'argent, Mme Fessart, pour six belles variétés de pommes de terre; méd. de bronze (gr. m.), M. Jouen, régisseur de la ferme de Paix, pour son exposition de céréales, betteraves et carottes fourragères; méd. de bronze (gr. m.), M. Thirel, jardinier-grainetier aux Andelys, pour sa collection complète de betteraves fourragères; méd. de bronze, M. Longfier, à Vatimesnil, pour son lin; méd. de bronze, M. Denesle, cultivateur à Bernières, pour ses céréales et betteraves fourragères; méd. de bronze, M. Charles Fourniaux, pour sa variété de pommes de terre.

CIDRE ET EAU-DE-VIE DE CIDRE

Méd. de bronze, M. Gombert, au Neubourg; méd. de bronze, M. Guillemette, au Neubourg.

INDUSTRIE MEUNIÈRE

Prix unique, méd. de vermeil (gr. m.), M. Lainé, farinier aux Andelys, pour l'ensemble de son exposition meunière avec félicitations du jury.

MARÉCHALERIE

Méd. d'argent, M. Mouchard, à Bacqueville, pour son exposition.
Méd. de bronze, M. Maquet, aux Andelys, pour son exposition.

COUTELLERIE ET TAILLANDERIE

Méd. d'argent (p. m.), M. Jolibois, coutelier aux Andelys, et M. Delaunay, à Bernay.

M. Lambert, délégué de la *Société d'horticulture de Beauvais*, lit ensuite la liste suivante de récompenses :

Digitized by Google

Exposition d'Horticulture.

Objet d'art, M. Triquet, d'Evreux.

Méd. d'or, MM. Lainé ; Boulez et Goubard, des Andelys ; Levreux, de Vernon.

Méd. de vermeil (gr. m.), M. Thirel, des Andelys ; Amette, de Gaillon.

Méd. de vermeil, M. Decordier.

Méd. de vermeil (p. m.), M. Aguinet.

Méd. d'argent (gr. m.), MM. Morin, d'Évreux, Fricotté, Picard, Coutable et Buquet.

Méd. d'argent (p. m.), MM. Béquet, Houllière, Morand, Dupont, Savale, Leroux, Drieux, Marquais, Livet, Meurdrac.

Mention : M. Julien.

Coutellerie. — Méd. de bronze, MM. Delaunay, à Bernay ; Jolibois, aux Andelys ; Rager, à Vernon.

Rappel de médaille, hors concours, membre du jury, M. Chapuis, viticulteur à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

Organisation. — Méd. d'argent (gr. m.), M. Thirel, des Andelys.

Méd. de bronze : MM. Boullez, Béquet et Dupont, des Andelys.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à Amfreville-la-Campagne, le 25 septembre 1898.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Concours de labourage. — 1er prix, méd. d'argent et 50 fr., M. Ernest Saint-Pierre, cultivateur à Marbeuf; 2e prix, méd. d'argent et 40 fr., M. Isidor Hameno, charretier chez M. Jamet, à Vraiville; 3e prix, méd. de bronze et 30 fr., M. Emile Delalonde, chez M. Allix à Ecquetot; méd. de bronze et 20 fr., M. Guyomard, à Amfreville-la-Campagne; méd. de bronze et 15 fr., M. Albert Cornu, à la Haye-du-Theil; méd. de bronze et 10 fr., M. Bellencontre, chez M. Coquerel, à Amfreville-la-Campagne; méd. de bronze, MM. Ernest Dieusy chez M. Mouquet, à Fouqueville; Adolphe Mabire, chez M. Mulot, à Berville; Engelbert Quentin, chez M. Leblond, à Amfreville.

Taureaux ayant toutes leurs dents. — 1er prix, M. Coquerel, méd. d'or et 50 fr.; 2e prix, M. Hellot, méd. de vermeil et 30 fr.; mention honorable, M. Sailly, à Epégard.

Taureaux de 2 à 5 ans. — 1er prix, M. Levavasseur, au Troncq, méd. d'argent et 20 fr.

Vaches laitières. — Prix d'ensemble pour sa bande de vaches, méd. d'or et 30 fr., M. Robert Bellest, à Thuit-Signol.

Vaches laitières. — 1er prix, M. Lethiais fils, méd. de vermeil et 30 fr.; 2e prix, M. de Boury, méd. de vermeil et 20 fr.; 3e prix, M. Debus, méd. d'argent et 20 fr.; 4e prix, M. Delamare, à Crestot, méd. de vermeil; 5e prix, M. Dumontier, méd. d'argent.

Génisses ayant 4 et 6 dents. — 1er prix, M. Cocagne, méd. d'argent

Digitized by Google

et 30 fr.; 2e prix, M. Sauvage, méd. d'argent et 15 fr.; 3e prix, M. Debus méd. d'argent et 10 fr.; 4e prix, M. E. Framery, méd. d'argent et 5 fr.

Génisses ayant toutes leurs dents de lait. — 1er prix, M. Robert Bellest, méd. d'argent et 20 fr.; 2e prix, Debus, méd. d'argent et 15 fr.

Béliers. — 1er prix, M. Heullant, à Tostes, méd. de vermeil et 30 fr.: 2e prix, M. Toutain, à Ormes, méd. d'argent et 15 fr.

Brebis. — M. Ch. Début, cultivateur à Amfreville-la-Campagne, méd. de vermeil et 20 fr.

Truies. — M. Houliam Gripon, cultivateur à Amfreville-la-Campagne, méd. de vermeil et 10 fr.

Chèvres. — M. Maximilien Huet, méd. de bronze.

Poulains de six mois à deux ans. — 1er prix, méd. d'argent et 20 fr., M. Guyomard; 2e prix, méd. de vermeil, M. Chevalier; 3e prix, méd. d'argent, M. Debus; prix spécial, méd. en or, M. Dumontier de Vraiville.

Chevaux de trait de deux à trois ans. — 1er prix, méd. en or et 30 fr., M. Mansard; 2e prix, méd. de vermeil, M. Legouez; 3e prix, méd. d'argent, M. Debus.

Chevaux de demi-sang. — 1er prix, méd. de vermeil et 25 fr., M. Duchemin, à Grostheil; 2e prix, méd. de vermeil, M. Dubos; 3e prix, méd. d'argent et 30 fr., M. Saint-Pierre.

Chevaux de trait de trois à cinq ans. 1er prix, méd. de vermeil et 30 fr., M. Chevalier; 2e prix, méd. de vermeil, M. Mettais; 3e prix, méd. d'argent, M. Legouez.

Juments poulinières. — 1er prix, méd. de vermeil, et 50 fr., M. Mettais; 2e prix, méd. de vermeil et 30 fr., M. Saint-Pierre.

Chiens de berger ou de bouvier. — Jury présidé par M. Emmanuel Boulet, président du Club français du chien de berger. — Race de Brie, 1er prix, M. Aurely Lefebvre, à Louviers, méd. d'argent et 25fr.: 2e prix, M. Célestin Touzé, berger à Amfreville, méd. de bronze et 10 fr.; 3e prix, le même, méd. de bronze et 10 fr.; mention honorable, M. Aurély Lefebvre. — Race de Beauce, 1er prix, méd. artistique offerte par le Club français du chien de berger et 25 fr., M. Jacques Mutel, à Elbeuf; 2e prix, méd. de bronze et 10 fr., M. Langlois à Acquigny; mention honorable, M. Huet, à Louviers.

Digitized by Google

Animaux de basse-cour. — 1er prix, M. le marquis de Boury, méd. d'argent ; 2e prix, M. Guillemette, du Neubourg, méd. d'argent ; 3e prix, M. R. Bellest, méd. de bronze.

Produits agricoles et horticoles. — 1er prix, méd. d'or, M. Naudin, à Amfreville ; 2e *ex æquo*, MM. Gossaume, du Neubourg ; Berrant, de Saint-Aubin-d'Ecrosville, méd. d'argent ; 3e *ex æquo*, MM. Leblond, à Epreville ; Genelle, instituteur à Amfreville-la-Campagne, méd. de bronze ; 4e prix, M. Guillemette, au Neubourg, méd. de bronze ; 5e prix, M. Malorey, à Pont-de-l'Arche, méd. de bronze ; 6e prix, M. Chevalier, à Graveron-Semerville, méd. de bronze ; 7e prix, M. Billon, au Neubourg, méd. de bronze ; mentions honorables, MM. Guillemette, Leheu, Rousselle, pour cidres et eaux-de-vie.

Instruments agricoles. — Méd. de vermeil, *ex æquo*, MM. Lhermite, à Louviers ; Grégoire, à Louviers ; Paul Féret, à Pitres ; Drouet, au Neubourg ; Ménager, à Marbeuf ; Métayer, à Iville, chacun une méd. d'argent ; Dugard, à Iville ; Lucas, à Voiscreville ; Poulain, charron à Grainville, chacun une méd. de bronze ; Dubos, carrossier au Neubourg ; Legrand, carrossier à Elbeuf, chacun une méd. d'argent ; E. Marche, engrais au Neubourg, méd. d'argent.

Récompenses aux anciens ouvriers et vieux serviteurs. — Femme Bellenger, de Notre-Dame-du-Vaudreuil, 35 ans de service, 25 fr. et méd. de bronze ; femme Bersoron, de Saint-Ouen-de-Poncheuil, 27 ans de service, 15 fr. et une méd. de bronze ; Louis-Pierre Dubos, à Amfreville-la-Campagne, 37 ans de services, 25 fr. et une méd. de bronze ; Adolphe Glatigny, de Vraiville, 28 ans de service, 25 fr. et une méd. de bronze ; Pierre Jouen, de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, 27 ans de service, 15 fr. et une méd. de bronze ; Henry Cailloel, de Thuit-Anger, 27 ans de service, 15 fr. et une méd. de bronze ; Théodore Sauvage, de Saint-Cyr-la-Campagne, 26 ans de service, 15 fr. et une méd. de bronze ; Joseph Cornu, d'Igoville, 26 ans de service, 15 fr. et une méd. de bronze ; Pierre Harang, de Notre-Dame-du-Vaudreuil, 23 ans de service, 15 fr. et une méd. de bronze ; Théodule Drieux, de Léry, 15 fr. et une méd. de bronze ; Eugène Guenier, de Vraiville, 18 ans de service ; Clovis Dumanoir, à Amfreville-la-Campagne, 18 ans de service ; Jacques Travers, de Thuit-Signol, 15 ans de service ; Frédéric Caron, de Thuit-Signol, 11 ans de service ; Pascal Sénécal, de Thuit-Signol, 9 ans de service ; Jules Derly, à Saint-Ouen-de-Poncheuil, 9 ans de service ; Jacques Letellier, à Thuit-Signol, 8 ans de service ; Pierre Sement, de

Digitized by Google

Saint-Cyr-la-Campagne, 5 ans de service, chacun 10 fr. et une méd. de bronze; Henri Raillot, de Tostes, une méd. de bronze.

Visite des fermes. — Méd. d'or : M. Delaquèze, à Saint-Ouen-de-Poncheuil ; M. Prévost, à la Pyle ; M. Ch. Debus, à Amfreville-la-Campagne ; rappels de méd. d'or : M. Petit, à la Haye-du-Theil ; M. Albert Mettais, à Amfreville-la-Campagne ; méd. de vermeil : M. Mansard, à Saint-Cyr-la-Campagne ; méd. d'argent : M. Guyomard, à Amfreville-la-Campagne ; M. Gaston Delandemare, à Thuit-Signol. Prix offert à M. Robert Fortier, pour son rapport sur la visite des fermes.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CONCOURS LINIER DE 1898

Organisé par le comité linier du Nord de la France, de concert avec la *Société d'agriculture de l'Eure* et à l'aide des subventions du gouvernement de la République et du conseil général de l'Eure.

LISTE DES LAURÉATS

M. Chennevière (Eugène), de Theil-Nolent, méd. de vermeil et 50 fr. — M. Duval (Ernest), de Bazoques, méd. d'or. — M. Hébert (Florentin), de Noards, méd. d'or. — M. Foulon (Evrard), de Gaillon, méd. de vermeil et 50 fr. — M. Duhamel (Emile), de N.-D.-d'Epine, médaille d'argent et 25 fr. — M. Lonfier, Emile, de Sainte-Marie-de-Vatimesnil, méd. de vermeil, et 50 fr. — M. Lefort (Pierre-Arsène), de Boissy-Lamberville, méd. d'argent, et 25 fr. — M. Lemercier (Louis), de Noards, méd. de vermeil et 50 fr. — M. Duhamel (Zéphir), de Saint-Victor-d'Epine, méd. d'argent et 25 fr. — M. Lefort (Constant-Louis), de Saint-Jean-de-la-Lecqueraye, méd. d'argent et 25 fr.

M. Ferrière (Ferdinand), de Noards, rappel de méd. de vermeil et 25 fr. — M. Pelcat (Alphonse), d'Heudreville, méd. de vermeil et 50 fr. — M. Lefebvre (Pierre), d'Heudevrille, méd. d'argent et 25 fr. — M. Herrier (François), de Saint-Victor-d'Epine, méd. d'argent, et 25 fr. — M. Letailleur (Eugène), de Goupillières, rappel de méd. et 25 fr. — M. Cassé (Henri), de Saint-Mards-de-Fresne méd. d'argent et 25 fr. — M. Racine (Désiré), de Saint-Vincent-du-Boulay, rappel de méd. d'or et 50 fr. — M. Hopsort (Albert), de Saint-Maclou, méd. d'argent et 25 fr.

Digitized by Google

CULTIVATEURS AYANT SEMÉ LE PLUS DE LIN ET AVEC LE PLUS DE PERSÉVÉRANCE

M. Chesnot (Vital), du Tilleul-Othon, méd. d'argent et 25 fr. — M. Le Poitevin du Moutier, à Jouveaux, méd. d'argent et 25 fr. — M. Bréavoine, Constant, à Saint-Martin-du-Tilleul, rappel de méd. d'or et 50 fr. — M. Le Carbonnier de la Morsanglière, à Lieurey, rappel de méd. de vermeil et 25 fr. — M. Rouland (Jules), à Morainville, méd. de vermeil et 25 fr. — M. Ramier (Alphonse), à Ecardenville, méd. d'argent et 25 fr. — M. Vesques (Prosper), à Bray, méd. d'argent et 25 fr.

Sur la proposition du secrétaire la section a voté des remerciements au Comité linier du nord de la France, à MM. Laniel et à MM. Scrive, pour les encouragements qu'ils veulent bien décerner dans notre département aux meilleurs cultivateurs de lin, et à M. Laignel, Président du Jury, pour le concours dévoué qu'il apporte à l'organisation de nos concours liniers.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNICATION
SUR LA CULTURE DE LA VIGNE

Dans l'arrondissement de Bernay.

PAR M. CAMILLE FOUQUET

Lu à la séance du 16 octobre 1898.

MESSIEURS,

Quoique le département de l'Eure figure toujours parmi les pays viticoles et que sa production en vins soit publiée chaque année dans les documents statistiques, la culture de la vigne dans l'arrondissement de Bernay a disparu depuis longtemps. On en a perdu le souvenir. Le but de cette communication est de rechercher les traces que cette culture a pu laisser dans notre région.

Deux méthodes se présentent à l'esprit pour parvenir à ce résultat.

On peut compulser les textes anciens, les chartes du moyen âge, relever tous les passages des écrivains où il a pu être parlé de cette culture. Et dans ce cas, notre savant collègue, M. l'abbé Porée, aurait une compétence particulière pour cet objet.

Digitized by Google

Il est impossible que dans son étude très complète de l'abbaye du Bec-Hellouin il n'ait pas rencontré souvent des documents se rapportant à la culture de la vigne.

Les établissements monastiques ont toujours su tirer un grand parti de leurs vignobles, et c'est par leurs soins qu'au moyen âge déjà, les vins de Bourgogne avaient donné à la France une supériorité incontestable. Aussi je demeure très convaincu que les travaux d'Auguste Leprévost, de Léopold Delisle, en un mot, des nombreux archéologues qui ont élucidé notre histoire locale pourraient nous fournir sur cet objet de précieuses indications. Ils ont eu à maintes reprises entre les mains des pièces donnant les origines de la culture du pommier, de l'usage du cidre dans notre contrée, usage qui, comme on sait, n'est pas très ancien. Ils possèdent certainement sur le vin des dossiers aussi variés que sur le cidre.

Quant à moi, j'ai songé à une autre source de renseignements, à une méthode différente qui consiste à rechercher les preuves et les traces que la culture de la vigne aurait pu laisser sur notre sol lui-même.

L'étude des noms propres de triages, de lieux dits, dans l'arrondissement de Bernay, paraît démontrer l'existence de vignobles en certain nombre dans notre région à une époque indéterminée sans doute, mais qui pourrait bien remonter au temps de la domination romaine.

Mais, avant de faire connaître ces différents triages, il est peut-être utile de rappeler brièvement l'histoire de la culture de la vigne en France en général.

Voici comment les historiens racontent l'introduction de la vigne dans les Gaules. Rome était encore barbare

Digitized by Google

lorsque les Phocéens, débarquant sur les côtes de la Provence, jetèrent les fondations de Marseille et plantèrent les premières vignes cultivées dans les Gaules.

Les Phocéens apprirent bientôt aux habitants du pays à tailler la vigne, à fabriquer le vin. De la Provence la vigne gagna les régions voisines.

Elle s'étendit si loin, que lorsque César vint conquérir la Gaule, soixante ans environ avant Jésus-Christ, il trouva des vignobles florissants dans plusieurs provinces. Les vins de Marseille et de Narbonne furent bientôt en état de faire concurrence aux crus de Grèce et d'Italie.

Nos dominateurs eurent à redouter la concurrence de nos produits. On eut la pensée de supprimer cette culture et l'on vit un empereur romain, l'empereur Domitien, prétexter une disette de blé, en présence d'une trop grande abondance de vins, pour ordonner la destruction des vignobles de la Gaule.

Dans quelle mesure cet édit fut-il exécuté ? On ne le peut savoir ; ce qui est certain, c'est qu'un successeur de Domitien, l'empereur Probus, révoqua l'édit de Domitien et enjoignit à ses légions de replanter les vignes précédemment arrachées.

Au commencement du IV^e^ siècle, saint Martin, de Tours, fit connaître aux habitants des bords de la Loire à la fois l'Evangile et la vigne. En 330, l'empereur Julien développait sa culture au voisinage de Lutèce. Vers le milieu du IV^e^ siècle, les huîtres et les vins d'Aquitaine (pays de Bordeaux) composaient le menu des orgies romaines.

On peut dire qu'à cette époque la vigne était cultivée dans les bassins du Rhône, de la Garonne, de la Seine, de la Loire et de la Saône.

Digitized by Google

L'empire romain disparut bientôt sous l'invasion des Barbares ; mais la culture de la vigne persista. Les chefs francs et les mérovingiens conservèrent les vignes attachées à leurs nouveaux domaines.

Le recueil des ordonnances de Charlemagne, ce qu'on appelle les capitulaires, renferme un grand nombre de prescriptions relatives à la culture de la vigne, à la fabrication du vin dans les exploitations du domaine de la couronne.

L'historien auquel nous empruntons tous ces détails, M. Bertall, termine ainsi sa notice :

La culture en fut libre et même protégée jusqu'à Charles IX et Henri III qui, toujours dans l'espoir de favoriser la culture du blé, firent arracher une grande quantité de vignes dans tous les terrains jugés propres à la culture des céréales.

Henri IV et Louis XIV enlevèrent les entraves imposées à la culture ; mais Louis XV, à la suite d'une famine, fit revivre de nouveau ces prescriptions restrictives, notamment par un édit daté du 5 juin 1732, condamnant à trois mille francs d'amende quiconque planterait des vignes sans permission du roi.

Le roi Louis XVI, la République française, la révolution économique de 1860 donnèrent le plus puissant essor à la culture de la vigne, au commerce intérieur et extérieur de nos vins, lorsque le fléau du phylloxéra est venu s'abattre sur le vignoble français.

La ruine presque complète sur certains points a déterminé de la part du vigneron français des efforts vraiment surhumains. Le succès a répondu sur bien des points au courage de nos producteurs. Mais voilà qu'au moment où la lutte nous préparait la victoire, le développe-

Digitized by Google

ment des grandes voies internationales de communication permet à nos voisins du bassin de la Méditerranée, en même temps qu'à nos colonies, de venir concurrencer nos produits sur le marché intérieur. Il n'est que temps d'augmenter les moyens de défense que les douanes peuvent nous fournir en élevant certains droits.

Mais je m'excuse, messieurs, de m'attarder ainsi dans certains détails qui m'ont pourtant paru dignes d'intérêt. Je passe enfin à l'indication des endroits où il semble que l'on ait possédé autrefois des vignes.

Canton de Bernay. — Ce canton ne fournit aucune indication par le nom des triages qui auraient été cultivés en vignes.

Du reste, il n'est pas fait mention des vignes dans l'acte de donation dressé en 1007 par le duc de Normandie Richard II, lorsqu'il épousa Judith, fille du duc de Bretagne, à laquelle il donna en dot le domaine de Bernay composé de 21 paroisses. Dans l'énumération de ces propriétés, on voit figurer les Églises, les Moulins, les Charrues de bœufs avec leurs Serfs et leur Matériel, les Prés, les Forêts, les Terres cultivées et incultes, les Eaux, les Cours d'eau, les Pêcheries même ; mais de vignes, point n'est question.

Peut-on croire qu'on eût oublié les vignes s'il y en avait eu, à cette époque, au voisinage de Bernay, dans un acte assez minutieux pour citer explicitement le revenu des pêcheries, ce qui, par parenthèse, montre que si les irrigations savantes qui font la gloire de nos vallées n'existaient pas encore, il y avait du moins déjà une certaine organisation du cours de nos rivières. La charte de fondation de l'abbaye de Bernay signée en

Digitized by Google

1017 par ce même duc Richard, après la mort de sa Judith, ne mentionne pas plus que l'acte précédent l'existence de terrains plantés en vignes.

Il est donc à peu près certain qu'il n'y a pas eu de vignes au voisinage de Bernay. Le sol excellent du domaine de Bernay était trop naturellement désigné pour la culture exclusive des céréales.

Canton de Beaumont. — Là, nous trouvons quatre communes qui ont dû posséder jadis des vignes.

Barquet contient dans la section B de son cadastre un triage dénommé le triage des Vignes, un second dans la section D,

Berville en possède un du même nom dans sa section A.

Grosley présente un lieu dit la Chapelle-du-Bois-des-Vignes (section B du cadastre) et une campagne des Vignes (section A).

Il y a enfin un lieu dit les Vignes dans la section C de l'ancienne commune du Plessis-Mahiet, qui forme aujourd'hui avec Sainte-Opportune la commune du Plessis-Sainte-Opportune.

Canton de Beaumesnil. — Ce canton est moins riche. Un triage de la vigne se montre pourtant dans la section A de la commune de la Barre.

Dans le *canton de Brionne*, à Brionne même, on rencontre le Vigneron et la Côte-du-Vigneron, qui impliquent de façon irrécusable la présence des vignes en cet endroit (section A).

A Berthouville, il existe un triage du Poirier-de-Vigne ou des Vignes qui s'étend en bordure sur les deux sections A et B du cadastre.

Digitized by Google

Canton de Broglie. — Deux communes de ce canton ont gardé le souvenir de vignes cultivées sur leur territoire.

A la CHAPELLE-GAUTHIER, la section C du cadastre possède un triage appelé les PRÉS-DE-LA-VIGNE.

A VERNEUSSES, une petite plaine porte le nom de CHAMPS-DE-LA-VIGNE. Elle est située sur les terres rouges bien connues dans la contrée sous la désignation spéciale de *terres de minerai.*

Le *canton de Thiberville* est en revanche très pauvre en vestiges de cette espèce. Peut-être ce canton a-t-il été considéré de tout temps comme possédant de trop excellentes terres à blé pour qu'on puisse songer à introduire la vigne.

Je crois pourtant pouvoir rapporter à cette culture le triage de VIGNE-MARE ou VIGUE-MARE, de la commune de Giverville.

Après cette aride nomenclature, essayons de dégager quelques conclusions.

Et d'abord, tous ces triages qui portent des noms caractéristiques reposent sur des sols très divers et présentent des situations topographiques variables.

A Verneusses, comme on l'a déjà dit, les champs des Vignes ou de la Vigue, occupent un sol rougeâtre sablonneux, à gros silex, qui offre une apparence argileuse cependant, parce que les grains de sable sont agglutinés fortement par une argile glaiseuse qui rend parfois la culture du sol difficile.

A la Chapelle-Gauthier, les prés de la Vigne sont situés sur un sol sans caillou pas très profond et assez humide.

A Berthouville, le triage du Poirier-des-Vignes se

Digitized by Google

trouve dans la franche terre ; il en est de même à Barquet. A Brionne, la côte du Vigneron se trouve sur des éboulis d'argile à silex plus ou moins caillouteux.

Les triages des Vignes de Grosley, du Plessis-Sainte-Opportune, reposent sur des fonds également caillouteux. Il en est encore ainsi à Berville-la-Campagne, mais le triage comprend en même temps de la franche terre.

Voyons enfin ce que les localités peuvent nous apprendre.

Or, sauf Barquet, Grosley et le Plessis-Sainte-Opportune, on peut affirmer que les sept autres communes qui rappellent par les noms de certains triages la culture de la vigne, datent *au moins* de l'époque de la domination romaine.

La terminaison des noms de Berville, Giverville, indique suffisamment l'origine de ces localités où de riches Romains avaient installé des villas. A Berthouville, la chose est plus évidente encore après les derniers beaux travaux du Père de la Croix qui a donné un définitif relief aux établissements romains de l'ancien Canetum, au hameau du Villeret. Le triage des Vignes relevé sur cette commune se trouve à peu de distance du Villeret.

Brionne, le Breviodurum de l'histoire, était le point de passage de plusieurs voies romaines.

La Barre se trouve à cheval sur la route de Paris (Lutèce) à Lisieux, la capitale de ces Lexoviens qui firent une si énergique défense contre les Romains.

Quant à Verneusses, son beau dolmen, les débris romains qu'on devine à l'aspect de certains champs et qui attendent un explorateur, démontrent son antiquité

Digitized by Google

et justifient l'idée que c'était un centre déjà important à l'époque romaine.

Pour la Chapelle-Gauthier, Barquet, Grosley, le Plessis-Sainte-Opportune, je ne prétends en aucune manière leur assigner une origine aussi reculée, quoique la configuration même du Plessis indique un poste assurément fortifié jadis, mais voici ce qu'on peut constater.

Les lieux dits mentionnant l'existence des vignes à Barquet, au Plessis-Sainte-Opportune, à Grosley, sont à proximité, quelques-uns en bordure même, à Barquet, par exemple, de la voie romaine qui de Brionne conduisait à l'antique Évreux, par Perriers, le Tilleul-Othon, Barc et Barquet.

En résumé, les endroits où l'on retrouve des noms de triages rappelant l'idée de la culture des vignes ne sont pas quelconques. Ils sont situés à proximité de chemins, de débris de monuments, de localités où se retrouve l'action indiscutable des Romains.

De ces rapprochements, de ces coïncidences, on devine sans peine les conclusions que j'entends tirer :

1° La vigne a été autrefois l'objet de cultures assez étendues sur un certain nombre de points dans l'arrondissement de Bernay.

2° L'introduction de ces vignes a eu lieu à l'époque de la domination romaine. Qui sait si elles n'ont point été plantées précisément sur les ordres de l'empereur Probus au moment où il décida de reconstituer les vignobles du temps détruits par Domitien?

Messieurs, je viens de vous exposer les considérations qui, à mes yeux, établissent la haute antiquité de la culture de la vigne dans notre région.

Mais je laisse la parole aux paléographes, aux fouil-

Digitized by Google

leurs de chartes et de vieux textes, tout prêt à m'incliner devant les preuves qu'ils pourraient fournir pour justifier que la culture de la vigne n'a commencé chez nous qu'après la période gallo-romaine.

En tout cas, leurs recherches serviront peut-être à nous éclairer sur l'époque probable de la disparition de cette culture, due très vraisemblablement à deux causes agissant dans le même sens :

1° Introduction du pommier en Normandie : préférence des habitants pour le cidre exigeant moins d'apprêts, moins coûteux, plus agréable que le vin de certaines années ;

2° Refroidissement de la température et modification progressive du climat.

Tout le monde sait, en effet, qu'au delà de la ligne brisée allant de Vannes à Alençon, d'Alençon à Beauvais, de Beauvais vers Mézières, le climat actuel ne permet plus la culture de la vigne, qui peut encore végéter plus au nord, mais ne mûrit plus régulièrement.

Note. — En terminant cette communication, nous nous apercevons que nous n'avons pas cité un triage du Pré de la Vigne sur la commune de la Houssaye. Nous serons très reconnaissants si l'on veut bien nous signaler les oublis que nous avons pu commettre involontairement.

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. LOUIS PASSY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

EN QUITTANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE

Séance générale du 29 janvier 1899.

« Je ne veux pas, mes chers confrères, refaire l'excellent résumé des travaux de cette année que vous a présenté notre dévoué secrétaire perpétuel ; mais j'ai le devoir de rappeler les succès de votre exposition horticole. La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres a toujours eu les allures dignes et modestes des personnes un peu âgées qui s'avancent dans l'avenir avec des sentiments de parfaite bienveillance pour tous.

Partout nos réunions continuent à exercer une heureuse influence de concorde et de paix. Dans l'arrondissement des Andelys, un important concours a suscité de généreux efforts. L'arrondissement de Louviers va recevoir de la présidence de M. de Boury une impulsion nouvelle, et le vaillant arrondissement de Bernay prépare un concours pour la race bovine. Vous venez de prier M. Bourgne de s'efforcer de réunir toutes les associations agricoles de l'Eure dans une communauté de vues pour l'Exposition universelle de 1900. Tout cela est de bon augure et prépare la présidence tranquille et féconde de M. Join-Lambert. Cette élection ira

Digitized by Google

le surprendre et lui porter nos vœux et nos félicitations.

« Au moment de quitter cette présidence que j'aurais voulu avoir l'occasion d'exercer avec plus d'éclat et de succès je veux de nouveau vous adresser mes remerciements. Nul ne sait qui vit ni qui meurt, et j'éprouve une joie sincère quand je songe que j'ai passé plus de quarante ans à soutenir la fortune parfois agitée et toujours victorieuse de notre compagnie.-

« J'ai commencé par la publication des notes d'Auguste Le Prévost, c'est-à-dire par l'histoire documentée des communes du département de l'Eure, et je la termine par une étude sur notre ancien président, le marquis de Blosseville, qui, à vrai dire, est le résumé de vos propres souvenirs : non pas que je perde l'espérance de donner à vos travaux futurs une collaboration nouvelle et utile, mais parce que mon premier et mon dernier travail se font contraste dans vos annales et marquent l'application de la jeunesse et les réflexions de l'âge mûr.

« Vous avez eu raison de reconnaître tout à l'heure que je n'ai rien négligé pour suivre pas à pas l'histoire de notre compagnie, à laquelle a été mêlée toute la vie de Blosseville comme toute ma vie, et qu'en somme cette histoire a mis en relief les noms les plus illustres de notre département et l'œuvre véritablement patriotique que nous avons réussi à poursuivre au milieu des révolutions de ce siècle.

« Je vous remercie donc de tout cœur, en vous priant de croire à mes sentiments de gratitude et d'affectueux dévouement. »

Digitized by Google

LE MOUTON

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

PAR M. BOURGNE,

Professeur départemental d'agriculture, membre de la société.

Au moment même où se tenait un concours spécial de l'espèce ovine à Évreux en 1894, il nous avait paru intéressant de rechercher le rôle tenu par le mouton à différentes époques dans notre agriculture, de dire la place qu'il occupait encore à ce moment, et de faire ressortir les progrès accomplis dans l'élevage moderne sur quelques-unes de nos exploitations.

A rassembler de tels documents, nous n'avions pas très grand mérite :

« L'*Agriculture en Normandie au moyen âge*, » par M. L. Delisle, nous apprend tout ce qu'on sait du mouton pour ce temps déjà lointain ;

« Le *Compte annuel sur l'agriculture dans le département en 1814* (Rapport du préfet de l'Eure) » nous donne quelques notions sur la tenue des troupeaux au commencement de ce siècle ;

Les cartons « Agriculture » mis gracieusement à notre disposition aux Archives départementales de l'Eure, nous ont fait connaître certains documents originaux qui ne manquent pas d'intérêt ;

Digitized by Google

Enfin des renseignements précis nous ont été fournis par quelques-uns de nos meilleurs éleveurs.

1° LE MOUTON DEPUIS UN SIÈCLE

Les premiers documents que nous consultons au sujet des temps modernes nous permettent de constater qu'à la fin du siècle dernier, le nombre des moutons ne répondait pas aux besoins industriels des populations :

Dès 1772, comme aussi plus tard en 1788, la manufacture de Beauvais se plaint de ne plus trouver dans la région les laines qui lui étaient nécessaires (Arch. de l'Eure, commerce et industrie, série C). — En 1786, Daubenton comptait 22.000 moutons de moins qu'en 1766-67 dans la seule généralité de Paris. — En 1788, l'Assemblée du département de Gisors attribuait la *diminution des moutons*, et par suite l'augmentation du prix de la viande (des cuirs et du beurre) à la réunion considérable de biens en un même corps de ferme.

Sous l'influence de l'essor donné à nos manufactures et des modifications qui se sont produites sur la valeur de la viande, l'élevage s'est rapidement développé pendant la première moitié du XIX^e^ siècle comme le montrent les chiffres suivants :

An IX	205.111 têtes.
1804	200.000 —
1814	234.532 —
1837	511.390 —
1852	620.289 —

Puis sous l'influence de causes diverses la dépécoration a marché à grands pas :

Digitized by Google

1866	479.157 têtes.	
1882	369.166	1.682 béliers. 103.889 brebis. 144.908 moutons. 118.687 élèves.
1892.	292.721	1.449 béliers. 86.430 brebis. 88.798 moutons. 116.044 élèves.

Voici quelles sont les différentes causes auxquelles nous avons attribué cette diminution rapide du nombre des animaux de l'espèce ovine (Journal de l'agriculture, 20 mai 1891) :

1° Les modifications introduites dans les cultures tant en vue de la suppression de la jachère nue, que par suite du développement donné aux spéculations auxquelles se prête l'espèce bovine.

Les jachères nues, les chaumes laissés sur pied autrefois, fournissaient aux troupeaux des parcours étendus sur lesquels les animaux glanaient une nourriture peu abondante, mais fort économique. L'extension donnée aux prairies artificielles et aux surcharges de toute nature, a diminué et parfois fait disparaître complètement cette ressource alimentaire, en même temps qu'elle rendait la pratique du pâturage plus difficile par suite du morcellement dont les inconvénients se sont faits d'autant plus sentir qu'un plus grand nombre de parcelles devaient être respectées, et que les difficultés pour se rendre de l'une à l'autre se multipliaient dans la plaine.

Et ce qui, dans notre département, a contribué à accélérer la disparition des guérets francs, c'est la création des chemins de fer. Depuis qu'ils existent, en

Digitized by Google

effet, on s'est mis à faire du lait pour la vente en nature, on a donné une grande importance à l'engraissement des veaux ; si le département de l'Eure exporte en moyenne 60.000 litres de lait chaque jour, s'il livre annuellement 20.000 à 25.000 veaux gras à la Villette, à Rouen et à Elbeuf, ce n'est pas sans que les productions du sol se soient modifiées ; les centres les plus actifs de ces exportations sont précisément les cantons de Vernon, Pacy, Saint-André, Nonancourt, où étaient autrefois les troupeaux les plus nombreux : les bêtes à cornes y ont pris la place des moutons ; l'Eure, qui comptait 93.458 bovidés en 1852 en nourrit actuellement 138.316, et c'est ainsi que le canton de Saint-André qui possédait 40.569 moutons en 1851, n'en a plus que 16.768 en 1892.

2° Les traités de commerce de 1860 n'ont pu nuire à la production du lait et à celle du veau gras ; il n'en a pas été de même pour la laine et la viande de mouton.

Malgré l'encouragement à l'élevage que la hausse des prix de la viande constituait, les troupeaux ont disparu. C'est que les frais de production, main-d'œuvre et loyer du sol, ne cessant d'augmenter, il devenait impossible de maintenir les anciens procédés d'élevage et de lutter contre l'importation des moutons allemands. Les tarifs de douane votés récemment n'ont guère modifié l'état des choses : si les animaux étrangers ne passent plus la frontière sur pied, les wagons complets remplis de leurs carcasses viennent en plus grand nombre et la concurrence n'a rien perdu de ses effets désastreux.

Personne n'oserait soutenir que les traités de 1860 n'étaient exclusivement rédigés dans les intérêts de l'industrie manufacturière : il fallait permettre aux

Digitized by Google

filatures de s'approvisionner en Australie, au Cap, en Amérique, n'importe où, et les laines étrangères ont été reçues presque en franchise ; l'industrie a même pris alors un essor si rapide que pendant des années la valeur de nos toisons n'a pas été atteinte. Mais depuis ?... Nous vendons actuellement les laines 1 franc, ou 1 fr. 20 le kilogramme ! Où est-il ce temps où la dépouille du troupeau payait le fermage.

3° L'exploitation des animaux à un âge moins avancé a concouru aussi à la diminution du nombre des têtes. Aujourd'hui, on se défait des animaux aussitôt qu'ils ont atteint tout leur développement, et même dans les meilleures bergeries on nourrit assez fortement pour vendre des agneaux de huit à dix mois, pesant vifs, 30 kilogrammes.

4° Enfin une dernière cause de dépécoration à signaler, c'est la difficulté de trouver de bons bergers ; c'est parfois aussi le manque de connaissances spéciales chez le propriétaire lui-même dans les exploitations peu importantes ; n'en avons-nous pas rencontré un dans le département qui n'avait pas remarqué avant notre visite que ses brebis boitaient parce que le berger ne leur ayant jamais fait les pieds, elles avaient des onglons de 8 à 10 centimètres ? Exemple unique fort heureusement, mais qu'il convient de citer pour faire voir que l'instruction technique laisse beaucoup à désirer encore.

*
* *

En 1811, le Préfet ayant à fournir quelques notes sur l'agriculture du département de l'Eure nous apprend que les bergeries sont généralement mal construites et

Digitized by Google

curées seulement tous les quatre mois; que les naissances ont lieu le plus souvent en février et mars; qu'on ne donne que 5 hectogrammes de foin par jour aux animaux et seulement lorsqu'ils ne pâturent pas. En 1814, le compte annuel sur l'*état de l'agriculture du département*, nous fait voir l'alimentation encore bien élémentaire.

« En rentrant à la bergerie, les troupeaux se nourrissent de paille qu'on a soin de disposer dans les râteliers, et le matin, avant d'aller aux champs, on leur donne une ration de son et d'avoine, surtout aux brebis pendant l'allaitement. Depuis la Saint-Jean jusqu'au mois de novembre, ils doivent ramasser dans la plaine ce qui est nécessaire à leur nourriture. En général, les cultivateurs nourrissent mal, sauf dans les années d'abondance lorsque le grain est moins cher.

« On estime que les 234.532 bêtes à laine dépensent 762.229 quintaux métriques de fourrages ou de menus paillers de blé, seigle ou avoine, 500.000 hectolitres de son, 400.000 hectolitres d'avoine. Les produits sont estimés à 156.350 agneaux et 51.6108 kilogrammes de laine, en outre des engrais et fumiers qui sont de la meilleure espèce mais qui ne sont point l'objet de commerce parce que le cultivateur les emploie sur ses terres.

« Comme dans toute la Normandie, le parcours (?) est en usage sur toutes les terres vaines et vagues, les bruyères et les terres en jachère. Les anciens règlements de la *cour du Parlement de Normandie* le fixaient à deux têtes de bétail par arpent non enclos, mais la culture des prairies artificielles a permis d'augmenter le nombre des troupeaux.

Digitized by Google

« Le parcage des moutons a lieu depuis la Saint-Jean jusqu'au mois de novembre au moyen de clayes qu'on dispose en forme carrée sur les terres à mettre en blé et qu'on change chaque jour de place.

« Les bergers sont pris dans la classe la plus chétive de la population, parmi les vieillards, les estropiés, les hommes qui ne peuvent pas travailler à la terrasse. Il n'y a que quelques propriétaires de troupeaux choisis qui, tenant moins au salaire à accorder, prennent leurs bergers parmi les hommes propres à exercer une surveillance active et éclairée. »

Sous l'influence d'une alimentation trop souvent encore insuffisante, ne recevant aucuns soins éclairés, les troupeaux ont souvent été victimes des maladies contagieuses ; nous en avons des preuves nombreuses dans les dossiers « épizooties » déposés aux Archives. Jusque vers 1819 ou 1820, les épidémies et les maladies semblent avoir été fréquentes : celles dont les noms reviennent le plus souvent sont la gale, la teigne, la clavelée, les aphtes, le barbuquet, la pourriture, etc...

C'est à peine si, de nos jours, on pourrait retrouver des exemples d'une telle incurie : dans les moindres fermes à moutons, on distribue un peu de racines avec la paille et du foin en hiver ; les animaux sont soumis à une certaine hygiène et les propriétaires attachent une grande importance au choix de leurs béliers. Si on tenait à rechercher les régions dans lesquelles les errements d'autrefois ont subsisté en partie, il faudrait désigner les contrées bocagères, le Lieuvain, l'Ouche et le Roumois, tandis qu'au contraire dans les pays de plaines, sur les plateaux découverts, les progrès accomplis dans l'exploitation des moutons ont été poussés très avant.

Digitized by Google

Pour s'en rendre compte, il n'y aurait qu'à citer ce qui se fait chez des éleveurs, tels que MM. Hellard, à Gouville ; Buffet, à la Neuvillette ; Pithon, à Tourny ; Fleury, à Guiseniers, et Doré, à Gamaches ; nulle part on ne fait mieux que chez ces deux derniers.

Si l'élevage des bêtes à laine se réduit à 60 ou 80 brebis dans les fermes à moutons du Lieuvain et du Roumois ; si, même, il ne porte que sur une demi-douzaine de têtes sur quelques exploitations où l'herbe naturelle trône en souveraine maîtresse dans les enclos et dans la masure, le département offre, par contre, au visiteur des troupeaux très nombreux.

Dans le Vexin Normand, à Guiseniers, chez M. Fleury, lauréat de la Prime d'honneur au dernier concours régional d'Évreux (1886) on comptait en décembre 1892 :

50 béliers.
800 brebis.
700 agneaux de un jour à un mois.
300 agneaux } de douze mois (175 autres ont été vendus
225 agnelles } gras à huit mois).
200 antenaises (les mâles ont été vendus comme moutons à vingt-deux ou vingt-quatre mois).
225 moutons d'achat à l'engraissement (on en fait deux levées semblables).

2.500 têtes.

Les agneaux gras de 8 mois sont vendus 50 francs pièce ; les moutons de 20 à 22 mois 60 francs. En ajoutant la vente des brebis réformées et celle des 450 moutons d'achat, engraissés à la pulpe, on remarque que 1.125 bêtes environ sont vendues chaque année.

Les agneaux de 6 mois fournissent 2 kilogrammes

Digitized by Google

de laine ; à 18 mois, la toison pèse 5 kilogrammes. Tous les ans 8.000 à 8.200 kilogrammes de laine sont vendus.

Pour administrer un semblable troupeau il faut un nombreux personnel : on trouve à Guiseniers 3 bergers principaux recevant chacun 1.200 francs ; 2 bergers adjoints payés 850 francs, et pendant l'hiver un aide-berger qui reçoit 400 francs pour cinq mois. — Sauf ce dernier tous sont nourris à la ferme.

Il n'est pas nécessaire de dire quelle alimentation reçoivent les animaux : ce n'est pas sans dépenses que l'on arrive à obtenir des agneaux gras pesant 50 kilogrammes à 8 mois. Les pulpes de distilleries, la paille, les fourrages, le son, l'avoine, le tourteau, rien n'est épargné.

Le troupeau de Gamaches comptait 1.800 têtes il y a deux ou trois ans, peut-être a-t-il été augmenté depuis que la culture a été portée à plus de 600 hectares. L'habile direction imprimée à l'élevage par M. Doré, l'excellente conformation et l'air de santé des animaux, la parfaite disposition des bâtiments laissent les meilleurs souvenirs dans l'esprit de ceux qui ont visité ce troupeau.

L'espèce ovine se prête à une autre spéculation que l'élevage, il s'agit de l'engraissement qui se pratique ici de deux manières bien différentes l'une de l'autre :

1° Les fermes d'étendue moyenne font l'engraissement d'une façon extensive, sur les chaumes, mais avec un complément de nourriture à la bergerie ainsi qu'on l'observe aux environs d'Évreux (ferme de Cambolle, etc.). Les agriculteurs vont souvent acheter eux-mêmes les

Digitized by Google

animaux dans la plaine de Chartres ; suivant l'époque à laquelle ils font leurs acquisitions ils tondent ou non ces moutons dont ils se défont par petits lots à la boucherie locale au fur et à mesure de la mise en état.

2° L'engraissement intensif se pratique en hiver sur certaines grandes exploitations où l'on dispose de pulpes achetées à bon compte et de tourteaux. Il y a quelques années, M. Toutain à Doudeauville engraissait ainsi chaque année de 1.200 à 1.400 têtes.

Dans ce cas les agriculteurs reçoivent le plus souvent leurs troupes par l'intermédiaire de courtiers qui vont les acheter dans l'Oise, en Beauce ou dans le pays de Caux. Ils vendent quelques petits lots sur place, mais c'est surtout au marché de Rouen et parfois aussi à Paris qu'ils les conduisent.

D'après le *Bulletin du Ministère de l'agriculture*, l'Eure n'enverrait que 6 à 7.000 moutons gras chaque année à la Villette ; il en expédie certainement davantage à Rouen, et il doit en abattre 82.000 têtes environ pour la consommation annuelle locale (statistique de 1882).

Races. — C'est dans les *régions naturelles*, le Lieuvain, l'Ouche et le Roumois où les fermes sont isolées, où le climat de Normandie si convenable à la végétation de l'herbe et des pommiers se fait le plus particulièrement sentir, où les usages anciens ont le plus persisté, que l'on trouve les représentants des anciennes races ovines locales : ces animaux appartiennent à deux types bien distincts.

Ceux qui peuplent les bergeries de l'arrondissement de Pont-Audemer et de quelques points de l'arrondisse-

Digitized by Google

ment de Louviers sont des moutons cauchois (*ovis aries Ingenonesis* de M. Sanson). Hauts sur jambes, peu précoces, fournissant une laine relativement grossière, ils sont cependant très estimés dans la contrée, et si quelques essais de croisements ont été tentés avec les Southdown et les Hampshiredown, à Honguemare par exemple, ces essais n'ont pas trouvé d'imitateurs.

Les bêtes à laine de l'arrondissement de Bernay sont plus petites; on les désigne parfois sous le nom de moutons Trunnois (du nom de Trun, petite ville de l'Orne); elles appartiennent évidemment au type (*ovis aries Ligeriensis*) de M. Sanson, la face et les membres sont couverts de poils roux dorés ou tout au moins présentent de nombreuses taches de cette couleur.

Partout ailleurs, dans le département de l'Eure, on trouve le mérinos, le dishley-mérinos et les croisements métis obtenus avec les races indigènes.

A quelle époque faut-il faire remonter l'adoption du mérinos dans l'Eure?

L. Delisle nous a appris que Henri de Tilli, châtelain de Tilli et seigneur de Fontaines-Henri (Tilly-sur-Seule et Fontaine-Henry sont des communes du Calvados), avait fait venir des brebis de Séville. Était-il déjà question, au moyen âge, d'acclimater la race mérinos en Normandie?

Dans son *Avis aux cultivateurs*, daté de prairial an VII, François de Neufchâteau rappelle que Colbert avait recommandé l'adoption du mérinos, mais on peut se demander si ces exemples ou ces conseils ont été suivis? Les efforts de Daubanton avaient-ils porté des fruits? Les bergeries du département s'étaient-elles procuré

Digitized by Google

des animaux reproducteurs à Rambouillet alors que cet établissement en donnait d'abord, en vendait ensuite ? L'offre de souscription pour obtenir, moyennant 50 francs par tête, des animaux importés, avait-elle rencontré dès 1799 bon accueil auprès des propriétaires de troupeaux dans le département ?...

Nous savons seulement que la race mérinos était appréciée dans l'Eure dès 1806, c'est-à-dire avant même l'organisation des *dépôts de béliers*, organisation qui date seulement de 1811 ; nous en avons la preuve dans des statistiques locales dressées en 1811 et en 1814, documents dans lesquels les prix des laines mérinos ont été cités pour 1806.

Mais à cette première époque, la propagation de la race ne se faisant sans doute pas assez rapidement au gré du gouvernement impérial, un décret survint, en date du 8 mars 1811, qui créa dans l'Eure deux dépôts de béliers devant contenir chacun 50 animaux et établis, l'un à Etrépagny, chez M. Marre, l'autre à la Vacherie (commune de Barc) chez M. Martel, dans les arrondissements des Andelys et de Bernay.

A ce moment la race espagnole est encore dénommée, selon la provenance des animaux importés, sous les épithètes de race Léonèse et de race Soriane : aussi, en 1811, la population ovine du département de l'Eure est-elle ainsi recensée :

Arrondissements.	R. Léonèse.	R. Soriane.	R. Métisse.	R. Indigène.
Bernay.	1.062	300	6.420	49.120
Evreux.	879	»	4.000	78.491
Louviers	1.170	980	11.600	26.240
Les Andelys . .	439	»	3.460	17.914
Pont-Audemer .	»	»	»	»

Digitized by Google

Pour 1812, les chiffres ci-après sont applicables à tout le département :

R. Léonèse	4.400 animaux.
A. Soriane	1.280 »
R. Métisse.	36.220 »
R. Indigène.	223.851 »

La statistique de 1813 ne tient plus compte des provenances; elle indique la présence de 7.832 mérinos, 29.710 métis et de 207.284 bêtes indigènes.

Enfin, en 1814, les bergeries de l'Eure renferment 207.203 têtes, savoir :

Arrondissements	Mérinos.	Métis.	Indigènes.
Les Andelys	550	3.900	30.800
Bernay.	1.362	5.610	48.603
Evreux.	2.900	5.600	60.000
Louviers	2.200	11.600	26.000
Pont-Audemer . . .	900	3.000	28.000
	9.912	29.710	193.403

En nous donnant ces renseignements, les pièces manuscrites déposées aux archives nous apprennent le nom des cultivateurs qui se distinguent par l'amélioration de leurs troupeaux; nous y rencontrons des noms justement appréciés actuellement, portés qu'ils sont encore par des éleveurs de notre temps : les Rouget de Chauvincourt, les Mélissant, les Saintard, les Milliard, les Defontenay, les Doré, les Le Grand, etc.

Mais les éleveurs ont-ils été jugés convertis dès cette époque, ou le gouvernement a-t-il voulu se débarrasser de la surveillance de ces dépôts, surveillance confiée d'ailleurs à un *jury pastoral* et à des inspecteurs spéciaux, MM. de Saint-Léger et Leschenault ? Toujours est-il que

Digitized by Google

la suppression des dépôts de béliers fut décidée par ordonnance du 24 septembre 1814 ; la vente ou la *dislocation* ne fut effectuée ici qu'en septembre 1816 : les 36 béliers qui se trouvaient à ce moment à Etrépagny (il y en avait eu 50 en 1815) furent vendus de 35 à 40 francs pièce ou donnés aux cultivateurs qui se faisaient remarquer par la bonne tenue de leurs troupeaux ; le dépôt de la Vacherie, à Barc, comptant 32 animaux disparut à la même époque.

Nous avons la preuve que jusqu'en 1821, le Gouvernement continue cependant à se faire renseigner sur ce qui se passait dans les bergeries du département de l'Eure où les mérinos ont été introduits sur tous les points ainsi que sur les essais de fabrication faits à Louviers avec des laines provenant de 260 bêtes appartenant à M. le comte de Polignac ou vendues par lui. Plus tard, une sélection se fit peu à peu : le mérinos craint les climats humides, aussi a-t-il disparu presque complètement de l'arrondissement de Pont-Audemer et de quelques cantons de celui de Bernay, là où nous avons signalé précisément les types cauchois et normand à tête rousse, tandis qu'il s'est acclimaté définitivement dans le Vexin et dans les campagnes qui avoisinent Evreux.

A côté des efforts tentés pour fixer le mérinos en Normandie, on peut se demander si les agriculteurs de la province n'ont pas aussi essayé d'exploiter d'autres races? Nous avons signalé les importations d'animaux anglais faites au moyen âge ; nous pouvons ajouter que les Archives départementales du Calvados contiennent diverses pièces relatives au troupeau anglais appartenant à Michel des Noettes-Groult, bourgeois de Cherbourg (1766-1786) ; enfin nous pouvons transcrire ici le

Digitized by Google

passage du *Rapport des travaux de la Commission Intermédiaire de la Haute-Normandie*, passage qui rend bien les préoccupations de l'époque (décembre 1787 à juillet 1790) et les difficultés que rencontraient les éleveurs de la région à importer des reproducteurs :

« Diverses tentatives infructueuses ont en quelque sorte démontré l'impossibilité de maintenir en Haute-Normandie la finesse de la laine des moutons originaires de l'Espagne... Le Bureau considérant d'ailleurs que les Anglais n'avaient d'avantages réels sur nous que par l'emploi de la laine longue et fine que leur procurent leurs troupeaux du Lincolnshire, a dirigé de ce côté toutes les spéculations ; mais autant il est facile de se procurer des animaux du comté de Sussex, qui dans un trajet de quinze heures peuvent être importés, autant l'intérêt que prennent nos rivaux à la conservation exclusive des autres ajoute aux risques d'être rencontrés par les pataches pendant une navigation de trois ou quatre jours. Cependant M. de Conflans... voulut bien donner des ordres pour cette opération périlleuse qui manqua deux fois et fut remise au printemps de 1789... La ressemblance du climat et des herbages, l'habitude d'être nourris sur des prairies artificielles déjà connues en Normandie, tout faisait espérer que les béliers et les brebis ne dégénéreraient point dans leur postérité directe et qu'ils régénéreraient la race croisée qu'on en obtiendrait ; mais la mort imprévue de M. de Conflans a anéanti ces espérances. »

Du prix des laines. — Il nous paraît intéressant de rappeler ce qu'a été le prix des laines en suint pendant

Digitized by Google

les premières années du siècle et ce qu'il est actuellement :

	Mérinos.	Métis.	Indigène.
1806	6.00	3.00	1.80
1811	3.50	3.00	1.40
1814	3.50	2.40	1.80
—	—	—	—
1894	1.40	1.40	1.10 — 1.20 — 1.30

Du prix de la viande. — Les registres de police du bailliage d'Andely renfermant les procès-verbaux d'adjudication du droit de vendre de la viande *pendant le Carême* dans les dites villes du grand et du petit Andely ; le droit était accordé sur l'enchère d'une aumône à payer dans les mains du bailli, à charge par l'adjudicataire de reprendre à prix fixé d'avance la viande existant le Mercredi des Cendres chez les autres bouchers de ville, et de fournir à prix réduit les Dames de la Charité et les pauvres. Voici les prix que nous relevons, applicables au Bœuf, au Veau et au Mouton :

	PRIX	
	Pour les habitants.	Pour les pauvres.
1773.	7 sous 6 deniers	5 sous 6 deniers
1774.	7 — 6 —	5 —
1775.	7 — 6 —	5 — 6 —
1776.	7 —	5 —
1777.	7 —	5 —
1789.	9 —	6 — 6 —
1790.	9 —	6 — 6 —

Deux *taxes* établies en dehors de ces adjudications de carême nous font connaître le prix de la viande aux Andelys :

11 avril 1789.	9 sols.
23 juillet.	8 s. 6 d.

Digitized by Google

A l'époque actuelle :

PRIX DE LA VIANDE

(*Bulletin du Ministère de l'Agriculture.*)

	Département.	Chef-lieu.
1890.	1.96	2.08
1891.	1.98	2.20
1892.	1.95	2.20

2° LE MOUTON AU MOYEN AGE

Dans l'ouvrage de M. Delisle que nous avons cité, nous relevons quelques données ayant trait à l'élevage, aux races ovines, au commerce, aux conventions auxquelles les animaux donnaient lieu, et surtout aux redevances que devaient acquitter les propriétaires des troupeaux.

Les passages que nous reproduisons ci-après s'appliquent à différents points de la Normandie; évidemment le territoire actuel de notre département était placé dans les mêmes conditions que le reste de la province.

A. *Elevage.* — Nous n'avons pas rencontré de textes formels concernant l'élevage : nous savons seulement qu'il y avait des bergeries dans les fermes, et que le parcage était pratiqué. D'après la *Coutume de Normandie*, le parcours n'existait pas de droit, mais la vaine pâture (qui se rencontre encore dans quelques communes) était en usage, ainsi que le pâturage dans les bois (1309. *In foresta Leonibus... ccc animalia lanigera tam magna quam parva*) ; ce pâturage se trouvait cependant suspendu au mois de mai.

Digitized by Google

B. *Races.* — En lisant les rares détails qui nous sont parvenus sur l'éducation des bêtes à laine, dit M. L. Delisle, on est tout surpris de trouver que les cultivateurs de cette époque aient à peu près connu et pratiqué tout ce qui, au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle, nous a été proposé comme innovation. Les avantages des races étrangères furent reconnus de très bonne heure, et l'importance de nos manufactures de draps poussa nos pères à introduire chez eux des animaux tirés à grands frais des pays lointains ; ainsi Henri du Tilli, châtelain de Tilli, et seigneur de Fontaines-Henri, fit venir de Séville des brebis et des chèvres, qu'il légua par testament à l'abbaye d'Ardennes. Les comptes du domaine de Dieppe mentionnent fréquemment le débarquement, non seulement de laines, mais encore de brebis anglaises : en 1425, nous voyons arriver en une seule fois 96 moutons et 11 juments d'Angleterre.

C. *Contrats de cheptel.* — Au moyen âge, le bétail a donné lieu à des contrats spéciaux qui rappellent en tous points ce qui se passe dans quelques-uns de nos pays de métayage : les paysans affermaient nos domaines tout garnis de cheptel. M. Delisle cite les exemples suivants dans lesquels figurent des animaux de l'espèce ovine.

A Osberville-sur-Mer, à la fin du XII^e^ siècle, la ferme louée à Guillaume Mouton renferme 4 bœufs et 40 brebis. — En 1255, le manoir d'Alihermont et de Craudale est affermé garni de 173 moutons, 46 brebis, 60 autres brebis, 51 agneaux, 2 vaches, etc. — En 1275, la terre de la Maillardière est baillée pour deux ans garnie de 120 brebis, 2 chevaux, 20 aumailles, etc.

Des contrats analogues sont cités par M. de Beaure-

Digitized by Google

paire, qui, en outre, fait connaître la valeur des animaux, valeur mentionnée dans les baux : en 1370, 34 bêtes à laine figurent pour 18 écus de Jean ; en 1804, 20 pour 6 livres tournois ; en 1406, 28 pour 9 livres 10 sous ; en 1405, 8 pour 40 sous tournois, etc.

Les seigneurs faisaient souvent garder les animaux leur appartenant à leurs vassaux qui devaient les recevoir à raison d'une bête pour six, avec obligation de rendre la toison et l'agneau ; celui qui ne possédait que 5 bêtes à laine était déchargé de ce soin de garde.

Dans les années de disette enfin, il est arrivé souvent que de malheureux paysans vendaient leurs bestiaux à des hommes un peu moins pauvres qu'eux, se réservant la moitié des produits pendant quelques années.

D. *Redevances et services.* — Les redevances en nature ont presque toujours eu leur origine dans la concession d'un droit ou l'affranchissement de quelques services pénibles ; le service de moutonnage, de brebiage, la dîme des animaux ou la dîme des fromages de brebis, étaient dus en raison des droits de pâturage accordés aux vassaux.

Moutonnage (*Mutonnagium*) : au XII^e^ siècle, Henri, évêque de Bayeux, en exempte Raoul, chanoine de Castilli.

Brebiage (berbiage) : en 1247, l'abbé du Mont-Saint-Michel prenait à Verson la plus belle brebis du troupeau, après toutefois que le propriétaire en avait mis deux de côté.

Mais au lieu d'acquitter ces droits en nature, la plupart des vassaux les acquittaient en argent :

En 1180, on cite une reconnaissance du paiement de XX sols pour droit de berbiage.

Digitized by Google

En 1255, le seigneur de Courseulles reçoit 3 sous par mouton.

En 1303, l'abbaye de Saint-Sauveur touchait 19 deniers, etc.

En 1403, à Criquebeuf, l'escuier prend une maille sur chacune beste à laine venant du dehors de la dite paroisse.

En 1451, Jean du Merle percevait à Briouse 2 deniers par bête à laine.

En 1452, à Tourgeville-en-Auge, le seigneur recevait 2 deniers par chacune brebis ou mouton.

Parfois les peaux des moutons abattus devaient être donnés par les tenanciers : les moines de Savigné avaient les peaux des moutons élevés dans la forêt de Cinglais.

A côté de ces redevances qui frappent le troupeau lui-même, les vassaux étaient parfois tenus d'acquitter certains services concernant l'exploitation des bêtes à laine appartenant au seigneur : L. Delisle cite des actes de 1220, de 1379, etc., dans lesquels il est question du service de « touser » les moutons et les brebis. Certains tenanciers devaient soigner les brebis qui mettent bas : *si bidentes*[1] *agnellant, easdem bidentes cum agnis suis observavit separatim per doctrinam ipsius pastoris ; — Bidentes*[1] *servabit documenta bercarii quando agnelabunt.* Le tenancier devait parfois écorcher les bêtes mortes chez le seigneur ; ou bien il obtenait certaines franchises en échange du service de parcage ou des travaux d'entretien et de clôture de la bergerie.

En 1158, certains vassaux acquittaient la dîme des fromages, tant de vaches *que de brebis.*

[1] Jeunes brebis. Le mouton était appelé castrat.

Digitized by Google

E. *Importance des troupeaux.* — Il est complètement impossible de déterminer exactement le chiffre de la population ovine en Normandie au moyen âge, mais on peut du moins apprécier son importance relative en citant des inventaires de bétail.

Dans ses tournées pastorales, Eudes Rigaud notait avec soin le nombre des animaux existant sur les domaines qu'il visitait ; voici les renseignements qu'il a recueillis :

	Beaulieu 1250	Maison-Dieu de Chaumont 1253	Neufchatel 1254	Bandeville 1257	Saint-Saens 1257	Saint-Aubin 1258	Villarceaux 1261	Beaulieu 1265
Chevaux . .	»	6	25	7	12	6	10	»
Poulains . .	»	»	»	4	»	»	»	»
Vaches . . .	34	9	40	33	18	6	20	16
Veaux . . .	quelques	»	»	14	»	»		»
Brebis . . .	300	140	400	264	57	200	120	1200
Moutons. . .	»	240	»	»	»	»	»	»
Porcs	»	20	50	30	»	»	15	100

En 1307, les Commanderies des Templiers du bailliage de Caen renfermaient :

	Baugé.	Boutteville.	Cournat.	Louvagni.	Voismer.
Vaches à lait.	14	12	12	10	14
Autres bêtes à cornes.	19	1	19		26
Moutons.	100	253	40	600	180
Brebis et agneaux. . .	180	319	100		
Porcs	107	40		7	14
Chevaux.	26	14	10	9	17

« Soit au total 127 aumailles, 1.572 bêtes à laine, 178 bêtes porchines et 76 bêtes chevalines. »

F. *Commerce, valeur des animaux :*

Documents cités par L. Delisle :

En 1180. 160 moutons	8 livres.	Rouen.
1195. 68 moutons	68 sols.	—

Digitized by Google

1195.	92 moutons	92 sols.	Rouen.
1255.	173 moutons et 46 brebis	4 s. 6 d. pièce.	Alihermont.
	60 brebis et 51 agneaux	3 sous pièce.	—
1319.	1 brebis	3 s.	Argentan.
	1 brebis	18 deniers.	—
1338.	118 brebis (estimées)	50 liv. au moins.	Quinquampoist.
1387.	32 bêtes à laine	16 liv. 16 s.	Comté d'Eu.
	29 agneaux	7 liv. 5 s.	—
	33 bêtes à laine	17 liv. 6 s.	—
	140 moutons	85 liv.	—
	1 peau de mouton	2 s. 6 d.	—
1409.	1 mouton	12 s.	Coquainvilliers.
	1 agneau	6 s.	—

VALEUR DES ANIMAUX

Documents cités par Robillard de Beaurepaire.

1368.	8 moutons pour saler	4 francs.	Louviers.
	31 moutons	19 liv. 4 s.	—
1395.	21 moutons	16 francs.	Beaubec.
	32 bêtes à laine	12 fr.	—
1399.	1 mouton	10 s.	Boos.
1415.	10 bêtes à laine et 6 agneaux dont on partagera la laine à la tonte.	75 s.	Thuit-Signol.
1440.	100 moutons	87 liv. 10 s.	Bernières.
	90 moutons	78 liv. 15 s.	Bayeux.
	85 moutons	64 liv.	
	120 moutons	100 liv.	—
1441.	102 moutons	8 liv. 10 s.	—
	503 moutons	101 liv.	—
1452.	1 agneau	3 s.	Rouen.
1456.	1 agneau	2 s.	Rouen.
1462.	1 mouton	10 s.	Vitefleur.
1486.	1 mouton	10 s.	—
1498.	200 moutons	78 liv. 10 s.	Alihermont.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

NOTE

SUR

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

De Saint-Maur-de-Glanfeuil (Maine-et-Loire).

PAR M. LE COMTE CH. DE BOURY, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Le R.-P. de la Croix, le savant archéologue qui, parmi nombre de travaux remarquables, a bien voulu, sur l'initiative de la Société libre de l'Eure, exécuter les fouilles de Bernouville, nous a adressé le procès-verbal suivant d'une réunion archéologique tenue à l'abbaye de Saint-Maur-de-Glanfeuil, par Gennes (Maine-et-Loire), le 24 juillet 1898, sur l'invitation du R. P. abbé, Dom du Coëtlosquet. Assistaient à cette réunion les délégués de la Société des antiquaires de l'Ouest, de la Société archéologique de Nantes, de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, de la Société historique et archéologique du Maine, de la Commission historique et archéologique de la Mayenne et de la Société française d'archéologie.

Après avoir procédé à un examen détaillé des fouilles et pris

Digitized by Google

connaissance des plans relevés au jour le jour sur le terrain, ils ont reconnu :

1° Dans le préau du cloître et sous le sol de l'ancienne église abbatiale du XII^e^ siècle, les vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, nettement caractérisées par des pans de murs en petit appareil avec chaînes de briques, par la nature des mortiers, par de nombreux débris de tuiles et de poteries, par des traces d'incendie et d'une salle bétonnée. La situation de ces ruines au-dessous du sol du XII^e^ siècle, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles appartiennent à un établissement gallo-romain très antérieur à la première église abbatiale.

2° Ils ont reconnu, dans la chapelle Saint-Martin, l'existence, à 50 centimètres au-dessous du niveau du carrelage actuel, d'un système de murailles s'étendant sous les constructions du XII^e^ siècle, et dessinant un édifice primitif à chevet carré, composé d'une nef principale de 2^m^,05 de largeur entre fondations, avec deux bas côtés ou couloirs latéraux, de 65 centimètres de largeur.

Ils ont reconnu en outre à l'intérieur de la nef principale de cet édifice primitif, du côté de l'épître, et à 50 centimètres également au-dessous du sol, l'emplacement d'un sarcophage antique adjacent aux fondations. Ce sarcophage, en partie conservé, leur ayant été représenté, ils ont constaté que les plats étaient faits au taillant, les deux têtes à la pointe strillées en double chevron, et que les arêtes ne portaient aucune ciselure, caractères distinctifs de l'époque avancée mérovingienne. Ce sarcophage avait été fouillé et était isolé au milieu de sépultures toutes différentes.

Quelques mots d'explication feront aisément saisir l'intérêt de ces constatations :

Il s'agissait de retrouver les substructions d'anciens monuments décrits dans une chronique du IX^e^ siècle. Cette chronique, écrite par Odon de Glanfeuil, d'après un texte du VI^e^ siècle dû à la plume d'un compagnon et biographe de saint Maur, était fort discutée dans le monde savant : on révoquait même en doute l'identité du saint fondateur du monastère de Glanfeuil.

Les textes indiquaient la préexistence d'une villa

Digitized by Google

gallo-romaine : le R. P. de la Croix en a retrouvé les vestiges à 3 mètres au-dessous du niveau du sol, dans la nef de l'ancienne église abbatiale.

La même chronique mentionnait également la fondation, par saint Maur, d'un oratoire sous le vocable de saint Martin, attenant à une petite cellule : dans le sanctuaire de l'église paroissiale actuelle, le P. de la Croix a découvert les substructions de cet oratoire du VI^e^ siècle, puis d'autres murs qui déterminent l'emplacement de la cellule du saint. Bien plus, un sarcophage de l'époque mérovingienne, mis à jour tout à côté, lui paraît être celui dans lequel saint Maur reposa durant trois siècles environ : sur ce point comme sur les autres, se trouvent confirmés les textes de la tradition.

Enfin la chronique d'Odon de Glanfeuil témoigne que quatre églises furent construites dans l'enceinte monastique : la plus grande, consacrée à saint Pierre ; la seconde à saint Martin ; la troisième, sous le vocable de saint Séverin ; la quatrième, s'élevant à une grande hauteur, sous forme de tour ronde et flanquée de quatre contreforts, dédiée à l'archange saint Michel.

Le R. P. de la Croix n'a pas encore eu le temps de s'occuper de l'église Saint-Pierre ; nous venons de voir qu'il a retrouvé l'emplacement de l'oratoire Saint-Martin ; des fouilles, pratiquées à flanc de coteau, lui ont permis de mettre à jour les substructions très complètes de la nef à deux travées et de l'abside semi-circulaire de la chapelle Saint-Séverin, et de remarquer, par la différence des maçonneries, qu'elle eut à subir diverses modifications successives. C'est en déblayant un puits romain situé dans le préau, qu'il découvrit la chapelle de Saint-Michel : elle est bien,

Digitized by Google

suivant l'indication du texte, en forme de tour et flanquée de quatre contreforts, mais le savant archéologue constate qu'au lieu de la construire lui-même, saint Maur utilisa et transforma en chapelle les restes d'une fontaine monumentale romaine.

Voici en quels termes le R. P. de la Croix a résumé le résultat de ses recherches qui, du reste, feront l'objet d'une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

> Je suis parti de textes contestés pour essayer de retrouver les vestiges des monuments décrits par ces textes. Jusqu'à ce jour, j'ai pu vérifier l'authenticité de six textes sur huit dont j'ai entrepris le contrôle. Il me reste à vérifier les deux derniers. C'est à quoi je vais m'employer.
>
> Mais dès maintenant je puis dire que Fauste, premier auteur de la *Vie de saint Maur*, a eu sous les yeux tous les monuments qu'il mentionne dans son récit. En transcrivant ce récit, Odon de Glanfeuil en a respecté les parties essentielles, ainsi qu'il a pris soin de le déclarer lui-même au cours de sa chronique.
>
> Au point de vue des origines bénédictines françaises, les découvertes de Saint-Maur sont de la plus haute importance. Mais elles sont également d'un précieux secours pour l'Église elle-même, car elles apportent une nouvelle preuve que la tradition repose le plus souvent sur des faits authentiques.

Le R. P. de la Croix nous avait demandé d'insérer dans notre *Recueil* le procès-verbal de la réunion archéologique de Glanfeuil : il n'a trait qu'à celles de ses découvertes que des exigences particulières ont forcé à remblayer, sauf la villa gallo-romaine. Bien qu'elles ne soient pas pour nous d'un intérêt local, nous avons avec empressement déféré à son désir, et nous avons même voulu compléter ce procès-verbal par une brève analyse des résultats obtenus.

Ils empruntent un caractère d'incontestable impor-

Digitized by Google

tance à la haute autorité du P. de la Croix, à la sûreté de déduction qui le guide dans ses travaux sans jamais l'égarer, à la confirmation de son jugement par les représentants autorisés de six sociétés savantes. Ils témoignent de l'infatigable ardeur de l'archéologue éminent et modeste à qui nous devons les remarquables fouilles de Bernouville. Ils prouvent enfin, ainsi que le dit le P. de la Croix, que les traditions les plus controversées « reposent souvent sur des faits authentiques ».

Digitized by Google

NOTICE

PAR M. L'ABBÉ DUBOIS, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

SUR

VALAILLES AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

D'après les anciens registres de l'état civil.

(Séance du 16 octobre 1898.)

Les détails fournis sur l'histoire d'un village par les anciens registres de catholicité se réduisent forcément à bien peu de chose ; ils signalent, en effet, simplement et laconiquement les baptêmes, mariages et inhumations, mentionnant ainsi tour à tour chacune des familles de la localité ; ils offrent cependant un côté intéressant qui laisse entrevoir parfois l'état social et la vie du pays sous la sèche nomenclature des titres et des noms.

Notons d'abord que les plus anciens actes écrivent constamment *Valage* et non *Valailles* ; au XVII^e siècle les deux noms s'emploient indifféremment pour ne laisser enfin prédominer que le dernier.

Les registres ne donnent aucun renseignement précis sur la population du village à cette époque ; mais, au

Digitized by Google

commencement de ce siècle, un recensement du 5 ventôse an IX de la République, fournit un total de 569 habitants, ainsi distribués :

Le Hamel-Vottier,	68	habitants
Le Mesnil,	99	—
La Foulonnerie,	44	—
Le Theil,	180	—
Le Village de l'Eglise,	131	—
La Chapelle,	47	—

Le chiffre de la population ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 246 habitants.

Le mouvement annuel des baptêmes et inhumations des anciens actes, qui commencent un peu après l'an 1600, laisse supposer une population à peu près égale à celle que nous constatons en 1802.

Il faut en excepter pourtant l'année 1650 où la mortalité s'est élevée à plus de 79 personnes, victimes sans doute de la peste ou de quelque autre épidémie. Aussi les années suivantes 1651 et 1652, ne portent-elles la première que 3 décès et la deuxième 7 seulement.

On comprend dès lors facilement pourquoi, quelques années plus tard on trouve inséré dans ces mêmes registres, un remède contre la peste, déclaré souverain et enseigné, ajoute-t-on, par M. Jacob Crosnier, de Rouen.

Un peu normand, le remède qui consiste à faire bouillir, avec du sucre, de la chandelle et un sou de clou de girofle, un pot d'eau-de-vie et une pinte de vin d'Espagne.

La recette est suivie d'une autre contre le mal d'estomac; le tout bien en sa place, comme traitement préventif, sans doute, au milieu de la série des décès.

Digitized by Google

J'ignore si l'épidémie fut localisée au village de Valailles, mais elle était pour lui du moins suffisamment justifiée, quand on songe que quelques années auparavant, vers 1635, on avait inhumé plus de 22 personnes dans l'église même.

* * *

La famille la plus considérable de Valailles et la plus souvent mentionnée depuis 1616 jusqu'en 1723, date où l'on ne retrouve plus son nom, est la famille de Croissy.

François-Philémon de Croissy y prend en 1641, le titre d'escuyer, sieur de Valage, gendarme et gentilhomme servant de Sa Majesté, marié à Marie Morin, fille ou sœur de François Morin, écuyer, seigneur de Berthouville, lequel assiste, en 1678, aux obsèques de François Philémon inhumé dans l'église de Valage. En 1617, Louis de Croissy porte le titre d'écuyer, sieur du Theil, conseiller du Roy, président et lieutenant général au baillage et siège présidial d'Evreux.

Un autre, Louis de Croissy, fils de Pierre, a pour parrain dom Louis de Gomey, prieur de Beaumont-le-Roger.

Une branche de la famille habitait Bernay, notamment Adrien de Croissy, cité en 1616, comme conseiller du Roy et lieutenant en l'élection de Bernay; Guillaume de Croissy en 1634, et Pierre et Adrien en 1723, sont déclarés demeurant dans la même ville, paroisse de la Couture.

Leurs alliances et relations n'offrent rien de bien remarquable; on y voit défiler tous les habitants des *petits logis* des environs, les Pitache, sieur de la Boul-

Digitized by Google

laye; de Guéré, sieur d'Acqueville; Lefebvre, sieur du Boislaurent; Deschamps, sieur de Formencourt; les Fouques, anoblis en 1634, Pierre, sieur de Beauchamp, l'autre lieutenant général, civil et criminel, au baillage d'Orbec; une Elisabeth de Croissy, épouse vers 1680, un Charles de la Plesse, écuyer, sieur de Garancières, leur fille, née à Valailles, eut pour marraine, dame Marguerite de Beaulieu, épouse du sieur de Chaumont, premier chambellan de Monsieur.

En 1672 avec cette même Marguerite de Beaulieu, se trouve cité le nom de Aymard, Antoine, marquis de Prye, qui prenait déjà, dans un autre acte en 1568, le titre de haut et puissant seigneur de Plasnes; son fils, Jean de Prye, fut parrain en la même année, avec Elisabeth de Louvigny.

Une autre famille, celle de l'Espinay, tient aussi, dans les actes, une grande place. Un de ses membres, Jean de l'Espinay est signalé en 1634, avec le titre d'avocat.

Le 1er décembre 1693, François-Charles de l'Espinay, chevalier seigneur de Campigny, Grandval, la Halboudière, etc., épouse, dans l'église de Valailles, Marguerite-Louise Deshays, fille de feu Jean Deshays, seigneur de Ticheville et noble dame Marguerite d'Irlande, ses père et mère, de la paroisse de Valailles.

Ils n'étaient d'ailleurs fixés dans cette paroisse que depuis peu de temps, puisque dans un acte du mois de janvier précédent, Jean Deshays, encore vivant, portait les titres d'écuyer, conseiller et procureur du Roy en la vicomté du Sap, demeurant à Bernay, paroisse de Sainte-Croix.

Signe au mariage du 1er décembre, Marc-Antoine Deshays, écuyer, sieur de Ticheville, conseiller du Roy,

Digitized by Google

vicomte de Bernay pour le bailliage d'Evreux, enquêteur, commissaire examinateur audit lieu, maire perpétuel de Bernay, frère de la mariée et du curé de Valailles.

Le curé de Valailles était, en effet, à cette époque, Gabriel Deshays de Ticheville, mort le 28 mars 1701, et inhumé par Jean-Baptiste d'Irlande, curé de la Couture, en présence du curé de Berthouville, doyen de Bernay.

A côté de sa signature, à ce même acte de mariage, on trouve aussi celle de François d'Epinay, écuyer, seigneur de Campigny; François de Mailloc, écuyer, seigneur de la Morandière; Jean-Baptiste Deshays, écuyer, seigneur de la Cauvinière d'Epinay, de la Halbourdière, et Nicolas de la Mare, curé de Maneval.

Le 5 avril 1702, Magdeleine de l'Espinay, fille de Jean, conseiller du Roy, contrôleur et receveur, payeur des gages des officiers de la cour des comptes, aydes et finances de Normandie, et de damoiselle Marie Jouvin, de la paroisse de Valailles, épouse de François Laignel, sieur du Val, fils de Paul Laignel, sieur de la Richerie, officier de M. le prince de Condé.

Un autre François Laignel, porte en 1722, le titre de sieur de la Vastine, lieutenant civil et criminel en l'élection de Bernay.

Marie-Magdeleine-Catherine Laignel de la Richerie, née du mariage cité plus haut, épouse en 1740, Charles-Louis Symon, écuyer, sieur de la Formentière, gendarme de la garde du Roy au bailliage d'Orbec, fils de feu Charles-Adrien Symon, sieur de la Valgerie, secrétaire interprète, conseiller et premier avocat du Roy au baillage d'Orbec, et de noble dame Marie-Magdeleine de Manoury, de la paroisse d'Orbec.

Digitized by Google

Veuve en 1757, Marie-Magdeleine Laignel se remaria en 1759, avec Guillaume-Nicolas Legras, conseiller et premier avocat du Roy, au bailliage de Pont-Audemer, fils de Guillaume Legras, bailli haut justicier d'Annebault.

Une autre Marie-Magdeleine-Catherine Duval Laignel, épouse en 1772, le sieur Pierre Champion du Chesnay, chevalier de la maréchaussée de la brigade du bourg de Broglie, fils de feu Jacques Champion et de dame Marie le Loutrel, du Mesnil-Jousselin.

Le frère de la mariée, Jean-François Bernard Duval Laignel, prend le titre d'écuyer, ancien garde du Roy, officier de l'hôtel des Invalides; un autre frère signe Louis-Claude Laignel de la Vastine.

Au Mesnil de Valailles, la famille la plus importante est la famille Selle; dès le 6 août 1620, on voit une Suzanne Selle ayant pour parrain André de Mainteterne, seigneur de Menneval et pour marraine, Suzanne, fille du seigneur de Bréauté.

En 1706, François Selle prend le titre de sieur du Mesnil; en 1712, il est greffier de la haute justice de Plasnes :

Le 12 mai 1723, Nicolas-François Selle, vicaire de Vallage, donne la bénédiction nuptiale à sa sœur, damoiselle Marie-Anne Selle, fille de François Selle, greffier en chef de la haute justice de Plasnes, et à Aignan Morel, sieur des Vallées, conseiller de son Altesse, avocat fiscal de la haute justice d'Echanfray et juge de police de Rugles, fils de Louis Morel, sieur de la Louvetière, médecin.

Dix ans plus tard, le même vicaire de Valailles, devenu curé de Juignettes, marie l'un de ses frères,

Digitized by Google

Robert Selle, à damoiselle Marie-Anne-Jacques de la Frémondière de Bernay; devenu veuf, Robert Selle épouse en secondes noces, damoiselle Angélique de Bence, fille de Mathieu, écuyer servant dans la grande vénerie du Roy, de l'ordre militaire de Saint-Louis, de Saint-Germain-la-Campagne.

François Selle, ancien curé de Juignettes, meurt à Valailles, à l'âge de 75 ans et est inhumé dans la nef de l'Eglise, le 13 janvier 1771, par Lami, curé de Sainte-Croix. On avait inhumé dans le chœur de la même église, six ans auparavant Jean-Baptiste-Bernard Deschamps, le 12 juillet 1765. L'office était célébré par de Monfort, curé de Courbépine, docteur en Sorbonne, de la maison et société royale de Navarre.

La famille des sieurs du Mesnil était alliée aux Leblond, sieurs de Francval, aux Lecaron, aux Lefebvre, dont l'un Jacques Lefebvre est, en 1696, vicomte bailli-val de la haute justice de Plasnes, et un autre Nicolas Lefebvre, sergent à la haute justice de Menneval, inhumé dans l'église de Valailles, en 1709.

La liste des autres familles, quoique intéressante, deviendrait vite fastidieuse, mieux vaut la rejeter en notes, à la fin de ce rapide travail.

Quelques faits seulement pour terminer.

D'abord un acte de baptême assez curieux :

« Le 10 juin 1625, il nous a été apporté en cette église « un enfant mâle, né de ce jour de Barthélemy Boyer, « dit Belle-Humeur, tambour d'une compagnie franche « de la marine, commandée par M. de Rambures, écuyer, « lequel nous a attesté que ledit Belle-Humeur est marié « en face de notre mère la Sainte-Eglise avec Marie « Legallec, son épouse, qui par accident et sur la route,

Digitized by Google

« suivant sa compagnie, est accouchée dans notre « paroisse... »

Monsieur de Rambures, écuyer, sieur de Brincourt, ne dédaigna point de tenir l'enfant sur les fonts baptismaux, avec Marie-Magdeleine-Catherine Laignel de la Richerie.

A noter, en deuxième lieu, la bénédiction de deux cloches, par le curé de Valailles, le 14 septembre 1785. La grosse, appelée Marie, a pour parrain messire André-Jacques Barrey du Theil, chevalier, seigneur du Theil, la Mercerie, etc., ancien capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et pour marraine noble dame Marie Amiot, son épouse;

La petite cloche est nommée par Jean-Martin Leconte, conseiller du Roy, premier échevin et notaire royal, à Bernay, et noble damoiselle Agathe Barrey du Theil.

C'est sans doute ce même chevalier du Theil qui repose sous l'if du cimetière de Valailles.

Cet if a lui-même sa mention dans les anciens registres.

Au milieu des très rapides constatations de baptêmes des années 1630, 1632, etc., on lit ces quelques lignes :

« Le 19ᵉ jour du mois de febvrier (1634) l'if du cime-
« tière de Valage fut planté par messire Jehan Pithouet,
« prêtre de Boissy, pour lors vicaire au dit lieu. »

C'est sans doute le seul if dont on connaît l'âge exact : ce qui lui donne aujourd'hui environ 260 années d'existence. Et cependant il est en pleine sève et en pleine jeunesse, ne mesurant encore, à un mètre du sol, que 4 mètres 50 de circonférence.

(Le fait vaudrait peut-être qu'une plaque posée à la naissance des branches, rappelât, pour la rareté de la chose, sa date de plantation.)

Digitized by Google

NOTES ADDITIONNELLES

1628. Jehan Lefebvre, secrétaire de la vicomté de Maneval.
1638. Anne Liberge, femme du sieur de Mélicourt, écuyer en l'élection de Bernay.
1640. Robert Lefebvre, sieur du Boislaurent.
1641. Deschamps, écuyer, sieur de Fromencourt,
1646. Robert de Croissy, écuyer, sieur du Theil.
1646. Haute et puissante dame Marie Brochard, épouse de haut et puissant seigneur, messire François du Fou, seigneur et baron de Plasnes.
1649. Guillaume le Hure, sieur du Valrhimbert.
1649. Adrien du Vallet, écuyer, sieur de la Blandinière et de Boissy.
1654. Louis Le Carpentier, procureur du Roy en la vicomté de Bernay.
1654. André Bellencontre, sieur de la Fontaine.
1661. François Le Vilain, écuyer, seigneur de Boscnoir.
1669. Anne Boucher, femme de Nicolas Fouques.
1674. Mort d'André de Croissy, prêtre.
1689. Nicolas Lefebvre et sa femme Charlotte Le Caron.
1699. Nicolas Leblond, écuyer, sieur de la Vallée, escuyer garde chez Monsieur frère du Roy.
1699. Nicolas Le Velain, sieur de Fontenelle, avocat.
1699. Marie de la Carnaye Francval.
1693. Mort de Marie de l'Espinay, veuve de feu messire Eustache Le Hure, tabellion.
1696. Mariage de François Selle et de Marie Leblond.
1696. André Favery, commissaire des gens de guerre pour Bernay.
1696. Léonard Leblond, prêtre.
1698. Martin Le Blond, écuyer, sieur de Francval.
1702. Gaspard Froger, curé de Valailles.
1714. Inhumation de Jacques Le Febvre (22 ans), fils de Jacques Le Febvre, vicomte de Plasnes.
1713. Nicolas Selle, sieur du Mesnil.
1713. Nicolas Ecalard, conseiller du Roy, élu en l'élection de Bernay.

Digitized by Google

1717. Inhumation dans l'Eglise, de Martin Lefebvre, sieur du Buisson, âgé de 73 ans.
1723. François Froger, sieur du Chesnay, baillif vicomtal d'Echanfray et juge des eaux et forêts de Saint-Evroult.
1723. Marcel-Sébastien Legrix, escuyer, sieur de la Foutelaye.
1723. Pierre Revol, seigneur de Saint-Pierre, à la Fertey.
1723. Mariage de François Perier, fils d'Adrien et d'Elisabeth de Croissy.
1727. De Montfort, conseiller du Roy, vicomte de Bernay.
1733. J.-B. Bernard Deschamps, curé de Valailles.
1737. Jacques de la Fremondière, prêtre.
1740. François-Adrien-Simon de Longueville, acolythe, bachelier de Sorbonne.
1747. Guillaume-Louis Etard, écuyer, sieur de Tourneville, conseiller du Roy, auditeur en la Chambre des comptes de Normandie, marié de Marie-Anne-Rose Jouvin.
1754. Charles-François Leneveu, écuyer, seigneur et patron de Jouveaux.
1754. Clotilde Barrey, de Valailles.
1754. Un du Loutrel, du Chamblac, marié à Elisabeth d'Hommey.
1755. Inhumation de François Bétan, à Valailles.
1755. Mort de Marie-Catherine de l'Espinay, à 68 ans.
1757. Mort de Charles-Louis-Simon de la Fromentière, écuyer, âgé de 46 ans.
1759. Baptême de Louis-François Bétan, fils du sieur Louis Bétan, conseiller du Roy, élu en l'élection de Bernay et de Louise-Claire Deshays.
1765. J. Deschamps remplace J.-B. Bernard Deschamps, comme curé de Valailles.
1760. Michel Hayer, bourgeois de Bernay, décédé dans sa terre de Valailles, inhumé dans la nef de l'Eglise.
1762. Jean Lefebvre, procureur et greffier à Bernay.
1764. Baptême de Marie-Louise-Félicité Bétan, fille de Louis, conseiller du Roy.
1764. Marie-Anne-Félicité Deshays, d'Aclou.
1774. Inhumation de dame Marie-Louise-Claire Deshays.
1775. Inhumation de Louis Bétan, son mari.

Digitized by Google

LES FIGURINES EN TERRE CUITE

DES

EBUROVICES, VELIOCASSES & LEXOVII

ÉTUDE GÉNÉRALE

SUR LES VÉNUS A GAINES DE LA GAULE ROMAINE[1]

Par LÉON COUTIL

L'art grec qui a enrichi nos musées de tant de chefs-d'œuvres, nous a légué aussi d'élégantes statuettes d'argile, dont on peut étudier les nombreux exemplaires dans deux salles du musée d'Athènes, consacrées à la Béotie, l'Ionée, Tanagra, Antédon et Myrina.

La société grecque nous est révélée par un de ses côtés intimes et gracieux, surtout pour les femmes, qui sont drapées avec un art merveilleux et, ce qui ajoute encore à leurs charmes, ce sont leurs colorations discrètes faites au lait de chaux.

On y trouve des reproductions de toutes les classes de la société et aussi des divinités.

Ce sont des exemplaires de cet art charmant, importés en Gaule, qui ont été si mal interprétés par nos potiers gallo-romains, si bien qu'on a cru d'abord que c'étaient des modèles originaux.

[1] Ce travail a été lu au Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne, en 1898.

Digitized by Google

La Vénus Anadyomène et la Vénus au diadème sont devenues des idoles figées dans une immobilité hiératique, au corps efflanqué, à la poitrine plate, aux gestes gauches.

Le groupe poétique d'Éros et de Psyché, l'image de l'amour vainqueur de l'âme, s'éveillant au plus délicat des sentiments, est travesti en un groupe de lourds bourgeois, qui s'embrassent placidement.

Les charmants et espiègles bambins de l'art hellénistique sont transformés en petits magots difformes, au sourire inexpressif.

Quelques masques de femmes et des bustes ont conservé une certaine élégance, si bien qu'on pourrait les prendre pour des productions grecques (pl. XIV, fig. 1, 2, 3.)

La plus jolie statuette en argile recueillie en Gaule fait partie des collections du musée Raymond à Toulouse; c'est une Vénus, aux pieds de laquelle se trouve un petit Éros; elle a été trouvée, en 1779, au collège de Mirpoix, à Toulouse.

Généralement, ce sont les Vénus et les Déesses-mères que l'on rencontre le plus souvent. La tête droite et de face n'a aucune expression et la divine nourrice ne paraît pas se douter qu'elle allaite un ou deux enfants ; si la tête conserve une certaine régularité de traits, les draperies et le siège sont exécutés avec une naïveté déconcertante.

Le récent et fort intéressant travail publié, en 1891, par M. Adrien Blanchet sur les *Figurines en terre cuite*

[1] A. Blanchet. *Etude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*, lue dans les séances des 21, 27 janvier et 3 février 1891. Ext. des mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France, 6e série, t. I, 1890, publié en 1891.

Digitized by Google

de la Gaule romaine[1] nous a fait connaître l'ensemble des produits fabriqués par les officines gallo-romaines; c'était en quelque sorte l'art populaire de nos ancêtres, car bien peu de ménages pouvaient s'offrir le luxe de statuettes de bronze.

Il est curieux de voir que la première découverte de ces figurines, a été faite dans le département de l'Eure, en 1826, aux *Baux-Sainte-Croix* et décrite par Rever; ensuite sont venues, en 1856, celles du *Champ-Larry, près de Toulon-sur-Allier*[1], dues à MM. Bertrand et Esmonnot et continuées par Tudot; ce sont elles qui ont fourni le plus de documents à M. Blanchet. Ces deux localités étant très éloignées et les produits différant un peu de facture, on peut affirmer que ce sont deux officines bien distinctes. M. Julien découvrit aussi un four, près de *Treguennec* (Finistère), dans lequel il y avait environ 80 statuettes de Vénus et de Déesses-mères, groupées et disposées pour la cuisson (Musée de Quimper).

Bien que cette découverte des Baux-Sainte-Croix ait été reproduite dans deux recueils[2], comme ils sont

[1] *Bulletin de la société d'émulation de l'Allier*, t. V. 1855-1856, p. 224-226. Edouard Tudot. *Collection de figures en argile, œuvres premières de l'art gaulois avec les noms des céramistes qui les ont exécutées.* Paris, 1860. in-4°. 75 pl., reproduisant les figurines, les moules et les marques des artistes.

[2] M. Blanchet a signalé le travail de Rever sous le titre suivant: *Mémoires sur quelques figurines antiques de terre cuite, découvertes à Baux, département de l'Eure*, et il l'indique comme étant extrait des Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie, t. III, 1826, p. 189-205. Il a paru aussi sous le titre de: *Lettre de M. F. Rever, correspondant de l'Institut, de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Eure*, etc..., *à Messieurs les membres de la Soc. d'agr., scien. et arts de l'Eure, à Evreux. — Sur des figurines découvertes dans la forêt d'Evreux, commune des Baux-Sainte-Croix, et sur quelques autres objets du moyen âge.* Ext. du journal d'agr. de méd. et des scien. accessoires, t. IV, Evreux, 1827, p. 117 à 138, 4 pl. Un tirage à part a été fait: Evreux, 1827, 26 pages, 4 pl., en lithographie.

Digitized by Google

aujourd'hui presque introuvables, nous avons cru devoir la résumer.

Pendant l'été de 1826, une mare nommée *l'Argillière*, située dans la forêt d'Évreux, près des Baux-Sainte-Croix et qui, de mémoire d'homme, n'avait jamais tari, étant venue à se dessécher, on voulut la nettoyer. Quelques grosses pierres qui existaient au fond ayant été déplacées, on aperçut en dessous, une cavité construite en briques, où se trouvaient rangées et très tassées, un grand nombre de figurines en terre cuite. Comme le jour finissait, on attendit au lendemain pour déblayer cette cavité. Malheureusement, pendant la nuit, on revint pour chercher... le trésor caché sous ces statuettes.

Le lendemain matin, l'adjoint de la commune et plusieurs curieux constatèrent que tout était en désordre ; dès lors, on n'attacha plus d'intérêt aux statuettes, qui servirent de jouets aux enfants.

Une enquête dirigée par M. Mordret, ingénieur des ponts et chaussées, en fit disparaître beaucoup et briser un grand nombre, qui avaient été dérobées; les détenteurs craignant d'être poursuivis.

Les figurines décrites par Rever étaient au nombre de treize; elles lui furent remises par M. Mordret.

1°, 2°, 3° et 4°. Déesses-Mères allaitant un seul enfant; elles sont assises sur une chaise d'osier natté, percée d'un évent, près du genou et sur le côté de la chaise. (Pl. XIII, fig. 1.)

5° Déesse-Mère (Latone ou Rumina) allaitant deux enfants, assise sur une chaise semblable. (Pl. XIII, fig. 2.)

6° Mercure coiffé du pétase ailé, portant sur le bras gauche un caducée indiqué grossièrement et tenant une bourse de la main droite ; les pieds sont cassés.

Digitized by Google

7° Buste de bouffon ou d'enfant souriant. (Pl. XV, n° 3.)

8° et 9° Sujets du même genre. (Pl. XV, n°s 3, 6 et 8).

10° Buste analogue portant une grosse perruque; la physionomie est souriante. (Pl. XV, fig. 5.)

11° Buste de jeune gastronome souriant et tenant sur sa poitrine un cochon de lait ou un petit sanglier. (Pl. XV, fig. 7; le petit animal ne se distingue pas bien sur la figure).

12° Bélier couché; statuette en argile pleine, destinée probablement à un moule. Il en existe des moulages aux Musées d'Évreux, de Rouen et de Caen; l'original a disparu. (Pl. XVI, n° 4.)

13° Epona (femme à cheval), de face, assise du côté hors montoir. (Pl. XVII, fig. 6); les pieds du cheval manquent; l'original a disparu, un moulage existe à Caen.

14° Divers débris, entre autres, le côté gauche d'une Déesse-Mère, dont on distingue le vêtement et un bras. Au revers, se trouvent des étoiles dans des cercles et un treillage comme sur l'ex-voto du Musée de Rouen. (Pl. IX, fig. 4.)

Aux objets signalés par Rever, il y a lieu d'ajouter deux Déesses-Mères, l'une avec deux enfants, l'autre avec un seul enfant; une belle tête de femme diadémée (Vénus) et deux autres fragments donnés par M. Mordret, peu de temps après, au Musée de Louviers.

Le Musée d'Evreux ne possède qu'une faible partie des objets; tandis qu'au Musée de Caen se trouvent presque tous les moulages des pièces originales; ils ont été donnés par Rever : on compte onze moulages, com-

Digitized by Google

prenant, 1° trois Déesses-Mères, l'une avec un enfant et deux autres avec deux enfants ; 2° Vénus anadyomènes ayant les pieds brisés ; 3° quatre bouffons, deux avec socle et deux autres sans socle ; 4° petit sanglier ; 5° petit bélier accroupi ; 6° Epona faisant une offrande, la tête et les pieds manquent.

Rever a signalé encore, en Normandie, dans la région des Calètes, une découverte antérieure à celle-ci, qui eut lieu dans le parc du marquis de Mirville, aux environs du Havre, vers 1824 ; elle a fourni cinq fragments de Vénus anadyomènes et beaucoup d'autres statuettes. Il s'agissait sans doute aussi, en cet endroit, d'une officine de potier, fabriquant en même temps quelques figurines.

L'abbé Cochet a rappelé la découverte faite, dans la forêt de Brotonne, d'une centaine de Vénus, parmi lesquelles se trouvaient des monnaies de Tibère et de Gordien ; une de ces Vénus, de style très barbare existe au Musée de Caen, n° 222. Il a signalé aussi, près de Lillebonne, au Catillon, des Vénus et des Déesses-Mères.

Dans la région des Lexovii, nous avons à rappeler les fouilles exécutées au Grand-Jardin de Lisieux, en 1865, sous la direction de M. De Laporte ; on y a recueilli environ 150 statuettes entières ou fragmentées, parmi lesquelles les Vénus dominaient et trois Vénus entourées d'une gaine ; l'une d'elles est au musée de Rouen [1], l'autre au musée de Lisieux (pl. VI fig. 1) ; elles rappellent les figurines analogues de Pîtres (Eure), des collections de la Poterie et Coutil, et la Vénus de Cau-

[1] *Société française d'archéologie. Congrès de Lisieux*, t. XXXVII, session 1870, p. 56. 60, 61 et 62, et *Bull. monum.*, 1866.

Digitized by Google

debec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure), de la collection Drouet.

Dans le département de l'Eure, à Brionne, on a découvert des statuettes de Vénus et des fragments de bustes associés à des vases funéraires [1].

Les fouilles du Catelier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure) ont fourni quelques débris de Vénus ; celles de M. Lebreton, au Teurtre, près Saint-Saëns, en ont donné une grande quantité, en déblayant une mare.

Si l'on veut avoir une idée assez complète des dieux lares gallo-romains, on peut étudier la belle série du Musée de Saint-Germain, qui s'est enrichie de la collection Esmonnot, provenant des fouilles de Toulon-sur-Allier. M. H.-A. Mazard en a donné une description. MM. Pottier et Héron de Villefosse, ont publié d'excellents travaux sur les statuettes religieuses des gallo-romains ; leurs travaux sur la céramique grecque les préparaient du reste, tout spécialement, à l'étude de cet art copié, mais avec de grandes altérations, sur des prototypes antiques.

Toutes les statuettes que nous allons décrire sont en argile blanche assez résistante qui, du reste, a été souvent utilisée pour fabriquer certaines formes de vases à anses et à goulot étroit.

Cette matière première existant en Normandie, il est probable que les figurines recueillies dans cette région proviennent d'officines locales ; elles sont généralement sans engobe et formées par la juxtaposition de deux calottes réunies, avant la cuisson, à l'aide d'un ébauchoir, avec un peu d'argile fraîche ; quelques-unes por-

[1] *Bull. monum.*, 1863, p. 753-754.

Digitized by Google

tent un évent, qui a permis aux vapeurs d'eau de sortir pendant la cuisson, afin d'éviter le fendillement.

Il est du reste à remarquer que l'on trouve ordinairement les statuettes associées à des poteries rouges vernies et décorées de sujets variés. Bien que la décoration artistique de ces vases l'emporte sur l'exécution de nos figurines, il est toutefois permis de constater, dans le modelé des figures qui ornent ces vases, un grand rapprochement de facture avec nos statuettes en ronde basse; ce qui prouve bien qu'ils sortaient des mêmes mains.

Cette supposition semblera peut-être un peu téméraire, car on a signalé en Normandie peu de fours de potiers; mais il faut ajouter que l'on a pris généralement peu de soin des substructions romaines retrouvées et qui, généralement, ont été détruites par les cultivateurs pour niveler leurs champs.

L'abbé Cochet nous a signalé ceux du *Quesne à Leu* et du *Camp du Bos*, commune d'Incheville (Seine-Inférieure). Si on en juge par le nom du potier CALETI.M., retrouvé en Angleterre, ce pouvait être un habitant du pays de Caux; le même nom CALETINI a été trouvé à Amiens, par M. Dufour. Près d'Etretat, existait, dès le XII^e^ siècle, un village de la *Poterie*, où l'on trouve encore de nombreux débris de poterie rouge. Mélamare, qui fabrique encore, a pu approvisionner jadis *Juliobona*. Brémontier, près Gournay possède plusieurs anciens lieux nommés la *Poterie*. Une charte du XIII^e^ siècle indique un château construit, près du village de la *Poterie*, dans la forêt d'Eawy.

Les moines de Citeaux installés à l'abbaye de Beau-

Digitized by Google

bec dirigeaient dans la forêt de Bray, vers la même époque, des ateliers de potiers et de briquetiers[1].

Enfin, Forges et Martincamp, sont connus de toute antiquité par leurs multiples établissements céramiques.

On en a signalé un autre, près du Havre[2], dans la propriété de Mirville, où on fabriquait des Vénus et des poteries.

Nous y ajouterons celui de la Londe, près Heuqueville (Eure), que j'ai du reste déjà indiqué, et celui de Quatremare où de nombreuses antiquités romaines ont été observées.

Il est à peu près certain que les poteries fines trouvées à Brionne et à Lisieux, avec de nombreuses figurines, furent faites sur place.

Un détail nous permettra d'insister, c'est un motif d'ornementation, qui se trouve sur un vase émaillé très élégant de Lisieux[3]; on y remarque des ornements à cercles concentriques, avec longue tige identique à ceux qui se trouvent sur le corps de la Vénus de Caudebec-lès-Elbeuf.

Tudot avait émis l'opinion que la forme des fours pouvait indiquer le genre des différents produits qui étaient fabriqués en cet endroit. Ainsi, suivant cet archéologue, les fours composés d'étuves oblongues découverts au champ Lary, près de Toulon sur Allier, auraient servi à cuire des vases; tandis que le four circulaire de la Forest, situé également près de Toulon sur Allier,

[1] Cochet. *Normandie souterraine*, p. 173.

[2] *Mém. soc. antiq. de Normandie*, 1824, p. LX et 1826 p. 204. Notice de Rever sur la découverte des Baux-Sainte-Croix.

[3] Pannier. *Notice sur les antiq. romaines de Lisieux*. Ext. du *Bul. mon.*, 1862, n° 3. p. 72.

Digitized by Google

aurait été utilisé principalement pour la cuisson des statuettes [1].

Toutefois, d'autres archéologues ont recueilli, au champ Lary, de nombreux moules et figurines en terre cuites et sont unanimes à constater que, sur ce point, la fabrication des vases et des statuettes marchait de pair [2].

M. le Dr Plicque, qui a étudié près de 160 fours de potiers, aux environs de Lezoux, a remarqué aussi plusieurs formes d'étuves; il pense que les uns étaient destinés à obtenir des *pâtes tendres* pour statuettes et les autres pour *pâtes dures*, c'est-à-dire pour les objets de ménage. La poterie rouge vernie était obtenue dans certains fours carrés; il y en avait d'autres ronds desservis par deux alendiers.

M. Blanchet[3] partage également notre opinion, car il a indiqué, sans préciser l'endroit, un atelier situé dans une localité indéterminée de l'ouest de la France dont les produits présentent un caractère particulier, résul-

[1] E. Tudot. *Coll. de fig. en argile*, p. 25-27 et 61; pl. II.

[2] *Bul. Soc. émul. de l'Allier*. T. V, 1855-1856, p. 224-226. — T. VI, 1856-1858, p. 25 et T. XVI, 1881, p. 493.

[3] A. Blanchet. *Les ateliers de céramique dans la Gaule romaine*. Mémoire lu au Congrès des Soc. sav. (Bul. arch. du comité des trav. hist., 1898, 1re liv., p. 14, 15 et 16).

Les principaux ateliers signalés dans ce travail sont les suivants : Le champ Lary et la Forêt (commune de Toulon sur Allier); Martres de Veyre (Allier), figurines; Vichy, nombreux moules; Saint-Pourçain-sur-Besbre et Thoury (commune de Saint-Pourçain), qui auraient existé jusqu'au IIIe siècle, si on en juge par les costumes et le style des figurines); Moulins, Saint-Bonnet, près Moulins; Néris; Varennes; le canton de Dampierre; Gannat; Saint-André, près Clermont-Ferrand, bustes avec la marque M. NATI. ARV. ou M. Natti. ARVE; Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Près la Guerche (Cher), nombreux moules; près de Baux-sur-Eure, dépôt de figurines; Chartres, au Champtier des Vauroux, four à statuettes; Cesson, près Rennes, nombreuses statuettes portant la marque JULIVS ALVSA et four; Lezoux (Puy-de-Dôme), moules et statuettes, où le Dr Plicque a retrouvé 160 fours, dans un rayon de 3 kilomètres.

Digitized by Google

tant surtout de l'adjonction de certains cercles, étoiles et rosaces, ornements analogues à ceux qu'on retrouve sur les monnaies gauloises, de l'Armorique, des Eburovices et des Bituriges.

Nous ajouterons que sur les coiffures des Déesses-mères se trouve l'ornement en S, si souvent reproduit sur les monnaies gauloises et notamment celles des Eburovices.

M. E. Pottier, dont la compétence sur la céramique grecque et romaine est bien connue, a établi trois âges de production pour ces statuettes ; il classe les déesses-mères dans le premier groupe, comme descendant de Coré et de Déméter, en s'appuyant sur la figure de Tudot (pl. B, n° 766 de notre notice.)

Dans le second, il place les bustes d'enfants portant au cou la bulla ; les bustes de femmes ou d'hommes rappelant ceux des empereurs ou impératrices, les divinités comme l'Abondance, Pallas, Mercure, Epona, les Vénus au bras levé et tenant leur coiffure, imitées de la statue de Praxitèle, la Vénus dite de Médicis ; il y ajoute les petits animaux et les oiseaux.

Enfin la troisième période comprendrait nos statuettes au style barbare et dégénéré, dans laquelle se trouveraient les Vénus adossées à des gaînes.

Nous consacrons une étude spéciale à ces figurines de Vénus entourées, latéralement et en arrière, d'une gaîne décorée de cercles concentriques et d'étoiles. Le caractère viril du masque de ces statuettes et leurs différences d'attitudes jointes aux divers ornements en forme un groupe à part qui, jusqu'à présent, n'a été signalé que dans une zone déterminée, comprise dans les départements de l'Eure, Calvados, Côtes-du-Nord,

Digitized by Google

Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée, et en remontant la vallée de la Loire, dans le Loir-et-Cher et l'Allier, c'est-à-dire dans la région maritime de la Celtique comprise entre les fleuves Sequana et Liger, habitée jadis par les Véliocasses, Eburovices, Lexovii, Curiosiles, Osimi, Venètes, Nannètes, Lemovices et les Bituriges.

VÉNUS ANADYOMÈNES

STATUETTES SANS GAÎNES

Nous nous rangeons à l'opinion de la plupart des archéologues, en classant certaines statuettes gallo-romaines d'un style un peu barbare, comme dieux lares. Aux époques éloignées, les modestes figurines d'argile devaient être les divinités protectrices des maisons pauvres. De nos jours encore, nous voyons dans les ménages peu fortunés, des statuettes religieuses de même dimension, en plâtre ou en stéarine. A Pompéi, ces statuettes ont été spécialement retrouvées dans les cases des quartiers pauvres.

A Rome, aux Saturnales, on se faisait présent de figurines en terre cuite [1].

Après avoir servi aux vivants, elles étaient quelquefois placées auprès des morts.

On les jetait aussi, comme offrandes, dans les mares ou les fontaines vénérées. Nous citerons, pour la Normandie, dans l'Eure, la découverte de la mare des Baux-Sainte-Croix ; dans la Seine-Inférieure, celle de

[1] Furtwængler. *Collection Sabouroff*. II. p. 10. Cf. Marquardt. *Das Privatleben der Rœner*, 1882, p. 622.

Digitized by Google

la fontaine de Mirville et de la mare du Teurtre, près Saint-Saens; dans le Calvados, M. de Caumont a indiqué celle du marais de Monfreville, commune de Colombiers (arrondissement de Bayeux); et enfin celle du gué Saint-Léonard, près de la voie de Jublains à Avranches.

Le type le plus répandu parmi ces statuettes est bien certainement celui de Vénus rappelant la célèbre Vénus de Médicis, du Louvre, ou de Vénus Anadyomène sortant de l'onde et portant la main droite à sa chevelure, tandis que la gauche soutient une draperie. On sait du reste que Vénus était adorée sous diverses formes, quoiqu'étant toujours reproduite dans la même attitude.

1° *Venus infera* (Vénus inférieure ou des enfers); à ce titre, on la plaçait quelquefois dans les tombeaux.

Dom Martin (t. II, p. 228 et 235) a cité une inscription où cette attribution est confirmée.

Suétone, Denys et Horace parlent d'une *Venus Libitina* (qui présidait aux funérailles). Les prêtres de cette déesse étaient chargés des funérailles; c'était pour cette époque une sorte de service des pompes funèbres.

Dans un autre ordre d'idées, Plutarque prétend qu'à Amathonte, on adorait Aphrodite pour obtenir des accouchements favorables.

M. Mazard en a fait une divinité topique des eaux minérales et des sources. On a proposé aussi d'en faire une divinité lascive, de la fécondité de la terre, aussi bien que de l'humanité en s'appuyant sur un passage de Lucrèce [1].

Nous avons dit qu'un groupe de statuettes gallo-romaines en terre cuite rappelait la Vénus de Médicis,

[1] Lucrèce. *De natura rerum*, l. V, 1 et suiv.

Digitized by Google

dont il existe au Louvre une dizaine de variantes. Si nous étudions les sculptures étrangères à la Gaule, nous y retrouvons des attitudes analogues à celle de notre Vénus gauloise, parmi les figurines recueillies en Chaldée et à Chypre. Une statuette de Syrie conservée au Musée du Louvre offre encore plus de rapports que les autres. Nous citerons aussi une terre cuite du Fayoum (British Museum, n° 4,755, salle égyptienne) et des spécimens de Myrina et de Tunisie.

Au XII^e^ siècle avant notre ère, à Paphos, les navigateurs achetaient des Aphrodites pour se rendre la mer propice.

Suivant Lucien, à Cnide, on se procurait des statuettes dans une case située près du temple[1].

A ce propos, nous rappelons qu'à Jublains, en 1866, on découvrit aux abords du temple, un appartement mesurant quatre mètres carrés, et dans ce petit espace, on recueillit 50 fragments de statuettes de Vénus et des débris de déesses-mères; le fait s'est confirmé tout récemment encore, dans les fouilles du Catelier de Criquebeuf-sur-Seine, canton de Pont-de-l'Arche (Eure)[2].

Près d'un petit édifice mesurant également 4 mètres de côté et situé devant un édifice plus important, à deux enceintes, qui pouvait être un temple, on a recueilli une quinzaine de débris de statuettes de Vénus Anadyomènes (7 bases de statuettes et 7 fragments du corps) associées à des fragments de vases et de monnaies. Ces objets provenaient-ils d'offrandes? Il serait peut-être plus logique de penser, qu'après le pillage du temple et de cette boutique, qui était sans doute occupée par un

[1] *Congrès du Mans et de Laval*, 1878, p. 525.

[2] L. Coutil. *Les constructions gallo-romaines du Catelier de Criquebeuf-sur-Seine et la ville d'Uggate*, p. 4.

Digitized by Google

marchand d'objets religieux, on incendia aussi cette petite case. Cette destruction peut remonter à la fin du IIIe siècle de notre ère, lors de l'introduction du christianisme dans la Gaule.

Le type le plus fréquent des Vénus trouvées dans le département de l'Eure, représente une femme dont la taille est fine, la poitrine peu développée, le torse long, les hanches très larges et les genoux serrés, ainsi que les pieds. La tête se présente de face, les yeux sont largement ouverts et l'iris est indiqué à la pointe, après la cuisson, ce qui est fort rare sur les sculptures en marbre de la belle époque romaine ou grecque. Les coins de la bouche sont un peu abaissés, et donnent à la tête une expression un peu triste. Les cheveux divisés sont un peu bouffants sur le sommet de la tête et retombent de chaque côté des épaules, tandis que deux mèches partent des tempes et des oreilles vont ensuite s'enrouler et se nouer pour former un chignon derrière la tête.

Les cheveux, comme les yeux, ont été finement indiqués à la pointe, après la cuisson : souvent un diadème surmonte la coiffure.

La main droite, ainsi que le bras, sont relevés et retiennent un côté de la chevelure, tandis que la gauche soutient une draperie grossièrement indiquée par des oves, qui sont quelquefois agrémentées d'un point.

Les mains sont assez bien modelées, les cheveux et les yeux sont retouchés à la pointe sur un exemplaire trouvé au camp du Vigneron, à Brionne, en 1881. Un évent se trouve sur la hanche. L'artiste a su rendre cette statuette très chaste, hauteur 0 m. 17, sans la base, qui est brisée (collection L. Coutil).

Une autre Vénus de Feuguerolles, canton du Neu-

Digitized by Google

bourg, a été trouvée, en 1820, dans les substructions d'une villa ; elle est plus droite dans sa pose ; la coiffure diffère, elle couvre davantage le front. Le sexe est assez indiqué : hauteur 0 m. 155 (musée de Louviers).

Quant à une autre Vénus trouvée, en 1890, le long de la voie romaine, dite la *Chaussée* des Andelys, elle est plus grossièrement exécutée ; les doigts ne sont pas détachés ; la chevelure forme une sorte de diadème élevé ; les draperies sont aussi très frustes et formées d'oves avec point central : sa hauteur est de 0 m. 145. (C. Coutil.)

Les bases de ces statuettes sont toujours hémisphériques.

Dans l'atlas de Bonnin[1] se trouve reproduite une Vénus ; elle provient des fouilles exécutées, en 1860, au Vieil-Evreux ; l'attitude est à peu près la même ; elle est indiquée, à la page 105 de la XXIX^e^ session, tenue à Saumur, en 1862. (Congrès arch. de France et dans le *Bull. monum.*, année 1856, p. 452.)

Nous pourrions encore signaler d'autres statuettes différant peu de celles-ci et trouvées sur d'autres points du département de l'Eure.

1° La tête diadémée des Baux-Sainte-Croix (Eure), qui existe au musée de Louviers (Pl. XIII, fig. 5) ;

2° La Vénus de Brionne, mesurant 0 m. 18 de hauteur, portant un évent derrière l'oreille[2].

3° Une autre au hameau des Essarts, accompagnant une Déesse mère et des vases en argent, et 4° celle d'Ecaquelon[3].

Dans le département de la Seine-Inférieure, on pour-

[1] *Antiquités gallo-romaines des Eburoviques*, pl. XLVII, fig. 1 et 2.
[2] *Bulletin monumental*, 1863, p. 751-755, notice de M. Malbranche.
[3] *Notes d'A. Le Prevost*, t. I, p. 35.

Digitized by Google

rait citer une vingtaine de découvertes. Le musée de Rouen en possède 12 entières, 2 dont la tête manque et 6 ayant la tête et les pieds brisés, 2 dans la fontaine de Mirville dont une est au musée de Rouen (*Rép.*, p. 120); 2 autres dans la forêt de Brotonne (Musée de Rouen), il y en avait une centaine (*Rép. arch.*, p. 507); une trouvée à Rouen (travaux de 1861 à 1867); Lillebonne, au Catillon; Yverville, plusieurs sous une butte (*Répert. arch.*, p. 555) et *Rev. arch.*, 1868, I, p. 35); Bolbec (*Rép. arch.*, p. 93); Orival, près Sainte-Hélène (*Rép.* 1865, I, 105 et 1864, I, 449); Sainte-Hélène-Bondeville (Cochet, *Seine-Inf.*, p. 525 et *Rép. arch.*, p. 542); au Bas-Caumont près la Bouille; entre Bracquemont et Graincourt (L. Vitet (*Hist. de Dieppe*, 1844, p. 338; Dieppe (*Rép.*, p. 24); Eu (*Rép.*, p. 38); Clères (*Rép.*, p. 281); Caudebec-en-Caux (*Rép.*; p. 486); près le Havre (*Mém. soc. antiq. de Norm.*, 1824, p. LX et 1826, p. 204); la Vénus entière, de 0 m. 18 de hauteur, trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf (*Uggate*), dans une sépulture, avec des urnes et un petit sanglier émaillé, ayant la forme d'une lampe[1]. Nous citerons encore la partie postérieure d'une grosse tête de Vénus, qui existe au musée de Rouen, mais ne porte pas de provenance.

PREMIER GROUPE

VÉNUS A GAINES

LES DEUX BRAS ALLONGÉS PARALLÈLEMENT LE LONG DU CORPS

Il nous reste à nous occuper de statuettes de Vénus à attitude hiératique, les bras pendants et les jambes

[1] Drouet. *Recherches sur Uggate* (fig. 13, p. 86), travail publié dans les

Digitized by Google

rapprochées; elles diffèrent complètement de style et pouvaient correspondre à un autre culte; elles ont été étudiées, dès 1887, par M. Maitre, au congrès des Sociétés savantes de 1887, et par M. Héron de Villefosse, dans la *Revue archéologique* de 1888, qui les a groupées en deux séries : la première ayant les bras tombants et collés au corps; la seconde s'en distingue en ce que le bras droit est relevé et la main droite rapprochée du creux de la poitrine, qui est très plate sur toutes ces statuettes.

La première du premier groupe est celle de Caudebec-lès-Elbeuf; elle a été trouvée en 1886 [1]. (Pl. I.)

Cette localité située à la limite des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, rentre dans la région habitée jadis par des Veliocasses. La figure est assez régulière, les yeux sont grands ouverts, l'iris n'est pas indiqué, la partie antérieure des cheveux est formée par un assemblage d'étoiles. Le cou est orné par un collier s'agrafant sur le devant, au moyen de deux demi-cercles : cette parure est formée d'une tige centrale contre laquelle s'appliquent, en dessus et en dessous, de petits pendentifs (des haches perforées?); elle n'est pas indiquée au dos de la statuette. La poitrine est dissimulée par un bandeau; chaque sein est recouvert par un large ornement circulaire formé de lignes concentriques et de

notices historiques. — VI. *Caudebec-lès-Elbeuf*, par H. Saint-Denis et *Repr. arch.*, p. 324.

[1] La première indication qui ait été donnée de cette découverte a été faite par M. Drouet, le 20 février 1886. (Bull. de la commis. des antiq. de la Seine-Infér., t. VII, p. 167, 169, et p. 308, 311, qui l'a complétée dans sa notice intitulée : *Recherches sur l'ygate*, insérée dans le travail sur *Caudebec-lès-Elbeuf*, de H. Saint-Denis (p. 86, 87, 88, fig. 86, 3 aspects.)

Ensuite est venue la note de M. A. Héron de Villefosse intitulée : *Figurine en terre blanche, trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf* (Rev. archéol., 1888, un tirage à part, 15 p., pl. en phototypie.

Digitized by Google

points; le creux de l'estomac est orné d'une croix indiquée en pointillé ; le dessous de ce plastron se termine par des oves ornées d'une étoile centrale. Au milieu existe un ornement composé de lignes concentriques et de chacune des oves descendent des lignes terminées par des cercles concentriques, avec étoiles[1], encadrant le bas du ventre d'une sorte d'angle ayant son sommet à l'ombilic; une rangée des mêmes ornements se retrouve au milieu des cuisses, comme pour donner à cette statuette son véritable caractère de volupté.

Les deux bras sont allongées de chaque côté du corps, les doigts étendus et vus en dessus. Depuis le dessous des bras jusqu'aux hanches, le corps est cerné par de petits cercles ayant une étoile au centre ; au-dessous des mains, trois de ces ornements sont plus larges, ils contiennent deux cercles concentriques et une étoile centrale ; mais le dernier ornement de la base est formé de quatre cercles concentriques sans étoile.

La base très étroite est ornée de raies verticales et parallèles.

Quant au dos de la statuette, il est moins orné ; les cheveux sont seulement indiqués par des lignes parallèles formant à leur réunion des angles. Un seul bras apparaît ; au-dessous se trouvent six cercles : les deux premiers du haut sont formés d'une circonférence et d'une étoile centrale. Il est à remarquer que les deux parties du corps, antérieure et postérieure, ne concordent pas entre elles ; ce fait se retrouve sur d'autres statuettes. Mais ce qui donne à cette figurine à gaîne son principal intérêt, c'est la légende tracée en relief, au

[1] Comme sur le vase de Lisieux signalé, page 24.

Digitized by Google

revers, sur la partie droite et qui, remplaçant le bras droit, occupe l'espace compris entre l'épaule et la base du socle; elle paraît ne former que le seul mot suivant :

RIIxTVGIINoSSVLLIAS AVVoT.

Il est à remarquer que trois lettres IIx et deux o, sont en caractères plus petits et que l'N est retournée. Cette inscription se retrouve sur quatre autres statuettes de même style, mais ayant le bras droit relevé.

1° Celle de la butte de Bro-en-Fégreac (Loire-Inférieure), recueillie par M. Léon Maître, en 1887, dans le jardin d'un édifice du IIIe siècle; au dos, on lit l'inscription : REXTVGENOS SVLLIAS AVVO(t) ;

2° Quoique mutilée, celle de Saint-Jean-Trolimon (Finistère), collection de M. du Chatellier, donne la même légende; en effet, si on remplace les quelques lettres qui ont disparu, on retrouve *r*EXTVGEN *ossullia* SAVVO*t* ;

3° M. Godard-Faultrier avait signalé, dès 1878, une statuette analogue trouvée, vers 1840, dans les bains romains des jardins de l'Esvière, près Angers (Maine-et-Loire). Entre le bras gauche et la poitrine se lit le mot: REXTVGENOS seul.

4, 5, 6 et 7°. Trois autres statuettes les bras allongés le long du corps, portant la même inscription, proviennent de Corseul (Côtes-du-Nord); l'une a fait partie de la collection du conseiller Fornier, à Rennes ; les deux autres appartiennent à M. Rioust de l'Argentaye. Une quatrième statuette trouvée, au même endroit, n'a pas de légende. L'une de ces deux dernières inscriptions est un peu différente, on lit REXTVSENOS, avec S au lieu de G. Dans l'inscription de Fégréac, le G étant très

Digitized by Google

visible, fait supposer que l'S de cette statuette n'est qu'une erreur du graveur, à moins que l'S n'eut alors, dans certaines circonstances, un son analogue au G; l'écriture cursive de cette époque nous fournit des G à peu près semblables à des S.

8° Un huitième exemplaire a été trouvé, en 1802, à Breteuil (Oise), dans les ruines romaines de *Bratuspantium*. La partie de l'inscription qui a été recueillie donne seule la fin de la légende rextugen OS AVVOT.

Nous rappellerons que ce nom s'est encore retrouvé écrit REITVGENVS-RECTVGENVS[1] RITOGENVS : ce devait être celui du potier; car la terminaison : ένος, γενος signifie, *fils de*.

Il est à remarquer que dans toutes ces inscriptions, l'N est toujours à l'envers.

Quant au mot SVLLIAS, M. Maître a pensé que ce pouvait être celui de la localité où ont été fabriquées ces statuettes, parce qu'il existe dans le Loiret une commune nommée Neuvy-en-Sullias, voisine des gisements d'argile blanche, qui servent encore aujourd'hui à fabriquer la poterie de Gien.

Quant aux différentes localités de la France et surtout de l'Ouest, où ce nom pourrait être attribué, puisque c'est surtout dans la zone maritime qu'elles ont eté trouvées jusqu'ici, nous pourrions citer encore SVLIS en Bretagne et Sulniac, canton d'Elven (Morbihan); mais nous croyons plutôt qu'il s'agit de Neuvy-en-Sullias, canton de Jargeau (Loiret), où furent découvertes en 1861, de nombreuses statuettes de bronze décrites par M. Mantellier, dans le t. IV des *Mém. de la Soc.*

[1] Liste de noms en *genus* par Becker d'après Küln, t. III, 340. *Beiträge zur verg. Sprachforschung.*

Digitized by Google

arch. de l'Orléanais, 1865 et composées d'un cheval, de 0 m 65, d'Esculape enfant, hommes debout, femmes debout, taureau, cerf, sangliers, et débris divers.

Il y a lieu de remarquer trois séries dans cette légende :

1° Le mot REXTVGENOS se trouve seul sur la statuette de Corseul [1] ;

2° Les mots (Rextugen) OSAVVOT [2] sur un fragment de statuette trouvé, en 1802, à Breteuil (Oise) ;

3° L'inscription plus complète : REXTVGENOS SVLLIAS AVVOT des statuettes de Caudebec-lès-Elbeuf, de Fégreac (Loire-Inférieure) et de Tronoen en Saint-Jean-Trolimon (Finistère).

Quant à l'inscription de Breteuil, on ne peut affirmer qu'elle puisse se compléter par le mot *Rextugen*. Ce pourrait être SA*cril* qui s'y trouvait, comme sur le moule du musée de Moulins [3].

Pour le mot AVVOT ou *Auvot*, il est certainement indépendant des autres, puisqu'il n'existe pas sur tous les exemplaires.

Nous allons donc exposer les interprétations très judicieuses qu'en a données M. Héron de Villefosse [4].

Les produits céramiques estampillés de l'époque romaine peuvent se diviser en deux catégories.

1° Ceux qui portent le nom du potier au nominatif ;

2° Ceux qui portent le même nom au génitif.

Les premiers (au nominatif) présentent le nom du

[1] Ch. Robert. *Notice sur une statuette en terre cuite*. Rev. des soc. savantes, 1878, 6e sér., t. VII, p. 104, fig. 2.

[2] Comte L. d'Allonville. *Dissertation sur les camps romains du département de la Somme*, p. 184, et pl. V, n° 44.

[3] Bull. archéol. du comité des travaux historiques et scientif., 1887, p. 209 et 322, note de M. L. Maitre.

[4] Héron de Villefosse. *Figurine en terre blanche trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf*. Ext. de la Rev. arch., 1888, 15 p., 1 pl. phototypie.

Digitized by Google

fabricant seul ou accompagné du verbe *fecit*, en toutes lettres, ou en abrégé *fe* ou *f*.

Les seconds (au génitif) sont ordinairement suivis des mots *officina* ou *manu*, soit en toutes lettres, soit en abrégé.

Rextugenos est au nominatif; c'est un nom de fabricant, il fait partie de la légende d'une marque de fabrique; il est donc probablement suivi d'un verbe ayant le sens de *fecit*.

En recherchant sur quelques listes de noms de potiers gallo-romains, nous avons trouvé neuf fois cette terminaison :

Fouilles de Lezoux (Puy-de-Dôme).

(Collection du Dr Plicque.)

FLAV. AVO.	Flav (os) avo (t).	FLAVVS.F.	Flavus f (ecit).
RVTENVS AV.	Rutenus av (ot).	RVTEVUS AV.	Rutenus av (ot).
TOGOS A	Togos a (vot).	RVTEN. FE	Ruten (us) fe (cit).

Fouilles de Toulon-sur-Allier.

(Musée de Moulins.)

SACRILLOS AVOT	Sur le moule d'un cheval orné d'une housse à franges (2 exemplaires), publié par Tudot.
SACRILLOSCARATI AVOT · FORM ·	Sur le moule d'un oiseau.
SACRILLOS AVOT · FORM	Sur un moule appartenant à M. Bertrand, de Moulins.

Noms cités par Th. Habert dans son ouvrage : *La Poterie antique parlante* (p. 18, nos 154 et 155.)

AVOTI FORMA SACRILLOS CARRATI	Sur un moule trouvé au Châtelet-de-Grignon (Allier).
AVOTV I	Avotu (s) I (ulius) se lisait sur le fond d'une grande coupe conique en terre rouge existant jadis au musée de Reims; mais qui a disparu depuis.

Nous ajouterons à cette liste un dernier document signalé par M. Héron de Villefosse[1], à propos de la

[1] *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scient.* Année 1887. n° 2, p. 324 325.

Digitized by Google

communication de M. Léon Maître sur les fouilles de Fégreac.

Sur l'arc de triomphe d'Orange, du côté sud regardant la ville, au-dessous de la petite porte de droite, dans l'espace compris entre la colonne cannelée, placée à l'angle de l'arc, et de l'arcade qui surmonte la porte, on remarque un bouclier gaulois décoré, au centre, d'un umbo ovale, accosté de quatre torques en creux. Au-dessus du bouclier, dans un petit cartel, on lit le nom gaulois :

bo VDILLVS

A la partie inférieure du même bouclier, dans un cartel semblable, on lit :

AVOT

Ces deux mots placés sur le même bouclier ne doivent pas être séparés dans la lecture, et on doit les traduire par *Boudillus avot*, c'est-à-dire *Boudillus fecit*, car les deux cartels ont été séparés par une pure intention décorative du sculpteur Boudillus.

De même, on traduira *Rextugenos auvot.* par *Rextugenus fecit et Sacrillos avot* par *Sacrillos fecit.*

Les Mémoires des antiquaires de Normandie (1817-28, p. 255-56), contiennent le rapport de Léchaudé d'Anisy sur un travail présenté par le colonel de Penhoët, de Rennes, sur les antiquités trouvées dans l'île aux Moines (Morbihan) ; il s'agit d'une statue très mutilée trouvée sous un tumulus avec des tuiles et poteries romaines ; la partie centrale seule subsiste, elle est vêtue d'une sorte de sarreau.

Digitized by Google

Les ornements en cercle s'y retrouvent aussi : quant au revers, il rappelle beaucoup celui d'une fort curieuse figurine du musée de Rouen, que nous décrivons dans le groupe des Déesses mères. A l'un des angles de ce revers, on retrouve IAVUOT; c'est une quatrième forme de la légende étudiée ci-dessus. Quant à la lettre A, ce peut être un A dont la barre médiane est mal venue; il se peut aussi que la lecture n'en ait pas été faite très exactement.

Par ces quelques indications, il paraît hors de doute que les mots et sigles *fecit*, *fe.*, *f.*, correspondent aux mots et sigles *avot*, *av.* et *a.* Les premiers sont employés sur les poteries dont l'estampille est rédigée en latin; les seconds sont ceux dont l'estampille est rédigée en gaulois ou dans un idiome dérivé du gaulois. Il en résulte que le mot *auvot* ou *avot* est un verbe, qui a le sens de *fecit*.

Il existe aussi d'autres figurines de même style, qui ne portent aucune inscription; mais il est difficile d'expliquer le motif qui a dicté cette modification; il serait donc téméraire de dire que ce sont des contrefaçons des types signés.

Nous indiquerons encore, d'après M. H. de Villefosse[1], comme Vénus ayant les bras allongés : 1° la partie supérieure d'une figure trouvée à Soings (Loir-et-Cher), elle est ornée d'un collier à pendants dentelés : les seins sont recouverts d'ornements de forme circulaire; l'agencement décoratif est analogue à celui de la figure de Caudebec, mais on ne peut que la soupçonner, la pièce étant brisée au-dessous des seins. 2° Un autre fragment trouvé à Gièvres (Loir-et-Cher); composé de la partie

[1] Héron de Villefosse. *Rev. Arch.* 1888, I, 151. (D'après un dessin communiqué par M. Maitre.)

Digitized by Google

supérieure d'une figurine, le cou est orné d'un collier dentelé fermé par une bossette; les seins sont enfermés dans un cercle bordé à l'extérieur de douze cercles plus petits centrés d'un point. Au-dessous des seins, la statuette est brisée; les ornements semblent disposés comme sur la statuette de Caudebec [1]. (Pl. II.)

3° Une autre statuette, sans provenance certaine, les deux bras allongés le long du corps, ne porte pas d'autres ornements qu'un collier, mais sous les seins on lit : IVLIOS. De chaque côté, sur la gaîne, deux grands cercles doubles, ornés de perles et d'étoiles. Le reste du champ est couvert de cercles plus petits dont quelques-uns sont doubles.

(Envoi du Louvre) au musée de Saint-Germain n° 9745. — Autre analogue, sans tête et sans inscription; plus grande; terre rouge clair avec engobe blanc [2]. (Saint-Germain, n° 9746.)

4° Figure trouvée à Corseul (Côtes-du-Nord), moins ornée que celle de Caudebec. Collection Rioult de l'Argentaye [3].

5° Autre figure trouvée à Corseul. Les seins sont recouverts d'ornements circulaires simulant un pectoral; au-dessous, on lit l'inscription suivante : REXTUGENOS. (Même collection.)

Pour notre région normande, il nous reste à signaler le sixième exemplaire, qui fait partie des collections du musée d'antiquités de Rouen; il a été trouvé à Lisieux, sans doute par MM. Cordier et De Laporte, dans leurs

[1] La Saussaye. *Antiquités de la Sologne blésoise*, pl. XII, p. 44.

[2] A. Blanchet. *Les figurines*, p. 163 et 164, fig. 15.

[3] Ch. Robert. *Rev. des Soc. sav.*, VII, 1878, p. 104, fig. 2. *Rev. arch.*, 1888, I, p. 151.

Digitized by Google

fouilles exécutées au Grand Jardin, de 1861 à 1866 : cet exemplaire a dû être dérobé par les ouvriers, et vendu.

M. Pannier a consacré quelques lignes sur les 150 statuettes ou figurines en terre blanche provenant de ces fouilles; il en a même reproduit quelques-unes, mais on ne sait pourquoi cette Vénus, qui cependant était intéressante, n'y figure pas. C'est une autre Vénus, dont le bras droit est relevé, que nous décrirons après, qui s'y trouve représentée, bien sommairement du reste, à la page 16 du tirage à part de sa notice [1]. Sans doute, la statuette du musée de Rouen, provenant de Lisieux, a été acquise indirectement par l'abbé Cochet.

D'après le texte de la notice de M. Pannier, sa description devait correspondre à des objets déposés au musée de la collection des Antiquaires de Normandie à Caen (qui n'y ont pas été versés), et à ceux des collections Cordier et De Laporte, existant au musée de Lisieux.

La figurine du musée de Rouen mesure $0^{m},17$ de hauteur et $0^{mm},045$ de base. Elle est mieux proportionnée; nous n'avons à signaler qu'une épaule un peu trop saillante, la poitrine trop rentrée, et la naissance des hanches indiquée trop bas. (Pl. III, fig. 1, face et revers).

Il est à regretter que le moule ait été aussi usé, car certains détails, comme les pieds et la moitié inférieure du corps, paraissent élégants de forme et de modelé.

[1] Pannier. *Mémoire sur les sépultures gallo-romaines découvertes à Lisieux dans le Grand-Jardin, en février, avril et mai* 1866. Ext. du Bull. monum. de 1866. Cette notice correspond à peu près à la communication faite p. 61, du congrès archéologique de France, XXXVII^e^ session. Séance générale tenue à Lisieux, en 1870.

Digitized by Google

La tête regarde un peu à gauche, ce qui est assez rare pour ces figures qui sont de face; tandis que le bassin est légèrement tourné à gauche. Doit-on voir dans ces modifications une intention de l'artiste, ou simplement une déformation de la maquette originale, au moment où le moule a été fait?

Les cheveux sont relevés, nattés, et forment chignon dans le cou; une bandelette descend du sommet de la tête, et recouvre les oreilles. Le nez est long, comme dans la statuette de Pîtres. Au cou, se trouve un collier formé d'une tige et de pendants dentelés. Les mains sont indiquées par cinq lignes parallèles, tandis que les cinq orteils sont très bien modelés. La gaîne est ornée de grands et des petits cercles, qui couvrent même une partie du socle et affectent de nombreuses combinaisons, le cercle avec étoile centrale, ou deux cercles concentriques avec étoiles; trois circonférences concentriques avec point central, ou encore pour les grands cercles, deux circonférences concentriques, dans l'intervalle desquelles se trouvent de petits cercles avec point, et dans la partie médiane une autre série de cercles concentriques. Sur la partie gauche, se trouve même un grand cercle différent encore des autres.

Le devant du socle est décoré de coquilles, ainsi que cela se remarque sur une statuette de Pîtres (Eure), plus petite, mais qui diffère de celle-ci, par certains autres détails. (Pl. IX, fig. 2 et pl. V.)

Au dos, les bras sont également allongés, les mains sont supprimées, la partie inférieure de la gaîne est décorée de cinq ornements circulaires formés de deux cercles parallèles et d'une étoile centrale. Ce dos est identique, comme forme et comme décor, à celui de la grande sta-

Digitized by Google

tuette de Pitres (Pl. V), et à celle des bains romains de l'Esvière à Angers (Pl. IV.); les cheveux eux-mêmes sont nattés de la même façon, et les talons affleurent la base du socle.

DEUXIÈME GROUPE

VÉNUS A GAINES

AVEC LA MAIN DROITE RELEVÉE

Il nous reste maintenant à étudier le second groupe de ces statuettes, à peu près identiques de formes et de décors; quelques-unes portent aussi le nom du potier *Rextugenos;* mais une petite différence existe dans leur attitude, la main droite est relevée, et appuie entre les deux seins une sorte de cylindre, à moins toutefois que ce soit l'extrémité repliée de la bandelette recouvrant les seins.

Comme celles de la première série, leur aire de dispersion semble avoir suivi les côtes de l'Atlantique, depuis la Seine jusqu'à la Loire, et quelques points des vallées arrosées par ces fleuves.

Voici, du reste, les quelques spécimens connus jusqu'ici.

1° *Vénus de Fégréac.* — Nous devons à M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, la connaissance d'une de ces statuettes découverte par lui sur la butte de Bro-en-Fégréac (Loire-Inférieure), et communiquée au Congrès des Sociétés savantes de 1887 (p. 209 et 322).

Les pieds et la tête manquent; les seins sont couverts d'une bande assez large, sorte de pectoral en étoffe

Digitized by Google

légère et transparente; la déesse tient un rouleau dans la main droite posée entre les deux seins. Au cou, elle porte un collier orné de pendeloques triangulaires.

La gaîne est décorée, devant et derrière, de rosaces et de carrés. La partie inférieure des pieds est brisée. Inscription au revers, sur le côté droit : REXTVGENOS SVLLIAS AVVO, la partie où devait se trouver le T final est brisée. (Pl. II.)

Sur cet exemplaire, les épaules sont exagérées pour le reste du corps.

2° *Vénus de Soings.* — Au musée de Tours se trouve un exemplaire intact trouvé à Soings (Loir-et-Cher). La déesse est debout, les jambes serrées et comme sortant d'une touffe d'épis qui s'abaissent à droite et à gauche autour d'elle; son front est orné d'une couronne de huit étoiles en relief, elle porte au cou un collier composé d'une série de perles rapprochées, aux deux bras se voient des bracelets analogues. Une sorte de petit pectoral, à peine visible, couvre les deux seins et une partie de la poitrine; elle tient un rouleau dans la main droite posée entre les deux seins; la main gauche est abaissée le long du corps; la chevelure tombe en touffe derrière le dos; l'ensemble est assez élégant; les hanches sont cependant un peu étroites, et les jambes trop courtes Hauteur $0^{m},17$. (Pl. X.)

3° *Autre Vénus de Soings.* — La collection de M. Lottin, juge de paix à Selles-sur-Cher, renferme une statuette trouvée également à Soings [1]. Le sexe est très exagéré, l'expression assez vulgaire, le cou et les épaules

[1] *Bulletin arch. du comité des trav. hist. et scient.*, 1887, p. 209 et 322.

Digitized by Google

sont énormes ; l'exécution est des plus sommaires et mauvaise, quelques étoiles informes se trouvent sur la gaîne, hauteur avec le socle 0m17. (Pl. II.)

4° *Vénus de Gièvres.* — Le musée de Blois en possède une autre, trouvée à Gièvres, canton de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher) ; elle est plus élégante, mais le sexe est affreusement indiqué[1]. (Pl. VIII.) M. de Saussaye pense que le collier est formé de petites hachettes perforées.

5° *Vénus de Vichy.* — Un fragment d'une figure analogue a été trouvé dans les débris d'un four, à Vichy, par M. Bertrand. On distingue un collier avec un ornement dentelé, la main droite soutenant un rouleau entre les deux seins : le bord inférieur du pectoral est orné. (Collection A. Bertrand, à Moulins).

6° *Vénus de Corseul.* — M. Fornier, ex-conseiller à la Cour d'appel de Rennes, possédait un fragment d'une figure semblable, trouvée près de Corseul, en 1868. La tête et le bas des jambes manquent ; le cou est orné d'un collier ; le pectoral ornementé et la main droite ramenée entre les deux seins complètent la similitude avec les figurines précédentes, ainsi que les cercles concentriques et les petits anneaux de la gaîne[2].

7° *Vénus du Bernard.* — L'abbé Baudry, dans ses fouilles du Bernard (Vendée), en a trouvé une autre dont la tête manque ; elle est en tout semblable aux

[1] *Antiquités de la Sologne blésoise*, dessin de M. de la Saussaie, pl. XI. Paris, 1844.

[2] M. C. Robert. *Rev. Soc. sav.*, 1878, p. 105.

Digitized by Google

autres; la gaîne est ornée de roues, rosaces et cercles concentriques [1].

8° *Vénus de l'Esvière.* — Au musée d'Angers, il en existe une autre assez élégante de forme; elle provenait des jardins de l'Esvière, en 1840, anciens bains romains d'Angers (musée d'Angers). Le sexe est très accusé. Le nom du fabricant : *REXTVGENOS*, existe entre le bras gauche et la poitrine, depuis le dessous du bras jusqu'à la main [2]. Les ornements de la face sont composés de deux cercles concentriques, avec point central, lesquels sont séparés par des rangées de points, et sur le contour des jambes, à gauche, par une ligne d'étoiles. Au dos, le point central est remplacé par une étoile ou d'autres cercles; le dernier ornement est formé d'une rosace de cinq cercles.

9° Le dolmen de Toulvern-Baden (Morbihan) a fourni le buste et les pieds d'une autre, qui est déposée au musée de Vannes; l'ornementatation rappelle celle qui précède.

10° *Vénus de Troënen.* — La riche collection de M. du Châtellier en renferme une autre provenant de l'oppidum de Troënen, en Saint-Jean-Trolimon (Finistère) : bien que la tête manque, elle ressemble au n° 1 de Fégréac; seul un petit détail de la gaîne diffère un peu des autres, la base est décorée de raies verticales; mais sur celle de Fégréac, cette partie a été brisée.

11° et 12° La même collection renferme les fragments

[1] F. Baudry et L. Ballereau. *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, 1873, p. 104, fig. 3 et 4.

[2] M. Ch. Robert. *Loc. cit.*, p. 104, fig. 1.

Digitized by Google

de deux autres trouvées au même lieu; les revers portent des inscriptions.

13°. *Vénus du Mont-Frugy.* — Également dans la même collection se trouve la partie inférieure d'une autre statuette recueillie, aux environs de Quimper, au Mont Frugy, près de la Tourette, dans un dolmen[1]. Le fragment consiste en une tête, la moitié inférieure du corps, et le coin du dos orné de cercles concentriques et rouelles, dans le bas.

14° *Vénus de Pîtres.* — La statuette de Pîtres a été trouvée, vers 1854; elle était restée jusqu'ici ignorée. (Pl. V.)

Le masque n'en est pas précisément féminin; la tête et le cou sont énormes, comme nous l'avons remarqué pour presque toutes ces figurines; car le masque se compte six fois, tandis qu'il devrait se retrouver au moins sept fois et demi dans l'ensemble de la longueur du corps. Le nez est beaucoup trop long et large à la base. Les yeux sont démesurément ouverts et saillants; les arcades sourcilières très élevées donnent une expression d'étonnement à la physionomie. Dans l'orbite de l'œil, l'iris et sa pupille sont indiqués, détails qui se rencontrent quelquefois sur ces statuettes, mais rarement dans la statuaire romaine. Le front est bas, et orné d'une rangée de treize étoiles remplaçant la chevelure sur la moitié antérieure du crâne. Une sorte de bandeau recouvre le milieu de la tête et retombe au-dessous des oreilles; sur la nuque, les cheveux forment des mèches,

[1] Elle a été reproduite dans le travail intitulé *The dolmens of Ireland*, vol. II, chapitre : France. — London, Chapmann et Hall, 1897, p. 621, fig. 553.

Digitized by Google

qui s'entre-croisent et sont indiqués par des raies se terminant par un chignon.

Le cou est orné d'un large collier (torques) formé de cercles, avec point central, au-dessous desquels se voit une rangée de perles. La main droite est ramenée à plat sur la poitrine; les doigts allongés et le pouce détaché retiennent un petit cylindre dans le creux de la poitrine.

Le bras gauche est allongé, la main est étalée et vue de dos, les doigts forment une suite de lignes parallèles. Il est curieux de remarquer que de dos, *les deux bras sont allongés, tandis que de face, il s'en trouve un ramené sur la poitrine.* Ce détail montre bien que les deux côtés du moule étaient indépendants l'un de l'autre, et que le sculpteur ou le potier devait ensuite réunir les deux côtés à l'aide de l'ébauchoir.

Un large bandeau aplatit complètement les seins, dont le mamelon seul apparaît; le bord inférieur de ce bandeau est orné d'oves ou dentelures renversées.

La place des fausses côtes est trop indiquée; la taille est mince, et si elle correspond au reste du corps, elle n'est nullement en rapport avec les épaules et la tête, qui sont trop fortes. Les hanches sont larges; le sexe très accusé, ainsi que cela a été observé pour presque toutes les Vénus précédentes; les cuisses et les pieds sont réunis.

Depuis le dessous des bras, jusqu'au dessous des pieds, le contour du corps est indiqué par une rangée de gros points, et depuis le dessous des bras jusqu'aux hanches par une seconde rangée d'étoiles; toutefois, du côté droit, près du sein, la rangée de points n'existe pas, car il n'y aurait pas eu de place pour les figurer.

Digitized by Google

Dans le champ resté libre, de chaque côté, on remarque une série d'ornements formés de cercles concentriques, avec ou sans étoiles, et de dimensions variées. Le socle est orné d'une rangée de perles.

Au dos, les bras sont tous les deux allongés, mais les mains sont supprimés; sous les bras et jusqu'aux hanches se voient des étoiles; au-dessous, deux cercles ornés d'une étoile, puis quatre cercles concentriques avec étoiles.

Du côté gauche, chacun des ornements est séparé par une ligne de petits points, comme sur la Vénus du musée d'Angers.

Il est aussi très curieux de signaler une autre anomalie sur ce revers : outre le bras allongé, qui devrait être relevé, pour se conformer à l'attitude de la face, les jambes sont trop longues, puisqu'il n'y a pas de socle indiqué en arrière, et ces jambes se terminent par deux boules, en guise de pieds : ce détail se retrouve du reste sur toutes les autres statuettes. La hauteur de cette figurine est plus grande que les précédentes, elle est de 0 m. 21; sa base mesure 0 m. 06.

Ainsi que nous l'avons dit, le dos de cette statuette est la copie exacte, dans des proportions plus grandes, de la statuette du musée de Rouen trouvée à Lisieux, en 1866. Le modeleur a donc agi sans réflexion, et *associé deux modèles différents, ensemble*, copiant le dos de l'une pour l'appliquer à une autre face, qui ne lui *correspondrait pas, si la gaîne ne dissimulait cette anomalie.*

15° *Vénus de Lisieux.* — Enfin, il nous reste à parler de la Vénus représentée par M. Pannier dans la série des 150 figurines de terre cuite découvertes au Grand

Digitized by Google

Jardin, à Lisieux, de 1861 à 1866, dans les fouilles de MM. Cordier et De Laporte[1]; elle a fait partie de la collection de ce dernier. Elle était bien complète et avait la main droite relevée, elle paraît semblable à la statuette de Pitres; une autre analogue existe actuellement au musée de Lisieux. (Pl. VI, face et revers); sa hauteur est de 0 m. 16.

16° *Autre Vénus de Pitres.* — Quant à notre seconde statuette de Pitres, dont nous ne possédons que la partie inférieure, elle ne devait pas avoir plus de 0 m. 15, car les jambes sont plus petites que sur les précédentes. Il est fâcheux, à tous égards, qu'elle soit brisée, car le moule était presque neuf : les ornements de la gaîne sont très nets; ceux de gauche ne ressemblent pas à ceux de droite, ainsi que nous l'avons du reste remarqué dans toute la série des Vénus à gaîne. Le devant du socle est décoré de coquilles, comme sur celle de Lisieux (musée de Rouen), dont les bras sont allongées. (Pl. III, fig. 1.)

Toutefois, sur notre statuette mutilée, il est impossible de dire à quelle série elle appartient; si on doit la classer avec les Vénus au bras droit relevé ou avec celles dont les bras sont parallèlement allongés (Pl. IX, fig. 2).

Il est toutefois un détail à noter, c'est qu'au dos, dans la partie qui reste, on ne voit pas apparaître les pieds ni les jambes; on y remarque un large ornement formé de quatre cercles circulaires, avec étoile centrale, et d'autres étoiles, dans le champ; sur le bord inférieur,

[1] Pannier. *Loc. cit.* — *Congrès archéologique de France*, XXXVII session, 1870.

Digitized by Google

comme socle, se voit une rangée de lignes parallèles et verticales.

Une base de statuette à peu près semblable existe au musée de Vannes (Morbihan).

TROISIÈME GROUPE

VÉNUS AVEC LA MAIN SUR LE STERNUM

Une autre statuette du musée de Lisieux diffère un peu de ce second groupe : cette figurine est en terre blanche très friable ; elle est brisée à la hauteur des cuisses. La tête est grossièrement indiquée ; au cou est un collier formé de perles au-dessous desquelles sont suspendues des médailles, les seins sont aplatis par un bandeau orné, des deux côtés, de perles et au-dessous d'une rangée de disques plus larges. La main droite s'appuie en dessous, presque à la hauteur de l'ombilic ; des roses décorent la gaine ; au revers, des cercles concentriques avec points trop effacés dans le bas. Cette statuette provient des fouilles de M. De Laporte, au Grand Jardin, à Lisieux (musée de Lisieux), elle n'avait jamais été signalée (Pl. VII, face et revers).

QUATRIÈME GROUPE

VÉNUS AVEC LES DEUX BRAS RELEVÉS VERS LA TÊTE

Il nous reste à signaler un quatrième type de Vénus dont un exemplaire a été trouvé dans les fouilles du Vieil-Évreux. La tête et les deux mains manquent ; elles soutenaient la coiffure, puisque les deux bras sont soulevés.

Digitized by Google

Le torse est nu jusqu'au-dessous de l'ombilic.

Dans la partie qui s'appuie sur les hanches, on remarque une sorte de draperie renversée correspondant à la chemise, la jupe est figurée par des lignes ondulées, et dans le sens de la hauteur, avec des points. Une bande se voit sur les côtés et le devant ; elles sont décorées de damiers et de points. Les pieds apparaissent sous la draperie. Le socle, de forme tronc-conique, supporte cette statuette. (Planche IX. fig. 5). Cette figurine est reproduite dans l'ouvrage de Bonnin (Pl. XXXXVII, fig. 3).

VÉNUS ANADYOMÈNES PLACÉES SOUS DES PETITS ÉDICULES

Les figurines de ce genre sont généralement rares; nous n'en connaissons que deux, provenant des fouilles du Grand Jardin, à Lisieux ; notre planche XI les reproduit. La figure 1, la plus complète, fait partie du musée de Lisieux (Calvados); le fronton triangulaire est en partie conservé, le portique rectangulaire porte une niche arrondie; la statuette pose directement sur l'entablement, elle est à peine modelée.

Quant au n° 2 du musée de Rouen, le fronton manque; il n'y a pas d'encastrement carré, et la statuette, différente d'allure, pose sur un petit socle rond; l'exécution en est assez mauvaise.

Ces figurines ont des anologues dans les statuettes trouvées à Myrina, mais les niches étaient privées de leurs statuettes. Le Louvre possède des statuettes de Cybèle, en pierre, qui rappellent ces figurines. A Hadrumète, en Tunisie, on a trouvé des Vénus placées sous

Digitized by Google

des portiques à fronton arrondi, mais la draperie diffère, et la pose rappelle davantage la Vénus de Médicis (Musée Alaoui. Catalogue, pl. XXXI, fig. 43, 44).

DÉESSES-MÈRES

Il est à remarquer que le paganisme, comme de nos jours le catholicisme, se personnifiait surtout dans la femme. Nos figurines de madones ne sont-elles pas, à elles seules, plus nombreuses que tous les autres saints personnages, et même celles de saint Joseph, pour ne citer que le plus honoré?

Le paganisme étant une religion réaliste, avait dédoublé sa madone. A côté de Vénus sortant des eaux, représentant la jeunesse et la beauté, il avait ajouté Junon ou Rumina, représentant la mère de famille allaitant un ou deux enfants.

Vénus était nue, parce qu'elle était libre et que son ambition était de séduire.

La Maternité, au contraire, était vêtue et laissait entrevoir seulement ses seins pour allaiter ses enfants.

La mère de famille n'appartenant qu'à son mari, à la passion, nous voyons s'adjoindre un sentiment plus durable, celui de la chasteté et du dévouement familial.

Il n'est donc pas étonnant de retrouver, si fréquemment, les deux figurines de Vénus et de Rumina ou de Latone associées dans la même habitation, puisqu'elles étaient le symbole de la vie de la femme.

Ces statuettes représentent des femmes assises dans un fauteuil d'osier natté; elles sont drapées et allaitent un ou deux enfants.

Digitized by Google

Les interprétations n'ont pas manqué pour expliquer l'attitude de ces statuettes, quelquefois debout, comme à Néris-les-Bains, mais généralement elles sont assises dans un fauteuil d'osier; voici les différentes hypothèses proposées :

1° La Nuit, Mère et nourrice du Sommeil et de la Mort[1], représentée sur un bas-relief décrit par Pausanias.

2° La Terre tenant la Nature et la Matière sortant de son sein, pour y rentrer après leur mort.

3° Latone allaitant Apollon et Diane.

4° Isis ou Bouto sa nourrice, allaitant Horus (le soleil) et Bubastis (la lune), enfants d'Isis.

5° Junon-Lucine présidant aux accouchements (ce qui est inadmissible) ; car c'était une sage-femme et non une nourrice.

6° La déesse Rumina chargée d'allaiter les jeunes enfants.

7° Ino-Leucothée nourrissant Bacchus.

Une seule de ces hypothèses serait juste pour Latone, lorsqu'il y a deux enfants sur les genoux de la déesse ; mais dans certains cas, il y en a qu'un seul. Comme elle n'était pas chargée de nourrir les enfants des hommes, ni de présider à leur allaitement, ce ne peut donc être ni Latone, ni la Nuit, ni la Terre, qui toujours nourrissent deux enfants; ni même Isis qui, mille et mille fois représentée sur les monuments égyptiens, n'allaite jamais qu'un seul enfant, Horus.

Saint Augustin[2] nous fait connaître, d'après Varron,

[1] Dom Martin. *Religion des Gaulois* , t. II, p. 255.

[2] *Cité de Dieu*, livre IV, c. XI.)

Digitized by Google

les nombreuses divinités (*Dii gentium*) auxquelles les gallo-romains s'adressaient, environ 100 ans avant Jésus-Christ. Pendant 170 ans, les Romains n'avaient pas d'idoles; aussitôt qu'elles furent en usage, elles se multiplièrent à l'infini, si bien que pour obtenir la maturité du blé, il fallait s'adresser à neuf divinités différentes.

Pour la naissance, *Lucine* était chargée de mettre l'enfant à la lumière; l'Obstetrix, la sage-femme, accomplissait le travail manuel; lorsque l'enfant était reconnu par le père, on remerciait *Levana*. Ensuite, c'était *Rumina* qui devait favoriser l'allaitement (ce mot dérive de *Rumen*, mamelle); on a même nommé *Ruminal*, le figuier à l'ombre duquel la louve allaita Romulus et Remus.

On pourrait donc classer ces figurines comme des représentations de *Rumina*, car la loi religieuse prescrivait de lui recommander les enfants que l'on allaitait (*commandare Ruminæ sugentes*), c'était aussi l'avis de Tudot et de M. Prou, qui a discuté avec beaucoup de méthode cette question [1].

Le culte des déesses mères, connu en Grèce, était surtout pratiqué en Italie, d'où il a dû passer ensuite en Gaule; c'étaient des déesses Kourotrophes, de Démeter ou Gaia, tenant Iacchos. Les figurines de Tanagra nous montrent plutôt des caricatures de vieilles nourrices.

Une terre cuite du musée de Berlin représenterait Démeter Kourotropos ou Gaia Kourotropos.

Certains textes nous montrent Démeter dans le rôle de déesse-mère. Mais il y avait encore d'autres déesses

[1] M. Prou. *Notice sur deux statuettes gallo-romaines trouvées à Sens.* Ire partie 1869, p. 13 à 16.

Digitized by Google

κουροτρόφοι. Aphrodite Kourotropos semble avoir existé, car les Vénus se pressant le sein, indiquent qu'elles nourrissaient.

On a trouvé des déesses-mères dans des sépultures de l'Éolide, de Chypre, de Carthage, à Pompéi, dans les nécropoles de la Campanie et à Tarente.

Enfin, il est à remarquer que les Vénus et les déesses mères sont à peu près les seules statuettes qui se retrouvent fréquemment, et qu'elles représentent les forces créatives, de la fécondité et de la maternité.

N'y a-t-il pas là deux manifestations, sous une forme différente de la même divinité? Cela ne s'écarterait guère des idées d'Apulée et d'autres encore sur la nature. mère de toutes choses.

Saint Augustin a dit, dans la *Cité de Dieu* : « An Veneres, duæ sunt, una Virgo, altera *mulier*? »

Dans la nature, la création et la nutrition de l'enfant sont deux actes qui ont toujours frappé et intrigué l'imagination; il n'est pas surprenant que dans l'antiquité, on ait personnifié ces deux actes.

Nous avons cru devoir aussi ranger dans la série des Déesses mères une figurine du musée de Rouen représentant une femme assise, en partie dissimulée par deux figurines nues plus petites, placées devant elle, et se tenant par la main. Entre ces deux personnages et au-dessus se trouve un enfant : ses pieds sont supportés sur les mains entre-croisées des jeune époux; il est en outre assis sur chacune des épaules des parents. Sa main gauche s'appuie sur une de leurs épaules, tandis que la droite tient le sein d'une Déesse mère; sur le fond du support où sont adossées ces trois figurines se retrouvent les ornements des Vénus à gaîne (Pl. III, fig. 2).

Digitized by Google

Nous diviserons la description des Déesses-mères en trois groupes :

1° Déesse assise nourrissant un enfant.

2° Déesse assise nourrissant deux enfants (variante de la précédente).

3° Déesse-mère devant laquelle se trouve un homme et une femme supportant un jeune enfant tenant les seins de la Déesse.

Nous croyons que ce dernier groupe était l'ex-voto d'un jeune ménage intercédant la Déesse pour que l'allaitement de leur enfant s'effectuât dans de bonnes conditions.

Nous allons tout d'abord étudier le premier groupe :

1° *Déesse tenant un seul enfant.* — C'est encore la découverte des Baux-Sainte-Croix qui nous fournit les exemplaires de ce type de statuette.

Nous croyons devoir rappeler que c'est un archéologue du département de l'Eure, Hyacinthe Langlois, de Pont-de-l'Arche, qui a proposé de classer ces figurines comme Latones, dès 1826.

La déesse est assise dans un fauteuil d'osier ou de roseau natté. Comme cette forme de siège est généralement adoptée pour ces statuettes, on pourrait croire que dans l'antiquité, c'était une chaise spéciale aux nourrices. Ces sièges en osier très flexibles sont toujours en usage, surtout pour les personnes âgées ; elles servent de nos jours dans les jardins ou au bord de la mer.

Nous voyons toutefois une exception pour l'Abondance, copie des figurines grecques de Démeter et de Coré, assise dans un fauteuil de ce genre (voir planche B, fig. 766, d'après Tudot).

La tête de ces déesses est généralement assez bien

Digitized by Google

modelée, l'expression souriante et calme est bien celle des nourrices, satisfaites de leur utile besogne, surtout lorsqu'elles allaitent leur propre enfant.

La chevelure forme, au sommet de la tête, une sorte de petit chignon rappelant les coiffures du début du siècle et de l'époque du romantisme. Le cou est trop long et trop gros et le corps est couvert d'une robe dégageant le cou. L'enfant s'allaite du côté droit, il est soutenu par le bras droit, tandis que la main gauche est simplement posée sur son bras. Quant au socle, il est rectangulaire.

La statuette du musée de Louviers est assez grande; la terre en est un peu brune (pl. XIII, fig. 1).

Il y avait trois statuettes de ce genre aux Baux-Sainte-Croix (nos 3 et 4 de la notice de Rever).

2° *Déesse allaitant deux enfants*. — La même description s'applique à cette série; la seule différence consiste dans la pose des bras, qui soutiennent chacun un enfant occupé à prendre le sein de la nourrice, lequel apparaît par une échancrure du vêtement.

La notice de Rever en a signalé deux, dont une en demi-bosse, (la partie correspondant à la face); on se demande pourquoi le potier avait fait cette moitié, et si elle était destinée à être appliquée contre un mur, car sans cela, on aurait bouché la cavité restée fruste.

Le troisième exemplaire est au musée de Louviers (pl. XIII, n° 1); la figure et la pose en sont très gracieuses; c'est une des plus jolies que nous connaissions, bien que les traits soient un peu mollement indiqués. La terre en est très blanche; elle est plus petite que l'autre. Au même musée, on voit deux dos de chaises ayant appartenu à des Déesses-mères, ainsi qu'une

Digitized by Google

jolie tête; elles proviennent aussi de la mare des Baux-Sainte-Croix.

Le sixième exemplaire a été trouvé à Pitres, dans une des nombreuses découvertes qui sont faites fréquemment, le sol de la commune renfermant de nombreuses substructions romaines; la partie antérieure de la figurine a seule été retrouvée.

7° Quant à la Déesse-mère trouvée en nivelant une butte du bois de Guitry, elle avait été tellement mutilée que je ne saurais la ranger dans l'une ou l'autre série, n'ayant pas recueilli tous les fragments.

Nous pouvons citer encore d'autres Déesses mères trouvées : à Brionne, au hameau des Essarts, avec une Vénus et des vases en argent.

Les fouilles du Vieil-Evreux en ont donné deux, l'une avec les cheveux relevés sur le milieu de la tête et formant deux mèches; l'autre avec une chevelure bouffante, décorée d'ornements en S; elles sont au musée d'Évreux (notre planche XIV, fig. 4 et 5. les reproduit.) Bonnin les a fait figurer dans son album (pl. XLVII, fig. 4 et 6) sur les *Antiquités des Eburoviques.*

Dans la Seine-Inférieure, on connaît la Déesse-mère de Mirville, trouvée en 1814; celle de Lillebonne, en 1853, et une autre d'Orival, près Fécamp, en 1864 (*Rev. arch.*, 1865, I, 195 et 1864, I, 449), qui existe au musée de Rouen.

Au Catillon (*Rép. arch.*, p. 571 et *Rev. arch.*, p. 20); à Sainte-Hélène de Bondeville (Cochet, *Seine-Inf., Hist. et arch.*, p. 525. *Rép. arch.*, p. 542); à Cany, avec jouets en terre cuite (*Seine-Inf. Hist. et arch.*, p. 274. *Rép. arch.*, p. 478; au Bas-Caumont près la Bouille; entre Braquemont et Graincout (L. Vitet, *Hist. de Dieppe*, 1844, p. 338); à Luneray (*Rép. arch.*, p. 6); à Dieppe,

Digitized by Google

plusieurs (*Rép. arch.*, p. 24) ; à Eu (*Rép. arch.* p. 38) : à Clères (*Rép. arch.*, p. 281) ; à Caudebec-lès-Elbeuf (*Rép. arch.*, p. 324) ; près du Hâvre, nombreuses (*Mém. de la Soc. antiq. de Norm.*, 1824, p. LX et 1826. p. 204). Le musée de Rouen compte 8 de ces statuettes avec deux enfants et une avec un seul enfant ; cette dernière provient de Lisieux.

A propos de la Déesse mère de Cany, trouvée, en 1849, elle est placée à part au musée de Rouen, avec les nombreux vases gallo-romains ; nous insisterons sur ses petites dimensions, son exécution plus soignée et le diadème qui surmonte la coiffure : particularité que nous n'avons observée que sur cet exemplaire.

Sur notre planche XIII, nous en avons fait figurer deux autres (fig. 3 et 4) provenant de Lisieux, qui sont intactes ; mais les fouilles du Grand Jardin, en ont donné bien d'autres.

L'inventaire de ces différentes découvertes nous donne quinze statuettes à deux enfants, qui jointes aux Déesses avec un seul enfant porte à une quarantaine le nombre des exemplaires connus, pour cette région, qui a dû en fournir beaucoup d'autres.

3° *Déesse mère accueillant la demande d'un jeune ménage pour que la mère puisse allaiter son enfant.* — Bien que le dos de cette statuette du musée de Rouen diffère des précédentes, et que le siège d'osier natté ne paraisse pas, on peut affirmer que la forme de la gaîne et la pose de la déesse tutélaire sont dérivés des Junon ou Rumina décrites précédemment.

Cette figurine dont la tête est malheureusement brisée ne porte pas d'étiquette de provenance ; mais un mou-

Digitized by Google

lage en a été déposé au musée de Caen, on a indiqué qu'il a été moulé sur l'original du musée de Rouen, trouvé dans les fouilles de Lillebonne (Seine-Inférieure).

Les ornements circulaires la rapprochent du reste des statuettes de Vénus, dont nous avons parlé précédemment.

Cette figurine porte au cou un collier dont le motif central est circulaire avec étoile au milieu, et une tige faisant le tour du cou ; elle est garnie de pendeloques triangulaires (seraient-ce les haches perforées signalées sur la Vénus de Gièvres par de la Saussaye ?) Le corps est recouvert d'une tunique indiquée par des raies. Les seins apparaissent par des échancrures de la robe. La main droite s'appuie sur l'épaule et la poitrine d'une femme nue beaucoup plus petite. Ce geste à lui seul est bien significatif et indique que l'on intercède la déesse pour que les seins très petits de cette jeune mère se gonflent de lait et permettent l'allaitement de l'enfant qui, appuyé sur le bras de sa mère et assis sur l'épaule de son père, prend d'une main le sein de la déesse et pose l'autre sur l'épaule de son père.

Le sexe de l'homme n'est pas très nettement accusé, mais la forme du corps, les traits de la face, confirment bien notre interprétation. Les deux figures symétriques de l'homme et de la femme sont le double de la grandeur de l'enfant.

La gaîne est ornée, au centre et sur les côtés, des mêmes ornements circulaires, au nombre de 4 ; ils sont petits dans les endroits étroits, et s'élargissent à la base, près des pieds, qui sont assez bien indiqués. Nous devons cependant signaler un cercle décoré, à l'intérieur, par une ligne circulaire de points et une étoile centrale,

Digitized by Google

ainsi que deux ornements en forme de V, avec petit crochet de côté, ressemblant un peu à un oiseau ayant les ailes ouvertes.

La socle est décoré de raies parallèles et verticales, sur la face et le revers.

Cette décoration s'est retrouvée sur la belle figurine de Caudebec-lès-Elbeuf, et le fragment du dos de la Vénus de Pitres.

Sur la surface unie du revers de cet ex-voto, on remarque deux belles rosaces : celle du haut est composée d'un cercle dont les deux circonférences centrales, avec point médian, sont réunies par une série de rayons. Cet ensemble est enveloppé de onze croissants adossés au cercle, et à leur raccordement se trouve un petit annelet.

La rosace inférieure est garnie, en son centre, de trois autres cercles concentriques et d'une ligne circulaire de perles. Quant aux croissants extérieurs, ils sont réunis par des annelets centrés d'un point. Entre les deux rosaces, on voit une série de sept croissants accolés, sorte de petits festons terminés aux angles par des annelets, et surmontés par une ligne de points.

Sur la base se retrouve une ligne de raies verticales parallèles, peu indiquées, et renforcées dans le bas par d'autres lignes plus apparentes.

La hauteur de cette statuette, de la base aux épaules est de 0 m. 12, avec la tête, le devant mesure 0 m. 16; le socle n'a que 0 m. 05 centimètres.

M. Lechaudey d'Anisy qui a décrit une statuette analogue provenant de l'île aux Moines (Morbihan), voit dans les onze rayons de la rosace l'emblème de Bilius, sous la forme du soleil entouré de onze croissants et d'autant d'étoiles.

Digitized by Google

Nous avons parlé de cette statuette, à propos de l'inscription Avvot : il est regrettable de ne pas savoir où elle se retrouve actuellement ; elle était encore moins complète que la nôtre, et la tête manquait.

Cette statuette de l'Ile aux Moines se rapprochait aussi de celle que Tudot a reproduite (p. 35, fig. XLVII), et qui rappelle celle qu'il a représentée, vue de dos et de profil, sur la planche 31, dont l'original est actuellement déposé au musée de Montpellier.

Toutes les statuettes à gaîne, avec décoration de cercles et d'étoiles, les deux bras allongés ou le bras droit relevé, avec un cylindre à la main, sont bien certainement sorties primitivement d'un seul atelier dont jusqu'ici Rextugenos et Pestika sont les chefs connus. L'avenir nous fournira des documents pour trancher cette question, et nous fera peut-être connaître d'autres noms de fabricants : il est à souhaiter surtout que l'on découvre les moules de ces figurines ; ce sont eux seuls qui permettront d'assurer qu'on a fabriqué dans l'endroit de la découverte.

Car jusqu'ici, si ces statuettes paraissent avoir été en honneur dans l'ouest de la Gaule, on n'a pas trouvé un seul moule.

MINERVE

Une des formes les plus rares que l'on retrouve parmi les figurines en terre cuite, est certainement celle de Minerve. On ne connaît que trois exemplaires provenant des fouilles de Tudot, à Toulon-sur-Allier. Seul, l'exemplaire n° 1 se rapproche peut-être de celui que nous avons trouvé aux Andelys, en 1890, dans les terrassements exécutés sur la chaussée romaine. Mais

Digitized by Google

comme nous n'avons que la moitié inférieure, il est impossible de se prononcer. Sur cet exemplaire, le bras droit est replié et la main dirigée vers des boucles de cheveux, qui tombent sur les épaules ; sur la poitrine, on voit le masque de Méduse. La tête est couverte d'un casque à lourd panache (Tudot, pl. 37).

Dans l'exemplaire n° 2, la main droite tient une patère (Tudot, pl. 38 ; E).

Notre statuette découverte sur la chaussée romaine des Andelys, est debout ; si elle était entière elle pourrait mesurer 0 m. 12 de hauteur. Ce qui reste montre la partie inférieure d'une robe décorée de quelques raies un peu obliques ou sinueuses, dont le bas est indiqué par une ligne horizontale formant ourlet ; un gros pli se trouve à droite, du côté de la lance ; à gauche, on distingue un bras nu et une main à peine indiquée tenant un bouclier entre le pouce et les autres doigts. Les pieds sont masqués par des chaussures, ou du moins les orteils ne sont pas apparents. Un petit socle supporte la statuette ; il pose lui-même sur un autre socle rectangulaire décoré en avant de deux lignes horizontales, d'une série de petites lignes obliques parallèles et sur la base, de deux autres lignes, entre lesquelles sont des dents de loup. Le petit socle ne pose pas au milieu de celui de base, il est plus porté vers sa gauche, afin que la lance puisse s'insérer dans l'angle de droite.

Le socle mesure 0 m. 07 de largeur.

Il est à remarquer que cette figurine a été faite en deux parties ; mais du côté droit, la grosse draperie a été ajoutée après et ensuite posée sur le socle de base[1].

[1] L. Coutil. *Département de l'Eure. Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque. — I. — Arrondissement des Andelys*, p. 11 et 17, pl. II.

Digitized by Google

Ce curieux fragment nous montre que si les Gallo-Romains avaient un certain faible pour Vénus, qui se rencontre plus souvent dans les substructions, d'autres adressaient des prières à Junon pour protéger la jeunesse de leurs enfants; il y en avait aussi quelques autres, mais c'était le plus petit nombre, qui invoquaient Minerve, pour soutenir leur courage et leur intelligence dans les diverses circonstances de la vie. Il est curieux de retrouver ce témoignage de prudence dans un pays qui a toujours passé pour agir avec beaucoup de sang-froid et de réflexion; du reste, les Eburoviques prouvèrent leur courage dans la grande lutte nationale de 56, contre César, en fournissant 3.000 combattants et en s'unissant à leurs voisins les *Lexovii* et les *Unelli*.

MERCURE

Outre les trois déesses qui concoururent sur le mont Ida pour recevoir des mains du beau Pâris la suprême consécration de la beauté, les Gallo-Romains avaient des dieux mâles. Le dieu au maillet qui figure sur des stèles de pierre et dont on connaît des statuettes de bronze, n'a pas encore été retrouvé en terre cuite.

Par contre, Mercure, qui est le plus fréquemment représenté en bronze, se rencontre plus rarement en argile.

Tudot, qui est le grand pourvoyeur de documents de ce genre en cite quatre.

Notre Mercure trouvé, en 1826, dans la mare des Baux-Sainte-Croix (Eure), se rattache au n° 3 de la série décrite par Tudot.

Digitized by Google

Quant à celui du musée de Rouen, il a été trouvé dans la forêt de Roumare, il est signalé dans le répertoire archéologique de la Seine-Inférieure de l'abbé Cochet, p. 347 (pl. III, fig. 3, face et revers). Un autre a été trouvé à Lillebonne (*Rép. arch.*, p. 570).

Au musée Guimet, à Paris, il existe un Mercure provenant de Vichy; le musée d'Orléans (E. 1160) en possède un autre; enfin un exemplaire trouvé sur les bords du Rhin est assis à côté d'un bouc.

Nous sommes surpris que trois figurines de ce dieu aient été seulement trouvées dans la région normande où l'esprit du trafic est assez développé. Mais si on n'en a pas trouvé en terre cuite, le nombre des statuettes en bronze est considérable : les fouilles du Vieil-Évreux, en ont donné, et au musée de Rouen il en existe une trentaine dont quelques unes fort belles, surtout celle qui est assise et provient de Saint-Aubin d'Épinay.

CÉRÈS OU L'ABONDANCE

Tudot a figuré deux statuettes de ce genre, pl. IX, fig. 36 et 42 du catalogue du musée de Moulins.

Le musée de Rouen en possède une autre privée de sa tête; les draperies sont élégantes; la main gauche tient une corne d'abondance, la droite une sorte de fleur; le socle est rectangulaire. Nous voyons d'autres figurines du musée de Moulins tenant des fleurs dans les mains (pl. VIII, fig. 2 du catalogue de ce musée et pl. C de notre notice) et sur une Abondance à cheval ou Épona de la même planche, où la main droite tient une fleur ou une patère; on voit d'autres figurines (pl. IX, fig. 36 et 42) qui ressemblent à la nôtre et sur la figure d'Abon-

Digitized by Google

dance (pl. XVII, fig. 726). La statuette du musée de Rouen a été trouvée en 1862, dans un aqueduc de la rue Jeanne-d'Arc, à l'angle de la rue de la Grosse-Horloge, au milieu de ruines romaines, et acquise par M. Taurin; elle a été signalée dans la *Revue archéologique* (p. 115-116) et dans le *Rép. arch. de la Seine-Inférieure* de l'abbé Cochet (p. 371).

GROUPES ET FIGURES INDÉTERMINÉS

Deux groupes de terre rougeâtre, d'une exécution assez rudimentaire, ont été trouvés à Brionne. L'un d'eux représentait un petit personnage jouant d'une sorte de flûte de Pan; l'autre était plus important, il était composé de trois personnages; deux étaient placés l'un devant l'autre et le troisième de côté.

Les fouilles qui ont amené ces découvertes furent faites par M. Givon, qui exposa ces objets, lors du Congrès de l'Association normande à Bernay, en 1863; ils avaient été trouvés, en 1862, au hameau des Callouets.

Nous citerons aussi une figurine d'enfant dont la tête manque; elle est vêtue d'un sarreau et les jambes sont nues; cette figurine trouvée à Lisieux, au Grand Jardin a pu faire partie d'un groupe; elle rappelle un peu la figure 85 du musée de Moulins (musée de Lisieux)[1]. Pl. V.

Il existe au musée de Rouen une figurine d'une forme rare. Elle est formée d'un personnage nu, accroupi dans une pose indécente : à la place du sexe existe un trou pouvant provenir d'une cassure. Au dos, on voit

[1] Malbranche. *Bul. monum.*, 1863, p. 751 à 755.

Digitized by Google

un capuchon et un évent derrière le cou. Nous reproduisons sur la planche V cet objet en terre jaunâtre, trouvé au Vieil-Evreux.

BUSTES

Dans les découvertes de figurines, les bustes d'enfants sont assez nombreux, ils sont posés sur un petit socle généralement de forme ronde. La tête est nue ou couverte quelquefois d'un capuchon dont la forme varie. Tantôt il s'attache sur la poitrine ; tantôt, il paraît formé d'une seule pièce, avec plastron sur la poitrine et ouverture pour laisser passer la figure (pl. D. d'après la planche XIX, fig. 678, du musée de Moulins, de Tudot). Généralement, à la ceinture, on remarque un objet (bulla ?). Sur certains bustes, les enfants tiennent des animaux, comme offrandes, ce sont des lapins (notre pl. D, fig. 677) ou des petits cochons de lait (pl. XV, fig. 7) ; on trouve aussi des bustes de femmes (notre pl. D, fig. 676, 754, 882) ; chez les enfants, la figure est animée d'un large rire, la tête est souvent privée de cheveux, mais quelquefois ceux-ci sont bouclés.

Tudot a reconnu dans ces figurines le dieu Risus.

La découverte des Baux-Sainte-Croix a donné six bustes d'enfants.

1° Le plus intéressant tourne légèrement la tête vers la droite, l'expression est un peu souriante, les cheveux sont bouclés, le cou est trop gros, les épaules sont dissimulées par des draperies d'où émergent de trop petites mains qui, ramenées sur la poitrine, tiennent un petit cochon de lait ou un petit sanglier ; une ceinture réunit ce buste à un petit rond. Revet a vu dans ce buste

Digitized by Google

une caricature de Vitellius, ou l'emblème de la gourmandise (Rever, fig. 3, pl. IV; notre planche XV, fig. 7). (Musée d'Evreux.)

2° Un autre buste plus grand représente un enfant de face, la tête rasée, le torse coupé en s'amincissant; la taille est ornée d'une ceinture; il repose sur un petit socle rond (Rever. pl. IV, fig. 1; notre pl. XV, fig. 6). (Musée d'Evreux.)

3° Un autre à peu près semblable des Baux-Sainte-Croix est au musée de Rouen (pl. XV, fig. 8), le socle rond est cassé.

4° Autre buste souriant, la tête tournée vers la droite; le support est brisé. (Rever, pl. III, fig. 4 et 5; pl. XV, fig. 3).

5° Autre buste souriant, les cheveux sont nattés et portent plusieurs mèches (Rever, pl. 4, fig. 2: notre pl. XV, fig. 5).

6° Le sixième buste est en demi-bosse; le personnage tient des deux mains une patère.

Serait-ce un sacrificateur, ou un pontife? Le modelé en est bien rudimentaire. Cette figurine est aujourd'hui égarée.

7° Le musée de Rouen possède un autre Risus trouvé dans les fouilles du Vieil-Evreux.

En 1885, on a trouvé à Ecaquelon (Eure), plusieurs figurines : des Vénus Anadyomènes, une Epona, et un buste d'enfant coiffé d'un capuchon semblable au n° 678, pl. XIX du catalogue du musée de Moulins, et correspondait à la pl. D de notre notice.

Le *Mémoire sur les sépultures romaines de Lisieux*, publié par M. Pannier, signale uu autre buste de femme (p. 16) et une tête d'homme dans les fouilles de novembre 1866 (p. 24).

Digitized by Google

Sur notre planche XV, la figure 4 représente une tête d'enfant provenant de Brionne (musée d'Evreux). Du même musée et de la même provenance, nous pouvons citer un buste émaillé de vert foncé (pl. XV, fig. 2); cette figurine est monstrueuse et son exécution, est des plus puériles; son émail vert lui donne seul un peu d'intérêt.

Le musée de Rouen en possède quatre dont un avec socle rond et élevé, il porte à la ceinture un ornement rond (bulla?), il a été trouvé dans les travaux exécutés à Rouen de 1861 à 1867; un autre n'a pas de provenance.

Il existe en outre un grand nombre de bustes d'hommes et de femmes pour lesquels on a été tenté de voir des portraits de princesses ou de femmes gallo-romaines. Ces bustes auraient été placés parmi les pénates. On sait, du reste, que les impératrices, les sœurs et les filles des Augustes, furent associées à la divinité de leurs parents.

Notre région ne nous en a donné que trois. Le premier (pl. XIV, fig. 1) est plutôt un masque, une pièce d'applique. L'expression de la tête rappelle un peu celui de Niobé, il provient des fouilles de Brionne (Breviodurum), ainsi qu'un autre beaucoup plus élégant, représentant une jeune femme souriante (fig. 2, pl. XIV); il mesure 85 millimètres. Ces deux têtes, par leur pureté de formes, se rapprochent des produits italo-grecs que l'on peut étudier au même musée d'Évreux, dans une vitrine composée d'objets provenant de la collection Campana.

Le troisième buste de femme a été trouvé au Grand-Jardin, à Lisieux (musée de Lisieux), avec beaucoup

Digitized by Google

d'autres statuettes. La coiffure très large et ondulée rappelle l'époque des Antonins, de Julia Titi; l'expression du visage est souriant; la robe est échancrée en triangle sur la poitrine et décorée de trois galons en triangle.

M. Pannier, dans son mémoire sur les sépultures de Lisieux (p. 16) a reproduit un buste de femme qui diffère de celui-ci; cependant la reproduction peut être défectueuse?

ŒNOCHOÉS A VISAGES HUMAINS ET LAMPES ÉMAILLÉES

Les fouilles de Brionne ont donné deux masques de femmes adossés, dont la base manque : nous nous demandons s'ils ont été ainsi réunis primitivement pour former une œnochoé, ou s'ils n'ont pas servi pour une décoration d'appartement[1], comme un autre masque de femme, formé d'une seule coquille, trouvé au même endroit[2].

Une œnochoé de ce genre a été trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf (Uggate), elle a la forme d'une tête complète : le goulot est au sommet de la tête, auquel s'attache l'anse, qui s'insère en outre derrière la tête ornée de cheveux frisés; elle a une couverte plombifère jaune verdâtre et luisante comme les lampes de Brionne, le petit sanglier-lampe trouvé au même endroit dans une sépulture, et celui de M. Ferray trouvé à Evreux, en 1896, dans le cimetière romain des pauvres.

[1] Bonnin. *Antiquités gallo-romaines des Eburoviques*, pl. III, fig. 1 et 3.
[2] Drouet. *Recherches sur Uggate*, fig. 83.

Digitized by Google

Un guttus à anse figurant grossièrement une pomme de pin et mesurant 9 centimètres, émaillé de jaune, a été trouvé aussi à Brionne, en 1869[1]. A côté de celui-ci, on voit au musée de Rouen, une pomme de pin plus petite, avec le col très étroit; elle a été trouvée dans les travaux de Rouen, de 1861 à 1868. Le musée de Moulins en possède deux exemplaires, nos 608 et 609 du catalogue. Ces sortes de guttus étaient connus des Grecs; car dans une vitrine voisine renfermant des vases de la collection Campana, se trouve un petit vase analogue en terre noire.

ÉPONA A CHEVAL

M. Héron de Villefosse a pensé que les groupes où se trouve une femme drapée et assise sur un cheval pouvaient représenter Epona, la déesse protectrice des chevaux et des bêtes de somme chez les Romains; le mot Epona dériverait du grec ἵππος (cheval), d'où est sorti le mot latin *equus*.

M. Peter n'est pas partisan de cette attribution ; il a dressé une liste d'une douzaine de monuments où la déesse se trouve auprès d'animaux ; la moitié de ces figurines provient de l'Italie.

M. G. Lafaye, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, combat cette opinion et signale quelques monuments nouveaux ; il cite, entre autres, le beau bronze du cabinet des Antiques de la Bibliothèque Nationale provenant du

[1] M. Mazard. *Céramique*, p. 49.

Digitized by Google

Jura, où la Déesse est montée sur un cheval, le torse nu, dans l'attitude de l'invocation[1].

Dans la région du Danube, sous le Bas-Empire, le culte d'Épona avait pris une extension particulière.

Sur la planche 3 (fig. 1, 2 et 3) de la notice de Rever relative à la découverte des Baux-Sainte-Croix, que nous avons reproduite sur notre planche XVII, figure 6, se trouve de face, de dos et de profil, une femme à cheval, quelques mèches ornent son front. La robe ou plutôt le sac dans laquelle elle est enveloppée (les pieds étant cachés et les poignets seuls apparaissant), porte au dos un grand capuchon. Les deux mains sont posées sur les genoux, et n'ont jamais tenu les guides ; au dos de cette figure, un évent a été pratiqué pour la cuisson.

Le cheval porte un poitrail qui s'attache à une sorte de bât retenu sous le ventre. Les pattes sont cassées, ainsi que cela se présente pour presque toutes les figurines de chevaux.

Nous ne savons ce qu'est devenue cette statuette ; le musée d'Évreux n'en possède même pas de moulage. Il faut aller au musée des Antiquaires, à Caen, pour étudier le moulage : du reste, c'est ce musée qui a conservé les onze moulages des originaux trouvés aux Baux-Sainte-Croix.

Le département de l'Eure a fourni une seconde Épona, trouvée à Ecaquelon, en 1855, dans une habitation romaine, avec des Vénus Anadyomènes et d'autres divinités, ainsi qu'un petit buste d'enfant coiffé d'un capuchon ; le cheval portant Épona avait aussi les pattes

[1] *Lexicon der Mythologie* de Rocher, p. 1286 et suivantes.

Digitized by Google

brisées ; des monnaies d'Antonin et de Constantin furent trouvés au même endroit.

A. Le Prévost, qui rapporte cette découverte dans ses notes (t. I, p. 35), ne nous a pas renseigné sur le nom du propriétaire de ces figurines.

Nous rapprocherons de cette statuette des groupes analogues. La déesse est aussi représentée quelquefois tenant une corne d'abondance, une fleur ou une patère ; chacun de ces objets est tantôt dans une main, tantôt dans une autre.

Épona est toujours vêtue d'une longue robe, assise de côté, sur un cheval bridé et sellé (voir notre planche C. reproduisant le n° 649, pl. XVIII du catalogue du musée du Moulins).

Le musée de Darmstadt possède un autre exemplaire trouvé à Rheimhessen ; l'attitude est identique, mais la femme tient sur ses genoux un objet rond et orné de points (serait-ce, comme l'a proposé M. Blanchet, une réminiscence d'un texte d'Apulée[1], où il est question d'un petit édicule renfermant la statue d'Épona décorée de guirlandes de roses fraîchement cueillies ?)

Une variante à cette figurine a été trouvée à Rheinpfalz, elle fait partie des collections du musée de Spire ; une troisième existe au musée de Mayence, elle provient de cette localité[2].

M. Blanchet a reproduit cette dernière, dans son ouvrage, (fig. 17, pl. II) ; l'ornement a quelque rapport avec la bulla des enfants.

Dans la série des terres cuites trouvées à Sousse,

[1] Apulée. *Métamorphose*, l. III, édit. Nisard, p. 300.

[2] Lindenschmitt. *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t, III, fas. 10, pl. III, n°s 1, 2 et 3.

Digitized by Google

en 1889, par le commandant Lacombe et le lieutenant Hannezo, se trouvent trois cavaliers dont un est assis sur un chameau; l'un d'eux, qui est bien complet, tient une sorte d'ornement semblable sur ses genoux ; un de ces cavaliers pourrait être une femme. Ces figurines ont été trouvées dans des sépultures [1].

CAVALIERS ET CHEVAUX

M. Blanchet a signalé, d'après Tudot (pl. XXXVI de son ouvrage), un groupe de deux chevaux attelés à un char où figurent un Gallo-Romain et son épouse.

Un sujet semblable, mais mutilé, se trouve au musée d'Autun; les chevaux seuls existent [2]; le harnachement est curieux à étudier.

Dans le *Catalogue de la vente des antiquités de la collection Poncelet, à Sens*, 1880 (n° 83), se trouve indiqué un autre groupe de cavalier monté sur un cheval lancé au galop, coiffé d'un casque surmonté d'une haute crinière, tenant deux javelots dans la main droite et son bouclier rond de la main gauche; il est accompagné de deux animaux informes, peut-être un chien et un lièvre. (Hauteur $0^{m},15$, largeur $0^{m},17$.)

Dans le catalogue du musée de Moulins, sur la planche XXI, n° 728 des gravures de Tudot, on voit un enfant à cheval tenant un bouclier nommé, *parmula* ou *parma*, la main droite levée; elle pouvait également

[1] M. Lacombe et d'Hannezo. *La nécropole d'Hadrumète.* (*Bulletin archéologique*, 1889, p. 120 et *Catalogue du Musée Alaouï.* pl. XXXI — 57, 64)

[2] A. Blanchet. *Les figurines de la Gaule*, pl. I, fig. 14.

Digitized by Google

tenir une lance, mais sur le socle, on ne voit pas d'animaux (notre pl. C la reproduit).

A une exposition qui eut lieu à Amiens, en 1876, se trouvait un petit cheval en terre cuite (n 548 du catalogue).

Il serait difficile de dire si les quatre chevaux qui ont été trouvés dans la région normande faisaient partie d'un quadrige, ou si les deux exemplaires qui portent encore les traces de jambes nues étaient celles de cavaliers combattant comme ceux de Sens et du musée de Moulins.

Sur notre planche XVI, nous en avons représenté un (fig 6), les jambes nues du cavalier seules apparaissent, il a été trouvé au Vieil-Evreux (musée d'Evreux), et à côté, nous en avons reproduit un autre identique, mais les jambes du cavalier ont été décollées, leur place seule existe; il provient probablement de Lisieux, il fait partie des figurines du musée de Rouen. (pl. XVI, fig. 7).

M. Pannier, dans la notice consacrée aux fouilles de Lisieux (p. 17) en a reproduit un, mais il n'avait pas de cavalier.

Les fouilles du Vieil-Evreux (Eure) ont donné deux spécimens reproduits par Bonnin dans son album des *Antiquités gallo-romaines des Eburoviques*, pl. XLVII, fig. 7, 8, 9. La figure 8, la plus complète, représente aussi un cavalier nu, dont le haut du corps manque; il est monté sur un cheval bridé; il correspond au n° 6 de notre planche XVI, indiqué ci-dessus. Quant à la figure 7, elle représente seulement un pied de cavalier. La figure 9 nous montre la tête et le cou d'un cheval bridé. Ces divers objets sont au musée d'Evreux.

Dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de*

Digitized by Google

Normandie (1829, pl. XLIV), on trouve l'indication d'une découverte faite dans les mielles sableuses de Tourlaville, situées à l'est de Cherbourg, de huit à dix Vénus et autres figurines, parmi lesquelles un cheval lancé au galop (rappelant le cheval de l'ancienne collection Poncelet à Sens), un cheval avec un cavalier, une déesse-mère, etc.

On en avait déjà trouvé, d'autres précédemment, pendant les années 1824-25 [1].

M. Gouy, de Conches, possède un petit cheval sans cavalier, muni de sa bride; les pattes sont également cassées; il a été trouvé, vers 1895, dans la forêt de Conches, au triage du Grand-Parc.

Enfin, nous signalerons un autre *cheval sans cavalier*, trouvé à Condé-sur-Iton, vers 1840.

Sur notre planche XVI, au n° 8, nous avons figuré un cheval analogue trouvé rue Notta, à Lisieux (musée de Lisieux); sa crinière en brosse rappelle celle des chevaux du Parthénon.

La Seine-Inférieure a donné un autre cheval, trouvé à Cailly, avec des bronzes de Nerva et de Hadrien [2].

ANIMAUX ET OISEAUX

Nous avons encore à parler d'objets ayant pu servir d'offrandes ou de jouets; ils forment deux groupes, les animaux et les oiseaux. A l'intérieur des oiseaux

[1] *Note sur des objets antiques découverts à Digulleville* (Manche), par M. Ducheuvreuil, t. I, p. 50, pl. LIX, des Mém. de la soc. des antiq. de Normandie.

[2] Cochet, *Rép. arch.*, p. 280.

Digitized by Google

se trouvent quelquefois des petits cailloux ; ce qui semble indiquer que ces objets ont servi de hochets pour les enfants ; généralement, ils sont en terre blanche ; quelques exemplaires sont émaillés.

1° *Animaux.* — Les animaux le plus fréquemment trouvés dans la région normande sont le cheval, le sanglier ou cochon, le chien, la chèvre, le bélier, le taureau, le lion, le lièvre et la tortue ; on a trouvé ailleurs le cerf, le bouc, le mouton, le chat, la panthère, le dauphin, le lézard, le serpent.

La découverte des Baux-Sainte-Croix a fourni un bélier assis (Rever, pl. IV, fig. 4 et n° 13 de la description et notre pl. XVI, fig. 4). Un moulage existe au musée d'Evreux, l'original ayant disparu. Les pattes de devant sont brisées ; celles de derrière sont ramenées sous le corps. Ce qui donnait à cet objet tout son intérêt, c'est qu'il n'était pas cuit, mais durci à l'air ; c'était sans doute un modèle sur lequel on devait établir un moule.

Au musée de Caen, il existe deux moulages, l'un d'un bélier et l'autre d'un sanglier, qui auraient été trouvés aux Baux-Sainte-Croix.

Outre ces animaux, on a trouvé des chevaux bridés, dont les pattes sont toujours cassées ; quelques-uns sont montés par des cavaliers. Nous avons décrit ces figurines dans le chapitre précédent.

Les fouilles de Lisieux, exécutées au Grand Jardin, ont donné un chien assis, les pattes de devant sont droites ; il a été décrit par M. Pannier, comme étant un singe (pl. XVII, fig. 2).

Pour compléter cette énumération, nous parlerons des

Digitized by Google

lampes ou balsamaires recouverts d'un émail jaune pâle ou verdâtre, auxquels on a donné la forme d'animaux couchés : le lion, la chèvre et le sanglier. Le cochon ou sanglier a été retrouvé dans les fouilles de Brionne (Eure) ; il existe au musée d'Évreux (pl. XVI, fig. 3), et dans celles de Lisieux (musée de Lisieux[1], pl. XVI, fig. 5). On l'a encore retrouvé dans les fouilles d'Uggate, à la Fosse aux Moules ; il est recouvert d'un émail verdâtre (collection Drouet, de Caudebec-lès-Elbeuf[2]).

M. Ferray, d'Évreux, en possède un quatrième, également émaillé en jaune verdâtre, et dans la même attitude ; il a été trouvé à Évreux, en 1896, dans le cimetière romain des pauvres, situé route de Paris, près la gare, avec de nombreuses poteries fines et un très curieux barillet en verre, dont une des extrémités est percée d'un trou ; des filets de verre simulent les cercles du tonneau.

Un autre balsamaire représente un lion couché ; on en a recueilli un à Brionne, qui se trouve actuellement au musée d'Évreux (pl. XVI, fig. 1) ; il a été reproduit par Bonnin dans son *Album*[3] ; derrière sa tête est fixée une tubulure et sur le côté, l'anse qui s'attache ensuite au-dessus de la queue. Les mêmes fouilles ont donné une chèvre (pl. XVI, fig. 2) et un petit sanglier (fig. 3) ; ainsi qu'un guttus à anse, figurant grossièrement une pomme de pin dont la hauteur est de 9 centimètres.

Un autre lion à émail verdâtre, d'une exécution assez fine, a été trouvé à Uggate ; en 1871, M. Drouet le si-

[1] Pannier. *Mémoire sur les sépultures de Lisieux*. 1866, p. 17. Drouet. *Notice sur Uggate*, fig. 36, p. 44.

[2] Bonnin. *Les Antiquités des Eburovices* (pl. III, fig. 5).

Digitized by Google

gnale[1] et M. Mazard l'a reproduit; il provenait de la collection Gosselin, de Caudebec-lès-Elbeuf, qui l'a donné au musée de Rouen, où il se trouve avec les figurines et les poteries romaines émaillées.

Le *mémoire* de M. Pannier sur les sépultures découvertes à Lisieux, en 1866, signale et représente, en outre, un chat (p. 17) et un lièvre (p. 29, fig. 7 de la p. 25).

On a supposé que ces petits vases étaient des lampes, que l'on aurait émaillées pour empêcher le suintement de l'huile et rendre la poterie imperméable; cette couverte existe aussi sur quelques vases à anses décorés de feuillages.

La collection de M. Bertrand, conservateur du musée de Moulins, est une de celles qui renferme le plus de spécimens de céramique émaillée; deux cents fragments ou pièces complètes prouvent qu'on fabriquait ce genre de poteries dans la région de l'Allier.

Ce sont ces documents qui ont surtout servi à M. Mazard pour son étude spéciale sur la céramique émaillée[2].

L'auteur cite quelques objets de la région normande, d'après les renseignements de M. Billard, qui fut l'aide de l'abbé Cochet dans le classement des collections du musée d'antiquités de Rouen.

1° Un vase provenant de Lisieux; il est muni d'une anse et décoré sur la panse de feuillages.

Le musée de Lisieux en possède d'autres encore plus élégants provenant de la collection De Laporte, qui dirigea les fouilles.

[1] Drouet. *Notice sur Uggate*, p. 44.—H. Mazard. *Céramique...*, p. 49, fig. 9.

[2] H.-A. Mazard. **Céramique.** *De la connaissance par les Anciens des glaçures plombifères; relevé des terres cuites antiques revêtues de glaçures plombifères, existant dans les divers musées et collections.* Extr. du Musée archéologique, 1879.

Digitized by Google

D'autres vases de la même découverte sont signalés dans le *Bulletin monumental* (vol. XXVIII, p. 208). Lisieux a encore fourni une petite urne à large ouverture, à rebord, décorée de perles disposées en losanges; l'émail est roussâtre; hauteur 0m,08.

Un pot pomiforme, coupé par une rainure, avec les bords rentrés en dedans, mesure 0m,06 de hauteur; il a été trouvé à Bolbec (Seine-Inférieure), en 1871. Le Catillon de Lillebonne a donné, en 1866, un charmant petit vase à anse, émaillé de jaune verdâtre. Un vase à anse décoré de feuillages, avec émail jaune, a été trouvé, en 1897, dans l'enceinte de Tiron, près le Plessis-Sainte-Opportune (Eure).

A Thibouville (Eure), un collectionneur possédait aussi quelques poteries à enduit verdâtre.

Les fouilles d'Uggate (Caudebec-lès-Elbeuf) ont fourni quatre vases à anse décorés de feuillages et revêtus d'émail jaune. Ils sont reproduits dans la notice de M. Drouet (fig. 78, 79, 84 et 85.

Au musée de Rouen, on voit une petite tortue en terre rouge et un cochon ou un sanglier portant un enfant accroupi sur son dos; ces deux objets n'ayant pas d'étiquette et la couleur de la terre différant des figurines trouvées en Normandie, nous croyons qu'elles sont étrangères à la Normandie, bien que l'abbé Cochet les ait placées avec les figurines trouvées dans cette région.

2° *Les oiseaux.* — Les fouilles de Lisieux (Calvados)[1],

[1] Pannier. *Mém. sur les sépult. gallo-rom. découv. à Lisieux...* Extr. *Bul. monum.*, 1869, p. 17 à 24. — Augustin Delaporte. *Nouvelles découvertes d'antiquités gallo-romaines dans le Grand Jardin, situé à Saint-Jacques de Lisieux.* Extr. *Bul. monum.*, 1869, p. 6 et 8.

Digitized by Google

de Beaubec, du Catillon et de Lillebonne (Seine-Inférieure) ont fourni un certain nombre de ces figurines, parmi lesquelles nous retrouvons : le coq, la poule, le pigeon, le canard, le cygne, le perroquet et le paon (l'oiseau de Junon), venu de l'Orient et domestiqué par les Romains, qui l'ont ensuite introduit en Gaule. Notre planche XVII reproduit quelques-uns des oiseaux trouvés dans la région normande.

Nous citerons le pigeon (fig. 1), le coq (fig. 3), la poule (fig. 4), le paon (fig. 5), provenant des fouilles de Lisieux; ils font partie des collections de Rouen et de Lisieux.

Dans la notice de M. de Laporte sur ses fouilles de 1868 nous voyons cités : un canard et un perroquet[1], (p. 8).

La colombe, trouvée à Beaubec-la-Rosière, renferme à l'intérieur un petit caillou; elle a pu servir de jouet d'enfant (*Rép. arch. de la Seine-Inférieure*, p. 139); ainsi que celle de Lillebonne (*Rev. arch.*, 1869, I, 190); de Mirville (*Rep. arch.*, p. 120), du Catillon (*Rép. arch.*, p. 571 et *Rev. arch.*, 1869, I, 190).

Le musée de Rouen possède deux coqs, deux poules, deux pigeons et un canard trouvés dans la Seine-Inférieure, ainsi qu'un oiseau difficile à déterminer, tournant la tête vers la queue pour lisser les plumes de sa queue; il a été trouvé au Mesnil, près Lillebonne; il est muni d'un petit pied rond : l'émail est vert foncé et ressemble à celui du petit buste trouvé à Brionne (du musée d'Évreux), qui est, comme cet oiseau, d'une exécution sommaire. Cette pièce curieuse est classée

[1] A. De Laporte. *Nouvelles découvertes au Grand Jardin*, 1869, p. 8.

Digitized by Google

avec les vases romains émaillés de Brionne, de Rouen, de Lillebonne, de Bolbec et de Lisieux.

ESSAI SUR LA CHRONOLOGIE DES FIGURINES

Nous ne pouvons reproduire l'analyse complète consacrée à cette intéressante question par M. Blanchet.

Il trouve, avec juste raison, que les quatre périodes proposées par Tudot, rentrent un peu trop dans le domaine de l'hypothèse. Selon cet archéologue, la première serait antérieure d'un siècle à la conquête de la Gaule; la seconde aurait été à peu près contemporaine à la conquête; la troisième serait marquée par la propagation du culte d'Isis en Gaule, elle aurait duré depuis les premières années de l'ère chrétienne, jusqu'à la fin du IIIe siècle; elle comprendrait les figurines à gaines. Enfin une quatrième période correspondrait aux invasions barbares; les déesses mères y auraient été en honneur et leur culte se serait continué jusqu'au moyen âge.

Ce n'est pas non plus sur la découverte de quelques monnaies gauloises ou de la république romaine, associées à des figurines de terre cuite, que l'on peut établir une classification chronologique.

La trouvaille de Colchester indique la seconde moitié du Ier siècle de notre ère; celles d'Autun et de Lisieux, qui nous intéresse plus particulièrement, permettent de proposer une date plus certaine, la deuxième moitié du IIe siècle de notre ère.

Dans toutes les autres découvertes, les quelques monnaies associées aux statuettes ne suffisent pas à conclure

Digitized by Google

que les objets sont contemporains, car les monnaies circulaient longtemps encore après leur émission.

Mais puisque les monnaies étaient trop peu nombreuses avec les figurines, peut-être avons-nous d'autres moyens pour les dater?

Il nous reste encore le costume; la cape ou *bardocucullus* et la *palla gallica* de Martial, que portaient les enfants. Dans ce dernier cas, nous n'avons qu'une statuette en pied d'enfant trouvée à Lisieux, qui du reste est mutilée.

Du reste, les costumes de nos statuettes sont si informes qu'ils ne sont d'aucun secours pour leur classement. Quant à la coiffure, elle est plus variée surtout pour les déesses-mères. Certains bustes ont été même considérés comme des portraits. C'est Tudot qui le premier a remarqué qu'une de ces coiffures se rapprochait de celle de Julie, fille de Titus; mais elle ressemble aussi à celle de Domitia et de Marciane.

On pourrait donc attribuer ces bustes à la fin du I^er^ siècle ou au commencement du second. Nous ne devons pas oublier que la plupart de nos figurines sont des mauvaises copies de statuettes antiques. Or dans les terres cuites grecques, on trouve des variétés fort nombreuses de coiffures; depuis les mignardises d'Agrippine jeune, qui sont encore à la mode de nos jours, jusqu'aux extravagances des princesses de la famille de Vespasien.

Nous avons cité aussi un certain nombre de figurines portant des noms de potier écrits en caractères cursifs, lesquels se rapprochent beaucoup plus de ceux de Pompéi (avant 79 de J.-C.), que de ceux d'Alburnus Major (III^e^ siècle).

Digitized by Google

Pour nous résumer, nous pouvons dire que la fabrication n'a pas commencé avant la conquête de la Gaule, c'est-à-dire avant la seconde moitié du 1er siècle.

M. Pottier a proposé un nouveau classement chronologique ; il estime que la fabrication des figurines n'a commencé qu'après la conquête de César et que leur technique est semblable à celle des ateliers romains d'Italie ; il a proposé de les diviser en trois périodes [1].

1° Introduction des types italiotes empruntés eux-mêmes à l'archaïsme hellénique ;

2° Influence de l'art gréco-romain ;

3° Décadence sous l'Empire.

Nous ferons remarquer que ces périodes n'ont pas, jusqu'ici, de limites chronologiques ; dans la première, seraient les déesses mères, avec un ou deux nourrissons, ainsi qu'une divinité assise tenant dans ses bras une corne remplie de fruits (Tudot) ; une autre tenant un oiseau (Tudot) ; Vénus drapée serrant une colombe sur sa poitrine (Tudot) ; Diane Ephésienne avec la poitrine couverte de mamelles (Tudot).

Dans la seconde période seraient les bustes d'enfants, d'hommes et de femmes, l'Abondance, Pallas, Mercure, Epona, les figurines couchées sur un dauphin, les esclaves habillés du *cucullus* ou chargés de fardeaux, les singes accroupis, un certain nombre de Vénus Anadyomènes et le tireur d'épine.

La dernière période se reconnaîtrait à la dégénérescence du style ; le corps des Vénus devient efflanqué et difforme ; on place la déesse dans une niche, ornée d'un fronton et de pilastres.

[1] E. Pottier. *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, p. 237. (Bibliothèque des merveilles, 1890).

Digitized by Google

A cette période appartiendraient encore les déesses adossées à une gaine décorée de rosaces et de cercles, analogues à nos six Vénus de Caudebec-lès-Elbeuf, Pitres et Lisieux.

Dans les figurines de déesses mères, de Pallas, de Mercure et d'animaux, il y a une raideur qui caractériserait cette période.

Pour nous résumer, nous dirons que ces classifications, fort savamment présentées, ne peuvent encore être adoptées ; car il faut tenir compte des centres de production que nous connaissons à peine, et où le niveau artistique était plus ou moins développé.

Quant à l'immobilisation du type, elle existait déjà pour certaines figurines grecques recopiées, depuis le v^e^ siècle avant notre ère, jusqu'à l'époque impériale. A ce propos, E. Curtius avait publié une Vénus très barbare, avec collier, bracelets et inscription sur la poitrine, qu'il donnait comme un prototype phénicien de l'Aphrodite grecque. M. Heuzey a démontré qu'elle appartenait à la basse époque parthe et il l'a rapprochée de nos figurines à gaines [1].

Nous la retrouvons aussi dans la fixation du type de Démeter, les mains allongées sur les genoux ou tenant un enfant [2].

Nous citerons encore un exemple basé sur une découverte récente faite, dans une tombe, à Carden, près de la Moselle et renfermant : 1° une Vénus abritée sous un portique; 2° une Vénus; 3° enfin une Minerve du genre de celles que Tudot plaçait dans sa première période. Ces

[1] Heuzey. *Catalogue des figurines du Louvre*, 1882, p. 108.

[2] J. Martha. *Catalogue des figurines en terre cuite du musée d'Athènes*. Introduction, p. IV.

Digitized by Google

figurines étaient associées à des moyens bronzes d'Auguste et de Tibère et, sans avancer qu'elles étaient contemporaines de ces monnaies, on peut supposer, avec juste raison, que leur date de fabrication ne descend pas plus bas que le 1er siècle.

Nous pouvons donc, par ce qui précède et d'après la forme des caractères cursifs employés par les potiers pour signer leurs Vénus à gaînes, dire qu'elles ont pu être fabriquées en Gaule, dès la seconde moitié du premier siècle : quant à la différence de style et à l'exécution matérielle, nous les attribuerons surtout à l'inexpérience des ouvriers et non à une technique de fabrication.

Dans cette étude, nous avons analysé et présenté tous les matériaux conservés dans les musées et les collections particulières provenant de découvertes faites dans le sol occupé jadis par les Eburovices, les Veliocasses et les Lexovii ; il y manque sans doute bien des éléments qui ont été brisés ou égarés.

Nous souhaitons que de nouvelles découvertes, aussi importantes que celles des Beaux-Sainte-Croix (Eure) et de Lisieux (Calvados), viennent enrichir ces premiers éléments, et qu'elles puissent être étudiées dans leur ensemble par des personnes compétentes ; il sera alors permis d'être plus affirmatif sur le centre de fabrication et l'époque à laquelle on a fabriqué ces figurines en terre cuite.

Digitized by Google

DOCUMENTS

TIRÉS DES

MINUTES DU TABELLIONAGE DE RUGLES

PAR M. ADOLPHE LE MARÉCHAL

PUBLIÉS OU ANALYSÉS

PAR M. LOUIS RÉGNIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

(*Suite* : 1571-1604. — Voir 5e sér., t. V, p. 147.)

GUILLAUME BAUDOT ET NICOLAS BUGLET

237. 25 janv. 1571. — Procuration par Pierre Berthault, bourgeois de Rugles, à « Matherin » Drouet, marchand, aussi bourgeois de Rugles, à l'effet « de mettre et instituer en son nom toutes et telles personnes marchandes qu'il advisera bon estre à l'estal qui fust à deffunct Jacques de Vaures, aux halles et foires de Niort, en tant que seroit pour le mectre et bailler à ferme ou louage soubz le nom dudict constituant. »

238. 31 janv. 1571. — Bail par Benoit Morel, procureur et receveur-fermier de la terre et seigneurie des « Bothereaulx », pour neuf ans, à Marin Bigot, « monnier », demeurant à Neaufle, du « moullin à bled de ladicte terre, nommé le moullin des Bothereaulx, assis en la paroisse d'Ambenay, sur la rivière de Risle, » moy. pour chaque année 364 boisseaux de blé, plus six livres d'argent.

GUILLAUME BAUDOT ET JEAN SAILLARD

239. 19 fév. 1571. — Vente par « noble homme Jehan Le Pelerin, seigneur de Boisanzerey, » à « noble homme Jacques de la Plesse,

Digitized by Google

seigneur de Lallavilière, » d'un jardin contenant une vergée, sis paroisse et seigneurie de Cernay, tenant au chemin de Bernay à Lyre, moy. 40 l. t., plus 40 s. pour le vin du marché, le tout payé comptant. Présent « noble homme Helye Destin[1], seigneur du Taillis[2]. »

GUILLAUME BAUDOT

240. 2 mars 1571. — Obligation de 20 l. t. par Jeanne Suzanne, de Chéronvilliers, à « noble homme Chrestien Le Pellerin, seigneur du Creux, » pour « vendition et livraison d'advoyne ».

---

241. 1er mai 1571. — Procuration par « noble homme Jehan d'Icquebeuf, sieur de la Luconnière, » à « noble homme Gilles d'Icquebeuf », son fils.

242. 17 mai 1571. — Vente du fief de l'Oraille[3]. « Fut présent noble homme Marin de Pluviers, seigneur du lieu, Bubertrey, Montpoullain, Marolles, l'Oraille et St Vincent, à présent demeurant à l'Oraille, paroisse du Boisernault, lequel recongneut et confessa avoir vendu, et, par ces présentes, vend et transporte à noble homme messire Ambroys d'Espiney, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Mézières, baron d'Incourt, Parfouru et la Saussière, à présent demeurant audit lieu de la Saussière, paroisse des Botteraux, pour luy, ses hoirs ou ayant cause, présent, c'est asçavoir le fief, terre et seigneurie de l'Oraille, assis en la paroisse du Boisarnault, et tenue du roy nostre seigneur, et monseigneur le duc d'Alençon et d'Evreux, par un quart de fief, à cause de la chastellenye de Breteuil, tant en manoir, maisons, domaine fieffé que non fieffé, rentes, redebvances, tant en deniers que grains, œufs, oyseaulx, preys, pasturages, justice, juridiction, hommes, hommages, reliefs, treiziesmes, avec la droicture du colombier et aultres droictures audict fief appartenant; et mesmes toutes et chacunes les aultres terres et héritages, de quelque nature et qualité qu'elles soyent, audict sieur de Pluviers appartenant, assises en ladicte paroisse du Boisernault et ès environs, du comprins desquelles il

[1] Une remarque de M. Le Maréchal laisserait croire que la véritable orthographe de ce nom est *Dastin*.

[2] Voir n° 267.

[3] Voir n° 278.

Digitized by Google

a dict y en avoir dix ou douze acres ou environ, tenues et mouvantes d'aultres seigneuries dont il n'estoit bien certain et n'en avoit aucune congnoissance, fors qu'il a dict qu'il y en pouvoit avoir une partie de la tenure du seigneur évesque d'Evreux, du seigneur du Boisernault et du prieuré du Désert; comprins en ceste présente vendition toutes et chacunes les droictures, franchises, proéminences et libertez que le sieur de Pluviers a et peult avoir en la forest de Bretheuil à cause de ladicte terre de l'Oraille, comme d'avoir et prendre boys pour bastir et réparer, boys pour chauffer, pasturaige en icelle pour toutes sortes de bestes, droicture de sergent fieffé en icelle et libertez en deppendant, ou aultrement appellé office de franc jugeur; et mesmes droicture de envoyer bestes porchines en temps de paisson et de glandée; ensemble la droicture qu'il a et peult avoir de prendre sur les hommes et riverains les poultes et picotins, d'aultant et pour aultant qu'il en appartient au sieur vendeur, et généralement toutes et telles droictures, franchises et libertez qu'il a et peult avoir à cause de ladicte terre, en principal, circonstances et deppendances d'icelle, sans riens en réserver. Les tiltres, documens, lettres et enseignemens concernant icelle, ledict seigneur a promis bailler, fournir et livrer audict seigneur achapteur toutes et quantes fois qu'il luy plaira. Et ceste vente faicte parmy le tout par le prix et somme de six mille livres tournois en principal, franchement allans ès mains du seigneur vendeur, et de la somme de deux cens escuz pour le vin du marché, dont du tout icelluy seigneur vendeur s'est tenu à content et bien payé par le paiement qui présentement et manuellement luy en a esté faict par ledict seigneur acquéreur en or et monnoye comptent, de bonne mise et valleur et de présent ayant cours au pays. A ce présent, noble homme messire Jacques du Merle, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Blancbuisson et Boysbarbot, frère en loy du sieur de Pluviers, lequel de ce que dict est et contenu en ces présentes a pleigé et cauxionné icelluy seigneur de Pluviers et pour luy s'en est obligé principal pleige, vendeur et respondant..... Et d'aultant que le seigneur de Mézières a dict et recongneu que les deniers cy dessus par luy baillez et nombrez procèdent de la vendition par luy faite des terres de Coyvrel et Mongerey, assises au bailliage de Montdidier, pays de Picardie, auxquelles noble dame madame Anne de Gaudechart, sa femme et espouze, pouvoit, en cas que douaire eust lieu, demander moitié en usuffruict sur icelles, sa vie durant, ledict seigneur de Mézieres a, pour rescompence de ce,

Digitized by Google

accordé et accorde à ladicte dame son espouze, présente et acceptante à ce contrat, et par ledict seigneur deuement auctorisée à cest effect, que, au cas qu'il prédécéderoit icelle, qu'elle ayt et prenne la jouissance par forme d'usuffruict de la terre de l'Oraille, sa vie durant seullement d'icelle, sauf que sy elle convolloyt en aultre mariage elle seroit tenue quitter et délaisser la jouissance de ladicte terre aux héritiers dudict seigneur, parceque aussy elle ne pourra riens demander sur lesdictes terres de Coyvrel et Mongerey ainsy vendues comme dict est..... » Présent « Jacques Jouey, controlleur du domaine à Rugles. »

243. 18 mai 1571. — Procuration donnée par Etienne Gallopin, curé de Bubertrey.

244. 23 mai 1571. — Procuration par « domp Germain Le Thibault, religieux profès du prieuré de Nostre Dame de Chaisedieu, membre dépendant du monastère et abbaye de Fontevrault, » à M. Claude Belin, prêtre, à l'effet de prendre possession en son nom du bénéfice de Saint-Jean de Chaisedieu, en vertu de la donation qui lui en a été faite par les prieure et couvent du prieuré de Chaisedieu, « jouxte la nomination de ce portée en date du 27 avril 1571, soubz le seing et scel de la prieure, sœur Christine de Croismare, prieure commendataire dudict prieuré... »

245. 28 mai 1571. — Ratification par « noble homme François Le Bœuf, sieur d'Osmoy, fils et en partie héritier de feu noble homme Jacques Le Bœuf, sieur d'Osmoy, » d'un contrat passé à Saint-André de la Marche le 1er oct. 1565, entre « damoiselle Jehanne de la Plesse », sa mère, et « noble homme Jacques de la Plesse, sieur de la Lavellière, » et vente par le même audit Jacques de la Plesse de 5 l. de rente, faisant partie de 300 l. à prendre sur les héritiers de Richard de la Plesse, écuyer, sieur du Roncenay et de la Lavellière, comme représentant le droit de noble homme Alain de la Faye, en vertu d'un acte passé à Illiers-l'Evêque le 26 mai 1540. François Le Bœuf trace une croix pour signature.

246. 1er juin 1571. — Quittance à « honorable homme me Mathieu Le Conte, avocat, sieur de Bifalaise, » des arrérages d'une rente.

247. 6 juin 1571. — Convention entre « noble homme Ambroyse de la Pierre, sieur de la Lavellière, portion aisnée, et, au droict de cette portion, patron alternatif du bénéfice de Sainct Anthonin, » et « noble homme Jacques de la Plesse, aussy patron alternatif

Digitized by Google

dudict lieu comme seigneur de la portion puisnée de la Lavellière. » Le curé actuel de Saint-Antonin, m^e Jacques de la Plesse, ayant toujours exempté Ambroise de la Pierre de toutes les menues dîmes, comme pommes. poires, jardinages, bois, etc., Ambroise de la Pierre s'engage à faire exempter la famille de la Plesse de ces mêmes dîmes quand son tour viendra de présenter à la cure.

248. 11 juin 1571. — Cession par « noble homme Jacques Herier, sieur du Boys, lieutenant en la verderie de Breteuil, demeurant à Ambenay, » à « noble homme m^e Jehan de Vattetot, avocat, sieur des Poteries, demeurant à Ambenay, » des droits qu'il a sur la terre des Poteries, lesquels consistent dans la perception de 12 d. de rente par acre de terre et de 12 d. de cens, plus un épervier, tous les ans à la Madeleine, moy. 80 l. t.

249. 15 juin 1571. — Permission accordée par Noel Monnier, marchand à Rugles, à Denis Dubois, marchand au même lieu, de se servir, en payant les droits du roi, du « banc ou estal » qu'il possède à Fontenay-le-Comte en Poitou, pour y étaler sa marchandise.

250. 2 juillet 1571. — Procuration par fr. Nicolas de Bosco, docteur en théologie, religieux profès et procureur des religieux de Saint-Louis d'Évreux, à l'effet de toucher 30 l. dues par Jean Guiet, de Rugles.

251. 17 juillet 1571. — Constitution de dot « par noble homme Philippes des Faverys, sieur de Contrebis et des Hayes, » et Catherine de Pluviers, sa femme, à Anne des Faverys, leur fille, novice « au monastère et prieuré de Chaise Dieu ». Ils s'engagent à lui servir, sa vie durant, une pension annuelle de 30 l. et à lui donner une somme de 300 l., sur laquelle 100 l. ont été payées le 1^er juillet 1570; 100 l. seront versées à la Saint-Luc 1571 et 100 l. le jour de la profession. Présentes : Christine de Croismare, prieure commendataire; Michelle de Gauville, mère du cloître; Bastienne Tezard, tourière; Geneviève Chouard, portière; Catherine de Quincarnon, dépositaire; Jehanne du Buc, célerière; Marthe de Luynes (?), boursière.

252. 2 août 1571. — Procuration par « noble homme Gabriel de Vieupont, sieur de Chaillouey et de Messey, » à « noble homme Jacques Le Roy, sieur de la Durandière, » à l'effet de vendre deux acres de terre en pâture à Herponsey.

Digitized by Google

253. 11 août 1571. — Quittance par « damoiselle Madeleine de la Bertherie, veufve de noble homme Guillaume de Vieupont, » mère de Gabriel de Vieupont, sieur de Chaillouey, à Jacques Le Roy, sieur de la Durandière, de la somme de 50 l., provenant de la vente des deux acres de terre dont il est question dans la procuration précédente.

254. 24 août 1571. — Bail à toutes moitiés pour trois ans par Pierre Herier, écuyer, sieur des Landes, et Robert Herier, écuyer, à leur frère, Louis Herier, écuyer, sieur de Beaurepaire, de la terre et seigneurie des Landes, sise en la paroisse de Cheronvilliers. Le preneur devra voiturer tous les ans à Rugles, au domicile de Pierre Herier, 25 banneaux de marne pris « au Boisarnault » et 12 charrettes de bois de chauffage.

255. 3 sept. 1571. — Constitution d'une rente de 100 l. par « noble homme Jehan de Monney, seigneur de Gauville, près Evreux, » au profit de « haut et puissant seigneur messire Ambroys d'Espinay, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Mézières, baron d'Incourt, Parfouru, l'Oraille et la Saussière, » moy. le paiement effectué d'un capital de 1000 l.

256. 12 nov. 1571. — Remise entre les mains de « Robert de Varennes, sieur de Longuelune, » de la personne de Françoise Girard, sa pupille, dont il est « oncle maternel et présomptif héritier ».

257. 16 nov. 1571. — Procuration par « nobles hommes Pierre Herier, sieur des Landes, et Guillaume Herier, sieur des Seaulles, » à « nobles hommes Nicolas de Bardouf, sieur de la Rouillardière, et Jehan Le Queu, sieur de la Bagotière, » à l'effet de « recepvoir en leurs noms tous et chacuns les deniers qui leur peulvent estre deubz du passé pour le service qu'ils ont faict aux guerres dernières au roy nostre sire, soubz la compaignie et charge du sieur baron du Neubourg, par les mains de messieurs les thésauriers commis pour le faict des guerres pour le seigneur roy, et d'en bailler acquit et descharge, et poursuivre tous et chacuns les deniers qui leur peulvent estre deubz contre toutes personnes à cause dudict service. »

258. 18 nov. 1571. — Vente par « noble homme m^e^ Jehan d'Orbec, sieur de Boisbernon et la Gastine, » conseiller du roi et du duc d'Alençon au siège présidial d'Evreux, à Gilles Coyspel, bour-

Digitized by Google

geois de Rugles, du droit de condition qu'il avait retenu en vendant à feu Pierre Cordieu le lieu nommé Trousseauville, suivant contrat passé à Glos le 25 mai 1570, — moy. 180 l.[1].

259. 18 nov. 1571. — Procuration par « noble dame Anne de Gaudechart, femme de haut et puissant seigneur messire Ambroys d'Espinay, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Mézières, Incourt, Parfouru et l'Oraille, » à son mari, à l'effet de recueillir ou de répudier la succession de ses père et mère, « noble homme messire Philippes de Gaudechart, sieur du lieu, du Boischeville, Villotran, le Fayel, Mesengy et Tourly, et damoiselle Claude de Fouilleuse[2]. »

260. 23 nov. 1571. — Vente par « honorable homme m^e^ Cyprian Girard, licencié ès droits, procureur du roy et du duc d'Alençon pour la vicomté de Breteuil, » à Gilles Coyspel, bourgeois de Rugles, de la terre de Trousseauville, moy. 1050 l. t. Cette terre, vendue le 25 mai 1570 à Pierre Cordieu, avait été clamée par Cyprien Girard [3].

261. 3 déc. 1571. — Vente par « noble homme Jehan de Vattetot le jeune, sieur de la Bove, » à « Raoullet » Cordieu, marchand, bourgeois de Rugles, de six acres de terre en la paroisse N.-D. de Rugles, seigneurie de l'Ecureuil, moy. 350 l. t., plus 17 l. 10 s. pour le vin du marché.

262. 10 déc. 1571. — Vente par Jacques Herier, au nom de ses enfants mineurs ci-après nommés, dont il promet la ratification, à « noble homme m^e^ Gilles Bensse, advocat, sieur de Menille (?) », de six acres de terre, formant moitié de plus grande pièce sise à Chavigny, moy. 200 l., plus 10 l. pour le vin du marché. Les douze acres de terre « seroient eschuz et succédés à René et Jacques Herier, enfans dudict Jacques, vendeur, par le decès advenu de feue damoiselle Christine Rossignol, leur mère, héritière de feu m^e^ Mathurin Roussignol, suivant les lots et partages qu'il en avoient faicts avec leurs autres cohéritiers, à l'autorisation dudict Jacques Herier, leur père. »

263. 18 déc. 1571. — Vente par noble homme Jean de Vattetot,

[1] Voir n° 260.

[2] Voir n° 270.

[3] A quel droit? Nous l'ignorons.

Digitized by Google

sieur de la Bove, fils et héritier en partie de feu Jean de Vattetot, écuyer, sieur de la Bove et des Poteries, natif de la paroisse Saint-Germain de Rugles et demeurant en celle de Villeprandon en Lorraine, à honorable homme Benoit Morel, receveur de la seigneurie des Bottereaux, y demeurant, moy. 1600 l., plus 50 s. pour le vin du marché, de « 1° Le lieu, maison, masure, court et jardin nommé le lieu de la Bove, assis en la paroisse Sainct Germain de Rugles, autant qu'il en peut competer ou appartenir audict vendeur de la succession de défunct son père et autres ses prédécesseurs, le tout jouxte d. c. le ruisseau de la Fontaine du chasteau, passant par devant ladicte maison et masure, d. c. Noel Monnier, d. b. la douve des fossez du chasteau et d. b. Nicolas Dennes ; tenue de la seigneurie de Rugles et chargée de 12 d. de cens ; — 2° une pièce de terre assise en la paroisse de Sainct Germain, seigneurie de Bailly, nommée le Grand Jardin, consistant en plan, pastures et labour, jouxte d. c. le cours de la rivière de Risle, d. c. et d. b. le chemin ou sente tendant du moulin à la Garenne de la Chesnaye et d. b. les terres de la basse Chesnaye ; — 3° la moictié d'une pièce de prey partable avec noble homme François de Vattetot, sieur du Boulay, ladicte pièce nommée le prey aux Veaux, sise en la paroisse de Rugles, seigneurie de Rugles ou de Bailly, jouxte d. c. le ruisseau de la Fontaine de Bailly, d. c. la sente allant à Bailly, d. b. le prey de N.-D. de Rugles et d. b. le seigneur de Rugles. »

264. 21 déc. 1571. — Transaction entre « noble homme Estienne Le Cornu, sieur du Boisheu, » et les héritiers de Jean Le Fay, au sujet de la clameur que ceux-ci voulaient exercer sur une maison sise à Lyre vendue le 4 juin 1566 par ledit Le Fay à feu Guy Le Cornu, écuyer, père d'Etienne.

265. 30 déc. 1571. — Procuration par « noble homme Nicolas de Rouves, seigneur de Chéronvilliers, » tant en son nom qu'au nom de son frère François, à l'effet de répondre et satisfaire à une assignation à comparoir devant le bailli de Chartres qui lui avait été donnée par « noble homme Jehan de Limoges le jeune, sieur du Chasteau, et damoiselle Jacqueline de Limoges la jeune, frère et sœur, » pour nommer un administrateur des biens vacants de feu noble homme Jean de Limoges l'aîné, leur père, et de Jacqueline de Limoges l'aînée, leur sœur, et pour liquider les successions de ces derniers. On ne dit pas à quel titre Nicolas et François de Rouves donnent cette procuration.

Digitized by Google

266. 6 janv. 1572. — Donation par « noble damoyselle Magdeleine de la Bertherie, veufve de deffunct noble homme Guillaume de Vieupont, seigneur de Chaillouey et de Messey, » à « noble homme Jacques Le Roy, sieur de la Durandière, » son futur époux, de tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir.

267. 18 janv. 1572. — Retrait par « noble homme François de la Plesse, sieur de Cernay, » d'une pièce de terre sise en la paroisse et seigneurie de Cernay, vendue, suivant contrat passé à Rugles le 19 fév. 1571, par Jean Le Pellerin, sieur du Boisanzerey, à Jacques de la Plesse, sieur de la Lavellière, moy. 40 l. François de la Plesse, qui opère ce retrait « par puissance de fief », est représenté au contrat par son parent, « noble et discrète personne Jacques de la Plesse, curé de Saint Antonin. »

268. 27 janv. 1572. — Transaction au sujet du droit de présentation à la cure de Cruley. Procuration donnée par « noble homme François de la Vigne, seigneur et baron de Thubœuf, » à l'effet de « consentir en cour de Rome et ailleurs l'exécution et accomplissement de la concorde faite entre vénérables et discrètes personnes m^es^ Regné Le Pelley et Portian Vallée, prebstres, respectifvement pourveus du bénéfice de Sainct Martin de Cruley, diocèse d'Evreux, à la présentation du baron de Thubœuf, constituant, patron alternatif, d'une part, — et noble homme m^re^ Nicolas Duchaussis, pourveu dudict bénéfice de Cruley à la présentation de noble homme Jehan de Raveton et du Vauldreuil, patron alternatif; — accordant ledict seigneur de Thubœuf que ledict Le Pelley demeure paisible possesseur et titulaire dudict bénéfice au droict de la présentation par luy faicte, et que le sieur de Raveton puisse présenter audict bénéfice à la première vacation au droict de son alternatifve, et ledict sieur baron à l'aultre alternatifve subséquente, et ainsy continuer en l'advenir, sans préjudice des aultres droicts prétenduz par ledict sieur baron de Thubœuf, soit à cause des procès d'inscription de saisie par luy faicte de la seigneurie de Sainct Ouen et Chauvigny ; consentant par ces moyens ladicte concorde. avec créance de cent livres de pension en faveur dudict Duchaussys, et le tout pour éviter, vuider et déterminer tous les procès qui seroient en la cour de Parlement à Rouen et ailleurs, pour l'instance seulement dudict bénéfice de Cruley, ledict constituant demeurant entier en toutes ses aultres actions et poursuites qu'il a et peut avoir contre ledict de Raveton, Jehan de la Ferrière et

Digitized by Google

aultres, quelque part que leurs procès et discords seroient pendants et indécis... »

269. 27 janv. 1572. — Transaction entre « noble et puissant seigneur messire Jehan de la Ferrière, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Tessey, » et N. Guillaume, veuve de Gilles Quipel, bourgeois de Rugles. Jean de la Ferrière avait fait décréter tous les biens de Quipel et se les était fait adjuger, en vertu d'un titre dont l'acte ne parle pas, et la veuve lui réclamait son douaire. La transaction constate la remise à cette dernière du tiers des biens décrétés.

270. 10 fév. 1572. — Procuration par Ambroise d'Espinay, seigneur de Mézières, etc., agissant au nom de sa femme, Anne de Gaudechart, et comme tuteur de Robert de Gaudechart et de Marie de Gaudechart, ses beau-frère et belle-sœur, mineurs, à l'effet de renoncer à la succession de son beau-père, Philippe de Gaudechart, « escuier, sieur de Bachinvilliers. »

271. 12 fév. 1572. — Procuration par damoiselle Etiennette Herier, femme de noble homme Gaspard du Val, sieur d'Auvergny, à l'effet de toucher des sommes à elle dues.

272. 1er mars 1572. — Procuration par Ambroise d'Espinay, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Mézières, etc., à l'effet de nommer un tuteur à noble damoiselle Marguerite de Monnay, fille mineure de noble homme Jean de Monnay, sieur de Gauville, et de damoiselle Marguerite de Fouilleuse, et de choisir noble homme Jean de Monnay, seigneur de Ferrières-haut-Clocher, oncle paternel de la mineure. Ambroise d'Espinay donne cette procuration en qualité de « parent paternel et maternel ».

273. 3 mars 1572. — Contrat de mariage entre « honneste personne Jehan Amyon, fils et héritier de feu Collin Amyon et de Noelle Toutain, » et « damoyselle Symonne Herier, fille de feu noble homme Etienne Herier et de damoyselle Anne de Vattetot, » en présence de la mère de la future, de « noble homme François de Vattetot, son oncle, de noble homme François Vallée, sieur de la Bellengière, de nobles hommes Jehan, Etienne et Ambroys de Vattetot, ses cousins maternels, et de honorable homme Martin Ydet, son beau-frère [1]. » La future apporte en mariage sa part

[1] Martin Ydet avait épousé Madeleine Herier. — A. L.

Digitized by Google

dans les successions de son père et de son frère Michel Herier, tous deux sieurs des Fieffes. Le futur déclare qu'il n'entend « à l'advenir estre recherché pour les faicts, charges et debtes, si aucunes en estoient demandez, pour le faict de feu noble homme Denys de la Haye, sieur de la Rivière[1]. »

274. 3 mars 1572. — Vente par « noble homme Jacques Le Roy, sieur de la Durandière, » tant en son nom qu'au nom de damoiselle Madeleine de la Bertherie, sa femme, dont il se porte fort, à Michel Le Grand, bourgeois de Laigle, de « tous et chacuns leurs biens meubles de quelque part qu'ils soient, sans aucune chose réserver, coffres, lits, chalits, linge, bestes aumailles et autres, et généralement tous leurs meubles estans à Laigle ou aultre part, » moyennant 100 l. et 5 l. pour le vin du marché.

275. 24 avril 1572. — Bail par « noble homme Jacques Le Roy, sieur de la Durandière », et Madeleine de la Bertherie, sa femme, veuve en premières noces de Guillaume de Vieupont, chevalier, seigneur de Chaillouey et de Messey, à Jacques Régnier, de Bonsmoulins, du moulin de Morteaux, sis sur la Risle à Herponsey, pour trois ans, moy. 70 l. par an, plus 100 boisseaux de blé.

276. 27 avril 1572. — Transport par André de la Lande, écuyer, demeurant en la paroisse de Camembert, diocèse de Lisieux, vicomté d'Argentan, époux d'Annette Le Tourneur, veuve en premières noces de Gilles Lohier et héritière de feu Jean Le Tourneur, bourgeois de Rugles, d'une rente de 4 l. 10 s. due par Colas Chardet, de Rugles, moy. 36 l. de capital, plus 36 s. pour le vin du marché.

277. 21 mai 1572. — Cession par Pascal Cordon, curé d'Harfleur, représenté par Nicolas Venier, son vicaire, à René Cordon, son frère, de Bourth, de ses droits dans la succession de feu Chrétien Cordon, leur père, décédé à Bourth, moy. 42 l., plus 42 s. pour le vin du marché.

278. 26 mai 1572. — Procuration par « hault et puissant seigneur messire Ambroys d'Espinay, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Mézières, la Saussière, Parfouru, et baron d'Incourt, » à Lucas Le Faulcheur, à l'effet de rendre à « noble homme Maurice Le

[1] Ce Denis de la Haye ne serait-il pas le premier mari de Simonne Herier ? — A. L.

Digitized by Google

Cornu, seigneur du Perchet, au nom de damoiselle Marguerite de Pluviers, son espouse, » le fief, terre et seigneurie de l'Oraille, qu'il avait acquis de Marin de Pluviers, seigneur de Bubertré, suivant contrat passé au tabellionage de Rugles le 17 mai 1571, lequel fief était clamé par ledit Le Cornu, au droit de sa femme.

279. 2 juillet 1572. — Vente d'un cheval par Robert Jouey, marchand, bourgeois de Rugles, à « noble homme Jacques de Corboyer, escuier, sieur du lieu, » moy. 30 écus d'or sol, dont le payement est cautionné par Claude Le Seigneur, de Saint-Symphorien des Bruyères.

280. 15 juillet 1572. — Procuration par « vénérable personne m^e^ Claude Clouet, prestre, de la paroisse de Chandey, présenté au bénéfice de Sainct Ouen sur Iton par noble homme François de la Vigne, seigneur et baron de Tubœuf, » à l'effet de « jurer et affirmer en son nom, à l'Echiquier d'Alençon, que luy ni aultres par luy préposés n'ont recueilli ni faict recueillir aucunes dixmes de ce bénéfice.et qu'il n'a permis ni autorisé personne à le faire. »

281. 25 juillet 1572. — Procuration par « noble damoiselle Cristine de Calmesnil, fille et héritière en partie de feu noble homme Jehan de Calmesnil, sieur de Camembert, » à « noble homme Saturnin de Calmesnil, sieur de Hauquemare, » et à Mathieu Roussel, tous deux de Camembert, à l'effet de recueillir sa part dans la succession de son père.

282. 6 août 1572. — Procuration par « noble homme Ambroys de Vattetot, seigneur des Ostieulx, » à l'effet de toucher des sommes à lui dues.

283. 8 août 1572. — Plainte par un capitaine des troupes du roi contre certains habitants de Rugles. « S'est présenté noble homme Guillaume de (*déchiré*), sieur de Sainct Blanche, mareschal des logis de la compaignie de monseigneur de Matignon, l'un des lieutenans généraux du roy pour la province de Normandie, lequel a attesté et atteste comme il est allé et venu au lieu et bourg de Rugles, conduisant la compaignie du sieur de Matignon, le mardy cinquiesme jour d'aoust, affin de solliciter la plaincte qu'il auroit rendue en justice contre aucuns dudict lieu de Rugles, que ledict sieur mareschal disoyt avoir volé les bagages des gentilshommes de ladicte compaignie, et dont information avoit esté faicte et mandat de prinse de corps sur iceulx décerné par monsieur le

Digitized by Google

bailly d'Evreux ou son lieutenant au siège de Breteuil, sur aucuns trouvez chargez par lesdictes informations ; lequel sieur et ladicte compaignie avoient séj ourné audict lieu de Rugles par trois jours et demy, attendant, comme ils disoient, avoir justice des délinquants, et d'aultant que iceulx ne pouvoient estre recouvrés, et estant requis pour le service du roy de eux a (*déchiré*) au vingtiesme jour de ce mois pour y faire monstre, suivant les lettres patentes dudict seigneur, et tenir garnison audict lieu, estans contraincts partir ce jour d'huy en dilligence avec ladicte compaignie, nous demandant lettres de ce que dict est, présence du procureur du roy en la vicomté de Bretheuil, il a dict que long temps précédent leur venue audict lieu de Rugles, et à l'instant de la plaincte rendue, avoit esté informé d'icelle, et tellement faict poursuite par devers monseigneur le bailly ou son lieutenant qu'il avoit faict décerner mandat de comparence personnelle sur ceulx trouvez chargez, et par aprez prinse de corps, et ne restoit qu'à exécuter icelle et faire les dilligences au lieu de Bretheuil par devers monsieur le bailly, selon les veoies de droit, desquelles choses avons accordé lettres audict seigneur de Sainct Blanche, pour luy valloir ce qu'il appartiendra. »

284. 29 mars 1574. — Acquisition par Pierre du Bosc, vicaire de Saint-Germain de Rugles, d'une petite pièce de terre, en présence de Christophe de Moreaucourt, seigneur de la Rivière.

285. 9 avril 1574. — Remboursement d'une rente due à « noble homme m^e^ Jehan d'Orbec, sieur du Boisbernon, conseiller au siège présidial d'Évreux. »

286. 16 avril 1574. — Jean Bigot, Marguerite Costard, sa femme, et « Raoulline » Costard, sa belle-sœur, veuve de Thomas Foubert, « pour subvenir à leurs urgentes nécessités et nourriture, à cause de la cherté du temps, » vendent une vergée et demi de terre aux Frétils, seigneurie de Bailly, moyennant 14 l., plus 14 s. pour le vin du marché.

287. 20 avril 1574. — Acquisition de deux vergées de terre en labour à Herponsey, seigneurie d'Auvergny, par « noble damoyselle Ysabeau Henry, veufve de Nicolas Girard, sieur de Glatigny, » moy. 25 l., plus 25 s. pour le vin du marché.

288. 21 avril 1574. — Acquisition par « noble homme François de Rouves, escuier, » d'une masure, cour et jardin, sur laquelle il

Digitized by Google

y a plusieurs maisons, le tout sis en la paroisse de Chéronvilliers, seigneurie des religieux de Lyre, moy. 120 l., plus 10 l. pour le vin du marché.

289. 25 avril 1574. — Vente à « noble homme Jehan de Bardouf, sieur du Val, » par « François Durant, escuier, sieur des Salles, et Nicolas Durant, escuier, sieur de la Herpignière, demeurants à Auvergny, prétendant droict de propriété des terres et seigneuries d'Auvergny, Vaux et Boispenthou, en quelque qualité que ce soit ou puisse être, » de 9 acres et une vergée de terre, sises à Auvergny, une acre de pré et une bruyère nommée le Bois Boursse, sises à Neaufle-sur-Risle; — approbation par les vendeurs d'un contrat passé à Lyre le 7 oct. 1571 entre Jean de Bardouf et « Jaspar » du Val, écuyer, sieur d'Auvergny; — et, comme conséquence de cette cession de terres, quittance par Jean de Bardouf à François et Nicolas Durant de la somme de 1400 l., à lui due par feu « Jaspar » du Val.

290. 25 avril 1574. — Vente et transport par nobles hommes François Durant, écuyer, seigneur des Salles, et Nicolas Durant, sieur de la Herpignière, « commissaires establys, vertu de l'arrest de la court, au régime et approfictement des terres nobles d'Auvergny et Vaulx, et eulx portant héritiers de défuncte damoiselle Marie d'Auvergny, en son vivant dame de Vaulx, et de deffunct noble homme Gaspar du Val, sieur d'Auvergny, » à noble homme Nicolas de Bardouf, sieur de la Roullardière, absent, stipulé par noble homme Jean de Bardouf, écuyer, sieur du Val, de : 1° une rente de 5 l. à prendre sur noble damoiselle Jeanne d'Auvergny, veuve de François Yregard, écuyer, sieur du Brossoys, en vertu d'un acte passé à Verneuil le 12 juin 1541; — 2° une autre rente de 25 l. cédée à Marie d'Auvergny par François Heryer, écuyer, sieur d'Ambenay, au profit duquel elle avait été constituée suivant contrat passé à Verneuil le 1er déc. 1560, par le frère de sa femme, François Yregard, sieur du Brossoys, — la dite rente originairement de 50 l., mais réduite à 25 l. par le don que Marie d'Auvergny avait fait des 25 l. de surplus au trésor de l'église de Breteuil.

291. 29 avril 1574. — Vente par Jean de Glatigny, bourgeois de Rugles, et Jacquine Poullain, veuve de Nicolas Christi, à honnête personne Gilles Coyspel, aussi bourgeois de Rugles, d'une loge ou estal, assise au champ de foire de Guibray, près Falaise, rue de

Digitized by Google

Rouen, qui « seroit la deuxième tirant vers le Poids du Roy », moy. 40 l., plus la charge de payer la rente due au roi à cause de cette loge.

292. 31 mai ou 1er juin 1574. — Acte passé entre *N.* (François?) Le Heryer, écuyer, sieur d'Ambenay, et Jacques de Vattetot. Témoins : Guillaume Le Heryer, écuyer, sieur des Seaulles, et Alexandre Le Heryer, écuyer, sieur du Boys. Le texte de cet acte manque en grande partie, par suite du mauvais état du registre.

293. 20 juin 1574. — Clameur lignagère exercée par noble homme Jean de Bardouf, écuyer, seigneur du Val, comme représentant noble homme Guillaume d'Auvergny, écuyer, sieur du Val, sur deux vergées de pré, sises sur la Risle, en la paroisse de Neaufle, baillées par forme d'engagement par ledit Guillaume d'Auvergny à Robert Boucher, de Neaufle, suivant contrat passé au tabellionage du temporel de l'évêque d'Evreux, siège des Baux-de-Breteuil, le 7 juillet 1520.

294. 25 juin 1574. — Cession par damoiselle Marguerite Suzanne, épouse de noble homme Pierre Herier, sieur des Landes, fille et unique héritière de Guillaume Suzanne, bourgeois de Rugles, et par damoiselle Jacqueline Regnard, veuve dudit Suzanne et mère de Marguerite, d'une rente de 6 l. 16 s. due par Jean Le Roy, de Saint-Pierre-du-Mesnil, — moy. 68 l.

295. 25 juin 1574. — Vente par noble homme Jacques de la Plesse, écuyer, sieur de la Lavellière, à Guillaume Bonnegent, de Saint-Antonin-de-Sommaire, de certain droit de condition rédemptive qu'il avait retenu en vendant à noble homme François de Vattetot, écuyer, sieur du Boulay, suivant contrat du 11 juin 1563, une rente de 30 s. due par ledit Bonnegent et ses neveux, — moy. 19 l., plus 19 s. pour le vin du marché.

296. 25 juin 1574. — Vente par Louis Herier, écuyer, sieur de Beaurepaire (il ne sait pas signer), d'une vergée de terre sise à Chéronvilliers, seigneurie de Baux, moy. 28 l., plus 28 s. pour le vin du marché.

297. 25 oct. 1574. — Ratification par Alexandre de la Haye, en présence et du consentement de Louis de Hattes, son curateur, tous deux ci-après dénommés, de la pièce dont la teneur suit : « Nous, Alexandre de la Haye, escuier, seigneur de Montbault, les Bot-

Digitized by Google

teraulx, le Coudray et le fief du Tort, confessons avoir donné à Loys Le Pélerin, escuyer, s[r] de Gauville, chevalier de l'ordre du roy, lieutenant de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances sous la charge du s[r] de Carouges, permission de réédifier ung moulin à bled que nous avons droict d'avoir à cause de nostre fie du Tort, sur la rivière de Risle, au dessus du pont de Lyre [1], parce que le s[r] de Gauville le tiendra de nous en nostre fief du Tort et sera tenu nous en faire foy et hommage, avec une paire d'esperons vallants demy escu, une foys en sa vye, et ainsy de seigneur en seigneur et de nouvel homme en nouveau seigneur; et aussy que nous y pourrons mouldre franc pour nostre user quand il nous plaira. Laquelle droicture lui accordons jouyr, luy, ses hoirs ou aians cause, à tousjours et à jamays, aux charges que dessus, en recongnoissant et baillant adveu aux plès de la seigneurie du Tort, avecques tous droits seigneuriaux comme les autres hommes de la seigneurie, avecques toutes franchises et libertées comme nous y sisions et pourions prétendre. En tesmoin de ce, nous avons signé ceste présente fieffe de nostre main et faict sceller du scel de nos armes. Faict en presence de Louis de Hattes, escuier, s[r] de la Blonderie, chevalier de l'ordre du roy, ce vingt septiesme jour d'aoust 1574. Signé : de la Haye et de Hattes, avec deux paraphes, et scellé de cyre rouge. » Cette ratification a lieu « en présence de noble homme François de Vattetot, escuier, s[r] du Boulay, et d'Anthoine Jacques, verdier de Breteuil. «

298. 25 oct. 1574. — Fieffe par m[re] Alexandre de la Haye, écuyer, sieur de Monbault, le Couldray et les Botteraux, assisté de noble et puissant seigneur m[re] Louis de Hattes, écuyer, sieur de la Blonderie, son curateur, à noble homme François Le Charpentier, sieur de la Bennerie (?) [2], de plusieurs pièces de terre sises aux Bottereaux, seigneurie du lieu, contenant ensemble 10 acres 20 perches, moy. 5 s. t. par an.

299. 29 oct. 1574. — Remboursement d'une rente due à « noble homme Jacques Herier, sieur du Boys, lieutenant de Monseigneur le verdier et chastellain de la forêt de Breteuil. »

[1] La ratification porte : « au dessoubs du pont de la Neufve Lyre. »

[2] Dans une procuration du même jour, donnée pour bailler à ferme les pièces de terre ainsi fieffées, François Le Charpentier est dit « du pays d'Anjou. »

Digitized by Google

300. 14 nov. 1574. — Acquisition par « noble homme François d'Icquebeuf, escuyer, sieur de la Luconnière, demeurant en la paroisse de Chéronvilliers, » d'une demi-vergée de cour et jardin, avec une petite maison, le tout situé audit lieu de Chéronvilliers, seigneurie de Bourth, fief de Verdière, moy. 20 l., plus 20 s. pour le vin du marché.

301. 28 déc. 1574. — Acquisition par noble homme Baptiste de Rouves, écuyer, sieur de Tevray, de 100 perches de jardin à Bourth, moy. 30 l. t.

302. 31 déc. 1574. — Remboursement par la veuve d'Etienne Regnard d'une rente de 25 s., due à noble homme Jacques Herier, sieur du Bois, seul fils et héritier de Perrot Herier, écuyer, sieur du Bois.

303. 25 janv. 1575. — Projet (non réalisé) de transaction entre « noble homme Olivier de la Mare, escuyer, sieur du Beaucassé, en la paroisse d'Epaignes, près Pontheaudemer, » et noble homme Guillaume Herier, sieur des Seaulles, qui avait pris en location des terres à Balines, appartenant conjointement à Olivier de la Mare et à ses sœurs mineures, à la charge de nourrir celles-ci.

304. 28 janv. 1575. — Bail à fieffe par « noble homme Louis Le Conte, escuyer, sieur de la Davière et de la Gaudinière, demeurant en la paroisse de Couvain, » à « honorable homme m^e^ Jacques Jouey le jeune, conseiller du roy et général en sa cour des aides à Rouen, bourgeois dudit Rouen, » stipulé par honorable homme m^e^ Jacques Jouey l'ainé, licencié ès droits, son père, du fief, terre et seigneurie de la Gaudinière, droit de justice et de juridiction, droit de colombier à pied, rentes en deniers et volailles, reliefs, treizièmes, hommes, hommages, droiture et « tiers vente de mignière », ledit fief relevant des Bottereaux par un huitième de fief, fieffé à diverses personnes, et appartenant au vendeur comme héritier de son père, Michel Le Conte, écuyer, sieur de la Gaudignière, — moy. 10 l. t. de rente foncière et perpétuelle.

305. 11 fév. 1575. — Procuration donnée par noble homme m^e^ Jean de la Pierre, curé de Saint-Pierre-de-Sommaire, à l'effet de toucher divers deniers.

306. 14 fév. 1575. — Constitution de dot à Anne de Lombelon, fille de *N.* de Lombelon, seigneur des Essarts, et de

Digitized by Google

Marie de Bruneaulieu, sa veuve, tutrice de ses enfants mineurs. Anne de Lombelon va entrer en religion au couvent de Chaisedieu. Sa mère s'engage envers la prieure, sœur Jeanne du Buc, à lui servir une rente viagère de 30 l., au sujet de laquelle elle donne garantie sur une rente de 500 livres, assignée sur les aides et huitièmes de Longjumeau, Arcueil et Cachant, suivant contrat passé devant Jean Thiériot et François de Larche, notaires au Châtelet de Paris, le samedi 7 avril 1504, — le tout sous le cautionnement de noble damoiselle Catherine de Boufflers, veuve de défunt noble homme Jean de Bruneaulieu, seigneur de La Neuville-sur-Aunel et La Houssoye, grand'mère de la dite Anne, et sous la promesse de la ratification de noble homme messire Louis de Lombelon, sieur des Essarts, son frère, quand il atteindra sa majorité. En outre, Mme de Lombelon constitue à sa fille, sous les mêmes garanties, une rente perpétuelle et viagère de 10 livres, « pour ses négoces nécessaires et affaires ». Ces rentes seront payables à Chaisedieu ou en tout autre monastère de l'ordre de Fontevrault où Anne de Lombelon serait envoyée par obédience, « soit pour maladie ou aultre inconvénient ». Enfin, pour la vêture et profession de ladite Anne, il sera versé entre les mains de la prieure une somme de 400 livres, dont 200 payables comptant et le reste le jour de la profession. Si par hasard Anne de Lombelon ne prenait pas le voile et quittait le couvent, on rendrait 150 livres à la famille. Témoins : noble homme Hector de Bardouf, écuyer, sieur de Gournay, et discrète personne Me Gervais Legendre, curé des Essarts [1].

GILLES BERTHAULT ET JEAN SAILLARD

307. 5 janv. 1584. — Procuration par « damoiselle Anne des Fabveryes, femme de noble homme me Jehan de Vattetot, seigneur des Poteryes, » dûment autorisée de son mari, à l'effet de recueillir la succession de « noble homme Françoys des Fabveryes, seigneur des Essarts, son frère. »

308. 9 janv. 1584. — Cession par « noble homme Nicollas Durant, sr de Vaulx, » héritier de damoiselle Marie d'Auvergny, dame de Vaux, à Gilles Coyspel, bourgeois de Rugles, d'une pièce de terre contenant trois vergées, sise à Vaux, vendue à Marie d'Auvergny par Marin Diacre, suivant contrat passé au tabel-

[1] Analyse de M. Le Maréchal.

Digitized by Google

lionage de Rugles le 11 déc. 1556, sous la « condition de retirer toutes foys et quantes », lequel « droict de condition » avait été cédé par Diacre à Coyspel.

309. 15 janv. 1584. — Vente par Claude Guippel, demeurant en la paroisse Saint-Germain de Rugles, à « honneste personne Guillaume Bicheray, cirurgien, bourgeois dudit lieu, » de deux poiriers plantés sur une pièce de terre assise à Saint-Antonin-de-Sommere, bornée d'un côté par « le chemin aux bennes », moy. un écu sol.

310. 19 janv. 1584. — Rachat par Denis Basière, de Saint-Martin-d'Escubley, d'une rente de 9 s. t. et une poule, due à « noble homme Ambroys Girard, s^r de la Chaize, en qualité d'héritier de deffunct honorable homme en son vivant m^e Nicollas Girard, conseiller en court laye, » — moy. 25 l. t., « réduictes, suivant l'édict du roy, à huit escus ung tiers, » pour le paiement desquels Basière s'oblige envers Ambroise Girard « de bien et deuement luy déserter et mectre à raye de charrue une pièce de terre, nommée les Fossez, estant assise en ladicte paroisse d'Escubley, prez et joignant le manoir dudict lieu de la Chaize, au dessoubz d'icelluy. »

311. 10 fév. 1584. — Partage entre Jacques Doumenot, de Chaise-Dieu, Jacques Legras, bourgeois de Rugles, Noël, Marin et Pantaléon Legras, de Chaise-Dieu, « d'une pièce de terre cy devant adjugée audict Doumenot par monseigneur le général de Beauclerc, commissaire député de par la majesté du roy et de Monseigneur, pour faire vente et aliénation des terres vagues et vaynes de la forest de Bretheuil, assises en la garde de Noe Brunette, contenant unze acres et une vergée, ung chemin passant à travers, jouxte d'ung costé le chemin tendant du village des Landes à Beaufou, d'aultre costé le chemin de Rugles tendant au Chesne aux Croix, d'ung bout la forest du roy et d'aultre bout le roy nostre seigneur, » acquisition pour laquelle Doumenot s'était adjoint des associés.

312. 10 fév. 1584. — Contrat d'apprentissage d'orfèvre. « Fut présent honneste personne Pierres Drouet, fils de deffunct Jehan Drouet, demeurant à la Ferté Ernault, lequel, par ces présentes, se submect et oblige envers honorable homme m^e Pierres Drouet, docteur en la faculté de médecine, de bien et deuement nourrir et entretenir en toutes choses, tant de nourriture, accoustrementz,

Digitized by Google

comme de coucher et lever et aultres choses nécessaires, requises à son vivre et entretien, la personne de Jacob Drouet, son nepveu, frère dudict Pierres Drouet, durant le temps et espace de huict ans, commençans à Pasques prochaines et finissans à la fin dudict temps, en sa maison où il fait sa résidence, et en icelle le instruire bien et deuement de son estat d'orphebvre en toutes choses, mesmes l'envoyer à l'escole, et l'instruire audict son estat telle ment qu'il puisse estre habile et capable de opérer et congnoistre ledict estat, sans pouvoir, durant ledict temps, l'employer à aultre vacation ny œuvre servile que audict estat. Ce faict moyennant que ledict maistre Pierres, conducteur dudict Jacob, par le consentement de ses aultres frères, a acordé audict Pierres qu'il ayt et prenne le revenu et usufruict du total revenu dudict Jacob, durant ledict temps, à son proffict. »

313. 16 fév. 1584. — Obligation par Léonard du Houllay, bourgeois de Rugles, à Jessé Drouet, bourgeois dudit lieu, de la somme de 24 l., prix « d'une paire de chausses de coulleur argentée, accoustreez de soye orengée et de taffetas de pareille coulleur, ung poictrinal avec une espée. »

314. 17 fév. 1584. — Guillaume Perdriel, de Chéronvilliers, et Denis Perdriel, du Boisarnault, s'engagent envers James Mesnil, du Boisarnault, « de bien et deuement déserter dix acres de terre en nature de fieffe faicte cydevant au s[r] de l'Oraille par monseigneur le général de Beauclerc, et en arracher tous et chacuns les houx, espines et aultre boys estant sur ledict héritage, saouf et réservé les grosses souches de chesnes et hestres qui pouroient estre cachées dedens la terre, qui ne sont du comprins du présent marché, et ce dedens la feste sainct Jehan prochainement venant; ce faict au moyen et parce que ledict Mesnil leur a promis paier par chacune acre la somme de cent dix sols t[s], réduictz à ung escu deux tiers (*sic*), avec le boys qu'ils arracheront de dessus ladicte fieffe, sauf que ledict Mesnil en aura une charestée par chacun acre; et au moyen aussy qu'il s'est submys leur en mener chascun une charestée sur le tout jusques en leurs maisons. »

---

315. 20 fév. 1584. — Vente à « noble homme Jacques Leroy, s[r] de la Durandière, » d'une petite maison sise à Saint-Martin-d'Escubley, ainesse du Mesnil.

Digitized by Google

GILLES BERTHAULT ET JEAN SAILLARD

316. 1er mars 1584. — Jean Cordyeu, « fils Collas », de Chéronvilliers, village du Plessis, s'oblige à fournir à « Pierres Frileux, marchand, demeurant à Jars, pays de Berry, présent, le nombre de seize douzennes d'esplingue busque, paysant chacune douzenne cinq livres douze onces, bonne, loyalle et marchande, » livrables à Jars à la fin d'août 1584, moy. 48 l., réduites, suivant l'édit du roi, à 16 écus d'or sol, payés comptant.

317. 2 mars 1584. — Impôt du quatrième. « Fut présent Benoist Pippon, de la paroisse du Boisernault, représentant le droict par transport des adjudicataires des quatriesmes de la sergenterie de Rugles en tant que seroit ladicte paroisse du Boisernault, lequel a baillé à Marin Perrot, de ladicte paroisse, présent, une partie d'icelle paroisse, qui seroit la maison dudict Perrot, avec le village de la grande et petite Oraille, pour vendre et distribuer breuvaiges, vin et cildre, en sadicte maison seullement et non ailleurs, durant le temps de la baillée à luy faicte par lesdicts adjudicataires ; parce qu'il ne pourra subroger aultre en son droict pour vendre et distribuer breuvaiges en sadicte maison, ains n'y aura que luy qui en puisse distribuer ; aussy parce que icelles parties ne pourront mectre aultres pour distribuer breuvaiges durant ledict temps au village de la grande et petite Loraille, sinon qu'il y en eust aulcuns qui y voulsissent vendre au prix du roy ; en ce cas partiront lesdictes parties le proffict par moitié ; et au moyen et parce que ledict Perrot s'en submect et oblige faire, rendre et payer par chacun an, durant ledict temps, audict Pippon, le prix et somme de neuf livres tournois réduictz suyvant l'édict du roy à troys escus d'or sol, paiables de deux mois en deux mois ; et de ce faire s'en oblige envers ledict Pippon, en pareille obligation qu'il est obligé envers lesdicts adjudicaires, et de luy deslivrer lettre de ces presentes à ses despens.... — Présens : discrète personne Me Estienne Gallopin, prestre, curé de Bubertrey, et Abraham Trouette, du Boisernault. »

318. 5 mars 1584. — Impôt du quatrième. « Furent présens honnestes personnes Raullet Cordieu, Pierres Leroy l'aisné et Nicolas Garguichon, bourgeois de Rugles, lesquels, volontairement, pleigèrent et cauxionnèrent honestes personnes Germain Jouey, bourgeois dudict lieu, et Gilles Coyspel, son pleige,

Digitized by Google

bourgeois dudict lieu, absent, stipullé par ledict Jouey, de bien et deuement satisfaire par ledict Jouey en toutes choses au contenu de l'adjudication qui faicte luy a esté des quatriesmes de Rugles, Boysernault, Ambenay, les Frétilz, Herponsey et Saincte Opportune par le s[r] de Matheville, général en Normendie et commissaire député pour faire les adjudications des fermes des quatriesmes de la sergenterie de Lire, le quatriesme jour de janvier dernier, pour les années commençans le premier jour de janvier 1584 et finissans le dernier jour de décembre 1586. Et de satisfaire au contenu de ladicte adjudication, en ont pleigé et cauxionné, comme dict est, lesdicts Jouey et Coyspel, son pleige, et s'en sont, par insollidité, sans division, ny ordre de discution, et l'ung seul pour le tout, obligez envers l'esleu d'Evreux et les recepveurs préposez par la majesté du roy, avec ledict Jouey, en pareille obligation qu'il s'est obligé par ladicte adjudication. Ce faict au moyen que ledict Jouey leur a promis que, à raison de ladicte pleijure, ils n'en auroient perte ny dommage.... »

319. 10 mars 1584. — Vente par Michel Picquot, de Neaufle, à « noble homme Gabriel du Bosquet, seigneur de la Gadellière. Cherainville (?) et Sainct Esglen, » d'une pièce de terre assise à Neaufle, au village de Saint-Esglen, « sur laquelle il y a plusieurs maisons assises et arbres plantés », contenant environ trois acres et tenant au chemin de Lire à Breteuil, moy. 1100 l. t. réduites. suivant l'édit du roi, à 366 écus 2 tiers.

---

320. 24 mars 1584. — Vente d'une pièce de terre sise à Bois-Maillard, bornée d'un côté par « les hoirs de noble homme Claude Lhermite, seigneur de Boismahiart. »

321. 27 mars 1584. — Vente d'une pièce de terre sise à Bois-Maillard, seigneurie du Boisbaril, ladite seigneurie appartenant aux hoirs de défunt M[e] Nicolas Berault, seigneur du Boisbaril.

GILLES BERTHAULT ET JEAN SAILLARD

322. 13 avril 1584. — Décharge donnée par « noble homme Jehan de Bardouf, seigneur du Val, » à Boudet, hôtelier à Champdey, « de deux pacquetz de escriptures faisant mention

Digitized by Google

d'ung procez cydevant pendant entre ledict seigneur du Val et le vibailly d'Evreulx et ung nommé Ermenault, son lieutenant. »

---

323. 26 avril 1584. — Vente d'une pièce de terre sise à la Celle, seigneurie des Bottereaux, bornée par « Estienne Jouvin, sieur de la Couture, » à discrète personne Me Jacques Innocent, prêtre, de la paroisse de Juignettes.

GILLES BERTHAULT ET JEAN SAILLARD

324. 30 avril 1584. — Transport par « noble homme François du Fay, seigneur du Hamel, » tant en son nom qu'au nom de Clermonde (?) Sausseure, sa femme, héritière « de défuncte damoiselle Anne Sausseure. fille de deffunct en son vivant Me Abdenago Sausseure, advocat, et ledict Me Abdenago de deffunct Me Thomas Sausseure, pareillement advocat, » — de Saint-Sulpice près Laigle, — à Jean Varin, prêtre, curé de Boisarnault, de 16 s. t. de rente à prendre sur « Mathery et Benoist dicts Allard, et leurs héritiers, » en vertu d'un contrat passé au tabellionage de Rugles le 20 avril 1526, — moy. 19 l. 4 s., t. payés comptant « en dix neuf pièces de francz d'argent de vingt sols pièce, et quatre sols monnoye [1]. »

325. 8 mai 1584. — Transport par Jacques Carpes, de Chéronvilliers, à « damoiselle Anne de Bellengier, veufve de deffunct noble homme messire Robert Le Vacher, en son vivant seigneur des Brières, absente, stippulée par noble homme Regnault Le Vacher, seigneur dudict lieu des Brières, son fils, » d'un chapon de rente à prendre sur Mathery Bachelier, de Chéronvilliers, en vertu d'un contrat passé devant Gratien Crousselon (?), tabellion à Verneuil, le 21 nov. 1561, moy. 100 s. t. réduits, suivant l'édit du roi, à un écu deux tiers, plus 5 s. t. pour le vin du marché, le tout payé comptant « en quarts d'escu, pièces de dix sols et douzains de bonne mise et valleur. »

326. 8 mai 1584. — Vente d'une acre de terre à Ambenay, tenant à la sente de Chanecourt à Rugles et au chemin de Bernay, moy. 90 l., plus 4 l. 10 s. pour le vin du marché.

[1] Le curé Varin mourut quelques jours après. — A. L.

Digitized by Google

327. 8 mai 1584. — Quittance par Etienne Desmares, de Rugles, à Pierre Collet, du même lieu, de la part lui revenant dans deux années d'arrérages d'une rente due tant à lui qu'à « damoiselle Marie Erard, veufve de deffunct Me Thomas Sausseure, en son vivant advocat, sr de Gondrilliers, » en vertu d'un contrat passé à Glos le 9 janv. 1566.

328. 14 mai 1584. — Constitution d'une rente par Richard Letellier, de « la paroisse de Sainct Taurin de Gisay », à « noble homme Jehan Le Conte, seigneur des Rues, tant pour luy que ses frères absens, stippulez par discrette personne messire Chardin Chambroys, prestre, de la paroisse de Sainct Pierre de la Vieille Lire. »

---

329. 22 mai 1584. — Délivrance, par Jacques Leduc, exécuteur testamentaire de « discrète personne me Jehan Varin, curé de Boisernault, « décédé, son beau-frère (Leduc était marié à Tiennette Varin), d'un legs fait à Clément Perrot, fils de Fleury Perrot. Présent : Jacques Loys, vicaire de N.-D. de Rugles.

GILLES BERTHAULT ET JEAN SAILLARD

330. 19 juin 1584. — Obligation par Roland Berthault, bourgeois de Rugles, à « honorable homme me Nicolas Buglet, seigneur de la Vallée, lieutenant général des eaues et forests au duché et bailliage d'Evreulx, » de 40 l. t., représentant huit années échues des arrérages d'une rente de 100 s. t.

331. 22 juin 1584. — Cession par Jean Fouchier, de Rugles, à Collas Bouvery et Pierre Lebœuf, « de Bourg », et Mathery Bouchier, de Chéronvilliers, de son droit au bail d'un pré contenant deux acres ou environ, assis à « Bourg, appartenant à monseigneur de Carrouges, » bail consenti « par François Drouet, recepveur de mondict seigneur de Carrouges en sa baronie de Bourg, » audit Fouchier, à « noble homme Gilles d'Icquebœuf, seigneur de la Luçonnière, » Gervais Bouchier et Jehan Louvreil, chacun pour un quart.

332. 2 juillet 1584. — Cession par Etienne Plumey, « cy devant demeurant en la paroisse de Saincte Opportune prez Rugles, en la ferme de feu en son vivant honorable homme me Jacques Jouey.

Digitized by Google

advocat, et à présent en la parroisse de Herponsey », à « noble homme m^e^ Jacques Jouey, conseiller du roy en sa court des aydes et finances à Rouen, » de « tous et chacuns les fruicts et leveez, tant naturels que industriels, » existant sur les fermes de Sainte-Opportune et de Montigny, à lui louées par le défunt, et ce pour demeurer quitte de tous fermages arriérés et de toutes réparations.

333. 23 août 1584. — Vente par « honorable homme m^e^ Guillaume Girard, sieur du Breuil, lieutenant en la ville et vicomté de Verneuil de monseigneur le bailly d'Alençon, » à « honeste personne Robert Jouey, bourgeois de Rugles, » d' « une place, partie vacgue et aultre partie en jardin, close de pal, vulgairement appellée la Corne de Cerf, assise en la parroisse et bourgeoisie de Sainct Germain de Rugles, jouxte d'un costé la grande rue des Forges,... d'ung bout la grande rue dudict lieu de Rugles, » moy. 300 l., plus cinq écus pour le vin du marché, le tout payé comptant.

334. 24 août 1584. — Bail du Moulin Normand, à Bosnormand: « Fut présent Poursainct Doulcet, de la paroisse du Boysnormant, lequel, volontairement, comme représentant le droict à tiltre de bail que cy devant il a dict luy avoir esté faict par les sieurs du Buat et de Sainct Laurens du total revenu du moullin vulgairement appellé le Moullin Normant, assis sur la prairie de Risle, aus dicts seigneurs apartenant, bailla, à tiltre de fermaige, pour le temps et terme de troys ans commençans lundy prochain et finissans à semblable jour, lesdicts troys ans finis, révoluz et acomplys, avec plus long temps sy sa baillée se monte à plus long temps, de laquelle il a promis ayder de coppie deuement collationnée au preneur cy après desnommé,... — à Gilles Bigot, monnier, demeurant en la paroisse de Sainct Germain de Rugles, tenant à présent le moullin du Boisernault, — c'est asçavoir le revenu dudict Moulin Normand, avec la maison dudict moullin, pour icelluy Bigot jouyr du tout et en prendre l'usufruict à son proffict; à la charge par ledict Bigot de bien et deuement mouldre les moullans et baoniers d'icelluy moullin, en payant la moulte en quoy ils sont tenus et subjects, et de entretenir ledict moullin de chevilles et fuseaulx et aultres subjections en quoy ung monnyer est obligé, avec les chaussées, en les luy baillant en estat deub de réparation et luy quérant par ledict bailleur les blestes sur le lieu qu'il esconviendra à réparer les chausseez; avec le jardin joignant ledict moullin; parceque iceulx preneur et bailleur

Digitized by Google

seront tenus, chacun an, porter ung gasteau avec deux pots de vin et deux chappons, tant au sieur du Buat qu'au sieur de Sainct Laurens, et parceque aussy ledict Bigot aura les vertes moultes à son proffict, sauf et réservé les maisons de Poursainct et Michel dictz Buisson, desquelles ledit bailleur a faict retenue; — et sy aura ledict Bigot à son proffict les festages deubz au moullin, huictaine devant et huictaine aprez chacune des troys festes solemnelles, sçavoir : Pasques, Penthecouste et Noel; desquelles il sera tenu faire pappier, lequel, aprez lesdictes huictaines passées, il sera tenu bailler entre les mains dudict Doulcet pour soy faire payer de ce qu'il restera desdicts festages, qui tumbera au proffict dudict Doulcet; — et, oultre, de faire rendre et payer chacune sepmaine, durant ledict temps, par ledict Bigot audict Doulcet, le nombre de cinq boesseaulx trois quarts de bled moullez, mesure de Lire, à livrer par chacune sepmaine dedens ledict moullin, et, oultre, de faire mouldre franc par ledict Bigot audict moullin ledict seigneur du Buat, le seigneur de la Rouge Maison, le seigneur de Boisnormant, le seigneur de Sainct Laurens, Jehan Gonce, Jacques Aussour, Mathieu Morel et ledict bailleur. »

335. 30 août 1584. — Procuration par « noble homme Abraham de la Plesse, seigneur du lieu, de la parroisse de Sainct Anthonin de Sommere, » à « damoiselle Catherine de Virolles (ou Vivolles), fille de deffunct en son vivant Claude de Virolles, seigneur du Mesnil en partie, » sa femme, à l'effet de vendre tous les biens leur appartenant, « assis en l'Empire, prez de Thou, en l'évesché de Thou ou aultre, deppendant de Monseigneur le cardinal de Vauldesmonts, évesque et comte de Thou. »

336. 9 sept. 1584. — Décharge à un messager. « Fust présent honneste personne Loys Morel, bourgeois de Rugles, lequel recongneut et confessa luy avoir esté présentement deslivré entre ses mains par Philipes Sanegon, messager juré en la vicomté de Verneuil, une commission en parchemin obtenue par ledict Morel et Estienne Morel, son frère, en la court de Parlement de Paris, le quatriesme febvrier dernier, allencontre de messire Françoys de Montmorency, seigneur et baron de Halot, Guillaume Esmangeard, et aultres y desnommez; ensemble de lettres de permission de faire exploicter ladicte commission, données en la court de Parlement de Rouen, le dix septiesme juillet dernier, signeez : Ygou et scelleez de cire jeaulne; — lesquelles auroient esté baillées audict Sanegon soubz sa signa-

Digitized by Google

ture tant au greffe de la court de Parlement à Rouen que au registre de Talin, procureur desdicts Morel. »

337. 10 sept. 1584. — Procuration en blanc donnée par « noble homme m^e^ Jacques Joucy, seigneur du Baelle, conseiller du roy en sa court des aydes à Rouen, et honorable homme m^e^ Eustache Girard, advocat en court laye, » à l'effet de déclarer, devant le bailli ou le vicomte de Rouen, « que Guillaume Piperel, fils de feu noble homme m^e^ Robert Piperel, lorsqu'il vivoyt conseiller au siège présidial dudict Rouen, a attaint son aage de majorité et qu'il est capable de soy et ses biens régir et gouverner, et que lesdicts seigneurs constituans sont d'advys qu'il soit declaré aagé et mys en sa liberté. »

338. 29 sept. 1584. — Procuration par « noble homme Jehan d'Orbec, seigneur de Boisbernon, » à « damoiselle Marie Gervaiseaulx, son espouze, » à l'effet de louer, vendre, engager ou autrement disposer des biens dépendant de la succession de « honorable homme m^e^ Joachim Gervaiseaulx », père de ladite Marie, assis en la vicomté de Beaumont-le-Vicomte.

339. 1^er^ oct. 1584. — Bail à Gilles Berrier, bourgeois de Rugles, par « Philippes Brunet, s^r^ de Sicotière, procureur de messire Jehan Le Pin, prebstre, curé du Boisernault, » à titre de métairie et « à toutes moitiez », pour trois ans, des « terres de l'omosne dudict bénéfice de Boisarnault [1] ».

---

340. 5 oct. 1584. — Acte que signe comme témoin « honorable homme Guillaume Esmengard, sieur de la Prévostière. »

341. 15 oct. 1584. — Acte où figure comme témoin « noble homme Pierre Girard, sieur de Landrières [2]. »

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

342. 23 oct. 1584. — Quittance par Marguerite Suzenne, veuve de Guillaume Leforestier, tant en son nom qu'au nom de ses enfants

[1] Le 25 nov. suivant, par acte passé au même tabellionage, Gilles Berrier céda son droit à sa mère, Guillemine Leclerc, veuve de Guillaume Berrier.

[2] C'était le frère du sieur de la Chaize. — A. L.

Digitized by Google

mineurs, à Jacques Guérin, de 60 l. t., moitié d'une année du fermage « d'ung moullin à pappier aux dicts mineurs apartenant[1] ».

JEAN SAILLARD ET GUILLAUME BIGOT

343. 29 oct. 1584. — Procuration pour prendre part à un conseil de famille. « Fut présent honorable homme m^e^ Nicolas Girard, licencié ez droicts, seigneur de Glatigny, lequel, par espécial, donna pouvoir de comparoir ce jour d'huy par devant mgr le bailly d'Alençon ou mgr son lieutenant au siège de Verneuil, comme parent et amy des enffans soubzaage de deffunct Jehan Girard, escuier, seigneur de la Chaize, pour eslire tucteurs aux dicts enffans, suivant la convocation et assemblée des parens et amys adjournez à ceste fin, de déclarer qu'il eslit pour tuctrice la veufve dudict deffunct, au moien que la damoiselle sa mère se constituera cauxion de sa gestion et entremise, et pour tucteur consulaire honorable homme m^e^ Noel Drouet, oncle paternel desdicts soubzaages, jurant et affirmant qu'il n'a moien de faire eslection d'aultres personnes parens desdicts soubzaages plus idoynes et suffisans de prendre ladicte charge ; et donne à son procureur, porteur de ces présentes, de ainsy le jurer et affirmer par devant mgr le bailly, et aussy que pour la débillité de sa personne il ne pourroit vacquer à pied ny à cheval, à cause de la maladye dont il est nouvellement rellevé[2]. »

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

344. 4 nov. 1584. — Dépôt d'une sentence rendue par « Adrian Girard, procureur du roy en la vicomté de Bretheuil, Jehan Saillard et Guillaume Ragot, advocatz, et Guillaume d'Espiney, bourgeois de Glos, » arbitres, sur plusieurs procès pendants entre « noble homme Jacques Jouey, conseiller du roy et général en sa

[1] L'acte n'indique pas la demeure des parties.

[2] Le contrat de mariage de « Jehan Girard, escuyer, seigneur de la Chaise et de Landrières, homme d'armes de la compagnie de mgr le duc de Guise, demeurant audict lieu de la Chaise et estant *alors* à Crespy en Valois, » avec « damoiselle Jehanne de Sainctyon, fille de feu Anthoine de Sainctyon, escuyer, mareschal des logis de la compagnie de mgr le duc de Lorraine, et de damoiselle Louise de Lergnes, » avait été passé le 11 février 1557 devant Hubert Trudelle et Gregoire Pauquet, notaires à Crépy-en-Valois.

Digitized by Google

court des aydes et finances de Normandie, demeurant à Rouen, » comme héritier de Jacques Jouey, sieur de Montigny, son père, « et honorable homme Robert Jouey, marchand bourgeois de Rugles. » Ces procès avaient pour cause la possession de terres et de maisons à Rugles et aux environs, et la jouissance de certaines servitudes ; l'une des terres, située en la paroisse Saint-Germain de Rugles, était contigue au « grand chemin tendant de Rugles à Gloz, passant par le hault de Sainct Anthonin de Sommere. »

---

345. [4-7 nov. 1584.] — On trouve entre ces deux dates la copie d'un contrat de mariage s. s. p., fait le 19 mai 1583, entre « honorable homme Gilles Couespel, s^r^ du Buhot, bourgeois, demeurant à Rugles, et honorable femme Baptiste Jouey, veufve de deffunct honorable homme m^e^ Absalon Desmignières, vivant advocat, s^r^ du Boisbertré et de Chasteaufort, » en présence de « nobles hommes m^e^ Jacques et Jacques dictz Jouey, père et frère de ladicte veufve, Robert Jouey, son oncle, m^e^ Thomas Duboys et Guillaume Ragot, advocat, frère en loy de la dicte veufve. » Ce contrat contient la clause suivante : « Davantaige, comme ladicte veufve a tousjours, depuys le décez dudict deffunct son mary, pour l'honneur d'icelluy, nourry et entretenu Marie Hedouys, fille de honorable homme Loys Hedouys et de la feue sœur d'icelluy deffunct, ledict Couespel a promis ce continuer durant ledict futur mariage, et permettra que ladicte veufve ayde à pourvoir ladicte Marie, lorsque mariage advenant se pourra offrir. »

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

346. 7 nov. 1584. — Subrogation par « noble homme mgr Jacques Jouey, conseiller, général du roy en sa court des aydes et finances de Normandie, demeurant à Rouen, » en faveur de Marin Bigot, « monnier du Moullin Roger, assis sur la rivière de Risle, paroisse d'Ambenay, » appartenant précédemment à « feu honorable homme m^e^ Jacques Jouey, advocat, s^r^ de Montigny, » dans tous ses droits et actions contre « Richard Hémion et Durand Viel, charpentiers, » qui étaient obligés à exécuter les réparations nécessaires au dit moulin, « jouxte leur obligation et sentences sur ce, le tout en dabte des 8 may 1573, 13 janvier 1575, 26 nov. 1574 et 25 oct. 1582. »

Digitized by Google

GILLES BERTHAULT ET JEAN SAILLARD

347. 10 nov. 1584. — Procuration [non signée] par « damoiselle Jehanne d'Escorche, veufve de deffunct noble homme Ambroys Girard, en son vivant seigneur de la Chaize, » tant en son nom qu'au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs.

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

348. 13 nov. 1584. — Echange de terres entre « noble homme Ambroys de Vatetot, seigneur des Ostieulx, à présent demeurant en la paroisse de Champignolles, » et Martin Géry, d'Ambenay. La pièce cédée par Vatetot, située à Ambenay, tient d'un côté au « chemin tendant de Rugles à Conches » et de l'autre à la forêt de Breteuil.

349. 11 déc. 1584. — Transport à « honeste personne Anthoine Royer, marchant bourgeois de Rugles, » par « Charles Thierry, s^r^ du Tertre, demeurant en la paroisse de Sainct Just de Bourg, héritier de deffunct Jacques Thierry, et ledict Thierry de Jehanne du Fay, leur tante, et en ceste qualité héritiers de deffunct m^e^ Laurens de Malleveaux, seigneur de Mauve, » d'une rente annuelle de 25 s. t. due par Jean Royer, de Cheronvilliers, reconnue au profit du dit « m^e^ Laurens Mallevaux » suivant contrat passé au tabellionage de Verneuil, le 9 oct. 1512.

350. 20 déc. 1584. — Remboursement d'une rente due à « honeste personne Jehan Herquier, bourgeois de Rugles, demeurant en la parroisse de Sainct Martin de Ambenay, » par « noble homme m^e^ Jehan de Vattetot, seigneur des Poteryes, de la dicte parroisse. »

351. 3 avril 1589. — Contrat de mariage entre « noble homme Anffrey de Vieulxpont, seigneur de Messay, Mortheaulx et le Plantys, » du consentement de « hault et puissant seigneur messire Gabriel de Vieulxpont, chevalier, seigneur de Challouey, son frère aisné, absent, » et « noble damoiselle Catherine de Rotrou, veufve de feu en son vivant Guillaume Girard, sieur du Breuil. » Les « meubles » de la future sont estimés à 2000 écus. Le futur en remploiera moitié « en rente ou héritaige »; le surplu lui demeurera « pour le don mobile et pour supporter les frais dudict

Digitized by Google

mariage... Et oultre a esté accordé par ledict seigneur futur espoux, s'il advenoyt, que Dieu ne veuille, qu'il allast de vie à décez avant la dicte damoiselle, qu'elle prenne et remporte, par préciput et avant le partage de ses meubles, tous chacuns ses vestemens et accoustremens, bagues et jouyaulx, avecques une chambre garnie de toutes choses nécessaires à icelle, sans estre préjudiciée en son partage du surplus. »

352. 10 avril 1589. — Echange de deux portions de jardin, l'un situé à Bois-Arnault, seigneurie du Val, tenant à « la rue de la Muterie[1] », et l'autre à Ambenay, entre « noble homme Guillaume Le Herier, sieur des Seaulles, demeurant en la parroisse d'Ambenay, » et Noël Saillard, fils Jacques, de la même paroisse.

353. 14 avril 1589. — Dime. « Fut présent Abraham Trevet, de la paroisse de Sainct Anthonin de Sommère, lequel recongneut debvoir et promist livrer à discrette personne messire Jehan Fleury, prestre, curé de Sainct Anthonin de Sommère, présent, asçavoir le nombre de dix boesseaulx de pommes et cinq boesseaulx de poires, mesure de Laigle, à cause et pour demeurer quicte ledict Trevet de la dixme de ses fruicts de l'année dernière passée, à livrer à la prochaine mession des fruictz. »

354. 16 avril 1589. — Acte incomplet, dans lequel on voit que « honorable homme m^e^ Jacques Jouey, s^r^ de Montigny, » laissait une veuve, Jacqueline Piperel, native de Rouen.

355. 24 avril 1589. — Convention entre « noble homme m^e^ Jehan d'Orbec, sieur du Boisbernon, conseiller du roy au siège présidial d'Evreulx, » et Thomas Legrain, des Frétils, au sujet de la construction d'un mur séparant leurs héritages. Cet acte n'a pas été terminé.

356. 9 mai 1589. — Contrat de mariage entre « noble homme Jacques de la Vallée, sieur de la Roche Mancel, » et « damoiselle Hélène de Beaumaistre, veuve en premières nopces de feu noble homme Ambroys de la Pierre, sieur de la Lavellière, et en secondes de feu noble homme Nicolas Brosset, » en présence de « noble homme Abraham de la Plesse, sieur de la Lavellière[2]. »

---

[1] Probablement de la Moucherie. — A. L.

[2] Le mariage n'eut pas lieu. Voir n° 358. Le futur était veuf de Jeanne Herier, qu'il avait épousée le 27 juin 1572. — A. L.

Digitized by Google

357. 12 mai 1589. — Acquisition d'une vergée de terre à Herponsey, seigneurie de Messey, par « honorable homme m^e^ Nicolas Girard, s^r^ du Hanoy, conseiller assesseur en la vicomté de Breteuil, » moy. 22 l. 8 s., plus 22 s. 6 d. pour le vin du marché.

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

358. 26 mai 1589. — Dédit de mariage. « Fut présent noble homme Jacques de la Vallée, seigneur de la Roche Mancel, de la paroisse de Sainct Martin d'Ambenay, d'une part, et damoiselle Hélène de Beaumaistre, veufve en premières nopces de feu noble homme Ambroys de la Pierre, s^r^ de la Lavellière, et en secondes de feu noble homme Nicolas Brosset, de la paroisse de Sainct Anthonin de Sommere, d'aultre part, — lesquels, d'ung mutuel accord et consentement, ont consenty et acordé la cassation, rescision et adnulation de certain contract en forme de traicté de mariage, faict cy devant entre eulx, passé en ce tabellionage le neufviesme jour de ce présent moys et an. — Ce faict moiennant que ladicte damoiselle, pour l'inthérest que ledict s^r^ de la Roche luy eust peu demander, luy a promis paier la somme de demye douzenne d'escus d'or sol, payables toutes foys et quantes. »

359. 31 mai 1589. — Quittance d'arrérages de rente par « honeste personne m^e^ Symon Hesbert, demeurant en la ville de Rouen, parroisse de Sainct Nicolas, procureur de damoiselle Magdeleine Le Pesant, veufve de feu noble homme m^e^ Jacques Jouey, seigneur du Baille, conseiller du roy et général en la court des aydes à Rouen, » en vertu d'une procuration donnée à Rouen le 12 décembre 1587, « au nom et comme tutrice des enffans mineurs dudict deffunct et d'elle. »

360. 7 juin 1589. — Vente par « discrette personne m^e^ Jacques Loys, curé de Nostre Dame de Rugles », à Richard Trouette, marchand à Rugles, du « nombre de ung quarteron de bled mesteil, mesure de Rugles, bon et suffisant, à livrer à la feste Sainct Denys prochainement venant, avec demy quarteron d'advoyne, mesme mesure que dessus, et ung cent de feurre de bled à livrer audict terme, » moy. 20 l. t., réduites à 6 écus 2 tiers, payés comptant.

361. 16 juin 1589. — Constitution par Louis Gouellard, de Chéronvilliers, au profit des enfants mineurs de « feu noble

Digitized by Google

homme Ambroys Girard, vivant sieur de la Chaize, parroisse de Sainct Martin d'Ecubley, » représentés par leur tuteur, « noble homme Pierre Girard, sieur de Landrière, » d'une rente annuelle de 10 l., réduites à 3 écus un tiers, sous le cautionnement de « noble homme Nicolas de Rouves, seigneur de Cheronvilliers. »

362. 4 juillet 1589. — Transport d'une rente de 40 s. t. par honeste personne Alexandre Girard, bourgeois de Rugles, à présent demeurant en la paroisse de Sainct Pierre du Boisernault, en son lieu de Glatigny, héritier en partie de deffuncte damoiselle Ysabeau Henry, sa mère, » à « noble homme Guillaume Le Hérier, sieur des Seaulles [1]. »

363. 5 juillet 1589. — Conventions pour le paiement d'une rançon commune. « Comme procez et discord fust prest à mouvoir entre honeste personne Nicollas Girard, bourgeois de Rugles, d'une part, et Anthoine Trevet, de la paroisse des Frétils, d'aultre part, touchant l'action que ledict Girard avoit intention intenter à l'encontre dudict Trevet, afin de le faire contribuer au paiement de la somme de trente six escus de rançon qu'il auroit esté contrainct de paier, tant pour Nicolas Girard, son fils, que pour ledict Trevet et ung appellé Germain Berthault, comme aiant esté eulx troys ensemble prins à rançon par ung cappitaine de la compaignye du régiment sous le s[r] de Beuveron ; et lequel Trevet, ledict Girard disoit avoir esté relasché et renvoié par deçà pour venir quérir argent pour paier ladicte rançon, et que, à faulte dudict Trevet de retourner ou envoier ladicte rançon, auroit ledict Girard esté contrainct pour tout le prix de ladicte rançon, tant pour ledict Trevet que Berthault. Sur quoy ledict Trevet avoit intention se deffendre et soustenir qu'il n'estoit tenu aucunement y fraier ; sur quoy ils pouvoient estre en termes d'entrer en procez, pour auquel fuir et esviter, sçavoir faisons que fust présent ledict Trevet, lequel, pour demeurer quicte envers ledict Girard de toute rescompense qu'il luy pourroit demander desdicts trente six escus de rançon qu'il auroit payez audict cappitaine nommé Saincte Murinne, soubz lequel ils estoient ensemble captifs et pri-

[1] Pendant le cours de sa longue existence, Isabeau Henry n'avait fait, pour ainsi dire, que d'acheter des terres et placer de l'argent à dix pour cent. La conduite du fils fut tout autre. Le registre dont la pièce ci-dessus a été tirée est rempli d'aliénations faites par lui : Alexandre Girard avait longtemps attendu la succession maternelle, mais il s'en dédommageait ! — A. L.

Digitized by Google

sonniers, et, comme aiant esté ledict Girard prins seul pour le tout, a ledict Trevet, pour son faict et regard seulement, promis et s'est obligé paier audict Girard la somme de vingt livres tournois, réduitz à six escus deux tiers, paiables, sçavoir est : troys escus toutes foys et quantes, et le reste au jour et feste Toussaincts prochainement venant. Et à ce moyen a ledict Girard quicté et deschargé ledict Trevet de ladicte somme de trente six livres pour sa part et portion. »

364. 12 juillet 1589. — Marché de charpenterie. Richard Hennoc et Robert Hennoc, de la paroisse de Neaufle, s'obligent solidairement envers « honorable homme Nicolas Bradefer, recepveur de la terre et seigneurie des Bothereaulx, » à réparer de leur état de charpentier le moulin de ladite seigneurie, d'ici au 31 août prochain, suivant le devis fait ce jourd'hui devant le sénéchal de la même seigneurie, et moy. 70 l. t., réduites à 23 écus un tiers, payables à l'achèvement, le bois devant être fourni sur place par le receveur. Chacun des deux artisans dessine pour « marque » une équerre.

365. 1er mai 1595, « en l'escriptoire. » — Quittance d'arrérages de rente par « noble homme Jacques de la Vallée, sieur de la Roche, tant en son nom que stippulant pour ses enffans, héritiers de damoiselle Jehenne Le Herier, leur mère, en son vivant sa femme, fille et héritière en partie de deffunct Estienne Herier, son père, » à « Emond Regnard, fils Etienne, » d'Ambenay. Ladite rente avait été constituée par un appelé Guillot Oury, au profit de « feu Pierre Herier, escuier, fils aisné de deffunct Emond Herier, en son vivant escuier, pour la fieffe à luy faicte par ledict Herier de deux acres de terre à prendre par mesure en une pièce de terre nommée le grand Cloz, faisant partie et estant du comprins des héritaiges nommez et appellez la Fieffe Herier, en la forest de Bretheuil, devers le Courant, joignant des deux costez et d'ung bout l'héritage qui estoit pour lors audict Herier et d'aultre bout la forest, jouxte et suivant le contract de la dicte fieffe passé en ce tabellionage le vingt troysiesme apvril avant Pasques 1514. »

366. 9 mai 1595. — Transaction sur procès entre « Christophle de Moreaucourt, seigneur en moitié du fief de la Rivière, » et Jean, Georges et Robert Leroy, « tenans héritaiges audict fief. »

367. 9 mai 1595. — Indemnité pour incendie causé par des soldats de passage. « Fut présent Pierre Bucaille, laboureur,

Digitized by Google

paroisse des Bothereaulx, lequel, volontairement et sans aucune contraincte, a recongneu avoir eu et reçu du sr de Préaulx, l'ung des chevaulégers de la compagnie de Mr du Raullet, c'est asçavoir la somme de vingt cinq escus d'or sol, pour demeurer quicte ledict sr de Préaulx des inthérests et poursuitte que eust peu faire ledict Bucaille pour le bruslement d'une maison assize en ladicte paroisse des Bothereaulx, au hameau de la Sapinière, audict Bucaille apartenant, et iceluy bruslement advenu par fortune de hazard et la négligence des serviteurs estant en ladicte maison; à laquelle somme de vingt cinq escus a esté estimé ledict inthérest par gens à ce congnoissans, ouys en la présence dudict Bucaille et par le commandement du sr de Maubuisson, commandant la trouppe du sr du Raullet, lequel en auroit faict la recherche et faict faire le paiement par ledict sr de Préaulx audict Bucaille, présent... [1] »

368. 9 mai 1595. — Prorogation par « honeste personne Claude Duval, bourgeois de Rugles, et Jacques de Bineaulx, escuyer, sr des Trotellières (?), de la parroisse de Sainct Martin d'Ancyns, » de « certaine compromission qu'ils avoient cy devant faicte entr'eulx de certain procez qu'ils avoyent ensemble, pendant par devant monseigneur le bailly d'Evreux ou son lieutenant à Bretheuil, passée par devant les tabellions de Bretheuil au mois de mars dernier, jusques à la fin du moys de juillet, sur leurs arbitres desnommez en icelle compromission. »

369. 10 mai 1595. — Obligation par « honorable homme Jacques Sansson, demeurant en la parroisse de Sainct Pierre de la Selle, » à « honeste personne Symon Prevost, demeurant à Rugles, » de la somme de 15 l. t., réduite à 5 écus d'or sol, prix d'une « harquebuche » à lui vendue par Prevost le même jour.

370. 26 mai 1595. — Procuration par « noble homme Anfroy de Vieupont, escuier, sr de Messey et de Mortheaulx, et damoiselle Catherine de Rotrou, son espouze. et damoiselle Marguerite de Rotrou, tous demeurant à Rugles, » à « noble homme me Pierre Dourdaines (ou Dourdanus?), licencié ès loix, bailly de Houdan, » à l'effet de recevoir ce qui peut leur être dû « à cause

[1] Je crois avoir bien lu le nom du hameau où se trouvait la maison incendiée; cependant, il n'existe aucun endroit ainsi nommé dans la commune des Botereaux; peut-être a-t-il disparu, comme le hameau du Bois des Champs dans la commune de la Celle? — A. L.

Digitized by Google

des successions à eulx advenues et escheues de deffuncts nobles hommes Jehan de Rotrou, vivant escuier, sr de Montigny, et Pierre de Rotrou, vivant escuier, sr d'Espinay, leurs frères. » Anfroy de Vieupont signe : « A. de Vieupont Challouey. »

---

371. 1er juin 1595. — Acquisition par « vénérable personne me Santin Lefebvre, curé de Boisernault, » d'une pièce de terre audit lieu.

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

372. 4 juin 1595. — Contrat d'apprentissage de serrurier-armurier-horloger. « Fut présent honeste personne Jouvenot Lemor, bourgeois, demeurant à Verneuil, lequel s'est submis et obligé, par ces présentes, envers honeste personne Noel Belin, bourgeois de ce lieu de Rugles, présent, ce acceptant, de bien et deuement nourrir, coucher et lever et entretenir de chaussures, Pierre Masse, frère en loy dudict Belin, et instruire icelluy Masse en son estat et mestier de cérurier et armurier et horlogier, par le temps et espasse de troys ans, commencez drez le jour et feste de Noel dernier passé et finissant à pareil jour. Ce faict au moyen et parce que ledict Belin a pleigé et cauxtionné ledict Masse de bien et deuement servir ledict Lemor, en ce qui luy sera possible, de son estat et mestier, sans luy faire aucune malversation ; et, oultre, au moyen que ledict Belin luy promet et accorde paier, durant ledict temps, le prix et somme de douze escus, et livrer une pippe de poray ; dont ledict Lemor a recongneu avoir receu quatre escuz, et deux aultres escus paiables toutes foys et quantes, et les six escus restans à paier au jour et feste de Noel prochainement venant ; et ladicte pippe de poray à livrer toutes foys et quantes ; et, oultre, bailler une livre de cire à la confrairye ; et, oultre, paier le vin de maistrisse. »

373. 5 juin 1595. — Procuration à « honeste personne Nicolas Cuilleron », par « noble damoiselle Françoize Desfossez, veufve de feu noble homme Nicollas de Rouves, vivant sr de Cheronvilliers et des Boullez, tuctrice et gardaynne, soubz l'auctorité de monseigneur le comte de Tillières, des enfans mineurs d'ans dudict deffunct et d'elle, » à l'effet de toucher les droits et redevances de la

Digitized by Google

seigneurie de Cheronvilliers [1]. La constituante signe : F. de Foussez.

374. 8 juin 1595. — Vente par « noble homme m^e Nicollas Buglet, s^r de la Vallée, lieutenant général des eaues et forests au duché et bailliage d'Evreux, » à Nicolas Guesnier, de la paroisse de N.-D. du Boisnouvel, de neuf pièces de terre assises à Boisnouvel, Boisanzeray et la Haye, — l'une sise à Boisanzeray, tenant d'un côté « l'allée du village à aller à la mare à boyre », d'autre costé « une allée pour aller à la mare à laver », d'un bout « la commune du village de la Blanchetière. »

375. 9 juin 1595. — Transaction entre « noble homme Jacques Herier, s^r du Boys, fils et héritier de deffunct en son vivant Perot Herier, s^r dudict lieu, à présent demeurant en la paroisse de Sainct Vincent de la Ferrière, d'une part, et noble homme Alexandre du Val, seigneur du Mesnil, héritier de deffunct noble homme Jacques du Val, son père, seigneur dudict lieu, d'aultre part. » Les parties étaient sur le point d'entrer en procès. Jacques Herier demandait compte à Alexandre du Val « de plusieurs biens meubles demeurez de la succession dudict deffunct s^r du Boys, desquelz il avoit esté saisy en qualité d'exécuteur du testament dudict feu s^r du Boys, jouxte l'inventaire faict d'iceulx après le décez dudict s^r du Boys par Guillaume Le Sens, sergent à Gloz alors, du lundy cinquiesme juing 1581. » Jacques Herier reconnait qu'en réalité les biens meubles dépendant de la succession de Perot Herier étaient demeurés entre les mains de « damoiselle Ambroyse de Préaulx (?), sa veufve, » et qu'Alexandre du Val n'en avait rien touché, « fors ce qui avoit esté prins pour faire faire les obsèques et funérailles. » Dont décharge, « moyennant le prix et somme de deux escus d'or sol » payés comptant par Alexandre du Val.

376. 13 juin 1595. — Vente par « Robert Lair, de la parroisse du Boisnormant, à présent demeurant en la parroisse de Sainct Jehan de Chaizedieu, et Marie Royer, sa femme, » à « noble damoiselle Jehanne d'Escorche, femme de noble homme Françoys de Rouves, s^r des Boulletz, présente, de luy authorisée, » d'une

[1] La veuve de Nicolas de Rouves appartenait probablement à la même famille que « messire Denys de Fossez, chevallier, » qui tenait la vavassorie de Losmes en 1602. Voyez l'aveu de la baronnie de Damville fait en 1602 par Charles de Montmorency (Ange Petit, *Notes histor. sur Damville*, p. 116). — A. L.

Digitized by Google

pièce de terre en masure, cour et jardin, sur laquelle il y a une maison, assise en la paroisse de Chéronvilliers, « tenue du roy nostre seigneur, en sa chastellenie de Bretheuil, du fief de la Pelleterie, » moy. 25 écus d'or sol. plus un écu 15 s. pour le vin du marché, payés antérieurement. Aucune des parties ne sait signer.

377. 24 juin 1595. — Brigandage. « Comme par cy devant procès eust été introduict au conseil de monseigneur le duc de Montpensier, pair de France et gouverneur de Normandie, et de présent dévolu et pendant en la court de Parlement de Rouen, entre honestes hommes Mathieu Jouey, de la paroisse de Villiers, Jehan Coysnon, de présent demeurant en la paroisse du Boisernault, et Siméon Osmen, de la paroisse de Sainct Martin d'Escubley, d'une part, à l'encontre de nobles hommes Danyel du Tail, s^r de Samoy, paroisse de Sainct Pierre du Regard, prez Condé sur Nereau; Jehan Lefebvre, escuier, s^r du Radier; François Baillehache, s^r du Caige; Emond Radier, s^r de la Sallerie, advocat du roy en la vicomté de Vire, et plusieurs aultres leurs complices et adhérens, pour le faict de certaine vollerie qui auroit esté faicte aux dessusdits Jouey, Coysnon et Osmen, puis cinq ans en çà, au jour et feste de Pasques fleuries, sur le chemin de Brethaigne, prez ledict bourg de Condé sur Nereau, ainsy qu'ils revenoient dudict lieu et pays chargez de marchandises, conduisant six chevaulx chargez de toiles blanches, chapeaulx, etc., et de mil six escuz en or et argent. Duquel procez les susdictz Jouey, Osmen et Coysnon avoient faict plusieurs poursuittes à l'encontre des dessusdicts en la ville de Caen, et du depuis, aprez la réduction des villes de ceste province en l'obéissance du roy, avoit esté ledict procez dévollu en la court de Parlement de Rouen, où il seroit de présent pendant et indécys. Et soit ainsy que ledict Osmen eust ceddé et transporté tout le droict qui luy eust peu provenir de proffict et intérest sur les susdicts auxdicts Jouey et Coysnon, pour iceulx poursuivre ainsi qu'ils verront bon estre, moyennant et par les termes contenus au contract du vingt cinquiesme juillet 1594; et soit ainsy que, du depuis, ledict Jouey, pour luy et ledict Coysnon, eust faict acord dudict procez, sçavoir est avecques Nicolas de Maufilastre, l'un desdicts complices, par et moyennant la somme de cent escus, jouxte le contract passé au tabellionage de Condé sur Nereau le dix huictiesme febvrier 1595; aultre acord avec Nicolas le Danoys, s^r de Saincte Foy, comme tucteur des soubzages du s^r du Radier, jouxte le contract passé au tabellionage de Rouen le neufviesme febvrier 1595, par le prix de

Digitized by Google

deux cens cinquante livres. Et pour l'oultreplus, ledict procez feust pendant pour estre poursuivi à l'encontre des aultres susnommez et leurs complices par lesdicts Jouey et Coysnon, comme représentans le droict et inthérest dudict Osmen. Sur quoy iceulx Jouey et Coysnon pouvoient demeurer en discord touchant les mises, fraiz, etc., que ledict Jouey disoit avoir faicts à la poursuicte dudict procez ; et que ledict Coysnon, de sa part, eust intention faire aprocher ledict Jouey pour luy tenir compte et faire raison de moictié desdictes sommes cy dessus, mesmes pour fraier de moitié à poursuivre ledict procez. Sur quoy ils estoient en voye de faire grands et somptueulx fraiz, pour auxquels fuyr et esviter, sçavoir faisons que fut présent ledict Coysnon, lequel volontairement a quicté, cédé et délaissé, par ces présentes, audict Jouey, présent, ce acceptant, tout et tel droict, part et portion et ce qui peut revenir à son béneffice des acords et apoinctemens cy dessus mentionnez et aultres qui pouroient avoir esté faicts en précédent ce jour d'huy, tant par eulx ensemble que par ledict Jouey seul, avec les susdicts ; mesmes tous ses droicts, raisons, noms et actions qu'il pouroit prétendre à l'encontre de ceulx qui n'auroient point encor faict accord, pour poursuivre ledict procez ainsy que ledict Jouey advisera bien estre, sans aucunement y estre ledict Coysnon appellé ; à quelle fin ledict Coysnon, en tant que besoing est ou seroit, luy en passe procuration. Et ce, au moyen que ledict Coysnon demeure quicte de tous fraiz, mises, journées et vacations que ledict Jouey vouldroit dire avoir faictz à la poursuite dudict procez, et, oultre, au moyen de la somme de sept vingtz escus réduictz et évalluez à quatre cens vingt l. t. que ledict Jouey a promis et acordé et s'est submiz et obligé faire délivrer dans huictaine, en la ville de Rouen, des premiers deniers qui sortiront de l'obligation sur le s^r de Saincte Foy, tucteur des soubzages dudict Lefebvre, s^r du Radier, suivant l'obligation cy dessus dabtée, à quelle fin sera tenu ledict Jouey en faire les frais et dilligences contre ledict sieur tuteur, audict nom, et ce pour le faict et regard de la somme de six vingtz escus seullement ; et les vingtz escus restant à paier à Noel prochainement venant. Et à ce moyen demeurent quittes dudict cas, les ungs vers les aultres. »

378. 30 juin 1595. — Quittance par « honeste personne Charles Delaunel, tucteur de la fille soubzaage de deffunct Alexandre Girard, de la paroisse du Boisarnault, » à « noble homme m^e Ciprian Baudot, s^r d'Ambenay, advocat pour le roy en la vicomté de Bre-

Digitized by Google

theuil et Conches, » de la somme de 20 l. t., réduite à 6 écus 2 tiers, à lui adjugée sur le douaire de sa femme, veuve dudit Girard, et faisant partie des 120 l. auxquelles a été enchéri certain héritage dont jouit ledit Baudot, par reversion.

379. 3 juillet 1595. — Vente par Michel Vatier, de la paroisse de Chéronvilliers, village des Landes, « adjudicataire de deux ventes de boys de haulte futaye assises en la forest de Bretheuil, garde d'Ambenay, triage de la Lande Morel, jouxte l'adjudication à luy faicte par noble homme m^e^ Jacques Boullenc, escuier, s^r^ d'Angerville et de la Haulte Maison, » à Thomas Mahiel, de la paroisse « des Baulx », de « tout ce qui luy peult compéter et appartenir de boys estant et restant desdictes deux ventes, qu'il a dict estre la troisiesme partie dont les trois font le tout, comme ayant icelluy Vatier deux aultres personnes avecques luy esdictes deux ventes, » moy. 50 écus, valant 150 livres, « laquelle somme iceluy Mahiel s'est submys payer à l'acquit et descharge dudict Vatier, entre les mains du recepveur du domaine en la vicomté de Conches et Bretheuil. »

---

380. 3 juillet 1595. — Vente d'une vergée et demie de terre à Vaux, seigneurie dudit lieu, sur la sente tendant de la Magdelenière à la Renaudière[1], moy. 15 l., plus 15 s. pour le vin du marché.

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

381. 7 juillet 1595. — Transport d'une rente par « honeste personne Germain Suzenne, marchant, bourgeois de Rugles, fils et héritier de deffunct Denys Suzenne, en son vivant bourgeois de Rugles, » à « honorable homme m^e^ Adrian Baudot, s^r^ du Boshion, lieutenant de monseigneur le vicomte, demeurant en la parroisse d'Ambenay. »

382. 14 juillet 1595. — Bail pour un an, commençant ledit jour, par « honorable homme Mathieu Lesueur, bourgeois d'Evreulx, économe pour le roy de l'abbaye de Nostre Dame de Lyre, » à Colas Véron, de Gouttières, de « la grosse dixme de ladicte paroisse de Gouttières, pour aultant qu'il en compète et apartient aux religieux, abbé et couvent de ladicte abbaye de Lyre, pour par luy en

[1] Aujourd'hui la Cour Naudière.

Digitized by Google

jouir ledict temps durant, jouxte et ainsy que en jouissoient les fermiers, et suivant et aux charges des baulx à ferme faicts cy devant par m^e^ Philippes Cavellier, recepveur général de ladicte abbaye, touchant la pension qui est deue et qu'il a droict de avoir sur ladicte dixme, recours audict bail ; et, oultre, d'en faire, rendre et payer par ledict Véron, preneur, audict sieur économe, le prix et somme de vingt sept escus ung tiers, paiable à termes et paiemens esgaux, sçavoir est la Toussaincts et Pasques, le tout prochainement venant ; et à ce faire s'en oblige envers ledict sieur économe, comme des propres deniers du roy ; et à la charge de bailler cauxion et deslivrer lettres de ces présentes dans huictainne à ses despens..... »

383. 14 juillet 1595. — Bail par le même, pour un an, à Pierre Le Forestier et Colas Leroux, boucher, bourgeois de Lyre, des « dixmes des fieffes d'Ambenay et Boisernault », moy. 60 écus, payables par moitié à la Toussaint et Pâques prochaines.

384. 14 juillet 1595. — Quittance par « honorable homme m^e^ Robert Girard, s^r^ de Glatigny, fils et héritier de deffunct honorable homme m^e^ René Girard, et en ceste qualité héritier de feu damoiselle Ysabeau Henry, son aieule, » en présence de « m^e^ Ciprian Baudot, escuier, s^r^ d'Ambenay, advocat du roy en la vicomté de Conches et Bretheuil, conducteur estably par justice audict s^r^ de Glatigny pour son bas aage, » à « honeste personne Charles Delaunay, conducteur estably par justice de la fille soubzaage de deffunct Alexandre Girard, » de 40 l. t., remboursement en principal, arrérages et prorata d'une rente de 4 l. t., avec observation que ladite rente ayant « esté délaissée et escheue à la dame mère dudict s^r^ de Glatigny pour son droict de douaire, ledict s^r^ de Glatigny a promis faire en sorte vers elle que ledict tucteur ny aultres obligez en soient inquiétez en aucune manière [1]. »

---

[1] De divers actes, nous pouvons conclure que damoiselle Isabeau Henry avait laissé quatre fils : René, l'aîné, qui eut Glatigny, et dont le fils est partie recevante dans la quittance précédente ; — Alexandre, qui habitait le Bois-Arnault et qui mourut laissant une fille, partie payante dans la même quittance (sa veuve épousa Charles Delauney) ; — Nicolas, qui mourut sans enfants, et dont la veuve, Marie Jouey, se remaria avec Germain Berthault, — et Pierre, qui, je crois, existait encore en 1595. — A. L.

Digitized by Google

385. 22 juillet 1595. — Vente d'une demi-vergée de pré à Ambenay, proche du moulin de l'Hermite, seigneurie du prieuré du Désert, moy. 20 l., plus 20 s. pour le vin du marché. Témoins : honorables hommes Nicolas Buglet, s[r] de la Rivière, et Robert Girard, s[r] de Glatigny.

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

386. « Du 24 juillet 1595, devant midy, en l'escriptoire. » — Nomination de collecteurs par les habitants de Rugles. « Se sont présentez honestes personnes Guérin Baudot, Guillaume Dupont et Jacques Robillard, troys des paroissiens, manans et habitans du bourg de Rugles, lesquels nous ont requis le contenu en certain certificat signé de m[e] Mathieu Dubost, cy devant vicaire en l'esglize parrochiale de Sainct Germain de Rugles, datté du neufviesme janvier 1594, et en aultre endroict du mercredy douziesme janvier 1594, estre enregistré au registre de ce tabellionage pour esviter à la perdition d'iceluy, duquel la teneur ensuit : « Je, Mathieu Dubost, prebstre, vicaire de l'esglize de Sainct Germain de Rugles ; les paroissiens de ladicte paroisse se sont assemblez en commun et général, à l'yssue de la grande messe dicte et cellébrée par moi Dubosc, prebstre, certiffie à tous qu'il appartient estre vray que, estans lesdicts paroissiens assemblez pour déliberer des affaires de leur dicte paroisse, solempnellement pour adviser et mettre collecteurs pour asseoir et coeuillir les deniers deubz des deux quartiers de la taille de ladicte paroisse, qui seroient le quartier de juillet et le dernier quartier de l'année 1593, demandez par le s[r] du Jarrier, cappitaine et gouverneur du chasteau et bourg de Rugles ; ont tous lesdicts paroissiens à haulte voix esleu, sans contredict d'aucune personne, les personnes de Guérin Baudot, Jacques Robillard et Guillaume Dupont, paroissiens dudict lieu, pour faire et asseoir et coeuillir ladicte somme demandée sur eulx et chacun d'eulx. Et ont accordé lesdicts paroissiens que lesdicts collecteurs ayent à mettre les deniers coeuilliz par eulx entre les mains dudict s[r] du Jarrier, pour en prendre par eulx dudict du Jarrier bon et suffisant acquit, sy faire se peult. A ce moyen, lesdicts paroissiens ont accordé auxdicts assesseurs et collecteurs de les quicter et descharger en leur rang et degrey de l'assiette et coeuillette de ladicte taille. Faict ce dimanche neufviesme janvier 1594, en présence de Pierre Flancher et Denys Chevrier, d'Ambenay, tesmoings. Signé : Du-

Digitized by Google

« bosc, et ung paraphe. » Et sur le dos est escript ce qui ensuit: — « Du mercredy douziesme janvier 1594, par devant moy, messire « Mathieu Dubosc, prebstre, vicaire de la paroisse de Sainct Ger- « main de Rugles, certiffie le tout estre vray et que ledict jour « s'est présenté honorable homme Guérin Baudot, Guillaume Du- « pont, Jacques Robillard, esleus collecteurs par le commun et « général de ladicte paroisse, lesquels ont juré, par serment « solempnel, qu'ils feront bonne et suffisante assiette selon leur » advys et conscience. Faict les jour et an dessus dicts, et ay signé « ceste présente, pour valloir ce que de raison. Signé : Dubosc. « ung paraphe. » Faict le jour et an susdicts, en présence de Maximilian Loysel, de la paroisse d'Herpons ay, et Raoullin Reg- noult, de Rugles, tesmoings. »

387. 30 juillet 1595. — Transport par « honorable homme m^e^ Guillaume Le Fay, maistre de grosse forge, bourgeois de Lyre, » à « m^e^ Adrian Beaudot, escuier, s^r^ du Boshyon, lieutenant de mons^r^ le vicomte, » de 44 écus 30 s. et 1 écu 4 s. qu'il a le droit de prendre sur les paroissiens de la Neuve-Lyre, « par sentence don- née en l'ellection de Conches le 28 juillet 1595, laquelle il a pré- sentement mise entre les mains dudict s^r^ lieutenant pour soy faire payer desdictes sommes..., » moyennant « semblable somme de quarante cinq escus », compensée avec pareille somme dont Lefay était débiteur envers Beaudot.

388. 1^er^ août 1595. — Bail à fief à « honeste personne André Pippon, bourgeois de Rugles, » d'« ung lothereau de terre contenant sept à huict perches ou environ, assis derrière » l'église N.-D. de Rugles, « estant inutile à icelle, tenu de la seigneurie de l'Escureuil en ladicte parroisse, jouxte... d'ung bout... une allée et descente à ladicte esglise, » consenti par « honestes personnes Guillaume Jouey, Pierres Fromont et Guillaume Robillard, thrésauriers et marguilliers de l'esglise parroissiale de Nostre Dame de Rugles, suyvant la délibération des parroissiens de ladicte parroisse assem- blez en estat de commun et de général à l'yssue de la grande messe parroissiale, jouxte qu'il est porté par le certifficat de dis- crette personne messire Chardin Loys, prebstre, curé de ladicte parroisse, cy attaché....., en dabte du dimanche pénultiesme de juillet dernier, » — moy. 15 s. t. de rente foncière.

389. 2 sept. 1595, « en la maison de m^e^ Jehan Saillard, advocat. » — Vente par « noble homme Françoys Durant, seigneur

Digitized by Google

d'Auvergny, » à « honorable homme m^e Robert Girard, bourgeois de Rugles, à présent demeurant en la parroisse d'Ambenay, » du « fief, seigneurie et prévosté de Glatigny, aultrement dict la Fieffe Girard ou de la Noe, assise et se extendant en la parroisse de Boisernault et Nostre Dame de Rugles, estant icelluy ung huictiesme de fief, avec court et usage, rentes en deniers, oyseaulx, droicts seigneuriaux de verte moulte et aultres..., tenu et relevant de ladicte seigneurie d'Auvergny par foy et hommage, et à la charge d'ung œillet de rente au jour de la My-aoust, sauf toutesfoys les reliefs et treiziesmes, les cas offrans..., » moy. 450 l., réduites à 150 écus d'or sol, plus 2 l. 10 s. pour le vin du marché, le tout payé antérieurement[1].

390. 7 sept. 1595. — Obligation par Pierre Le Long, de Chéronvilliers, à « noble homme (*en blanc*) Desmignières, sieur du Boisbertré, grand maistre enquesteur des eaues et forests au bailliage de Rouen, » absent, de 40 écus sol, prix d'un cheval « de poil noir ».

391. 8 sept. 1595. — Quittance par Claude du Houlley, de Chéronvilliers, à « noble homme Robert Hérier, s^r des Landes, absent, stippulé par René Hérier, escuier, son fils, » de 60 l. t., montant d'un prêt.

392. 9 sept. 1595. — Vente par « noble homme Jessé Drouet, s^r du Chable, archier des gardes du corps du roy, demeurant en la parroisse du Boisernault, » à « honorable homme Guillaume Idet, s^r des Fieffes, sergent traversier en la forest de Bretheuil, de la parroisse des Baux, » de « l'estat et office de sergent traverssier en la forest de Bretheuil, vacant par la mort et décez de feu Guillaume Chemyn, dernier et immédiat pocesseur et jouissant dudict office, à luy concédé et octroié par le roy nostre sire, suyvant les lettres qu'il en avoit obtenues, soubz le grand sceau, au nom dudict Ydet, desquelles il auroit cy devant saisy ledict Ydet ; lequel Ydet, suyvant icelles, s'est faict recepvoir à l'exercice dudict estat, en la présence et du consentement des officiers et gens du roy en la vicomté de Bretheuil, » — moy. « six vingts escuz vallans 360 l. », dont une partie payée antérieurement, l'autre partie convertie en une rente annuelle, sous le cautionnement de « honorable homme

[1] Une note marginale constate qu'un extrait a été délivré le 25 juillet 1627 à « Pierres d'Espinay, escuier, seigneur d'Auvergny. »

Digitized by Google

Martin Ydet, s^r de la Londe, de la parroisse des Baulx, père dudict Guillaume [1]..... Et par ce que ledict s^r du Chable promet et se submet vers ledict Idet le faire paisiblement jouissant et possesseur dudict estat, et débattre et deffendre toutes oppositions et procez qui se pouroient mouvoir pour ledict office et estat ; et iceulx procez vuyder et terminer à ses frais, cousts et despens, sans y appeller ledict Ydet, en luy baillant seulement procuration pour cet effet par ledict Ydet ; saouf que, au cas que ledict office de sergent traverssier feust supprimé par édict du roy, ledict s^r du Chable n'en demeureroit garant. »

393. 9 sept. 1595, « en la maison du s^r de Vieupont [2] ». — Contrat de mariage entre « noble homme Eustache Amyot, s^r de Réveillon, fils de deffunct Robert Amyot, escuier, s^r de Beauffey, de la parroisse de Sainct Nicolas de Moulins, » et « noble damoiselle Marguerite de Rotrou, fille et héritière en partie de feu noble homme m^e Pierre de Rotrou, vivant s^r de Marsallin et de la Muette, et de dame Catherine Pignière, » la future assistée de « noble homme Anffroy de Vieupont, s^r de Messey et de Mortheaulx, et damoiselle Catherine de Rotrou, son espouse, sœur de ladicte Marguerite. » — « A esté accordé par iceluy sieur futur espoux prendre ladicte damoiselle son espouse avec ses biens, honneurs, droicts, noms et actions, et ce qui luy peult compéter et apartenir de la succession de son père et ses frères, et de ce qui luy pourra cy après eschoir, compéter et apartenir. Et ledict sieur a gaigé à ladicte damoiselle, sa future espouse, telle part et portion en ses biens meubles, et droict de douaire en ses immeubles, tel que luy est conceddé et permis par la coustume des lieux. — Et a esté acordé par entre lesdicts futurs mariez que le premier de l'ung d'eulx qui déceddera, l'aultre jouyra de tous et chacuns ses biens meubles et immeubles sa vie durant, et de tous les acquests et conquests, ce qu'ils ont mutuellement et réciproquement accordé, cessant laquelle clause n'eust esté le présent mariage acordé ; à la charge toutesfoys par celluy qui demeurera survivant de entretenir les enffans, s'y aulcuns y en a dudict mariage, selon l'estat, qualité et condition d'iceulx. — Présens : noble homme Regné de l'Isle, de la paroisse de Rohere, et noble homme Jacques Amyot, s^r de Réveillon, frère dudict sieur futur espoux, et Jehan Pidou, de la paroisse de Sainct Eustache de Paris, tesmoings. » Signé :

[1] Le père signe : M. Ydet ; le fils : G. Ydet.

[2] Voir l'acte suivant.

Digitized by Google

« Eustache Amyot ; — Marguerite de Rotrou ; — A. de Vieupont Challouey ; — René de Lisle ; — C. de Rotrou , — J. de Réveillon ; — J. Pidou ; — G. Berthault ; — G. Bigot. »

394. 11 sept. 1595. — Bail par « noble homme Anffroy de Vieupont, seigneur de Mortheaulx et de Messey, à présent demeurant en la paroisse de Sainct Germain de Rugles, » à « Roger Moutardier, monnier, » du « Moullin Rouge, audict seigneur de Messey apartenant, assis en la parroisse d'Herponsey, en ce comprins une demie acre de pray assise près le Moullin des Gondrilliers, » pour trois ans à partir de ce jour et moy. la livraison, chaque semaine, au bailleur, de cinq boisseaux de « bled moulte », plus l'obligation « de faire et livrer par chacun an, au jour de l'an, ung gasteau ou ung escu... Ce faict au moyen que ledict preneur aura à son proffict les vertes moultes deubz en ladicte seigneurie de Messey et Mortheaulx par les non resséans. »

395. 24 sept. 1595. — Procuration par « honestes personnes Nicolas Guarguichon (1) et Guillaume Cordieu, bourgeois de Rugles, » à Marin Chardet, à l'effet de « signer récépissé, au registre et pappier du greffier en l'eslection à Verneuil, qu'ils sont saisis de la sentence donnée à leur proffict en forme de taxe éxécutoire sur les personnes de Rugles, les Frétils, Boisarnault et Ambenay, pour le faict de certaines munnitions par eulx fournies en la ville de Verneuil, par le commandement de monseigneur le comte de Soissons, jouxte qu'il est plus à plain contenu en ladicte sentence, dabtée du septiesme febvrier 1590. »

396. 28 sept. 1595. — Quittance par les héritiers d'Abraham Trouette, vivant demeurant à Rugles, à « noble messire Françoys Mallard, chevalier de l'ordre, sieur de Fonteynnes, absent, stippullé par honorable homme Robert Leforestier, de la parroisse de Sainct Cellerin, près Séez, » d'une somme à valoir sur les arrérages échus d'une rente, de laquelle rente « ledict sieur de Fonteynnes seroit tenu descharger les héritiers du sieur de Vauferment vers les héritiers dudict Abraham Trouette, et ce suyvant certain acte expédié en ce lieu de Rugles le pénultiesme jour de décembre dernier. »

397. 29 sept. 1595. — Vente par « honorable homme m^e^ Nicollas

(1) Sign. : N. Garguichon.

Digitized by Google

Buglet[1], seigneur de la Vallée, lieutenant général des eaues et forests au bailliage d'Evreulx, » à Guillaume de la Noë, de Bois-Anzeray, d'une pièce de terre en plant, contenant demi-vergée environ, assise en ladite paroisse, seigneurie des religieux de Lire, moy. 30 l., réduites à 10 écus d'or sol, plus 30 s. pour le vin du marché, le tout payé comptant.

---

398. 29 sept. 1595. — Acquisition par « messire Jacques Saulière, curé d'Herponsey, » de trois pièces de terre situées dans sa paroisse, la première seigneurie de l'abbaye de Lyre, fief de Montigny, la seconde seigneurie de Messey, et la troisième seigneurie des Botereaux.

399. 2 oct. 1595. — Acquisition par « messire Jacques Leclerc, curé de Sainct Pierre des Frétils, » d'une vergée de terre en bois taillis et pâture, aux Frétils, seigneurie de Neaufle, fief de la Maillardière, moy. 12 l., plus 12 s. pour le vin du marché, — ladite pièce chargée de deux carolus de rente envers la seigneurie.

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

400. 3 nov. 1595. — Obligation par « Jessé Drouet, escuier, seigneur du Chasble, archier de la garde du roy nostre seigneur, demeurant en la paroisse du Boysernault, » à « honeste personne Jehan Magore, fils Pierre, marchant, demeurant en la paroisse des Botheraux, » de 15 écus d'or sol pour prêt, remboursables dans un mois[2].

401. 13 nov. 1595. — Vente par « discrète personne m^e^ Jacques Cordieu, prebstre, curé de Sainct Germain de Rugles, » à « noble et discrète personne m^e^ René Girard, prebstre, curé de Sainct Gilles

[1] Sign. : N. Buglet. — Dans une vente du 17 oct. 1595, il est qualifié d'écuyer, mais non de « noble homme ».

[2] En 1622, le remboursement n'était pas encore effectué. Un jugement du 21 oct. 1622, rendu par « Nicolas Leforestier, escuier, sieur de la Lande, conseiller du roy, lieutenant général du vicomte de Conches et Bretheuil, » autorise la délivrance d'une grosse à fin de poursuites contre les héritiers de Jessé Drouet. Une expédition de ce jugement est annexée à l'obligation. Jessé Drouet y est simplement qualifié de « bourgeois de Rugles ».

Digitized by Google

de Préhamon, » de « sept vingts boisseaux de bled bon et suffisant, rendu au grenier du lieu de la Bosseries, mesure de B[illegible] [illegible] 30 mesures d'avoine, 30 boisseaux d'orge et 3 boisseaux de pois, le tout de[illegible] [illegible], moy. 50 écus d'or sol payés comptant.

402. 19 [illegible] fév. 1596. — Contrat de mariage entre... sr de Lan-drières qui ne sait pas signer [1], et Geneviève de L[illegible]. Il ne subsiste qu'un fragment de cette pièce.

---

403. 16 fév. 1596. — Acquisition par « honorable homme mr Toussaint de Bonneville, sr de la Bouverye, bourgeois de Laigle, » de 30 perches de pré à Ambenay, seigneurie de Neaufle, moy. 24 l., plus 24 s. pour le vin du marché.

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

404. 17 fév. 1596. « au manoir seigneurial des Seaulles. » — Echange entre « damoyselle Regnée Le Hérier, séparée quant aux biens d'avec noble homme Nicolas Le Conte, son mary, » et « honorable homme Jacques Ragot, sr de la Rassendière, seul fils de honorable homme maistre Michel Ragot, sr de la Fontaine, maistre des ferons en Normandie, et de deffuncte dame Marye Rassent. » Renée Le Hérier, « par le conseil, présence et consentement de maistre Mathieu Leconte, escuier, advocat, son père en loy, » cède à Jacques Ragot « la ferme de Préhamon, consistant en maisons, masures, court, pourprins, terres labourables, plants, boys, buyssons et pastures..., audict lieu de Prehamon, sur les parroisses de Gloz et Couvain..., des bouts et costez desquelz héritaiges ledict sieur s'est tenu à content par ce qu'il avoit jouy cy devant plusieurs années de ladicte ferme qui luy auroit esté baillée à jouyr par ledict Leconte par le traicté du mariage entre ledict Ragot et damoyselle Magdeleine Leconte, fille dudict Mathieu ; » plus « une pièce de pray de noe assise près le village des Aulnez, parroisse de Gloz, contenant demie acre, d'ung costé et d'ung bout les hoirs de deffunct honorable homme maistre Guillaume Ragot, advocat, d'aultre costé le Val de Vernet. » — En échange, Jacques Ragot abandonne « la ferme et métairie

[1] Il s'agit très probablement de Pierre Girard, qui, dans un acte du 16 juin 1589, trace une « marque » pour signature.

Digitized by Google

nommée la Rassendière, consistant pareillement en maisons, masures, plants, pastures, boys, buissons et terres labourables en plusieurs pièces, d'autant qu'il luy en seroit tombé et escheu par la mort et trespas de ladicte dame Marye Rassent, sa mère, scitués et assis ès parroisses de Sainct Anthonin de Sommere et les Fretis, avecq une pièce de pray contenant trois vergées ou environ, qui est sur la rivière de Rugles, prez le moulin de Bailly. » — « En quoy faisant, demeure ladicte damoiselle subjecte à faire l'assemblement d'une aisnesse que ladicte ferme de la Rassendière est tenue faire à la seigneurie de la Navelièrc (*sic*), par ce que elle aura à son proffict les rentes des puisnez et tenans en icelle. Et sy aura le droict que ledict s^r^ de la Rassendière a en la mare et commune dudict village ; parce que aussy ladicte damoiselle a quitté et cédé tel droict qu'elle a en la mare et puitz dudict lieu de Préhamon, suyvant les lotz et partaiges faicts entre les cohéritiers de deffuncts M^es^ Guillaume et Jacques Leconte, prebstres. Et en faisant le présent contract a esté accordé entre lesdicts contractans que les feurres et pailles et engrais qui sont à présent sur lesdites fermes, mesmes ceulx de la récolte de l'année prochainement venant, demeureront sur chacune ferme pour esviter à dégradation, sauf le foing qui est à présent en l'une des maisons dudict lieu de la Rassendière, que ledict Ragot lèvera quand il verra bon estre. Remporteront lesdicts contractans les bleds de la récolte prochaine, sçavoir est : ladicte damoiselle ceulx de la ferme de Préhamon, et ledict Ragot ceux de la ferme de la Rassendière. Les cuves et ustencilles du pressouer qui sont audict lieu de la Rassendière demeureront au proffict de ladicte damoyselle. Présens : noble homme Thomas de Bonneville, seigneur du Chesney, de la paroisse de Chambellac, et à présent demeurant en la paroisse de Chéronvilliers, et Jehan Besnard, d'Ambenay. » — Signé : « J. Ragot ; — M. Ragot ; — M. Leconte ; — R. Heryer ; — G. Berthault ; — G. Bigot. — Les marques de : T. de Bonneville ; — J. Besnard. »

405. 17 fév. 1596. — « Honeste personne Jehan Fagot le jeune, de la parroisse de Neaufles, à présent demeurant en la parroisse d'Ambenay, » se rend caution de « honeste personne Ambroys Fagot, son frère, demeurant à Rugles[1], » pour « paier le prix et satisfaire au contenu du bail à ferme à luy faict de la prévosté et coustume de ce lieu de Rugles, apartenant à noble seigneur mes-

[1] Ni l'un ni l'autre ne savent signer.

Digitized by Google

sire Robert de la Vieville, chevalier, seigneur de Rugles, et noble dame Catherine d'O, son espouze, en tant que seroit du depuis le jour Sainct Remy dernier passé jusques en fin d'icelluy, qui seroit pour quatre ans, et qui est du prix de vingt escus, vallans 60 livres, par an, recours audict bail à luy cy devant faict par Lambert Duboys, procureur des terres et seigneuries de Rugles et Bailly, passé en ce tabellionage le (*en blanc*) 1593 .»

---

406. 11 mars 1596. — Vente à « honeste personne Pierre Drouet, s[r] du Boisdeschamps, » demeurant à la Touzerie, de 3 vergées de terre à la Celle, seigneurie de la Saussière, moy. 18 l., plus 18 s. pour le vin du marché.

GILLES BERTHAULT ET GUILLAUME BIGOT

407. 13 mars 1596. — Transport par « nobles hommes Michel et Gabriel de Rotrou, seigneurs de Marsallain, Plesseys-Boussart et Ver, demeurants à Marsellayn, » à « damoiselle Marguerite de Rotrou, deuement authorisée par noble homme Eustache Amyot, s[r] de Réveillon, son mary et espoux, » d'une rente de 25 l. t., plus quatre années d'arrérages échus, à prendre sur « noble homme Loys Destivent (??), seigneur de Sainct Germain, » en vertu d'un contrat de constitution passé devant Fiacre Tourvaize (?) et Pierre Podefer, tabellions royaux pour le siège du Hamel-Saint-Remy, le 16 oct. 1586. Ce transport fait moy. 66 écus deux tiers, évalués 200 l. t., « en quoy iceulx frères, en qualité d'héritiers de feu Jehan de Rotrou, escuyer, leur nepveu, comme estant leurdict nepveu héritier de deffunct Guillaume de Rotrou, s[r] de Marsallain, lorsqu'il vivoit son père, receu au nom de ladicte damoiselle espouse du s[r] de Réveillon, ladicte somme de deux cens livres, jouxte qu'il est porté par deux quittances dabtées des quatorziesme febvrier et sixiesme mars 1591, lesquelles, au moyen de ces présentes, lesdicts s[r] de Réveillon et sadicte espouze ont rendues comme quictes et vuydes de tout effect entre les mains desdicts s[rs] de Marsallain frères, pour demeurer quicte ledict Michel de la somme de soixante six escuz constituez en hypothecque au nom de ladicte damoiselle comme héritière, en sixiesme partie, de feu Jehan de Rotrou, seigneur de Montagu, leur frère. » Signé : « Al. de Rotrou ; — M. de Rotrou ; — E. de Réveillon ; — M[te] de Rotrou, » etc.

Digitized by Google

408. 13 mars 1596. — Vente d'une acre et demie de terre à Juignettes, seigneurie « du Baaele, portion aisnée, » bornée par « honorable homme m^e Estienne Jouvin (ou Jamin), s^r de la Cousture. »

---

409. 1^er janv. 1603. — Vente par « messire Philippe de la Haye, chevalier de l'ordre du roy, s^r de Montbault, le Couldray et les Botteraux, demeurant au manoir seigneurial des Botteraux, » à « m^re Adrien Baudot, escuyer, s^r du Bohion, lieutenant en la vicomté de Breteuil, » de : 1° le fief, terre et seigneurie du Boispenthou, assis en ladite paroisse du Boispenthou et aux environs, consistant en rentes en deniers, chapons et autres faisances, avec droit de justice sur les hommes, droit de colombier, reliefs, treizièmes, etc., « et autant qu'il luy en est venu par confiscation de feu Gaspard du Val, » ledit fief relevant des Bottereaux par un huitième de fief de haubert ; — 2° le moulin Ratier, sis à Neaufle, sur la Risle, avec son jardin, une acre et demie de pré, le droit qu'il peut avoir aux îlots depuis le pont du val de Sommaire jusqu'au village de Transières, les droits de baon sur les hommes de la seigneurie de Vaux et autres, obligés de moudre en ce moulin, droit de « festaige » et de pêche, etc. ; — 3° la terre dite le Clos Bérard ou la Cornablière, sise en la paroisse de Vaux, composée d'une acre de cour, avec ses bâtiments, et de quarante et un acres de terre, dont une partie en crière et pâture, relevant, ainsi que le moulin, de la seigneurie des Bottereaux ; — le tout moy. 3000 l., plus 350 l. pour le vin du marché, dont 2150 l. payées comptant, les 1200 l. de surplus payées antérieurement. Témoin: m^e Nicolas Girard, s^r du Hanoy, conseiller-juge assesseur en la vicomté de Breteuil.

410. 5 janv. 1603. — Vente par Etienne Morel, dem. aux Bottereaux, à « noble homme m^e Jehan Girard, escuyer, s^r du Boiscordieu, esleu en l'eslection de Verneuil et Châteauneuf en Thimerais, » d'une acre et demie de pré en la paroisse Notre-Dame de Rugles, sous les côtes de Bailly, moy. 230 l., plus 12 l. 10 s. pour le vin du marché.

411. 6 janv. 1603. — Vente par « noble seigneur Philippe de la Haye, chevalier de l'ordre du roy, s^r de Monbault, du Couldray et des Botereaulx, » à « noble seigneur Philippe d'Espinay, s^r de Mézières, l'Oraille et Auvergny, » des bois dits de Vaux, contenant 12 acres, bornés d. c. le chemin de Louvet, d. c. le bois de la

Digitized by Google

Vicarie, d. b. le chemin de Rugles, — plus deux autres pièces qui se touchent, nommées les Parcs et Plantes, « sur lesquelles antiennement estoit basty et construit le manoir de Vaux, » contenant 5 acres et bornées d. c. le chemin de Rugles, d. c. et d. b. l'aumône du curé de Vaux ; — avec le droit de patronage alternatif à la cure de Vaux ; — le tout venu au vendeur par confiscation sur Gaspard du Val, écuyer, sieur d'Auvergny et de Vaux ; — plus 6 acres de terre en crière, provenant de la même confiscation ; — moy. 1000 l., plus 60 l. pour le vin du marché, le tout payé comptant, et sous la condition que les choses vendues seront réunies au fief de Vaux, dont l'acquéreur est déjà propriétaire, et relèveront comme ledit fief de la seigneurie des Bottereaux. Ce même acte porte également quittance par Philippe de la Haye à Philippe d'Espinay des treizièmes dus par ce dernier pour l'achat qu'il avait fait de la terre de Vaux de François Durand, écuyer, sieur d'Auvergny. Témoin : honorable homme Etienne Morel, s^r de la Davière, de la paroisse de Chambord.

412. 12 janv. 1603. — Vente par noble homme Laurent de Linardière, dem. à la Noe sur Rugles, paroisse de Boisarnault, à Guillaume de Vaures, de plusieurs pièces de terre sises à la Noe, contenant ensemble 2 acres et demi, moy. 260 l. Le paiement se trouve effectué par la remise au vendeur d'une obligation de pareille somme que l'acquéreur portait, au nom de sa mère, fille de feu Pierre Berthault, sur Françoise Berthault, fille de Gilles, et femme dudit Laurent de Linardière.

413. 13 janv. 1603. — Bail par Philippe de la Haye, s^r des Bottereaux, pour trois ans, à partir du 1^er oct. 1602, à honorable homme Guillaume Loyson, dem. au manoir des Bottereaux, de « la terre et seigneurie des Petits et Grands Bottereaulx, consistant en manoir et maisons, colombier et jardins dudit lieu, fors la maison du portail, où le bailleur se logera quand il viendra aux Bottereaulx, avec une escurie pour ses chevaulx, » consistant aussi en terres labourables, prés et moulin sur la Risle, dit le moulin des Bottereaux, prés dans les paroisses de Juignettes et la Selle, bois des Bottereaux et des Gastines, avec toutes les rentes, faisances et redevances, tant en deniers et grains qu'en oiseaux, tant ordinaires que casuelles, et même les forfaitures, reliefs et treizièmes (sauf ceux des terres nobles, la présentation aux bénéfices, aux écoles et aux offices qui demeurent au profit du bailleur, comme aussi les droits de garde-noble, d'aubaine, de forfaiture et de

Digitized by Google

confiscation des terres nobles). Le preneur devra faire valoir les terres, qui se composent d'environ 25 acres par saison ; il fera tous les ans une coupe de bois taillis, en commençant par la plus vieille, et videra la coupe dans l'année, après avoir laissé douze beaux baliveaux de chêne par acre et tous les arbres portant fruits ; il ne pourra mettre ni chevaux, ni bêtes à cornes dans ces bois, avant qu'ils n'aient six ans ; du reste, les officiers du bailleur feront la délivrance des coupes et surveilleront l'exploitation. Le preneur devra, en outre, relever les brèches des fossés et des clôtures des bois ; il suivra à ses dépens les procès pour rentes et droits qui seront suscités devant les tribunaux de Breteuil, Orbec et Evreux, et il en recueillera les dépens et amendes ; si ces procès vont au Parlement de Rouen, le bailleur les soutiendra et en recueillera les bénéfices, mais en déduisant sur le prix des fermages les avances faites par le preneur. Les papiers terriers et tous les titres sont remis au preneur ; il les rendra à la fin de son bail. Il est chargé de faire tenir les plès tous les mois par les officiers de la seigneurie et les gage plèges tous les ans. Il est chargé encore de servir tous les ans au maitre des férons la rente due au roi, qui se compose d'un pic valant 26 sols, et de comparoir à l'assemblée. Le preneur aura pour son chauffage autant de bois mort qu'il en faudra, lequel lui sera délivré par les officiers de la seigneurie dans le lieu le moins dommageable. Il devra aussi tenir en bon état de réparation tous les bâtiments. Prix du bail : 700 l. par an, dont une année payée d'avance ; le reste sera payable sans frais à Angers, chez m^e^ Pierre Le Marié, avocat, demeurant près des Cordeliers. Le preneur fournira, en outre, tous les ans au bailleur 2 000 fagots, et plantera douze entes par an. Témoin : m^e^ Nicolas Girard, s^r^ du Hanoy, sénéchal de la seigneurie des Bottereaux.

414. 20 janv. 1603. — Quittance par Robert Le Forestier, écuyer, s^r^ du Buisson-Sainte-Marguerite ; Pierre Le Forestier, écuyer, s^r^ du même lieu, et Charles Le Forestier, écuyer, prieur de Friardel, à noble homme Cyprien Baudot, s^r^ d'Ambenay, de la somme de 1.050 l., montant de deux obligations qui font partie de la dot de damoiselle Catherine La Rousse femme de Pierre Le Forestier. Témoin : noble homme Jean Girard, s^r^ du Boiscordieu, élu en l'élection de Verneuil [1].

[1] Jean Girard avait aussi pour femme une damoiselle La Rousse. — A. L.

Digitized by Google

415. 8 fév. 1603. — Procuration en blanc par Etienne Blondel, de Saint-Martin-d'Ecubley, à l'effet de se rendre « dénonciateur à l'encontre de m^e^ Hector Le Grand, dict Lescalier, touchant plusieurs volleryes, crimes et assassinats, excès et oultrages par luy commis à l'encontre de plusieurs personnes jusques au nombre de vingt, suivant le mémoire qui en a esté baillé, et requérir être permis d'en faire informer. »

416. 16 fév. 1603. — Renonciation par les habitants de Rugles au droit d'appeler des sentences portées contre eux pour non-paiement de la taille [1]. « Furent présens honorables hommes Guillaume de Vaures, Germain Suzanne, Guillaume Gauquelin, Michel Frémont, Nicolas Fouquet, Benoist Allart, Robert Coureuil, Jehan Dumont, Nicolas Berard, Jehan Cordieu, Jacques Guérin, Bastien Chéruel, Adrien Fauvel, Jehan Chevrier, Gilles Mercier, Thomas Glasson, Thaurin Drouet, Jehan Filleul, Guillaume Berthault, Raoullin Selles, Louis Triloche, tous manans et habitans de Rugles, assemblés au son de la cloche pour adviser des affaires dudict bourg, lesquels, pour eux et le commun et général de ladicte paroisse, se sont désistés et départis de l'appel par eulx interjeté des sentences, exécutoires, et condampnations portées sur ledict général par honorable homme m^e^ Nicolas Christi, conseiller au siège présidial d'Evreulx, consentent et accordent que toutes lesdictes sentences, exécutoires et condampnations sortent leur plein et entier effet comme arrest de cour, et renoncent à en prendre cy après aucun pourvoi par quelque voie ou manière que ce soit, et sans avoir esgard aux relliefs d'appel par eulx obtenus. Ce faict en la présence dudict Christi, lequel a accepté ladicte déclaration pour désistement desdictes appellations interjectez. Et, à ce moyen, ledit Christi demeure entier et réservé à poursuivre l'exécution desdicts sentences et jugemens et condempnations, ainsi qu'il advisera bien estre et selon leur teneur. »

417. 16 fév. 1603. — Transaction entre les habitants de Rugles et Nicolas Christi, conseiller au bailliage d'Evreux, au sujet des tailles avancées par ce dernier [2]. « Fut présent honeste homme m^e^ Nicolas Christi, conseiller du roy nostre sire au baillage et siège présidial d'Evreux, estant de présent en ce lieu de Rugles, lequel, tant pour luy que pour honneste femme Catherine de Bonneville,

[1] Cet acte est passé au presbytère de Rugles.

[2] Cet acte, comme le précédent, est passé au presbytère de Rugles.

Digitized by Google

sa mère, volontairement, vendit, cedda et transporta, par ces présentes, à honnestes hommes Guillaume de Vaures, Germain Suzenne, Pierre Le Roy, absent, stipulé par discrète personne m^e^ Germain Quipel, curé de Sainct Germain de Rugles, Michel Frémont, Guillaume Morel, Guillaume Gaiquelin, Germain Berthault, fils Germain, Benoist Allart, Robert Coureuil, Nicolas Foucquet, Daniel Lefebvre, Gilles Mercier, Jehan Filleul, Jehan Chevrier, Adrian Fauvel, Jehan Dumont, Loys Triloche, Gilles Baumyer, Estienne Chéruel, Pierre Frémont, Nicolas Bérard, Thomas Glasson, Julien Bellejambe, Raoullin Selles, Thaurin Drouet, Gilles et Jacques Eveillechien, tous présens et acceptans, c'est asçavoir tous et chacuns les comdempnations, jugemens, sommes de deniers, droicts, noms, raisons et actions, despens, intérests taxés et à taxer que mesmes plusieurs acquicts par luy portez de paiemens faicts par feu honorable homme Noel Christi, son père, par sa mère, par luy ou aultre à son nom, tant pour les deniers par luy paiez et advancez pour la généralité du bourg de Rugles, des tailles, emprunts, subventions, que aultres deniers paiez à l'acquict et descharge dudict bourg en général que aulcuns particuliers, soit collecteurs ou aultres, tant aux années 1589, 1593, que 1594 et aultres, sans aucune chose ou partie en réserver; comme aussi leur a quitté la somme de cent escus pour des chevaux tournis par ledict défunct et la somme de quatre vingtz escus pour l'estimation des chevaux de défunct Pierre Noyalle, suivant l'obligation tabellionnée en ce lieu le quinziesme janvier 1591; pour par les susdicts en poursuivre le paiement sur la généralité et tous aultres qu'ils adviseront bien estre; à quelle fin ledict sieur Christi les a présentement saisis de l'obligation du quinziesme janvier 1591, quittances, arrests et condempnations et aultres pièces dont il dict être saisy, et promis, sy aultres il recouvre, les délivrer et bailler aux susdicts, pour eulx en esjouir ainsi qu'ils adviseront bien estre. Non compris en la présente cession les deniers en diverses parties receus par le sieur Christi cy devant, suivant qu'il est contenu en l'estat et mémoire par luy ce jour d'huy baillé et de luy signé, non plus que les intérests et despens à luy jugés (*sic*) sur les collecteurs des années 1593 et 1594, et audict sieur paiez; demeurant au proffict desdicts cessionnaires le procès formé contre Estienne Chéruel, pour en faire et disposer ainsi qu'ils verront bon estre, et en accorder avec ledict Chéruel, lequel, présent, l'a ainsy consenti, ainsy que les autres exécutions non comprinses audict mémoire; et à ce moyen

Digitized by Google

que toutes exécutions, et ce qui se seroit fait et passé lors d'icelles, demeurent extainctes, sans en estre faicte aucune poursuite, et sy aucun droict en appartient au sieur Christi, il l'a remys et quicté et ceddé comme dessus. La cession et quictement faicts moyennant la somme de 2108 l., de laquelle somme ledict sieur Christi s'est tenu satisfaict et content, tant au moyen de la somme de 613 liv. 11 sols par luy cy devant receus, suivant le contenu en son mémoire et estat de luy signé, que oultre moyennant la somme de 560 l. t., de laquelle somme les susdicts sont obligez vers luy la payer à son acquit : 400 l. à honneste homme Noel Cecille, marchand bourgeois de Rouen ; 90 l. à honneste femme Jehanne Royer, à l'acquict du sieur du Vivyer, d'Evreux, et de m^e^ Guillaume Christi, huissier; 40 l. à Estienne Chupel, représentant le droict de Jehan Mallemain; et le surplus, 30 l., sera payé audict sieur Christi; et pour l'oultreplus et parpaiement des 2108 l., il s'en est pareillement tenu satisfaict; et pour le regard des despens et intérests à luy jugez, non taxez et liquidez, il les a semblablement remis et quictez aux susdicts parce qu'ils se sont submis et obligés de tenir et faire tenir quicte et deschargé le sieur Christi et sa mère et les héritiers dudict de Noyalle de telle part et portion des sommes auxquelles ils pourroient estre obligez soit vers le général ou aucuns particulier du bourg de Rugles, pour les deniers des tailles, subventions, emprunts, dons, etc., jugez tant sur ledict général que sur Noel Christi, sur lui ceddant et sur sa mère; et tellement qu'il n'en aura ni souffrira aucune perte ny dommage, et ne sera appellé en aucune contribution desdicts deniers, ny sa mère aux qualités susdictes. Et pour le regard de la descharge du sieur Christi vers le sieur Cecille, les susdicts se sont obligez la luy apporter dedans mercredy huictaine et en finir avec le sieur Cecille si à temps que le sieur Christy n'aura ni souffrira perte ny dommage, et de ce faire s'en sont obligez en pareille obligation qu'il est obligé vers ledict Cécille. Et a ledict sieur Christi desclaré avoir baillé deux acquicts généraulx à Michel et Pierre Frémont, lesquels les susdicts ont promis allouer et tenir, comme aussi celui délivré à Jehan Dennes, en leur contenu. — Présens : honorable homme m^e^ Charles Hérisson, s^r^ des Houlles, demeurant à Evreux, paroisse Sainct Denys; Edmond Soullard, fils Pierre, et Martin Delaunel, fils Henry, d'Ambenay. »

418. 17 fév. 1603. — Sentence arbitrale rendue par honorables

Digitized by Google

personnes m^e Eustache Girard, s^r de la Brossetière, Jean Saillard, avocats, et messire Jean Christi, chanoine de Nantes, alors présent à Rugles, sur un différend existant entre Germain Quipel, curé de Saint-Germain de Rugles, agissant tant pour lui que pour ses frères, d'une part, et Thomas Quipel, agissant aussi pour lui-même et pour ses frères, d'autre part, comme héritiers de leurs pères.

419. 1^er mars 1603. — Quittance par « honneste homme Estienne Piel, s^r du Chesnay, huissier en l'eslection de Bernay, demeurant à Marnefer, » du capital d'une rente de 50 s., constituée le 6 avril 1567 par un s^r Doucet, suivant contrat passé à Lyre, au profit de « vénérable et discrète personne m^re Guillaume de Bonnechose, curé de Boisnormand, » et passée ensuite aux mains de « noble homme Ambroise de Bonnechose, escuyer, s^r de Boisnormand, » cédant d'Etienne Piel (contrat de cession passé à Glos le 6 mai 1600).

420. 3 mars 1603. — Procuration par Guillaume de Vaures, Germain Suzenne, Pierre Leroy (représenté par Germain Quippel, curé de Saint-Germain de Rugles), Michel Frémont, Guillaume Morel, Guillaume Gauquelin, Germain Berthault, fils Germain, Benoit Allart, Robert Coureuil, Nicolas Foucquet, Daniel Lefebvre, Gilles Mercier, Jean Dumont, Louis Triloche, Gilles Beaumès, Nicolas Bérard, Julien Bellejambe, Raullin Selles, Taurin Drouet, Jacques Eveillechien, assemblés en état de commun et de général, à Thomas Glasson et à Gilles Eveillechien, à l'effet de poursuivre la rentrée des créances transportées par Nicolas Christi le 16 fév. 1603 (voir n° 417).

421. 4 mars 1603. — Charles Poisson, s^r de Saint-Léger, tant en son nom qu'au nom de ses neveux, les fils de son frère, Nicolas Poisson, s^r d'Epreville [1], se reconnait débiteur envers Jean Poisson, écuyer, s^r du Boisbaril et du Boullay, fils et héritier de Christophe Poisson, s^r du Boisbaril, représenté par « Amond Mesnaige », s^r de Bellou [2], de la somme de 3 300 l., capital et arrérages échus d'une rente due par Charles Poisson et ses neveux. Cette créance avait l'origine suivante : François Poisson, s^r d'Epreville, avait créé, les 26 juillet 1516 et 30 avril 1517, par contrats passés

[1] En Roumois.

[2] « Amond Mesnaige » ne sait pas signer.

Digitized by Google

à Rouen, deux rentes de 10 l. chacune, au profit de Nicolas de la Place, de Rouen. Ces emprunts furent continués par l'un de ses deux fils, Jean, s[r] d'Epreville, qui constitua au profit de Jean Toutain, de Rouen, trois rentes d'ensemble 60 l., aux termes de trois contrats passés à Rouen les 11 juillet 1548, 12 avril et 26 juillet 1550, puis au profit de Berthelot Girard, procureur à Rouen, une autre rente de 40 l. le 17 juin 1551. Ces quatre rentes furent cédées tour à tour, savoir : à noble homme Nicolas de la Place, s[r] de Saint-Sulpice, conseiller au parlement de Paris, le 11 fév. 1576; à son frère, Pierre de la Place, conseiller au parlement de Rouen, et enfin le 29 juillet 1578 à Christophe Poisson, s[r] du Boisbaril, frère de Jean, s[r] d'Epreville. Ce dernier était mort, laissant trois enfants : Nicolas, s[r] d'Epreville, Charles, s[r] de Saint-Léger, et Marie. Le 17 juillet 1576, devant les tabellions de Pont-Audemer, Nicolas Poisson avait donné en dot à sa sœur Marie, qui épousait noble homme Jacques Le Forestier, écuyer, s[r] de Mellay (?), une rente que Marie Poisson transporta elle-même le 20 octobre 1578 à son oncle Christophe Poisson, lequel se trouva ainsi créancier de 220 l. de rente sur Charles et Nicolas Poisson, ses neveux. Le montant de la dette, en capital et arrérages échus, s'élevait, d'après un compte arrêté le 12 août 1598 entre Christophe et Charles Poisson, ce dernier tant en son nom que comme tuteur des fils de son frère Nicolas, à la somme de 2420 l. — Est témoin dom Michel Georget, religieux de Lyre.

422. 10 mars 1603. — Honnête femme Catherine Le Prevost, veuve de Taurin Fuscher, abandonne à ses deux fils, Taurin et Vincent, ses biens, consistant en deux maisons et quelques terrains en jardin, le tout situé à Rugles. L'une des maisons était assise entre les halles et le chemin tendant au Breuil ; l'autre maison et les terrains se trouvaient dans la rue du Cauche et donnaient sur la basse-cour du château et sur la Garenne [1].

423. 17 mars 1603. — Marché entre Guillaume Loyson, receveur de la seigneurie des Bottereaux, et François Rue, de la même paroisse. Ce dernier s'engage à transporter le charbon fait par Loyson dans une coupe du bois des Bottereaux, soit à Rugles, soit à Ambenay, Neauple, Glos, la Barre ou Gisay, moy. 20 s. par banne. Loyson lui avance deux chevaux, estimés 90 l. Témoin : Nicolas Girard le jeune, s[r] de la Brossetière.

[1] A peu près sur l'emplacement des maisons de M. Marquis. — A. L.

Digitized by Google

424. 28 mars 1603. — Vente par Nicolas Cuilleron, bourgeois de Rugles, à noble homme m^re Cyprien Baudot, s^r d'Ambenay, avocat du roi en la vicomté de Conches et Breteuil, d'une vergée et demie de jardin, en la paroisse Saint-Germain de Rugles, seigneurie de Bailly, borné d. c. par la Bove, propriété de l'acquéreur, d. c. le chemin du moulin du château, d. b. les fossés du château et d. b. l'issue de la Bove, achetée par Cuilleron au décret des héritages de Gilles Berger. Cette vente a lieu moy. 36 l.

425. 4 avril 1603. — Dans un acte à cette date, il est rappelé que, le 12 juillet 1602, par contrat passé à Rugles, un compte avait été arrêté entre noble seigneur Philippe d'Espinay, seigneur de Mézières, l'Oraille et Auvergny, et noble homme François Durant, demeurant en la paroisse de Marnières, par^t lequel le premier s'était engagé à payer pour le compte du second : 1° 350 l. à m^e Jacques Beaunier, receveur des amendes et exploits de la cour de parlement de Rouen ; 2° et 120 l. à noble homme Marguery de Malortye, écuyer, s^r du Boisgrart.

426. 4 avril 1603. — Philippe d'Espinay, s^r de Mézières, l'Oraille et Auvergny, fait un échange de prés dans cette dernière paroisse. Témoins : François Durant, écuyer, dem. à Marnières, et Etienne Le Forestier, s^r du Saptel.

427. 7 avril 1603. — Cession par m^e Robert Girard, s^r de Glatigny, procureur du roi en la vicomté de Rugles, prévôt de la Charité de Rugles, à ladite Charité, représentée par l'échevin Jean Dennes, d'une rente de 10 l. constituée originairement par honorable homme m^e Michel Ragot, s^r de la Fontaine, due alors par les héritiers de Mathieu Le Conte avocat, et provenant au cédant de Blanche Desmares, sa mère, — moy. 80 l.[1].

428. 11 avril 1603. — « Noble homme m^e Nicolas Le Forestier, escuyer, s^r de la Jaulnière, verdier et châtelain de Bretheuil, » achète trois vergées de terre aux Bottereaux, seigneurie de l'abbaye de Lyre, bornées par les hoirs de feu m^e Jean d'Orbec et par noble homme Adrien Pigace, s^r de Carantonne, moy. 15 l., plus 15 s. pour le vin du marché.

429. 19 avril 1603. — Approbation par damoiselle Madeleine

[1] Il fallait que Robert Girard fût bien en quête d'argent pour faire un marché aussi peu avantageux. — A. L.

Digitized by Google

Le Conte, femme de noble homme Jean de Calièges, sr du Parc, dem. à Juignettes, d'une vente de deux vergées de terre, sises à Juignettes, faite le 4 du même mois par son mari à Lucas Saulière, de Saint-Antonin.

430. 23 avril 1603. — Procuration par dame Françoise Girard, veuve de feu noble homme me Nicolas Buglet, sr de la Vallée, lieutenant général des eaux et forêts au bailliage d'Evreux, et Jeanne Buglet, femme de honnête homme Jacques de Vaulx, contrôleur au grenier à sel de Verneuil, au dit Jacques de Vaulx, à l'effet de vendre 22 arpents de terre sis au village d'Imbernais, faisant partie de la dot constituée par Françoise Girard à Jeanne Buglet, sa fille, et lui provenant à elle-même d'un partage fait avec feu noble homme me Guillaume Girard, sr du Breuil. En retour, Jacques de Vaulx déclare assigner la dot de sa femme (450 l.) sur sa terre et métairie du Buisson-Mellier, sise aux Barils, et sur sa maison de Verneuil, rue du Grand-Marché, paroisse de la Madeleine.

431. 29 avril 1603. — Honorable homme Cyprien Girard, sr du Hanoy, sergent à Glos, y dem., achète un petit jardin en la paroisse Saint-Germain de Rugles, moy. 18 l. t.

432. 1er mai 1603. — Vente par noble homme Aymé Durant, sr du Chesnay et des Vallées, moy. 21 l., d'un petit jardin contenant sept perches, sis au Boisarnault, à l'entrée du village de l'Oraille, du côté de la forêt. Ce jardin avait été acheté par Aymé Durant de Philippe d'Espinay, seigneur de Mézières et de l'Oraille, en même temps que la terre des Vallées.

433. 9 juin 1603. — Vente par « noble homme mre Adrian Baudot, sieur du Boshion, conseiller du roy, lieutenant en la vicomté de Bretheuil, demeurant en son lieu du Boshion, parroisse d'Ambenay, » à « noble seigneur Gabriel de la Vigne, sr de Tréauville et de Sainct Eglan, demeurant en la paroisse de Neaufles, » de 4 acres de pré sises à Neaufles, seigneurie d'Auvergny, bornées notamment par Etienne Le Forestier, écuyer, sr du Saptel, — moy. 800 l., payées comptant.

434. 16 juin 1603. — Transaction entre damoiselle Françoise Durant, veuve en premières noces de noble homme Louis Le Thur, sr de la Trinité, et épouse en secondes noces de noble homme François de Brisou, écuyer, sieur du lieu, d'une

Digitized by Google

part, et François Durant, autrefois seigneur d'Auvergny, d'autre part, au sujet du paiement réclamé par Françoise Durant des 1 000 l. montant de sa dot. A cet acte intervient noble seigneur Philippe d'Espinay, seigneur de Mézières, tant en son nom qu'au nom de noble homme Marguery de Malortie, sr du Boisgrart, qui avait acquis quelques portions du domaine non fieffé d'Auvergny.

435. 29 août 1603. — Cession à « noble homme Urbain de la Vallade, seigneur de Hanches, demeurant au manoir seigneurial de Chéronvilliers, » par damoiselle Roberte de Vasconcelles, veuve de Georges de Rouves, écuyer, sr de Thevray, demeurant au manoir seigneurial de Thevray, en la paroisse de Bourth, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs nés de son mariage avec le feu sr de Thevray, des droits de treizièmes que lui devait damoiselle Françoise Le Pelletier, femme séparée de biens de Jean de Monnay (?), sr de la Resnière, dem. à Bourth, à raison de l'acquisition faite par cette dernière de la terre de la Linotière, treizièmes que Françoise Le Pelletier se refusait à payer, appelant même au siège présidial d'Alençon de deux condamnations prononcées contre elle aux plaids de Thevray et au siège de Verneuil.

436. 14 sept. 1603. — Transport par me Nicolas Girard, sr du Hanoy, juge assesseur aux bailliage et vicomté de Conches et Breteuil, au nom et comme tuteur de Jacques Coyspel, fils et héritier de feu honorable homme Gilles Coyspel, sr du Buat, à Anfroy Lemonnier, sergent hérédital de Lyre pour la branche de Rugles, d'une rente de six livres, ensemble quelques arrérages échus, moy. 65 l. t.

437. 17 sept. 1603. — Bail à ferme, pour neuf ans, à Hélie Jacques et Pierre Helley, de la paroisse Saint-Hélier de Beuzeville, par les dames religieuses de Chaise-Dieu, assemblées au parloir (Renée de Lombelon, prieure; Jeanne du Buc, prieure antique; Marguerite de Marseille, mère ancienne; Marie Le Cornu, mère du cloître; Louise de Belleau, dépositaire; Hélène de Bardouf, cellerière; Françoise Le Sueur, tourière; Marguerite Le Maire, boursière), assistées de vénérable, discrète et religieuse personne frère Etienne Amyon, prieur et père spirituel, et de Robert de la Mare, procureur et receveur de la communauté, — de la terre noble et sieurie du Quesnay-Mauvoisin, dite la Hannetot, sise en ladite

Digitized by Google

paroisse de Beuzeville, consistant en terres labourables et pâtures, rentes en deniers, grains, œufs et oiseaux, reliefs, treizièmes, etc., réserve faite des confiscations et aubaines, — moy. pour chaque année 120 l. t., trois barils de harengs blancs, un cent de bonne morue, 150 maquereaux salés et 20 livres de sucre fin, l'objet de ces faisances livrable à Beuzeville avant carême prenant, sauf les maquereaux qui seront livrés à la Saint-Jean. — Les fermiers jouiront d'une rente de 13 l. 10 s. que le prieuré possède sur le domaine de Pont-Audemer et d'une autre rente de 4 l. assignée sur le moulin de Rozel. Ils devront faire tenir les plès et gage-pleiges, payer les gages des sénéchal et greffier, faire bailler les aveux et dresser un papier-journal des recettes seigneuriales par eux encaissées, lequel, paraphé et contresigné par le sénéchal et le greffier, sera remis aux religieuses.

438. 29 sept. 1603. — Remboursement par Gilles d'Espinay, s^r^ de Couvain, fils et héritier de Guillaume d'Espinay, s^r^ de Couvain, entre les mains de Jeanne Royer, veuve de Claude Jouey, bourgeois de Rugles, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, de partie d'une rente constituée le 3 avril 1598 par Guillaume d'Espinay au profit de Claude Jouey.

439. 30 sept. 1603. — Marché relatif à l'orgue de Saint-Germain de Rugles. « Fust présent m^e^ Roch Dargillières, m^e^ facteur d'orgues, demeurant à Evreux, paroisse Sainct Thomas, lequel a recongneu et confessé avoir faict marché avec m^e^ Robert Girard, s^r^ de Glatigny, procureur du roy en la vicomté de Breteuil, en nom et comme thésaurier de l'église paroissiale de Sainct Germain de Rugles, asçavoir de faire et augmenter l'orgue de ladicte église de deux jeux et d'un sommier neuf pour porter lesdicts deux jeux, asçavoir le premier jeu de six pieds bouche, revenant à douze de ton, et l'autre de trois pieds pareillement bouche revenant à six de ton ; ensemble y faire ung tremblant battant tout seul, le tout bien et deuement, et rendre le tout dedens le jour et feste de Noel prochainement venant ; à quoy faire ledict Dargillières s'en est obligé vers ledict sieur procureur, audict nom et qualité, à peynne de tous despens, dommages et intérests ; et à ce faire s'est obligé par corps et biens. Et ce faict au moyen de la somme de vingt quatre livres que le sieur procureur, en ladicte qualité, s'est obligé payer audict Dargillières après ladicte besogne faicte et parfaicte ; et, oultre, luy sera baillé le vieil sommier estant au pépistre de ladicte église pour s'en

Digitized by Google

ayder ainsi qu'il advisera bon, sans que ledict sieur procureur soit tenu de luy fournir aucunes aultres choses, ains sera tenu ledict Dargillières les fournir. Présens : m^e Jehan Heurtault, bourgeois de Conches, et Germain Cornu, organiste de Rugles [1]. »

440. 5 oct. 1603. — Subvention levée sur les villes closes. Germain Quippel, curé de Rugles ; m^e Cyprien Baudot, écuyer, s^r d'Ambenay ; Nicolas Girard, s^r du Hanoy, juge assesseur ; Eustache Girard, avocat, s^r de la Brossetière ; Jean Saillard, avocat, s^r de la Moherie ; Marin Bigot, Gilles Beaunier, Pierre Morel, Thomas Glasson, Robert Chemin, « Mathery » Cornu, Jean Cordieu et Gilles Lucas, tous bourgeois de Rugles et y demeurant, — poursuivis par noble homme m^e Henry Dambray, conseiller du roi et receveur général de ses finances en la généralité de Rouen, en paiement de 500 l. pour la subvention ordonnée et relevée en 1595 sur le bourg de Rugles, ainsi que sur les autres villes closes, — déclarent n'avoir point payé cette somme, d'autant qu'en conséquence de la remise générale portée par l'édit de S. M. et de lettres particulières par eux obtenues, ils en sont déchargés.

441. 12 nov. 1603. — Guillaume Loyson, receveur de la seigneurie des Bottereaux, donne en sous-location à Guillaume Hommer, meunier, le moulin des Bottereaux, jadis appelé le moulin Alix, sis à Ambenay, pour trois ans, moyennant 120 l. et la moulte franche pour le seigneur quand il viendra loger dans son manoir, ainsi que pour le receveur, le sénéchal, le procureur, le greffier, le maître d'école et le fermier des terres.

442. 18 nov. 1603. — Quittance par damoiselle Esther de Lombelon, femme séparée quant aux biens d'Aymé Durant, écuyer, s^r du Chesnay et des Vallées, de 315 l., prix d'héritages vendus à Robert Boucher, de Bois-Arnault.

[1] Le témoin Heurtault accompagne sa signature d'un écu ovale portant trois pièces rondes qui ressemblent à des besants, avec une sorte de trèfle ou de fleur de lys en cœur. On remarquera l'analogie de ce blason avec celui que l'empereur Maximilien aurait, suivant la tradition, donné à Albert Dürer, et dont se paraient depuis les artistes, entre autres les peintres verriers. Heurtault appartenait-il à la même famille qu'un peintre verrier rouennais appelé Mauxe Heurtault qui travaillait en 1531 et 1535 pour Saint-Vincent de Rouen et Saint-Ouen de Pont-Audemer ? Nous serions tenté de le croire.

Digitized by Google

443. 6 déc. 1603. — Vente par « honorable homme m^e^ Eustache Girard, advocat, s^r^ de la Brossetière, » d'une maison avec sa masure et ses caves, sise à Verneuil, paroisse de la Madeleine, « dans la rue du Frische, où l'on tient le marché du lundi, » moy. 230 l., plus 11 l. 10 s. de « vin ». Le vendeur avait acheté cette maison le 4 janv. 1574.

444. 18 déc. 1603. — Acceptation par damoiselle Marie de Tourlaville, épouse séparée quant aux biens de noble homme Gabriel de la Vigne, s^r^ de Tréauville et de Saint-Eglan, dem. avec lui en la paroisse de Neaufle, de l'acquisition à titre de remploi faite par ce dernier de 4 acres de pré à lui vendues par m^e^ Cyprien Baudot, s^r^ d'Ambenay, avocat du roi en la vicomté de Breteuil, moy. 800 l., payées comptant[1]. Ces 800 l. faisaient partie d'une somme de 4500 l. due par noble homme Guillaume Bazan, s^r^ de Flamanville, en vertu d'un contrat passé à Caen le 28 mai 1603 et contenant probablement aliénation d'un propre de Marie de Tourlaville : il y est, en effet, stipulé que celle-ci aura le droit de prendre le remplacement de sa dot et de son douaire sur la terre de Tréauville, sur deux herbages sis dans les paroisses de Saint-Germain et de Sainte-Foy de Montgommery, appelés l'un le Parc banal et l'autre le Parc de la Forge, et, en outre, sur la terre de Saint-Eglan et autres biens.

445. 9 janv. 1604. — Vente par honorable homme m^e^ Nicolas Buglet, s^r^ de la Vallée, bourgeois de Rugles, héritier sous bénéfice d'inventaire de m^e^ Nicolas Buglet, s^r^ de la Vallée, lieutenant général des eaux et forêts au bailliage d'Evreux, et tuteur de son frère Guillaume Buglet, de deux acres de terre en labour, sises à la Haye, seigneurie de la Petite-Haye, moy. 45 l., plus 40 s. pour le vin du marché. Cette vente est faite sous le cautionnement de honorable homme Nicolas Herquier, s^r^ du Parc, sergent en la forêt de Breteuil, qui se porte garant des vendeurs.

446. 9 janv. 1604. — Transaction après tromperie sur marchandise vendue. Jean Dennes, de Rugles, ayant vendu à Pierre Nau, négociant à Orléans, du fil de fer « mal conditionné et falcifié au poids par chacun sizain », l'acquéreur refusait d'en prendre livraison. Or, Dennes avait lui-même acheté le fil à Louis Dubiel, de Saucanne. Ce dernier revient le 9 janvier 1604 faire

[1] Voir n° 433.

Digitized by Google

des offres à son client, lequel, mis en garde, constate que la marchandise n'est encore « du poids requis et accoustumé ». Dennes la fait aussitôt saisir et déclare vouloir porter l'affaire devant le maître des ferons. C'est alors que Dubiel reconnaît sa faute, proteste qu'il y a eu erreur, qu'il n'a pas voulu tromper, et s'engage à payer les frais et tous dommages-intérêts si Nau ou quelque autre acquéreur exerce une action judiciaire contre Dennes.

447. 16 janv. 1604. — Reconnaissance et dépôt par Etienne Le Forestier, s[r] du Saptel, et Michel Ragot, s[r] de la Fontaine, maître des ferons de Normandie, d'un acte s. s. p. en date du 14 août 1595, contenant transaction sur la réclamation faite par Michel Ragot à la succession de Paul Le Forestier, s[r] de la Maillardière, son gendre, et à celle de *N.* Ragot, sa fille, épouse du dit Paul Le Forestier, d'une somme de 131 l. pour les frais d'inhumation de sa fille et pour l'entretien et la nourriture de son petit-fils mineur, dont la tutelle avait été confiée à Etienne Le Forestier.

448. 23 janv. 1604. — Quittance par damoiselle Gratienne de Corboyer, femme séparée quant aux biens de Jean de Bardouf, écuyer, s[r] du Val, avec lequel elle demeure à Neaufle, à noble homme Urbain de la Vallade, écuyer, s[r] de Hanches, dem. au manoir seigneurial de Chéronvilliers, — payant au nom et comme ayant la garde noble des enfants mineurs de Nicolas de Rouves et de Françoise des Fossés, cette dernière décédée épouse en secondes noces du dit Urbain de la Vallade, — d'une somme de 100 l., montant des arrérages de deux années d'une rente due par la succession de Françoise des Fossés [1].

449. 25 janv. 1604. — Procuration par noble homme Anfroy de Vieupont, s[r] de Messey, Morteaux et le Plantis, demeurant en son manoir de Morteaux, à son frère, « messire Jehan de Vieupont, conseiller du roy en ses conseils et évesque de Meaulx, » à l'effet de recueillir la succession de feue Jeanne de Segretain, douairière de Bacqueville, comtesse de Pont-Authou, « Ponteaudemer » et Montfort, baronne d' « Annebault », dont ils sont tous deux héritiers pour partie, et de traiter et transiger avec m[re] Bernard Potier, chevalier, seigneur de Blérancourt, et dame

[1] Le second mari de Françoise des Fossés était des environs de Houdan.

Digitized by Google

Charlotte de Vieupont, son épouse, leurs co-héritiers, même de leur vendre sa part.

450. 27 janv. 1604. — Transaction non signée, entre damoiselle Renée de la Haye, stipulée par noble homme Philippe de la Haye, s^r de Montbault, le Couldray et les Bottereaux, son frère, et m^e Adrien Baudot, écuyer, s^r du Bohion, sur un retrait à clameur lignagère que Renée de la Haye prétendait exercer sur l'objet de la vente du 1^er janv. 1603 [1]. Les parties ne purent s'entendre.

451. 3 fév. 1604. — Procuration par « noble homme Jehan Girard, s^r du Boiscordieu, premier et antien eslu en l'eslection de Verneuil et Chasteauneuf en Thimerais, demeurant au Boiscordieu, » à Aimé Soucques et à Jacques Lesguet, tous deux écuyers, à l'effet de recevoir de « noble et puissant seigneur messire Jacques de l'Hospital, chevalier des deux ordres du roy, comte de Choisy, » une somme de 2 700 l., transportée au dit Jean Girard par « noble seigneur Jehan du Merle, s^r de Blanchuisson, et noble dame Louise d'Orbec, son espouse, de luy séparée quant aux biens, » suivant acte passé à Echanfray le 5 déc. 1603. Témoin : Jacques de Vattetot, écuyer, demeurant à Glos.

452. 4 fév. 1604. — Procuration par damoiselle Catherine de Rotrou, épouse de noble homme Anfroy de Vieupont, écuyer, s^r de Messey, Morteaux et le Plantis, héritière de Michel de Rotrou, écuyer, s^r de Marsalain, son neveu, fils de feu Michel de Rotrou, écuyer, s^r de Marsalain, à l'effet de poursuivre, concurremment avec son frère, Gabriel de Rotrou, l'entérinement de lettres royaux obtenues en la chancellerie le 21 janv. 1604, portant annulation et rescision d'une donation faite par le dit Gabriel à Michel de Rotrou le père.

453. 13 fév. 1604. — Vente par Nicolas Drouet, bourgeois de Brezolles, et par Pierre Drouet, orfèvre, bourgeois de la Ferté-Ernault, d'une pièce de terre sise en la paroisse de Saint-Aignan de Glos, tenue du roi pour le fief Pinel, bornée d.c. par m^e Benoit Ragot, s^r du Boisdelaville.

454. 13 fév. 1604. — Acte en mauvais état, ayant pour objet une pièce de terre sise à la Selle, seigneurie de la Saussière, bornée

[1] Voir n° 409.

Digitized by Google

d. c. par noble homme Adrien Pigasse, sr de Carantonne, d. c. par noble homme François de Vattetot, sr du Boulay, d. b. par la rue du « Mesnaige » et d. b. par Guillaume Chevalier.

455. 16 fév. 1604. — Transaction entre me Jacques Després, de Rugles, et les enfants mineurs de feu Nicolas Buglet, lieutenant général des eaux et forêts au bailliage d'Evreux, relativement au procès engagé entre eux et dont voici la cause : Després avait été arrêté, sur les poursuites du receveur des aides et tailles de l'élection de Conches, pour non-paiement des 200 l. restant à verser du quatrième de Rugles pour l'année 1594; il avait appelé en garantie les héritiers de Nicolas Buglet, qui furent condamnés par les élus de Conches aux frais et dépens. Après en avoir appelé à la Cour des Aides, les Buglet offrirent de transiger. Ils reconnaissent que Després était simplement le prête-nom de leur père, lequel avait, en réalité, perçu les droits; ils donnent décharge des 200 l. non payées, versent 30 l. à leur adversaire pour l'indemniser des dépens et se chargent de payer le « geaulage » au geôlier de Conches.

456. 12 mars 1604. — Procuration par noble seigneur Philippe de la Haye, chevalier, seigneur de Monbault, le Coudray et les Bottereaux, dem. au manoir seigneurial des Bottereaux, à l'effet de révoquer « tous et chacun les dons et privilèges de qualité de verdier que feue madamoiselle de Monbault, sa mère, auroit donnez et concedez à Louis Bucquet, fils Martin, pour l'estat de verdier des boys de la terre et seigneurie des Boteraux. »

457. 12 mars 1604. — Présentation à la cure d'Herponcey. Procuration par le même, à l'effet de « déclarer devant monseigneur le révérendissime évesque d'Evreux, ses grands vicaires en temporel et spirituel et ses officiaux, qu'il a loué, ratiffié et eu pour agréable la nomination et présentation qui a esté cy devant faicte, en son nom et en vertu de sa signature, au bénéfice de Sainct Denys d'Herponcey, vacant par le décez de feu me Jacques Saulière, dernier paisible possesseur par luy ou ses prédécesseurs, de la personne de mre Jacques Monnier, prestre, et lequel, en tant que besoin est ou seroit, il a nommé et présenté comme personne capable, ydoine et suffisante pour estre pourveu dudict bénéfice et aux fruicts et revenuz d'iceluy ; et requérir ledict seigneur évesque et ses official et grands vicaire luy en délivrer toute provision collationnée et lettres requises et nécessaires, ainsy que à eulx

Digitized by Google

appartient, pour en prendre possession réelle et actuelle, si faict n'a esté; et laquelle, si prinse a esté, il agrée et ratifie. »

458. 19 mars 1604. — Nouvelle présentation à la cure d'Herponcey par le même, en remplacement de Jacques Saulière, défunt, de « m^e^ Charles Girard, initié aux saincts ordres, de présent estudiant en l'Université de Paris, né dans le diocèse d'Evreux, personne capable et ydoine, pour icelle obtenir et faire le service à l'advenir et aultres charges deues à raison dudict bénéfice et cure, vous asseurant icelluy estre homme de bien, catholicque, n'estant aucunement soubçonné d'hérésie ; vous suppliant, en vertu de cette nomination, de présentement luy conférer ledict bénéfice avec tous et chacun les droicts, proficts, revenuz et appartenances d'iceluy bénéfice, et permettre que icelluy Girard soit mys et installé en possession réelle et corporelle et actuelle, et luy en donner et délivrer lettres de provision, collation et institution pour s'en servir à l'advenir à la jouissance et possession pacifique d'icelle cure; révocquant et adnullant, au moyen de la présente, toutes aultres nominations qui en auroient esté cy devant faictes, soyt vertu de procuration ou de lettres soubz une signature privée, lesquelles sont nulles et de nul effect. »

459. 28 mars 1604. — Vente par « noble homme m^re^ Jehan de Vattetot, s^r^ des Poteries, demeurant à Ambenay, » à m^e^ Guillaume Bigot, bourgeois de Rugles, de deux vergées de pré à Ambenay, seigneurie de la Rivière, moy. 81 l., plus 4 l. 1 s. pour le vin du marché.

460. 29 mars 1604. — Bail par Florent Goulet, s^r^ de l'Aubespine, et Claude de Versoris, receveurs généraux de l'évêque d'Evreux, à Gilles Lhermitte, d'Ambenay, du droit de déport de la cure de Juignettes, dont le titulaire, m^e^ Nicolas Baudot, avait passé résignation en faveur de m^e^ Adrien Lhermitte. Ce bail est consenti moy. 80 l. t., à la charge de faire desservir le bénéfice, de faire célébrer le service divin, de faire administrer les sacrements, de payer les décimes dus au roi, etc., le tout pendant un an et un jour, à partir du dimanche de *Lætare*, 28 mars 1604.

461. 7 mai 1604. — Obligation par Anfroy Lemonnier, sergent hérédital à Rugles, à noble homme Corneille de Lanfernat, écuyer, s^r^ de Courteilles, de 60 l. t.

462. 8 mai 1604. — Transaction entre m^e^ Jean Dupray, chanoine d'Evreux et prieur du prieuré du Désert, d'une part;

Digitized by Google

noble homme Louis de Hellenvilliers, s^r de Sommaire ; noble homme Jean de Caliège et damoiselle Madeleine Le Conte, sa femme, tous seigneurs en partie du fief, terre et seigneurie du Boesle, le premier au droit de damoiselle Renée Le Conte, son aïeule, le second au droit de sa femme, d'autre part, — au sujet d'une rente due par le fief du Boesle au prieuré du Désert[1].

463. 14 mai 1604. — Quittance d'arrérages de rente par noble homme m^e Jean Desmignières, s^r du Boisbertré, à honorable homme m^e Nicolas Samson, s^r de la Jossetière. Témoin : noble homme Etienne Voisin, s^r de l'Espinay et de Bouviers.

464. 19 juin 1604. — Acte duquel il résulte, notamment, que honorable homme Etienne Morel, s^r de la Davière, de la paroisse de Chambord, était fils d'Aignan Morel, des Bottereaux.

465. 25 juin 1604. — Partage des successions de Guillaume Le Forestier, écuyer, s^r des Trez, et de dam^lle Marguerite Suzenne, sa femme, entre Nicolas et Abel Le Forestier, leurs enfants, sur l'avis de m^e Nicolas Le Forestier, s^r de la Jovinière, oncle et tuteur de ceux-ci, et d'Etienne Le Forestier, s^r du Saptel, également leur oncle. Nicolas, l'aîné, reçoit une maison manable, sise à la Chesnotière, avec sa cour et son jardin, les terres sises en la paroisse de Chéronvilliers, celles du Boisarnaut, une fieffe dite la fieffe des Trez, sise en la même paroisse, le moulin à papier et son pré, un petit pré sur la jetée des Forges[2], et 137 l. 17 s. de rente sur plusieurs particuliers. Abel a la terre de Sainte-Opportune, celle de la Lande, sise au Bosrobert, la fieffe Chardet, un jardin aux Landes, une vergée de pré sise à Ambenay, et 170 l. 2 s. 6 d. de rente sur divers. Le premier lot est grevé d'une rente de 60 l. à servir à m^e Jacques Jouey, s^r du Boisle.

466. 29 juin 1604. — Conventions entre noble seigneur Philippe d'Espinay, s^r de Mézières, l'Oraille, Auvergny, Vaux et Putot, et Anne de Gaudechart, sa mère, épouse en secondes noces de noble homme Gilles Le Pellerin, s^r de Boisanzeray, présent. Philippe d'Espinay abandonne à sa mère la jouissance des prés de la terre de l'Oraille, qu'il avait réservés dans un acte passé à Rugles le

[1] Louis d'Hellenvilliers signe fort bien, Madeleine Le Conte fort mal ; Jean de Caliège ne signe pas du tout. — A. L.

[2] Où étaient les Forges ? — A. L.

Digitized by Google

22 déc. 1602, contenant abandon au profit de la dite dame, pour son droit de douaire, de la terre de l'Oraille ; en même temps il la décharge d'une rente de 80 boisseaux de blé qu'elle lui devait et de 12 autres boisseaux qu'elle lui payait chaque année, en déduction des gages du jardinier. D'autre part, Gilles Le Pellerin et Anne de Gaudechart transportent à Philippe d'Espinay 200 l. de rente à prendre sur le s^r du Fontenil, héritier du s^r de Tournidon, et promettent de verser 20 l. par an pour aider à payer le jardinier du manoir de l'Oraille ; ils s'engagent, en outre, à faire détruire les taupes dans les prés et à faire épandre les taupinières.

467. 5 juillet 1604. — Déclaration de non-communauté entre dame « Térèse » (?) Girard, veuve de m^e Nicolas Buglet, écuyer, s^r de la Vallée, lieutenant général des eaux et forêts au bailliage d'Evreux, et son fils, honorable homme Nicolas Buglet, s^r de la Vallée, bourgeois de Rugles, chez lequel elle vivait.

468. 10 août 1604. — Vente par honorable homme m^e Nicolas Christy, conseiller du roy au bailliage et siège présidial d'Evreux, aux frères Cyprien, Guillaume et Pierre Cordieu, de deux acres de terre labourable sises en la paroisse de Cheronvilliers, autour du Plessis, moy. 80 l., plus 4 l. pour le vin du marché [1].

469. 27 août 1604. — Transport par « noble homme Richard de Nollent, s^r de Sainct Cyr et Champdey, demeurant en son manoir seigneurial de Champdey, parroisse dudit lieu, » à « noble homme Gabriel de la Vigne, s^r de Sainct Eglan et de Prebstreville, demeurant à Sainct Eglan, parroisse de Neaufles, » du principal de 150 l. de rente annuelle, « en laquelle défunct noble homme François de la Vigne, seigneur et baron de Thubeuf, père du s^r de Sainct Eglan, s'estoit obligé vers défuncte damoiselle Isabeau de Croismare, veuve de noble homme Charles Le Goupil, seigneur d'Amfreville la Champaigne, à pleige et caution insolide de deffunct noble homme Richard de Nollent, s^r de Sainct Cyr, père du s^r vendeur, Jacques de la Vigne, s^r du Saussay, Richard et Maurice de Beaumoucel, écuyers, » suivant contrat passé devant les tabellions de la vicomté de Conches, au siège d'Amfreville, le 29 déc. 1559, — laquelle rente « le s^r de Sainct Cyr, pleige, avoit du depuis racquittée et d'icelle pris cession de

[1] Cet acte fut annulé le 12 dec. 1604.

Digitized by Google

la damoiselle de Croismare, » aux termes d'un contrat passé à Amfreville le 18 sept. 1560. — « Plus a ledict sr de Sainct Cyr vendu, ceddé et transporté au sr de Sainct Eglan la somme de 2,289 l. 9 s. t. qu'il a dict, affirmé et promet garantir luy estre deue de arrérages et prorata jusques à ce jourd'huy de la dicte rente, suyvant les condamnations et dilligences valables qu'il a dict en avoir,... la déduction faicte du tiers des cinq années de troubles, suivant l'édict du roy, pour en poursuivre par le sr de Sainct Eglan son recours contre ses cohéritiers et soy faire payer de ladicte somme transportée. » — En outre, le sr de Saint-Cyr transporte aussi au sr de Saint-Eglan une somme de 150 l. à lui due par François de la Vigne, seigneur et baron de Thubeuf, déjà nommé, aujourd'hui décédé, suivant cédule reconnue aux enquêtes du palais de Rouen le 10 déc. 1561, « pour laquelle il a dict avoir faict plusieurs dilligences et poursuites, et encores nouvellement s'estre opposé au décret encommencé et non poursuivi de la terre de Rateprune, appartenant aux cohéritiers du sr de Sainct Eglan. » — Ces transports sont faits, en ce qui concerne le principal de la rente, moy. un prix de 1 500 l. ; en ce qui concerne les arrérages, moy. la somme de 2 289 l. 9 s., et en ce qui concerne la cédule, moy. 150 l.; au total 3 939 l. 9 s., dont le cédant donne quittance au moyen d'un paiement comptant de 2 739 l. 9 s. et de l'obligation prise par le sr de Saint-Eglan « d'acquitter et descharger du principal et arrérages, à l'advenir depuis ce jour, le sr de Sainct Cyr, du principal de 120 l. de rente par chacun an, raquitable par 1 200 l., en laquelle le sr de Sainct Cyr dict estre obligé vers noble homme Jehan de la Vove, sr du Boishibout, lequel du depuis auroit transporté ladicte rente à Flambart, escuyer, sr de la Chapelle, fils en loy du sr de Boishibout, et de faire le racquit dans un an de ce jour et rendre le contract quitte et cassé audict sr de Sainct Cyr. » Le sr de Saint-Eglan déclare que les deniers par lui payés proviennent de la vente de la terre de Tréauville faite par lui au sr de Flamanville. Il signe Gabriel de la Vuigne.

470. 27 août 1604. — Procuration par « noble homme Richard de Nollent, sr de Sainct Cyr et Champdey, demeurant en son manoir seigneurial de Champdey, » à Gobin, procureur au Châtelet de Paris, à l'effet de se présenter en la cour du Parlement, devant M. le prévôt de Paris ou son lieutenant, et devant tous autres juges qu'il appartiendra, « afin d'y desclarer et prendre

Digitized by Google

acte judiciaire comme le sr de Sainct Cyr, père de deffuncts Christophe et Tanneguy de Nollent, escuyers, s'appeloient de leur vivant srs de Sainct Cyr, cornettes de la compagnie de Alexandre Monsieur, ses fils, encores que, suyvant la coustume de Normandie, il ne puisse estre héritier et succéder auxdits deffuncts, ayant aultres enfants leurs frères, leurs présomptifs héritiers ; touttesfoys, pour satisfaire au désir de la coustume de France, et en tant que besoing est ou seroit, renonce à rien prendre de la succession desdicts Christophe et Tanneguy, ses fils, ni d'aucune chose provenant d'icelle, et jurer qu'il n'a aucune chose retenu et caché d'icelle et ne le vouldroit [1]. »

471. 30 août 1604. — Dépôt par honnête personne René Jouey, bourgeois de Rugles, et Marie Girard, sa femme, de leur contrat de mariage s. s. p., en date du vendredi 17 avril 1598. Dans ce contrat, René Jouey, fils et seul héritier de feu honorable homme Gilles Jouey et de dame Jacqueline Cordieu, est assisté de son aïeul paternel, Robert Jouey, de Toussaints de Bonneville, sr de la Bouverie, son père en loi, de sa mère et de son oncle, Robert Girard, sr de Glatigny. Marie Girard, fille de feu honorable homme Alexandre Girard et de dame Jacqueline Girard, est assistée du sr de Glatigny, de Georges Girard, sr de Beaupré, de Charles Delaunay, son tuteur, de Guillaume de Vaures, de Pierre Girard, sr de Landrières, et de Pierre Girard, sr « de Boisjehan ».

472. 31 août 1604. — Procuration par noble damoiselle Françoise de Clavier, épouse de noble seigneur Philippe d'Espinay, écuyer, sr de Mézières, Auvergny, Vaux, l'Oraille et Putot, à son mari, à l'effet de réaliser par-devant notaire la promesse faite à noble seigneur Jean de Boulainvilliers, écuyer, sr de Neuilly, suivant acte s. s. p., en date à Magny du 3 août 1604, de lui vendre la terre et seigneurie de Mézières et un autre fief sis à Vellannes le Bosc, appelé le fief de Saint-Luc.

473. 11 sept. 1604 — Remboursement par Félix Henneval, prêtre, frère de Michel Henneval, époux de la fille unique de feu Robert Bouton, bourgeois de Rugles, entre les mains de noble homme me Jacques Jouey, sr du Boisle et de la Gaudinière, avocat au Parlement de Rouen, en ce moment en son

[1] Cet acte, comme le précédent, est passé à la Bove, chez Cyprien Baudot, sr d'Ambenay.

Digitized by Google

manoir du Boisle, d'une rente de 20 l., constituée par Robert Bouton au profit de damoiselle Isabeau Henry, suivant contrat du 28 août 1536, et transportée par Pierre Girard, s^r du Buisson, un des fils de cette dame, à feu noble homme m^e Jacques Jouey, s^r du Boisle, général en la cour des comptes de Rouen, aux termes d'un contrat passé à Glos le 20 juillet 1586.

474. 19 sept. 1604. — Vente par « noble homme m^e Jehan Girard, s^r du Boiscordieu, premier et antien eslu en l'eslection de Verneuil et Chasteauneuf en Thimerais, » et Marie La Rousse, sa femme, à « noble homme Ambroise de la Vallée, s^r de la Bellengière, demeurant en la parroisse de Néron, près Nogent le Roy, » de 30 muids 4 septiers et demi de terre en 39 pièces, assis au terroir de Thelleville, au pays Chartrain, paroisse de Bouglainval, avec un quartier de terre à Maintenon, moy. 1600 l. Ces biens provenaient à Marie La Rousse du partage, effectué entre elle et sa sœur, Louise La Rousse, suivant acte passé devant Yves Cornu, notaire à Chartres, le 28 sept. 1601, des successions de leur mère, Jeanne du Plessis, et de leur grand'mère, Marie Séguier.

475. 19 sept. 1604. — Vente par Ambroise de la Vallée à Jean Girard et à sa femme du lieu, terre et seigneurie de la Bellengière, sise à Saint-Agnan de Cernières et en relevant, composée de 5 acres de masure, de deux acres de pâture, dans l'un desquels « il y a eu antiennement de la vigne », de 27 acres de labour, et de droits seigneuriaux (droit de moudre franc au moulin à blé de Cernières, « vulgairement appellé le moulin de Friardel » ; un chapon et deux poulets de rente à prendre sur divers, le paiement desquelles rentes doit être poursuivi devant la justice de Cernières, « suivant la réservation faicte » dans un contrat intervenu entre François de la Vallée, écuyer, père du vendeur, et le s^r baron de Nonant et de Cernières, à Echanfray, le 12 avril 1589). Cette vente est faite moyennant 1 800 l., dont Jean Girard et sa femme se trouvent libérés par confusion en leurs personnes jusqu'à concurrence des 1 600 l., prix de la vente précédente. Quant aux 200 l. de surplus, elles font l'objet d'un billet souscrit par eux au profit de leur vendeur [1]. Marie La Rousse déclare faire ladite acquisition à titre de remploi de ses propres vendus à Ambroise de la Vallée.

[1] Ce billet fut payé le 12 nov. 1606.

Digitized by Google

476. 27 sept. 1604[1]. — La charge et office de la prévôté de la seigneurie des Bottereaux était attachée à une ainesse dite l'ainesse de la Prévosté. Les sieurs Etienne, Simon, Clément, Martin et Eloi Amyot, possesseurs de cette ainesse, voulurent se décharger d'une partie du service de la prévôté sur un sieur Simon Lefebvre qui avait épousé Jeanne Gastine, fille de Marin et petite-fille de Jean Gastine, lequel avait été en son temps aîné pour partie de cette prévôté. Ils disaient que, possédant des terres dans l'ainesse de la Prévôté, il devait faire le service à son tour. Lefebvre prétendait que ses terres étaient exemptes de la prévôté en vertu d'un acte à rechercher; il fut condamné aux plaids de la seigneurie des Bottereaux et en appela à Breteuil. On transige; Lefebvre accepte sa condamnation, mais se réserve de prouver son exemption par écrit ou par témoins.

477. 28 sept. 1604. — Vente par m^e^ Jean Le Clerc, curé des Barils, de deux pièces de terre à Ambenay, seigneurie du Val.

478. 29 sept. 1604[2]. — La scène est au prieuré de Chaise-Dieu. La prieure, Renée de Lombelon, est au parloir, entourée des sœurs Jeanne du Buc, prieure antique; Marguerite de Marseilles, mère ancienne; Marie Le Cornu, mère du cloître; Louise de Belleau, dépositaire; Hélène de Bardouf, boursière; Françoise Le Sueur, cellerière; Michelle Guée, tourière. Une jeune fille, Marie de Bardouil, fille de noble homme Louis de Bardouil, écuyer, s^r^ de la Bardouillère, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, et de damoiselle Guyonne de Monthiers, s'avance entre son père et sa mère; elle déclare « que son intention est désormais de vivre solitai-« rement en icelle religion et requiert estre receue à la profession « en cette maison »; elle supplie ses père et mère de le lui permettre, et prie la prieure et les religieuses de la recevoir. Tout cela lui est naturellement accordé. M. de Bardouil s'engage à verser 150 l. le jour de la vêture et 150 l. le jour de la profession, puis à servir pendant toute la vie de sa fille une rente et pension de 30 l. Les parents fournissent aussi le mobilier.

479. 29 sept. 1604. — Joachim Thorel, portier du prieuré de Chaise-Dieu, originaire d'Orvaux, sans famille, par suite de la mort de sa mère et d'un oncle, fait donation audit prieuré de

[1] Nous reproduisons pour cet acte l'analyse de M. Le Maréchal.

[2] Nous reproduisons encore pour cet acte l'analyse pleine de relief qu'en a faite M. Le Maréchal.

Digitized by Google

deux maisons et de quatre acres et demi de terre à Orvaux, moyennant quoi les religieuses s'engagent à le maintenir dans ses fonctions de portier, à le nourrir, vêtir et entretenir, à le faire enterrer dans le cimetière après des obsèques convenables, à faire célébrer pour le repos de son âme deux services, l'un au moment de son décès, l'autre au bout de l'an, enfin à l'associer aux prières et suffrages du couvent.

480. 5 nov. 1604. — Adjudication au profit du s^r^ Trevet, moy. 6 l. 5 s. de rente annuelle, du bail d'une maison et de quelques parcelles de terre aumônées à la fabrique d'Herponsey par les héritiers de Jacques Saulière, curé. Cette adjudication a lieu à la requête de m^e^ Chardin Monnier, prêtre desservant ladite paroisse en qualité de vicaire.

481. 20 nov. 1604. — Procès-verbal de bornage entre « discrète personne m^re^ Robert Boucher, prestre, curé de la Selle, » et Pierre Drouet, s^r^ du Bois-des-Champs.

482. 28 nov. 1604. — Marché de brodeur. « Fut présent honneste personne David Huchon, m^e^ brodeur du Pont Audemer, à présent en ce lieu, lequel s'est submis envers les eschevin, prévost et confrères de la Charité de Rugles, Nicolas Frémont, eschevin, Thomas Glasson, prévost, et Guillaume, frère d'icelle Charité, présens, de faire une bannière de velours rouge, de même velours qu'il a mys à la chappe faicte à l'église dudict lieu, laquelle sera double, avec deux images, l'ung de Nostre Dame et l'aultre de sainct Germain, couverte de fleurs de lys et quatre fleurons de chaque costé aux quatre coings, le tout d'or de Paris filé sur soie ; et tout à l'entour bordée de frange verte et rouge et le tiers d'or, avec deux pommes dorées ; et le baston, sans la ferraille, couvert de satin de Bourg. Ce faict au moyen que lesdicts eschevin et prévost, pour eux et leurs confrères, ont promis paier la somme de soixante et dix huict livres ; et oultre l'ont affranchi, luy et sa femme, des sièges de la Charité, et ont à ceste fin promis l'escrire au livre d'icelle Charité et le merquer, luy et sa femme, quittes desdits sièges. Et sur laquelle somme de soixante et dix huict livres luy a esté présentement advancé la somme de trente six livres, le surplus payable en livrant ladicte bannière, ce qu'il s'est submis faire devant Noel. »

483. 28 nov. 1604. — Autre marché de brodeur. « Fut présent ledict Huchon, brodeur, lequel s'est submis et obligé envers le

Digitized by Google

trésor de l'église Nostre Dame de Rugles, stipulée par honneste personne Benoist Allard, trésorier, de faire deux tunicques de damas blanc, avec les paremens de velours rouge semblable à celuy qu'il mettra à la bannière de la Charité de Sainct Germain de Rugles qu'il a allouée à faire ce jour d'huy, semée de fleurons d'or commun ; et ce dedens Noel prochain, et moyennant la somme de cinquante livres tournois, dont ledict Allard a présentement payé audict Huchon, par advance, la somme de quarante livres, et le reste payable à la livraison. »

484. 12 déc. 1604. — Echange de terres entre honorable homme m^e^ Jean Saillard, avocat, bourgeois de Rugles, et Adrien Baudot, écuyer, s^r^ du Bohion.

485. 21 déc. 1604. — Donation par honnête personne Gilles Beaunier, bourgeois de Rugles[1], à la Charité de Rugles, représentée par Cyprien Baudot, s^r^ d'Ambenay, et Robert Girard, écuyer, s^r^ de Glatigny, trésorier et antique de ladite Charité, d'une somme de 60 l. à prendre après son décès, à condition qu'on dira tous les ans, pour le repos de son âme, deux messes hautes à diacre et sous-diacre, auxquelles assistera la Charité.

486. 30 déc. 1604[2]. — Noble homme Anfroy de Vieupont, seigeur de Messey, demeurant en son manoir de Morteaux, était tuteur de sa nièce, damoiselle Charlotte de Vieupont, mariée à l'âge de neuf ans à Bernard Potier, chevalier, seigneur de Blérancourt, gouverneur de Fougères. Un des frères d'Anfroy, noble messire Gilles de Vieupont, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Marc d'Orléans, possédait une rente de 50 livres due par sa nièce et fit à Anfroy sommation d'avoir à lui en payer les arrérages. Anfroy se rendit à Chaillouey, terre de M^me^ de Blérancourt, et le 13 avril 1604, en la présence d'un s^r^ Guichard, clerc du s^r^ de la Bretonnière, sénéchal de Chaillouey, il fit une recherche parmi les papiers de sa nièce ; il déclare n'y avoir point trouvé de quittance des arrérages dus au commandeur[3].

[1] Il était revendeur et distributeur du sel à Rugles pour le grenier à sel de Verneuil et la chambre de Laigle. — A. L.

[2] Nous reproduisons l'analyse de M. Le Maréchal.

[3] Sur l'une des feuilles de garde de ce registre, on trouve la liste des parents, voisins et amis de Jacques Coyspel, sieur de Trousseauville,

Digitized by Google

« soubz âge, » convenus en vertu de mandement de justice et à la requête de son tuteur, M^e^ Nicolas Girard, pour délibérer de ses affaires Ce sont noble homme François du Val, s^r^ du Buat ; M^e^ Jacques Carré. avocat, s^r^ de Portes ; M^e^ Robert Girard, s^r^ de Glatigny, procureur du roi ; M^e^ Gilles d'Espinay, avocat, s^r^ de Couvain ; M^e^ Nicolas Girard le jeune, avocat ; honorable homme Robert Jouey, s^r^ du Parc ; Germain Berthault, René Jouey, Nicolas Coyspel.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, PAR LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

PAR LES AUTEURS

MM.

ANQUETIN (Modeste), membre de la Société. Le dévouement de Vercingétorix et le dernier jour de la Gaule. Tragédie gauloise en 5 actes, en vers. Paris, A. Pierret, éditeur, 37, rue Etienne Marcel (1898).

Banque de France. Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France, du 26 janvier 1899 sous la Présidence de M. Pallain, gouverneur. Compte rendu au nom du Conseil général de la Banque et rapport de MM. les censeurs.

BERTHAUT (Léon). Au vent, Nouvelles. Contes. Légendes. Paris. Henri Jouve, éditeur, 15, rue Racine (1892).

BELLAIGUE (comtesse de). A. Du Bois de Jancigny (1824-1898).

BLONDEL (Georges). Les transformations sociales de l'Allemagne contemporaine. Conférence faite au Musée social, le 15 mars 1898. Paris. Imp. nouvelle, 11, rue Cadet (1898).

— Obsèques du comte de Chambrun, fondateur du Musée social (1821-1899).

— L'essor économique de l'Empire Allemand. Conférence faite au Musée social, le 21 décembre 1897.

BOUTIN. Manuel pratique et théorique de l'élevage artificiel des veaux.

COQUELIN (Maurice) avocat à la Cour d'appel, docteur en droit. Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Éloge du Président Bonjean. Discours prononcé à l'ouverture de la conférence du stage des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, le 26 novembre 1898.

Digitized by Google

MM.

Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins, Paris. Organisation de concours de chiens de berger au travail et d'expositions d'après le règlement du club.

DABIN (l'abbé), curé d'Arnières, membre de la Société. Le Chant bénédictin. Grenoble, imp. Brotel, rue Lafayette, 4.

FRANCE (Jeanne). Aux femmes, le Luxe... voilà l'ennemi. Etude. Paris, Clerget, éditeur, 17, rue Guénégaud (1899).

GACHOT (Edouard), membre de la Société. Voyage à la ferme. Paris, libr. d'éducation nationale. A Picard et Kaan, éditeurs, 11, rue Soufflot.

HERD BOOK. De la race bovine normande pure, 14e bulletin des inscriptions.

JACQUEYIN (Georges). Emploi rationnel des levures pures sélectionnées pour l'amélioration des vins. Nouvelle édition contenant les résultats des vendanges de 1896.

LANGLOIS (l'abbé), aumônier de la Providence, membre de la Société. La Chapelle de Saint-Michel des Vignes, et M. H. M. Boudon, Hier, aujourd'hui. Nouvelle édition.

LEROY (Charles). Tourville-la-Campagne et ses seigneurs (1290-1789) Louviers, imp. Eug. Izambert (1898).

LE LORIER, sous-intendant militaire à Evreux. Monographie historique et statistique de la paroisse et commune de Bréville, canton de Troarn (Calvados), avec une préface de M. Join Lambert.

MEYER (Edmond), membre de la Société. Notes pour l'histoire de Vernon.

Musée social (le), Statuts, Organisation, Services, 1898. Siège social, Paris, 5, rue Las Cases.

NOEL. Fermentation sans aléa, des vins, cidres, poirés, hydromels et piquettes et de leur conservation pendant le tirage au fût.

RÉGNIER (Louis), membre de la Société. Supplément de la Bibliographie historique du département de l'Eure, pendant les années 1895 et 1896, Evreux, imp. Hérissey (1898).

— Notice sur M. Adolphe Le Maréchal, maire de Juignettes.

Refuge du Grand-Quevilly, pour les jeunes garçons abandonnés de Rouen et de l'arrondissement, Rapport de l'année 1897.

Digitized by Google

MM.

RICHET (Etienne). L'Alaska. Notes géographiques. Les Indiens du Yukon. La fête du soleil. Au Klondykide. Les mineurs. Conférence donnée à la Société royale de Géographie d'Anvers, le 25 mars 1898.

ROCQUIGNY (comte de). Le comte de Chambrun et son œuvre agraire.

SALVANDY (comte de), membre de la Société. Discours prononcés, le 28 août 1898 à Brive et le 18 septembre 1898, à Beaulieu à l'occasion des concours agricoles.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Croix rouge française. Bulletins de l'année 1898.

Syndicat des éleveurs de la race de la Charmoise. Bulletin de l'année 1898.

THEIL (baron Joseph du). Les missions catholiques françaises et les raisons de leur participation à l'exposition de 1900.

Union française pour le sauvetage de l'enfance. Publications de 1889 à 1899 et statuts de cette société.

VARD (Adolphe). Légendes normandes. Fleur de sureau.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Journal des Savants.

Revues des travaux historiques et scientifiques.

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Congrès des sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 16 avril 1898, par MM. Darlu et Alfred Rambaud, Ministre de l'Instruction publique.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Liste des membres et des correspondants.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à la Sorbonne en 1898. Section des sciences.

Direction du Secrétariat et de la comptabilité. Comité des travaux historiques et scientifiques. Missions, bibliothèques, archives. Bibliographie de leurs publications, au 31 décembre 1897.

Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800 par le vicomte d'Avenel. t. III et IV.

Digitized by Google

PRÉFECTURE DE L'EURE

Conseil général. Session d'avril 1898. Rapport du Préfet, Procès-verbal des délibérations.

— Session d'août, 1898.

— Session d'avril, 1899.

Compte au 1er mai 1897 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1896.

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1899.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix, à Evreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Evreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.

Digitized by Google

MM.

1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'Etat.
1866. Boulatignier, conseiller d'Etat.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le-Noury (le baron, vice-amiral), membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Emile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).

Digitized by Google

MM.

1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.
1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.
1894. :
1895. Boury (comte de), membre du conseil général de l'Eure.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.
1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal civil de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau pendant l'année 1898.

Président	MM.	Louis PASSY, député de l'Eure.
Vice-président		Le Comte DE BOURY, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .		Léon PETIT, juge suppléant.
Trésorier		LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux.

MM.

ALABOISSETTE, avoué.
ANQUETIN (Modeste).
ANSEAUME, propriétaire.
AUGER, à la Madeleine.
BAGOT, avocat.
BELLENGER, avoué.
BESNIER, directeur de la succursale de la banque de France.
BÉVÉRINI-VICO, préfet de l'Eure.
BELLEVILLE, professeur au lycée.
BIDAULT, docteur en médecine.
BLOT, rentier.
BOISSIÈRE (DE LA).
BOUQUELON, ancien magistrat.
BOURBON, archiviste.
BOURGNE, professeur d'agriculture.
BOURSIER, vétérinaire.
BRUNET, propriétaire.
BUISSON, pharmacien.
BUREL, propriétaire.
BUREY (comte de), propriétaire.
BONNET, propriétaire.
CANAL, secrétaire général de l'Eure.
CARTIER, propriétaire.
CAUET, avocat.
CAUVAIN, trésorier Payeur Gén éral.

Digitized by Google

MM.

Chauveau, ancien directeur des contributions directes.
Chauvet, pasteur protestant.
Chauvin, propriétaire.
Chauvin (Arthur), négociant.
Chiboust, rentier.
Clérisse, propriétaire.
Cochin, manufacturier.
Collot (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
Corbin, contrôleur de la comptabilité à la direction de l'Enregistrement.
Courcelle, avocat.
Cordier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Cyr, directeur de la laiterie.
Delaplanche (M^me^ v^e^), à Navarre.
Delaporte (l'abbé), supérieur du petit séminaire.
Demarest (l'abbé), curé de la cathédrale.
Denesle, propriétaire.
Dian, propriétaire.
Doucerain, avocat.
Ducasse, professeur de philosophie au lycée.
Duchesne, entrepreneur de menuiserie.
Duchesne, entrepreneur de travaux publics.
Duthu, négociant en vins.
Dubois, horticulteur.
Dubreuil, banquier.
Duhamel-Marette, peintre-verrier.
Duvaltier, vétérinaire.
Ermenault, négociant.
Esclavelles (d'), rentier.
Echalard, directeur d'assurances.
Fauchet, directeur des usines de Navarre.
Favier.
Féret (l'abbé), chanoine.
Ferray, maire, conseiller général.
Gossart, architecte du département.
Gaudin, caissier à la trésorerie générale.
Guéry (l'abbé), aumônier du Lycée.
Guest, avoué.
Guest, président du tribunal civil.
Godard (Paul), propriétaire à Navarre.

Digitized by Google

MM.

Guillemare (Ernest), propriétaire.
Goldschmidt (Mme), au Plus-que-tout.
Hay (Léon), propriétaire.
Hérissay, juge honoraire.
Hérissey, imprimeur.
Hersent, boucher.
Huet (Léon), propriétaire.
Izarn (Pierre), propriétaire.
Jacquelin, entrepreneur de travaux publics.
Labbé (Léon), propriétaire.
Labbé (Joseph), avocat.
Laignel-Lavastine, vice-président du conseil de préfecture.
Lamiot, agriculteur à Cambolle.
Langlois (l'abbé), aumônier de la Providence.
Lapérouse (Dalmas de), général commt la 3e brigade de cavalerie.
Lapeltey, père.
Lapeltey fils, horticulteur.
Lautour, avocat.
Lauvray, propriétaire.
Lebigre, libraire.
Leblond, cultivateur, à la Madeleine.
Leblond-Lesort, boucher.
Lecœur, manufacturier.
Lecointe, professeur à l'École normale.
Legras, ancien sous-chef de division à la préfecture.
Legué, négociant.
Légier, notaire.
Leitz, professeur au lycée.
Lemesle, négociant.
Lenormand (l'abbé), vicaire général.
Le Sauvage, directeur d'assurances.
Lesort, propriétaire.
Letellier-Alaboissette, propriétaire.
Letellier-Pétel, ancien conseiller de préfecture.
Levasseur (l'abbé), curé de Navarre.
Leviez, notaire.
Liot, libraire.
Loiziel, avocat.
Louvet, premier commis aux Hypothèques.
Maillard, caissier à la Banque de France.

Digitized by Google

MM.

Maistre (l'abbé de), professeur au petit séminaire.
Maurice, sous-ingénieur des ponts et chaussées.
Marchand (Le) (Georges), employé d'assurances.
Mathieu, professeur au lycée.
Méry de Bellegarde (Robert).
Meunier (Mgr), évêque d'Evreux.
Minangoy-Pérignon (comte).
Molle (Charles), ancien vice-président du tribunal civil.
Morand de la Perelle, lieutenant-colonel en retraite.
Mouton, négociant en grains.
Moutier, principal clerc de notaire.
Noé (l'abbé), aumônier des Petites Sœurs des Pauvres.
Odieuvre (l'abbé), chanoine honoraire.
Pasquier (Mme ve).
Peschet, maître d'hôtel.
Pichou (l'abbé), chanoine.
Petel, notaire.
Petit (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
Pillard, avocat.
Pitoiset, proviseur au lycée.
Piéton, directeur du Jardin botanique.
Portevin, banquier.
Préteux, professeur au Lycée.
Quettier, imprimeur.
Radiguet, opticien.
Régnier, propriétaire.
Réveilhac (Mme), à Navarre.
Rohaux, juge.
Rousseau, ancien notaire.
Roncière-le-Noury (Mme l'amirale, baronne de).
Ribaud, vétérinaire en 1er au 6e dragons.
Saillard, propriétaire.
Sidrot, photographe.
Sauvage, fabricant de coutils.
Souty, propriétaire.
Souty (Paul).
Tanneur, propriétaire.
Tardiveau, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.
Tastemain, ancien notaire.
Thaurin (buffet de la gare).

Digitized by Google

MM.

THIÉRARD, directeur des contributions directes.
THIRINGER, contrôleur principal des contributions directes.
TIXIER, notaire.
TOUSSIN, avocat.
TYSSANDIER, avocat.
VÉDIE, propriétaire.
VION, propriétaire.

CANTONS D'ÉVREUX

Evreux-Sud.

ANGO (Delphin), à Sassey.
DUCLOS (l'abbé), curé de Saint-Sébastien de Morsent.
FAYET (comte DE), à Saint-Sébastien.
GAZAN (Raoul), au Nuisement, commune de Huest.
GUILBERT (l'abbé), curé à Huest.
L'HOPITAL (Joseph), à Angerville.
LE THIÈRE (Mme), à Guichainville.
THOURY (comte DE), au château de la Trigalle.
THOUISSEN (DE), au château de Melleville.
ROSTOLAN (comte DE), à Guichainville.
ROSTOLAN (vicomte DE), à Guichainville.

Évreux-Nord.

BARRE DE NANTEUIL (baron DE LA), à la Chapelle-du-bois-des-Faulx.
BERTIN, au Tilleul-Lambert.
BOURGEOIS (Mme l'amirale), à Brosville.
CAUBET (l'amiral), à Tourneville.
CAUCHOIS, architecte, à Gravigny.
CHAMPIGNY (marquis DE), à Normanville.
CIRETTE, cultivateur, à Quittebeuf.
CLÉRISSE, cultivateur, à Gauville.
COURCY (DE), à Saint-Germain-des-Angles.
CRÈVECŒUR (DE), au château d'Irreville.
DUMÉRIL, à Emalleville.
LANÉELLE, horticulteur, à Gravigny.
TAILLANDIER, propriétaire, à Gauville.
VARILLON (Hector), à Sacquenville.

Digitized by Google

Canton de Conches.

MM.

CLERMONT-TONNERRE (marquis DE), à Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
LEPAULLE, notaire, à Conches.
LETAUD, maire, à Conches.
MARE (comte DE), au château d'Orvaux.
PIJON, maire du Champ-Dolent.
PRÉAUX (marquis DE), à Quénett, près Conches.

Canton de Damville.

CHAMBRAY (marquis DE), conseiller général à Gouville.
GOUX (LE), à Damville.
LESTANVILLE (DE), au château des Houlles, près Damville.
LUCAS (l'abbé), doyen à Damville.
MAISONVILLE (DE), au château de Vaux, par Damville.
MEUNIE, au château de Bois-Giroult, près Damville.
VOXEUR (Albert), à Thomer-la-Sogne.

Canton de Breteuil.

BONALD (M^me^ DE), à Breteuil.
JARNAC (comte DE), à Condé-sur-Iton.
OLRY, ancien député, au château de Bémécourt.
ORLY (Victor), au château de Souvilly, près Breteuil.
PILLARD-SOULAIN, conseiller général à Breteuil.
ROUSSEAU, industriel à Breteuil.

Canton de Pacy.

BAPST (M^me^), château de Bosc-Roger, près Pacy.
CHÈNELIÈRE (DE LA), président honoraire de la Société des Côtes-du-Nord, à Cierray.
EBEL, agriculteur, à Boisset-les-Prévanches.
HALAY (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris, à Pacy.
RENARD, notaire, à Pacy.
ESPINASSE (marquis DE L'), maire, à Boisset-les-Prévanches.
TRUTAT, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

BARAGUEY FOUQUET, industriel, à la Neuve-Lyre.

Digitized by Google

MM.

CRESPEL (Roger), à la Lesmeval (Chéronvilliers).
FOUQUET (Albert), conseiller général, à Rugles.
GIRARD DE LA CHAISE (DE), château de la Chaise, près Rugles.
LAMOUREUX, propriétaire, à Neaufles-sur-Risle.
MANOURY, régisseur à la Haye-Saint-Sylvestre.
MARQUIS (Calixte), manufacturier à Rugles.
MARAIS (Alphonse), à Herponcy.
MORGON, propriétaire, au château de Bois-Normand.

Canton de Saint-André.

BLOT (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
DANTU (l'abbé), curé, à Bailleul-Chavigny.
FESSARD (Emile), cultivateur, à Croth.
HÉROUARD (Alfred), à la Couture-Boussey.
REISET (comte DE), à Marcilly-sur-Eure.
VERVILLE fils, à Saint-André.

Canton de Vernon.

BOURGEOIS (l'abbé), vicaire à Vernon.
LA CROIX DE LA NOUGARÈDE (comtesse DE), au château de Cocherel.
MARCHAND (Edgard LE), conseiller d'ambassade, à Vernon.
PÉRIGNON, propriétaire, à Brécourt.
TOULMON (DE), à Saint-Just.
SCHICKLER (baron DE), au château de Bizy, près Vernon.

Canton de Nonancourt.

FIRMIN-DIDOT (Paul), ancien conseiller général, à Mesnil-sur-l'Estrée.
SERLAY (baron DE), au château de Louye, près Nonancourt.

Canton de Verneuil.

AVENEL (Raoul), à Verneuil.
BARREY (comte DE), à Verneuil.
BRIÈRE (Léon DE LA), au château des Charnelles, près Verneuil.
BROSSES (vicomte DES), maire de Chennebrun.
CADOU (Léonce), propriétaire, à Tillières-sur-Avre.
DEMOLINS (Edmond), au château des Roches, par Verneuil.
MONTUEL (Albéric DE), au château de Montuel, près Verneuil.
VAILLANT DE GLATIGNY (LE), à Verneuil.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membre du bureau de la section.

Président	MM. Passy (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Vice-président	Hébert (Auguste), cultivateur à Villers-en-Vexin.
	Fessart, cultivateur à Mantelle-Andelys.
Secrétaire	Pithon (Charles), cultivateur à Tourny.
Trésorier	Coulouma, imprimeur aux Andelys.

Canton des Andelys.

MM.

Coulouma, propriétaire, les Andelys.
Coutil, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
Dechaumont, cultivateur, Boisemont.
Defontenay, propriétaire, Heuqueville.
Delahaye, cultivateur, Fresne-l'Archevêque.
Dupas fils, cultivateur, à Hennezis.
Fessart, agriculteur, à Mantelle-sur-Andelys.
Fleury, cultivateur, à la Bucaille.
Guynemer (Achille), ancien sous-préfet, au château du Thuit.
Rousselin, cultivateur, à Roncherolles.

Canton d'Écos.

Besnard, ancien député, à Guitry.
Fayet (le comte de), au château d'Aveny.
Hébert (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
Hébert (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
Levé, propriétaire, à Tilly.
Pithon père, cultivateur, à Tourny.
Pithon (Charles), cultivateur, à Tourny.
Sarrazin, propriétaire, à Écos.

Digitized by Google

Canton d'Étrépagny.

MM.

Defontenay, cultivateur, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
Doré (Gustave), cultivateur, à Gamaches.
Hébert (Auguste), cultivateur, à Villers-en-Vexin.
Le Coulteux de Canteleu (le comte), conseiller général, à Etrépagny.
Quillet (Alexandre), cultivateur, à Doudeauville.
Raban, cultivateur, à Ostrebosc.
Raban, propriétaire, les Thilliers.
Rouget, propriétaire, la Broche-Etrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Chéron fils, cultivateur, à Cressenville-Gaillardbois.
L'abbé Cresté, supérieur du collège d'Ecouis.
Colboc, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
Defontenay, cultivateur à Houville.
Delesque, cultivateur, à Marcouville.
Lebrun, propriétaire, Villescot-Ecouis.
Lebrun, propriétaire, Mesnil-Verclives.
Milliard, propriétaire, Ecouis.
Reynaud, conseiller général, à Charleval.

Canton de Gisors.

Caffin (Amédée), propriétaire, à Gisors.
Gavignot, cultivateur, à Authevernes, hameau de Bois-d'Ennemets.
Passy (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Boulanger, cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
Colombel, notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
Valon (vicomte de), conseiller général, à Rosay.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président . . . . . MM. le duc DE BROGLIE, membre de l'Académie française.
Secrétaire . . . . . LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil.
Trésorier. . . . . MIGNON (Victor), greffier du Tribunal de Commerce.

Canton de Bernay.

MM.

AMELINE, ancien agent voyer, à Menneval.
AUMOND (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
BELLENCONTRE, aîné, propriétaire, à Bernay, rue des Agricoles.
BERNAYS (Pierre), propriétaire, maire de Courbépine.
BERNAYS (Raoul), à Courbépine.
BODINIER, industriel, à Bernay.
BORDEAUX (René), propriétaire, à Bernay.
BOREL, propriétaire, à Bernay.
BOUTTEVILLE (DE), filateur, à Bernay.
BRÉAVOINE, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
BUISSON aîné, propriétaire-cultivateur, à Bernay.
CANEAUX, ancien magistrat, propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
CHAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CHAPRON, marchand-mercier, à Bernay.
CHARTIER (Paul), voyageur de commerce, à Bernay.
CHÉRADAME, marchand-grainetier, à Bernay.
CLERC, conseiller à la cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
CORDIER (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
CORDIER (Raymond), pépiniériste et conseiller d'arrondissement, à Bernay.
COUPEY, agent voyer en retraite, à Bernay.
COUSIN, maire de Saint-Martin-du-Tilleul.
DAUFRESNE, avocat, à Bernay.
DAUGER (le comte), propriétaire, à Menneval.
DAUGER (le vicomte Guy), à Menneval.
DUBOIS (l'abbé), curé de Menneval.

Digitized by Google

MM.

Durand (Gustave), avocat, à Bernay.
Ecalard, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
Eloy, avoué, à Bernay.
Firmery, agent principal de la Compagnie d'assurances *La Générale*, à Bernay.
Fresne (Léon), limonadier, à Bernay.
Fresne (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture, à Bernay.
Fromentin, chef de culture, à Menneval.
Gardin, marchand-faïencier, à Bernay.
Goubert (Ernest), propriétaire, à Bernay.
Hagron (Aimé), agriculteur, à Valailles.
Helot, filateur, à Menneval.
Laignel, propriétaire, à Bernay, rue de l'Equen.
Lebas, directeur du buffet de Serquigny.
Lecerf, pharmacien, à Bernay.
Lechardeur (l'abbé), curé de Saint-Martin-du-Tilleul.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Lemaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Lerenard-Lavallée, juge, à Bernay.
Lesens, propriétaire, à Bernay.
Lesueur (le docteur), à Bernay.
Levain, à Conches.
Leveau-Girard, négociant, à Bernay.
Loiseleur, ancien vérificateur des poids et mesures, à Bernay.
Maistre (comte Gonzague de), au château de Fontaine-l'Abbé.
Malbranche, ancien greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Masselin (Florentin), négociant, à Bernay.
Mignon (Louis), avocat, à Bernay.
Mignon (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Niel fils, propriétaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Panchout, négociant, à Bernay.
Parent, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Philippe de Lalonde, avocat, à Bernay.
Piquanard, artiste peintre, à Bernay.
Renike, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Rivière, avoué, à Bernay.
Rosse (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
Saffrey, propriétaire, à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Saison, imprimeur, à Bernay.
Salnelle (le docteur), à Bernay.
Sauvage, notaire, à Bernay.
Sement (Pierre), ancien président du tribunal de commerce, à Bernay.
Scott, au château du Theil, à Valailles.
Texier, avoué, à Bernay.
Thibaut (Aimé), agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Tillon, fabricant de produits chimiques, à Bernay.
Vassal, tanneur, à Bernay.

Canton de Beaumesnil.

Aroult, agriculteur, à Gisay-la-Coudre.
Barre de Nanteuil (baron de la), au château de Denacré, par Boulogne-sur-Mer.
Baudicourt (Prosper de), au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
Beaudicourt, conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
Bertrand, marchand de laine, à la Barre.
Mauduit (le marquis de), au Bosc-André, à Chevray.
Yvelin, horticulteur, à la Barre.

Canton de Beaumont-le-Roger.

Bertin, agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
Boisgelin (le comte de), conseiller général, à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Danloux-Dumesnil, au château de Romilly-la-Puthenaye.
Gouverneur, maire, à Goupillières.
Guillemin, industriel, au Petit-Nassandres.
Hermier, à Beaumont-le-Roger.
Hervieux, agriculteur, à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Parissot (Albert), sénateur, au château de Pumechon, à Thibouville.
Ramier, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Rousset (Théophile), propriétaire, au Plessis-Sainte-Opportune.
Turquet, propriétaire, à Ecardenville-la-Campagne.

Digitized by Google

Canton de Brionne.

MM.

Adam, avocat, au Bec-Hellouin.
Amelot, imprimeur, à Brionne.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Conard (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
Duhamel (Emile), à Notre-Dame-d'Epine.
Duret (Charles), manufacturier, à Brionne.
Filoques, propriétaire, ancien maire de Berthouville.
Guéroult (Paul), à Brétigny, par Brionne.
Join-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Laisne (Pierre), propriétaire, à Morsan.
Loisel, agriculteur, à Saint-Victor-d'Epine.

Canton de Broglie.

Abaye (Léon), à la Goulafrière, par Montreuil-l'Argillé.
Bance, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Bellais, maire, à Saint-Aubin-du-Thennay.
Bligny, maire de Notre-Dame-du-Hamel.
Blin (Victor), propriétaire, à Broglie.
Bonnechose (de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, au Grand-Camp.
Broglie (le duc de), membre de l'Académie française, à Broglie.
Broglie (le prince de), député, à Broglie.
Callouet (Arsène), agriculteur, à la Chapelle-Gauthier.
Cherouel (Melite), jardinier, au château de Guenet, à Broglie.
Delarouzée, régisseur, à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, député, au Chamblac.
Gorge (Modeste), agriculteur, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Latham, propriétaire, à Broglie.
Lecarbonnier (Maurice), au château de Gainville, par Montreuil-l'Argillé.
Lecomte, propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Lefevre, secrétaire de la Société de secours mutuels, à Broglie.
Lemarneur, propriétaire, à Bosemont.

Digitized by Google

MM.

Lequeux, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
Mazier (le docteur), à Broglie.
Milleville (baron de), à Notre-Dame-du-Hamel.
Rousselin, conseiller d'arrondissement, maire de Grand-Camp.
Vigan (le baron de), à Saint-Pierre-de-Cernières.
Vaucanu, juge de paix, à Broglie.

Canton de Thiberville.

Augé (Parfait), propriétaire, à Folleville.
Cassé (Achille), propriétaire, à Thiberville.
Chennevière (Désir), agriculteur, au Theil-Nolent.
Corblin (Jules), à Saint-Mards-de-Fresne.
Dabin (l'abbé), curé à Giverville.
Dumontier, ancien percepteur, à Thiberville.
Fuert, maire de Faverolles, par Thiberville.
Leclerc, propriétaire-agriculteur, à Barville.
Maillet (Ernest), agriculteur, à Giverville.
Mesnel (l'abbé), curé, à Heudreville-en-Lieuvin.
Pelcat (Alphonse), agriculteur à Heudreville-en-Lieuvin.
Perrine, propriétaire, à Bournainville.
Porée (l'abbé), inspecteur de la Société française d'archéologie, curé de Bournainville.
Sabran (le comte Elzear de), au château d'Heudreville-en-Lieuvin.
Salaberry (le comte de), à Giverville.
Sayve (le comte de), à Saint-Germain-la-Campagne.
Sayve (le marquis de), maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Vauquelin, fabricant de rubans, maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la Section.

Président . . . . MM. Boury (Ch.) (comte de), conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . . . Gadouleau, secrétaire de la sous-préfecture.

Digitized by Google

Trésorier . . . . MM. DE CARRÈRE, ancien receveur particulier des finances.

Trésorier adjoint. WERLÉ, receveur des établissements de bienfaisance, à Louviers.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

MM.

BELLEST (Robert) fils, propriétaire, à Thuit-Signol.
BOSQUIER, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (Charles) (comte de), conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (marquis de), à Amfreville-la-Campagne.
DELANDEMARE, propriétaire à Thuit-Anger.
DELAQUAIZE, agriculteur, à Saint-Ouen-de-Poncheuil.
DUMONTIER, maire de Vraiville.
GRIPPON, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
HERMIER (Armand), propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
LESAGE, ancien maire, à la Haye-du-Theil.
LESIEUX (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
MANSARD, propriétaire, à Saint-Germain-de-Pasquier.
METTAIS, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
PRÉVOST, cultivateur, à la Pyle.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.

Canton de Gaillon.

ANFRAY (Emile), adjoint, à Saint-Pierre-de-Bailleul.
BALLE (l'abbé de la), curé à Lacroix-Saint-Leufroy.
BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.
BOURDON, conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
BRIÈRE (Amand), propriétaire, à la ferme du Bec, à Ailly.
CHAPLAIN, maire de Bernières.
DAGOMMER, propriétaire, maire à Ailly.
DU VAL D'AILLY, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.
GANCEL, propriétaire, à Gaillon.
GIBLAIN, ancien maire, à Autheuil.
HÉBERT, agent de change, propriétaire, à Aubevoye.
HUART, ancien maire d'Ailly.
JEUFOSSE (DE), propriétaire, à Gaillon.

Digitized by Google

MM.

Jumel (Aimé), propriétaire, à Autheuil.
Lemarié (Vital), propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
Lepesqueur (Honoré), propriétaire de la ferme de la Couture, commune de la Croix-Saint-Leufroy.
Marquais (Alphonse), propriétaire, ancien maire, à Ailly.
Meillancourt, propriétaire, maire à Cailly.
Mignot, propriétaire, à Aubevoye.
Monnier (Léon), à Gaillon.
Morin, maire d'Ecardenville-sur-Eure.
Pan (fils), maire de Vieux-Villez.
Pan, propriétaire, à Tosny.
Piedeleu (Désiré), cultivateur, à Venables.
Pinard (Joseph) fils, à Venables.
Potel, conseiller d'arrondissement, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
Riberprey, conseiller général, maire de Gaillon.
Saillot, cultivateur, à Saint-Germain-de-Pasquier.
Sarlat (veuve), propriétaire à Cailly.
Seguin (de), ancien maire de Tosny.
Thézard, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
Thorel, maire de Venables.
Vigny, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

Amette fils, carrossier, à Louviers.
Amette, adjoint, à Heudebouville.
Angérard, notaire, à Louviers.
Audresset, manufacturier, à Louviers.
Bourard, propriétaire, à Louviers.
Breton, manufacturier, à Louviers.
Breton (Paul), manufacturier, à Louviers.
Caron, avoué, à Louviers.
Carrère Saint-Béarn (de), ancien receveur des finances, à Louviers.
Castillon (veuve), à Louviers.
Cartier (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
Chandellier, propriétaire, à Surville.
Corneville, filateur, à Louviers.
Crouzet-Hildebrand, à Louviers.
Dagommer, propriétaire, adjoint, à Pinterville.
Dannet (Georges), président du tribunal de commerce de Louviers.

Digitized by Google

MM.

DAMOY, maire, à Quatremare.
DELAPILLE, banquier, à la Haye-Malherbe.
DUMOULIN (Philippe), cultivateur, à Incarville.
DUFLOT, notaire, à Louviers.
DUGARD (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
FERRAND (Edouard-Honoré), maire de Surtauville.
FERRAND (Eugène), cultivateur, à Surtauville.
FORTIER, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
FOURNIER, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
GODARD-RAGAULT, bijoutier, à Louviers.
GUILLAIN-LABREULLE (veuve), marchande de nouveautés, à Louviers.
HENRIET (Henri), à Mesnil-Jourdain.
IZAMBERT, imprimeur, à Louviers.
JEUFFRAIN (Auguste) (veuve), propriétaire, à Louviers.
JEUFFRAIN-DUCHOLLET, fabricant, à Louviers.
LABELLE, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
LANGLOIS (Léon), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS (Benjamin), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
LEGUAY, conservateur des forêts, à Rouen.
LEVIGNERON (René), agriculteur, à Surtauville.
L'HERMITTE, conseiller d'arrondissement.
MALCAPE, banquier, à Louviers.
MARCHANDISE, maître d'hôtel, à Louviers.
NOUFFLARD (Henri), fabricant, à Louviers.
OLIVIER (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
PÉTEL (Raphaël), maire, à Surville.
PEUPION, vétérinaire, à Louviers.
PICARD (Charles), propriétaire, à Louviers.
PIÉTON, ancien adjoint au maire, à Louviers.
PORCHER-LABREUILLE (veuve), propriétaire, à Louviers.
POSTEL, docteur-médecin, à Louviers.
POUSSIN, manufacturier, à Louviers.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Le Peletier, 8, Paris.
RIOUT, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
ROSTAN (veuve), au château de Pinterville.
SÉE, ancien préfet, au château de Saint-Hilaire, à Louviers.
THOREL (Louis), entrepreneur, à Louviers.

Digitized by Google

Canton du Neubourg.

MM.

Auzoux (le docteur), à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Boucher (Edouard), cultivateur, au Neubourg.
Delamare, ancien maire de Crestot.
Delamare (Auguste), cultivateur, au Tremblay.
Drouet (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
Dumontier, notaire, au Neubourg.
Haye-Jousselin (de la), propriétaire, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Larcier (Charles-Henry), propriétaire-cultivateur, à Crosville-la Vieille.
Lenoble, maire d'Iville.
Letourneur, maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
Lesage-Maille, maire du Tremblay.
Ollivier, propriétaire, au Troncq.
Polignac (vicomte de), propriétaire, à Canappeville.
Ruault, propriétaire-cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Canton de Pont-de-l'Arche.

Bisson, conseiller général, maire du Manoir-sur-Seine.
Bourdon, propriétaire, aux Damps.
Cairon (comte de), maire, à Alizay.
Doutté, cultivateur, à Montaure.
Dugard (Alphonse), ferme de Blaquetuit, à Montaure.
Ferrand, notaire, à Pont-de-l'Arche.
Fouchet (Eléonor), cultivateur, à Léry.
Fréret, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
Fréret (Paul), à Pitres.
Hellot (Louis), à Montaure.
Hervey (Maurice), agriculteur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Heullant père, propriétaire, à Montaure.
Heullant fils, cultivateur, à Montaure.
Legendre (Jules), maire de Portejoie.
Max-Catoire, propriétaire, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
Milliard, cultivateur, à Montaure.
Moreau (Victor), cultivateur, à Igoville.
Nouvel (Léopold), cultivateur à Léry.

Digitized by Google

MM.

Nouvel, propriétaire, maire, à Igoville.
Perrier, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
Poterie (de la), au château de Rouville, à Alizay.
Quesné (Victor) fils, propriétaire, à Montaure.
Raoul-Duval (Mme ve), propriétaire, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Samson-Leperqueur, propriétaire, négociant, à Elbeuf.
Van Grootven, propriétaire, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Membres du bureau de la Section.

Président.	MM. Tourville (Adrien) (de), ancien préfet, maire de Tourville.
Secrétaire.	David (Jacques), notaire, à Beuzeville.
Trésorier.	Touflet-Dumesnil (Emile), conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.
Secrétaire honoraire . . .	Verger (Charles), propriétaire, à Pont-Audemer.
Trésorier honoraire . . .	Malherbe (Émile), propriétaire, à Pont-Audemer.

Canton de Pont-Audemer.

MM.

Bertrand, notaire honoraire, à Pont-Audemer.
Ducable, ancien avoué, à Pont-Audemer.
Gruel (Amédée), tanneur, à Pont-Audemer.
Malherbe (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
Mann, manufacturier, à Pont-Audemer.
Picot, marchand de fers, à Pont-Audemer.
Touflet-Dumesnil (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
Touflet-Dumesnil (Henri), propriétaire, à Pont-Audemer.
Touzé-Quillet, tanneur, à Pont-Audemer.
Turgis (Robert), tanneur, à Pont-Audemer.

Digitized by Google

MM.

VANTIGNY, commissaire-priseur, à Pont-Audemer.
VERGER (Charles), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOURVILLE (Adrien) (DE), ancien préfet et maire, au château de Tourville.
HOPSORE, conseiller général, à Triqueville.
LUARD, au château de Siglas, à Tourville.
POMMARE (DES), au château du Calvaire, à Campigny.
SAMSON (Emile), au château de Saint-Michel, aux Préaux.
LEGENDRE (Maxime), avocat à la cour d'appel de Paris, au château des Préaux.
GOIN, ancien avoué, propriétaire, à Toutainville.

Canton de Beuzeville.

AUZERAIS, propriétaire, ancien maire de la Lande.
BOIS-GUILBERT (le marquis DE), propriétaire, au château de Saint-Pierre-du-Val.
DAVID (Jacques), notaire, à Beuzeville.
FOSSEY (l'abbé), curé de Saint-Maclou.
SAINT-PIERRE (le marquis de Grosourdy DE), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
HEMERY (Félix), cultivateur, à Beuzeville.

Canton de Bourgtheroulde.

GRUEL (Léon), conseiller général, maire de Bourgtheroulde.
GRUEL (Léon) fils, propriétaire, le Logis, à Bourgtheroulde.
PELLETIER, propriétaire, ancien maire, à Bosbénard-Commin.
POSTEL (DE), propriétaire, maire de Bosc-Regnoult.

Canton de Cormeilles.

ARNAUDET, docteur-médecin, à Cormeilles.
BOUCHARD (Zéphirin), géomètre, maire d'Epaignes.
HÉBERT (Mme Emile), à Saint-Gervais-d'Asnières.
JULIEN (Eugène), propriétaire, maire de la Chapelle-Bayvel.
THIRON (Alfred), notaire, à Cormeilles.
TOUFLET-DUMESNIL (Emile), propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

Digitized by Google

Canton de Montfort-sur-Risle.

MM.

Caillot (Lucien), manufacturier, maire de Saint-Philbert-sur-Risle.
Join-Lambert, conseiller général, à Authou.
Ozanne (Raoul), notaire à Rouen, propriétaire, à Saint-Philbert-sur-Risle.

Canton de Quillebeuf.

Boulouze, propriétaire, maire de Bourneville.
Castel (Paul), propriétaire, à Sainte-Opportune.
Maquaire, propriétaire, maire de Saint-Urien.
Topsent, propriétaire, adjoint, à Bourneville.
Le Gonidec de Penlan, propriétaire, au château de Saint-Urien.
Trouplin (Paul), propriétaire, à Bourneville.

Canton de Routot.

Bacheley (Louis), propriétaire à Étreville,
Bréauté (Emile), adjoint, à Honguemare-Guenouville.
Cossé-Brissac (comte de), propriétaire au château de Brumare, à Brestot.
Goudet, propriétaire, ancien maire de Barneville-sur-Seine.
Guénifey (baron de), propriétaire et maire, au château du Landin.
Hébert, agriculteur, à Noards, par Lieurey.
Power (Gustave), propriétaire et maire de Saint-Ouen-de-Thouberville.

Canton de Saint-Georges-sur-Vièvre.

Cabourg (Georges), propriétaire au château du Coudray.
Ferey du Coudray (Henri), propriétaire au château de la Thillaye, maire de Saint-Christophe-sur-Condé.
Lambert (Albert), conseiller général, maire de Lieurey.
Naguet de Saint-Vulfran (Edouard), au château de Launay.

Digitized by Google

PARIS

MM.

Bailly de Merlieux, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
Bapst (Germain), rue Boissière, 4, à Paris.
Béguin (Charles), propriétaire.
Bérenger, sénateur.
Blanchemain (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
Bonnin (René), ingénieur à la Compagnie du Nord.
Boivin-Champeaux (Alfred), avocat.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Colombel (Mme Ve), rue de Prony, 77.
Decorchemont (Émile), sculpteur, rue Ganneron, 12.
Delineau, docteur en médecine.
Debais (Charlie), rue Saint-Simon, 3.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
Desrues, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
Dieulafoy (le docteur), agrégé de la Faculté de Médecine.
Flammarion (Camille), astronome.
Fortier (Charles), rue Saint-Martin, 359.
Gachot (Edouard), rue Pétrelle, 26.
Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
Grangez (Ernest).
Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
Hebert (Octave), ancien chef de division au ministère de l'intérieur.
L'Hopital (Henri), rue de Logelbach, 4.
Laurent, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
Lallemand (Léon), propriétaire.
Lesueur de Gomesnil, avocat.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur de philosophie au Collège de France.
Mulot, homme de lettres.
Nouvel (Georges), avenue Henri-Martin, 30.
Omont, conservateur de la bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raymond, 30.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut à Neuilly-sur-Seine.
Peltier, inspecteur des finances.
Parville (Henri de), ingénieur et homme de lettres.

Digitized by Google

MM.

Picquenot, inspecteur des ponts et chaussées.
Prétavoine (Charles), rue Lepeletier, 10.
Raynal, membre de la Société de géographie.
Salvandy (comte de), rue Cassette, 18.
Saint-Pierre (marquis de Grosourdy de), conseiller auditeur à la cour des comptes.
Vincens (Emile), ancien conseiller d'Etat.
Vollès, ingénieur en chef.

DÉPARTEMENTS

MM.

Allard, avocat, ancien magistrat, à Rouen.
Aubert, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
Bar (Gaston de), quai de Seine, 6, à Chatou.
Benet (Armand), archiviste, à Caen.
Briand (Georges), horticulteur à Poitiers.
D'Audigné (le comte), au château du Grips par Durtal (Maine-et-Loire).
Beaurepaire (de), archiviste, à Rouen.
Bertot, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.
Benard, directeur de teillage, à Saint-Germain-de-Livet, par Lisieux.
Bonnechose (Gaston de), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.
Bordeaux (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
Boret (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard à Valentigny (Doubs).
Bligny, notaire, à Rouen.
Bréauté, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).
Cassel, agent voyer en chef, à Saint-Lô.
Chanoine-Davranches, président de chambre à la cour d'Appel de Rouen.
Chatel (Eugène), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

Digitized by Google

MM.

Chevereaux, avocat, à Rouen.
Clinchamp (Gustave de), propriétaire, à Avranches.
Colette, professeur d'arboriculture, à Rouen.
Couvet, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.
Crémieu (Edouard), rentier, à Maisons-Laffitte.
Dardé, avoué, à Carcassonne.
Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
Depruines, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
Dramard, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
Duchesne-Fournet (Paul), manufacturier, à Lisieux.
Dupuis (André), juge à Dreux.
Fleuriot, membre du conseil général, à Lisieux.
Frémy, ancien magistrat, à Senlis.
Gachau-Guignard, aux Oiseaux-Cabourg (Calvados).
Gassouin, ancien directeur des contributions indirectes, à Rouen.
Georget, propriétaire, à Orbec.
Girard, conseiller à la cour d'Amiens.
Guénée (Achille), avocat, à Châteaudun.
Guillory, président de la Société industrielle, à Angers.
Haime, docteur en médecine, à Tours.
Hautin (Mgr), archevêque de Chambéry.
Hébert, professeur de physique au lycée de Limoges.
Hérail, conseiller honoraire à la cour de Montpellier.
Hombre-Firmas (le baron d'), propriétaire, à Alais.
Houzeau (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie, à Rouen.
Izarn (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure.
Lambert, avoué honoraire, route de Caen, 26 *bis*, à Rouen.
Lamotte (le docteur de), médecin à Pont-l'Evêque.
Lechartie, président de l'Association pomologique de l'Ouest, à Rennes.
Legrand, propriétaire, à Orbec.
Lejouteux, ancien sous-préfet, à Reims.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
Peulevey, architecte, à Chartres.
Marye, ancien conseiller à Rouen.

Digitized by Google

MM.

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.
Méry de Bellegarde (Louis), rue de Bretagne 34, à Alençon.
Méry-Samson, manufacturier, à Lisieux.
Meslier, propriétaire, au Havre.
Mignon, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
Monnecove (de), ancien député, à Saint-Omer.
Noury, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
Oré (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.
Oursel, propriétaire, à Elbeuf.
Ozanne (Raoul), notaire, à Rouen.
Paillard de Saint-Aignan, ancien préfet.
Pelletier, propriétaire, à Orbec.
Périaux (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
Picard, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
Peboulleau (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
Porcher (Ed.), avocat, au Mans.
Prévost (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
Rey, sous-bibliothécaire, à Montauban.
Ropiquet, professeur, à Elbeuf.
Saint-Venan (de), ingénieur en chef retraité, à Saint-Ouen (près Vendôme).
Sallion, docteur en médecine, à Nantes.
Samson (Jean), manufacturier, à Lisieux.
Vermont, avocat, président de la Société du secours mutuel *l'Emulation chrétienne*, à Rouen.
Viala, percepteur, à Duclair.
Vigan (de), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
Voitellier, industriel, à Mantes.

ÉTRANGER

Barruel-Beauvert (de), correspondant du Muséum, à Costa Rica (Amérique centrale).
Braekeler (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.

Digitized by Google

MM.

Cuyper (de), recteur de l'Université de Liège.
Drapiez, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
Hart, graveur, à Bruxelles.
Kuyper (de), sculpteur, à Anvers.
Lautour, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).
Thielens (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
Van Steenkiste (Charles), docteur en médecine, à Bruges.
Vestrenen (le baron de , à la Haye.
Gosselin (Auguste), docteur ès lettres, curé de Saint-Féréol (Canada).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

Paris.

Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, place Boiledieu, 1.

Association française pour l'avancement des sciences, 11, rue Antoine-Dubois.

Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.

Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, 51, rue de la Ville-l'Évêque.

Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins

Ligue française du coin de terre et du foyer, 28, rue Lhomond.

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse; — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.

Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Moniteur des Syndicats agricoles, rue Méhul, 1, Paris.

Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.

Société des études historiques, 30, rue Gay-Lussac.

Société de l'Histoire de France; — M. Martin, agent, aux Archives nationales.

Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.

Société chimique de Paris.

Société d'ethnographie, rue Mazarine, 26.

Société de l'Histoire de Paris, quai Voltaire, 9, Paris.

Société des agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21; — M. Henri Johanet, administrateur.

Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.

Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19, Paris.

Musée Guimet (le Conservatoire du), à Paris, 30, avenue du Trocadéro.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

Départements.

Ain	Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts)	à Bourg.
Aisne	Société académique	à Saint-Quentin.
—	Comice agricole	Ibid.
—	Société académique	à Laon.
Alpes (Basses-)	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes	à Digne.
Alpes-Maritimes	Société d'agriculture	à Nice.
Alpes (Hautes-)	Société d'études	à Gap.
Ariège	Société d'agriculture et des arts	à Foix.
Aube	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres	à Troyes.
Basses-Pyrénées	Société des sciences, lettres et arts	à Pau.
Bouches-du-Rhône	Société de statistique	à Marseille.
Calvados	Académie des sciences, arts et belles-lettres	à Caen.
—	Association normande	Ibid.
—	Société des Beaux-Arts	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce	Ibid.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie	Ibid.
—	Société française d'archéologie	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie	Ibid.
—	Société vétérinaire	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie	à Lisieux.
Charente	Société d'agriculture, arts et commerce	à Angoulême.
—	Société d'horticulture et de viticulture de la Charentonne	Ibid.

Digitized by Google

Charente-Infre...	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts	à Rochefort.
—	Société des archives histoririques de la Saintonge et de l'Aunis	à Saintes.
Cher.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique	à Brives.
Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture..	Ibid.
—	Société médicale	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie.....	à Beaune.
Côtes-du-Nord...	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.....	à Saint-Brieuc.
Deux-Sèvres	Société d'agriculture.....	à Niort.
Doubs.....	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts.....	à Besançon.
—	Société d'émulation.....	à Montbéliard.
Drôme.....	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
Eure.....	Société des Amis des Arts du département de l'Eure.....	à Évreux.
—	Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique	à Vernon.
—	Société normande d'études préhistoriques	à Louviers.
Eure-et-Loir	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'archéologie.....	Ibid.
Finistère.....	Société académique de Brest.	à Brest.
Gard.....	Académie.....	à Nimes.
—	Société d'étude des sciences naturelles	Ibid.
—	Société d'horticulture du Gard.	Ibid.
Gironde.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.

Digitized by Google

Gironde	Société d'horticulture de la Gironde	à Bordeaux.
Haute-Garonne	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres	à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France	Ibid.
Haute-Loire	Société d'agriculture	au Puy.
Haute-Vienne	Société d'agriculture, des sciences et des arts	à Limoges.
Hérault	Société archéologique	à Béziers.
—	Société centrale d'agriculture.	à Montpellier.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Académie des sciences et lettres	Ibid.
Indre	Société d'agriculture	à Châteauroux.
Indre-et-Loire	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.	à Tours.
—	Société archéologique	Ibid.
—	Société médicale	Ibid.
Ille-et-Vilaine	Syndicat pomologique de France	à Rennes.
Isère	Société de statistique de l'Isère.	à Grenoble.
Jura	Société d'agriculture..	à Poligny.
Loire	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.	à Saint-Étienne.
Loire-Inférieure.	Société académique	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture.	Ibid.
	Société des sciences de l'Ouest de la France	Ibid.
	Comice agricole central	Ibid.
Loiret	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts	à Orléans.
	Société horticole	Ibid.
Loir-et-Cher	Société des sciences et des lettres	à Blois.
—	Société d'agriculture	Ibid.
Lot	Société agricole et industrielle.	à Cahors.
Lozère	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts	à Mende.
Manche	Société d'horticulture	à Avranches.
	Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique.	à Valognes.

Digitized by Google

MAINE-ET-LOIRE ..	Société académique de Maine-et-Loire	à Angers.
MARNE.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Châlons.
—	Académie nationale des sciences et belles-lettres	à Vitry-le-Franç.
MAYENNE.....	Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne..	à Mayenne.
—	Comice agricole de Laval.....	à Laval.
MEURTHE-ET-MOSELLE	Académie de Stanislas	à Nancy.
NORD.....	Société des sciences, agriculture et arts.....	à Lille.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.....	à Dunkerque.
—	Société d'émulation.....	à Roubaix.
OISE.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.....	à Beauvais.
—	Société d'agriculture.....	à Clermont.
—	Société d'agriculture.....	à Compiègne.
—	Comité archéologique.....	à Senlis.
—	Comité archéologique et historique.....	à Noyon.
ORNE.....	Société d'horticulture.....	à Alençon.
—	Société historique et archéologique de l'Orne.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Flers.
PAS-DE-CALAIS...	Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.....	à Arras.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts	à Boulogne-sr-Mr
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.....	Ibid.

Digitized by Google

Pas-de-Calais..	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts.....	à Calais.
—	Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de St-Pol	à Saint-Pol.
Pyrénées (B^es).	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
Pyrénées-Orient.	Société agricole, scientifique et littéraire.....	à Perpignan.
Rhône.....	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.....	à Lyon.
—	Société d'horticulture pratique	Ibid.
—	Société littéraire.....	Ibid.
Saône-et-Loire..	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Mâcon.
—	Société d'histoire naturelle de Mâcon.....	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône..	à Chalon-sur-S.
—	Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.....	Ibid.
—	Société éduenne.....	à Autun.
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société philotechnique du Maine	Ibid.
Seine-et-Marne..	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.....	à Melun.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
Seine-et-Oise....	Société d'agriculture et des arts	à Versailles.
—	Association agricole et horticole.	à Mantes.
Seine-Inférieure.	Société centrale d'agriculture..	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société normande de géographie.....	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.

Digitized by Google

SEINE-INFÉRIEURE.	Société des amis des sciences naturelles.....	à Rouen.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.....	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Elbeuf.
—	Comice agricole.....	à Rouen.
SOMME.....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts.....	à Amiens.
—	Société des Antiquaires de Picardie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société linnéenne du nord de la France.....	Ibid.
SOMME..... ...	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
TARN.....	Société littéraire et scientifique	à Castres.
TARN-ET-GARONNE	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.....	à Montauban.
VAR.....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var.....	à Toulon.
VAUCLUSE.....	Société d'agriculture et d'horticulture.....	à Avignon.
VENDÉE.....	Société d'émulation.....	à la Roche-s-Yon
VIENNE.....	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Poitiers.
VOSGES.....	Société d'émulation.....	à Epinal.

Digitized by Google

Algérie.

Comice agricole d'Alger.
Société d'agriculture d'Alger.

—

Alsace-Lorraine.

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'horticulture de Mulhouse.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences médicales de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

—

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

—

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

—

Belgique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.

—

Danemark.

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

—

Norvège.

Université royale, Christiania.

—

Russie.

Société impériale d'agriculture à Moscou.

Digitized by Google

Suisse.

Société neuchateloise de géographie à Neuchatel.

—

Amérique.

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des Etats-Unis.
Société américaine d'histoire naturelle, Central Parc de New-York.

—

Prusse.

Académie impériale Leopoldino Carolina des naturalistes, à Stalle-sur-Saale.
Société des sciences naturelles et de médecine de Giessen (Allemagne).

—

Haïti.

Société des sciences, de géographie d'Haïti, à Port-au-Prince.

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS ARCHÉOLOGIQUE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera en 1901 un prix de **600 francs** au meilleur mémoire sur un sujet d'Archéologie intéressant le département.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Evreux, **avant le 1er avril 1901**. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Evreux, le 18 juin 1899.

Le Secrétaire perpétuel.

LÉON PETIT.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google